

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

OEUVRES

COMPLETES

DE

VOLTAIRE.

TOME DIX-HUITIEME.

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-TYPOGRAPHIQUE.

1785.



ESSAI
SUR
LES MOEURS
ET
L'ESPRIT DES NATIONS,
ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS
DE L'HISTOIRE,
DEPUIS CHARLEMAGNE
JUSQU'A LOUIS XIII.

ESSAI

SUR LES MOEURS

ET L'ESPRIT DES NATIONS.

CHAPITRE LVIII.

De St Louis. Son gouvernement, ſa croiſade, nombre de ſes vaiſſeaux, ſes dépenſes, ſa vertu, ſon imprudence, ſes malheurs.

LOUIS IX paraiſſait un prince deſtiné à réformer l'Europe, ſi elle avait pu l'être ; à rendre la France triomphante et policée, et à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Une ſage économie ne déroba rien à ſa libéralité. Il ſut accorder une politique profonde avec une juſtice exacte ; et peut-être eſt-il le ſeul ſouverain qui mérite cette louange : prudent et ferme dans le conſeil, intrépide dans les combats ſans être emporté, compatiſſant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'eſt pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

Portrait de ſaint *Louis.*

Il avait conjointement avec la régente, sa mère, qui savait régner, réprimé l'abus de la juridiction trop étendue des ecclésiastiques. Ils voulaient que les officiers de justice saisissent les biens de quiconque était excommunié, sans examiner si l'excommunication était juste ou injuste. Le roi, distinguant très-sagement entre les lois civiles auxquelles tout doit être soumis, et les lois de l'Eglise dont l'empire doit ne s'étendre que sur les consciences, ne laissa pas plier les lois du royaume sous cet abus des excommunications. Ayant, dès le commencement de son administration, contenu les prétentions des évêques et des laïques dans leurs bornes, il avait réprimé les factions de la Bretagne : il avait gardé une neutralité prudente entre les emportemens de *Grégoire IX* et les vengeances de l'empereur *Frédéric II*.

Son domaine, déjà fort grand, s'était accru de plusieurs terres qu'il avait achetées. Les rois de France avaient alors pour revenus leurs biens propres, et non ceux des peuples. Leur grandeur dépendait d'une économie bien entendue, comme celle d'un seigneur particulier.

Cette administration l'avait mis en état de lever de fortes armées contre le roi d'Angleterre, *Henri III*, et contre des vassaux de France unis avec l'Angleterre. *Henri III*, moins riche,

moins obéi de ſes Anglais, n'eut ni d'auſſi bonnes troupes, ni d'auſſitôt prêtes. *Louis* le battit deux fois, et ſur-tout à la journée de Taillebourg, en Poitou. Le roi anglais s'enfuit devant lui. Cette guerre fut ſuivie d'une paix 1241.
utile. Les vaſſaux de France, rentrés dans leur devoir, n'en ſortirent plus. Le roi n'oublia pas même d'obliger l'anglais à payer cinq mille livres ſterling pour les frais de la campagne.

Quand on ſonge qu'il n'avait pas vingt-quatre ans lorſqu'il ſe conduiſit ainſi, et que ſon caractère était fort au-deſſus de ſa fortune, on voit ce qu'il eût fait, s'il fût demeuré dans ſa patrie; et on gémit que la France ait été ſi malheureuſe par ſes vertus mêmes, qui devaient faire le bonheur du monde.

Son vœu d'entreprendre une croiſade.

L'an 1244, *Louis*, attaqué d'une maladie violente, crut, dit-on, dans une léthargie, entendre une voix qui lui ordonnait de prendre la croix contre les infidèles. A peine put-il parler, qu'il fit vœu de ſe croiſer. La reine ſa mère, la reine ſa femme, ſon conſeil, tout ce qui l'approchait, ſentit le danger de ce vœu funeſte. L'évêque de Paris même lui en repréſenta les dangereuſes conſéquences; mais *Louis* regardait ce vœu comme un lien ſacré qu'il n'était pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années

1243. cette expédition. Enfin, laiſſant à ſa mère le gouvernement du royaume, il part avec ſa femme et ſes trois frères que ſuivent auſſi leurs épouſes; preſque toute la chevalerie de France l'accompagne. Il y eut dans l'armée près de trois mille chevaliers-bannerets. Une partie de la flotte immenſe qui portait tant de princes et de ſoldats, part de Marſeille, l'autre d'Aigue-mortes, qui n'eſt plus un port aujourd'hui.

La plupart des gros vaiſſeaux ronds qui tranſportèrent les troupes, furent conſtruits dans les ports de France. Ils étaient au nombre de dix-huit cents. Un roi de France ne pourrait aujourd'hui faire un pareil armement, parce que les bois ſont incomparablement plus rares, tous les frais plus grands à proportion, et que l'artillerie néceſſaire rend la dépenſe plus forte, et l'armement beaucoup plus difficile.

Ses dépenſes.

On voit, par les comptes de S[t] *Louis*, combien ces croiſades appauvriſſaient la France. Il donnait au ſeigneur de Valeri huit mille livres pour trente chevaliers, ce qui revenait à près de cent quarante-ſix mille livres numéraires de nos jours. (1) Le connétable

(1) Ou 169,000 livres, ſi l'on établit la proportion des livres numéraires ſur leur valeur en or. Cette différence, entre l'évaluation des livres numéraires en or ou en argent,

avait pour quinze chevaliers trois mille livres. L'archevêque de Reims et l'évêque de Langres recevaient chacun quatre mille livres pour quinze chevaliers que chacun d'eux conduisait. Cent soixante et deux chevaliers mangeaient aux tables du roi. Ces dépenses, et les préparatifs étaient immenses.

Si la fureur des croisades et la religion des sermens avaient permis à la vertu de *Louis* d'écouter la raison, non-seulement il eût vu le mal qu'il fesait à son pays, mais l'injustice extrême de cet armement qui lui paraissait si juste.

Le projet n'eût-il été que d'aller mettre les Français en possession du misérable terrain de Jérusalem, ils n'y avaient aucun droit. Mais on marchait contre le vieux et sage *Mélecsala*, soudan d'Egypte, qui certainement n'avait rien à démêler avec le roi de France. *Mélecsala* était musulman; c'était-là le seul prétexte de lui faire la guerre. Mais il n'y avait pas plus de raison à ravager l'Egypte, parce qu'elle suivait les dogmes de *Mahomet*, qu'il n'y en aurait aujourd'hui à porter la guerre à la

vient de ce que le rapport entre les valeurs des deux métaux n'était pas le même qu'aujourd'hui, celle de l'or était plus faible. Par la même raison il faut augmenter (*) d'environ un septième les 540,000 livres, léguées par *Louis VIII* à sa femme, s'il a entendu des livres numéraires payables en or.

(*) Voyez note 4, tomme II, page 392.

Chine, parce que la Chine eſt attachée à la morale de *Confucius*.

Louis mouilla dans l'île de Chypre : le roi de cette île ſe joint à lui. On aborde en Egypte. Le ſoudan d'Egypte ne poſſédait point Jéruſalem. La Paleſtine alors était ravagée par les Coraſmins. Le ſultan de Syrie leur abandonnait ce malheureux pays; et le caliſe de Bagdat, toujours reconnu, et toujours ſans pouvoir, ne ſe mêlait plus de ces guerres. Il reſtait encore aux chrétiens Ptolémaïs, Tyr, Antioche, Tripoli. Leurs diviſions les expoſaient continuellement à être écraſés par les ſultans turcs et par les Coraſmins.

Il va en Egypte. Dans ces circonſtances il eſt difficile de voir pourquoi le roi de France choiſiſſait l'Egypte pour le théâtre de ſa guerre. Le vieux *Mélecſala* malade, demanda la paix ; on la refuſa. *Louis*, renforcé par de nouveaux ſecours arrivés de France, était ſuivi de ſoixante mille combattans, obéi, aimé, ayant en tête des ennemis déjà vaincus, un ſoudan qui touchait à ſa fin. Qui n'eût cru que l'Egypte et bientôt la Syrie ſeraient domptées ? Cependant la moitié de cette armée floriſſante périt de maladie; l'autre moitié eſt vaincue près de la

Défait et pris. 1250. Maſſoure. St *Louis* voit tuer ſon frère, *Robert d'Artois*. Il eſt pris avec ſes deux autres frères, le comte d'Anjou et le comte de Poitiers. Ce

n'était plus alors *Mélecſala* qui régnait en Egypte, c'était ſon fils *Almoadan.* Ce nouveau ſoudan avait certainement de la grandeur d'ame ; car le roi *Louis* lui ayant offert pour ſa rançon et pour celle des priſonniers un million de beſans d'or, *Almoadan* lui en remit la cinquième partie.

Ce ſoudan fut maſſacré par les mammelucs, dont ſon père avait établi la milice. Le gouvernement, partagé alors, ſemblait devoir être funeſte aux chrétiens. Cependant le conſeil égyptien continua de traiter avec le roi. Le ſire de *Joinville* rapporte que les émirs même proposèrent, dans une de leurs aſſemblées, de choiſir *Louis* pour leur ſoudan.

Fables de *Joinville*, dont on n'a point la véritable hiſtoire.

Joinville était priſonnier avec le roi. Ce que raconte un homme de ſon caractère a du poids, ſans doute. Mais qu'on faſſe réflexion, combien dans un camp, dans une maiſon, on eſt mal informé des faits particuliers qui ſe paſſent dans un camp voiſin, dans une maiſon prochaine ; combien il eſt hors de vraiſemblance que des muſulmans ſongent à ſe donner pour roi un chrétien ennemi, qui ne connaît ni leur langue, ni leurs mœurs, qui déteſte leur religion, et qui ne peut être regardé par eux que comme un chef de brigands étrangers ; on verra que *Joinville* n'a rapporté qu'un diſcours populaire. Dire

fidèlement ce qu'on a entendu dire, c'eſt ſouvent rapporter de bonne foi des choſes au moins ſuſpectes. Mais nous n'avons point la véritable hiſtoire de *Joinville;* ce n'eſt qu'une traduction infidelle qu'on fit du temps de *François I*, d'un écrit qu'on n'entendrait aujourd'hui que très-difficilement.

Je ne ſaurais guère encore concilier ce que les hiſtoriens diſent de la manière dont les muſulmans traitèrent les priſonniers. Ils racontent qu'on les feſait ſortir un à un d'une enceinte où ils étaient renfermés, qu'on leur demandait s'ils voulaient renier JESUS-CHRIST, et qu'on coupait la tête à ceux qui perſiſtaient dans le chriſtianiſme.

D'un autre côté, ils atteſtent qu'un vieil émir fit demander par interprète aux captifs s'ils croyaient en JESUS-CHRIST; et les captifs ayant dit qu'ils croyaient en lui : „ Conſolez-vous, dit l'émir, puiſqu'il eſt „ mort pour vous, et qu'il a ſu reſſuſciter, il „ ſaura bien vous ſauver. „

Ces deux récits ſemblent un peu contradictoires ; et ce qui eſt plus contradictoire encore, c'eſt que ces émirs fiſſent tuer des captifs dont ils eſpéraient une rançon.

Généroſité des vainqueurs. Au reſte, ces émirs s'en tinrent aux huit cents mille beſans auxquels leur ſoudan avait bien voulu ſe reſtreindre pour la rançon des

captifs. Et, lorfqu'en vertu du traité, les troupes françaifes qui étaient dans Damiette rendirent cette ville, on ne voit point que les vainqueurs fiffent le moindre outrage aux femmes. On laiffa partir la reine et fes belles-fœurs avec refpect. Ce n'eft pas que tous les foldats mufulmans fuffent modérés; le vulgaire en tous pays eft féroce : il y eut, fans doute, beaucoup de violences commifes, des captifs maltraités et tués ; mais enfin j'avoue que je fuis étonné que le foldat mahométan n'exterminât pas un plus grand nombre de ces étrangers, qui des ports de l'Europe étaient venus fans aucune raifon ravager les terres de l'Egypte.

St *Louis* de retour enFrance.

S[t] *Louis*, délivré de captivité, fe retire en Paleftine, et y demeure près de quatre ans avec les débris de fes vaiffeaux et de fon armée. Il va vifiter Nazareth, au lieu de retourner en France, et enfin ne revient dans fa patrie qu'après la mort de la reine *Blanche*, fa mère ; mais il y rentre pour former une croifade nouvelle.

Son féjour à Paris lui procurait continuellement des avantages et de la gloire. Il reçut un honneur qu'on ne peut rendre qu'à un roi vertueux. Le roi d'Angleterre, *Henri III*, et fes barons le choifirent pour arbitre de leurs querelles. Il prononça l'arrêt en fouverain ; et fi

cet arrêt, qui favorisait *Henri III*, ne put apaiser les troubles d'Angleterre, il fit voir au moins à l'Europe quel respect les hommes ont malgré eux pour la vertu. Son frère, le comte d'*Anjou*, dut à la réputation de *Louis*, et au bon ordre de son royaume, l'honneur d'être choisi par le pape pour roi de Sicile, honneur qu'il ne méritait pas par lui-même.

Louis cependant augmentait ses domaines de l'acquisition de Namur, de Péronne, d'Avranches, de Mortagne, du Perche. Il pouvait ôter aux rois d'Angleterre tout ce qu'ils possédaient en France. Les querelles de *Henri III* et de ses barons lui facilitaient les moyens; mais il préféra la justice à l'usurpation. Il les laissa jouir de la Guienne, du Périgord, du Limousin: mais il les fit renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, à la Normandie, réunis à la couronne par *Philippe-Auguste*: ainsi la paix fut affermie avec sa réputation.

Son gouvernement en France.

Il établit le premier la justice de ressort; et les sujets opprimés par les sentences arbitraires des juges des baronnies, commencèrent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands bailliages royaux créés pour les écouter. Sous lui, des lettrés commencèrent à être admis aux séances de ces parlemens dans lesquels des chevaliers, qui rarement savaient lire,

décidaient de la fortune des citoyens. Il joignit à la piété d'un religieux la fermeté éclairée d'un roi, en réprimant les entreprises de la cour de Rome par cette fameuse pragmatique qui conserve les anciens droits de l'Eglise, nommés libertés de l'Eglise gallicane, s'il est vrai que cette pragmatique soit de lui.

Il repart pour sa croisade.

Enfin treize ans de sa présence réparaient en France tout ce que son absence avait ruiné; mais sa passion pour les croisades l'entraînait. Les papes l'encourageaient. *Clément IV* lui accordait une décime sur le clergé pour trois ans. Il part enfin une seconde fois, et à peu-près avec les mêmes forces. Son frère, qu'il a fait roi de Sicile, doit le suivre. Mais ce n'est plus ni du côté de la Palestine, ni du côté de l'Egypte, qu'il tourne sa dévotion et ses armes. Il fait cingler sa flotte vers Tunis.

Etat de la Syrie.

Les chrétiens de Syrie n'étaient plus la race de ces premiers francs établis dans Antioche et dans Tyr, c'était une génération mêlée de syriens, d'arméniens, et d'européans. On les appelait *Poulains*, et ces restes sans vigueur étaient pour la plupart soumis aux Egyptiens. Les chrétiens n'avaient plus de villes fortes que Tyr et Ptolémaïs.

Les religieux templiers et hospitaliers, qu'on peut en quelques sens comparer à la milice des mammelucs, se fesaient entre eux, dans

ces villes mêmes, une guerre ſi cruelle, que, dans un combat de ces moines militaires, il ne reſta aucun templier en vie.

Quel rapport y avait-il entre cette ſituation de quelques métis ſur les côtes de Syrie, et le voyage de St *Louis* à Tunis? Son frère, *Charles d'Anjou*, roi de Naples et de Sicile, ambitieux, cruel, intéreſſé, feſait ſervir la ſimplicité héroïque de *Louis* à ſes deſſeins. Il prétendait que le roi de Tunis lui devait quelques années de tribut. Il voulait ſe rendre maître de ces pays; et St *Louis* eſpérait, diſent tous les hiſtoriens, (je ne ſais ſur quel fondement) convertir le roi de Tunis. Etrange manière de gagner ce mahométan au chriſtianiſme! On fait une deſcente à main armée dans ſes Etats, vers les ruines de Carthage.

Mort du roi. Mais bientôt le roi eſt aſſiégé lui-même dans ſon camp par les Maures réunis. Les mêmes maladies que l'intempérance de ſes ſujets tranſplantés et le changement de climat avaient attirées dans ſon camp en Egypte, déſolèrent ſon camp de Carthage. Un de ſes fils, né à Damiette, pendant la captivité, mourut de cette eſpèce de contagion devant Tunis. Enfin le roi en fut attaqué; il ſe fit
1270. étendre ſur la cendre, et expira à l'âge de cinquante-cinq ans, avec la piété d'un religieux et le courage d'un grand homme. Ce

n'eſt pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aient vu mourir un roi chrétien qui venait combattre des muſulmans dans un pays où *Didon* avait apporté les dieux des Syriens. A peine eſt-il mort que ſon frère, le roi de Sicile, arrive. On fait la paix avec les Maures, et les débris des chrétiens ſont ramenés en Europe.

On ne peut guère compter moins de cent mille perſonnes ſacrifiées dans les deux expéditions de St *Louis*. Joignez les cent cinquante mille qui ſuivirent *Frédéric Barberouſſe*, les trois cents mille de la croiſade de *Philippe-Auguſte* et de *Richard*, deux cents mille, au moins, au temps de *Jean de Brienne;* comptez les cent ſoixante mille croiſés qui avaient déjà paſſé en Aſie, et n'oubliez pas ce qui périt dans l'expédition de Conſtantinople, et dans les guerres qui ſuivirent cette révolution, ſans parler de la croiſade du Nord et de celle contre les Albigeois, on trouvera que l'Orient fut le tombeau de plus de deux millions d'européans. Pertes de l'Europe.

Pluſieurs pays en furent dépeuplés et appauvris. Le ſire de *Joinville* dit expreſſément qu'il ne voulut pas accompagner *Louis* à ſa ſeconde croiſade, parce qu'il ne le pouvait, et que la première avait ruiné toute ſa ſeigneurie.

La rançon de S[t] *Louis* avait coûté huit cents mille befans ; c'était environ neuf millions de la monnaie qui court actuellement (en 1778.) Si des deux millions d'hommes qui moururent dans le levant, chacun emporta feulement cent francs, c'eft-à-dire un peu plus de cent fous du temps ; c'eft encore deux cents millions de livres qu'il en coûta. Les Génois, les Pifans, et fur-tout les Vénitiens s'y enrichirent; mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuifées.

On dit que les rois de France gagnèrent à ces croifades, parce que S[t] *Louis* augmenta fes domaines, en achetant quelques terres des feigneurs ruinés. Mais il ne les accrut que pendant fes treize années de féjour, par fon économie.

Le feul bien que ces entreprifes procurèrent, ce fut la liberté que plufieurs bourgades achetèrent de leurs feigneurs. Le gouvernement municipal s'accrut un peu des ruines des poffeffeurs des fiefs. Peu à peu ces communautés, pouvant travailler, et commercer pour leur propre avantage, exercèrent les arts et le commerce que l'efclavage éteignait.

Cependant ce peu de chrétiens métis, cantonnés fur les côtes de Syrie, fut bientôt exterminé ou réduit en fervitude. Ptolémaïs, leur principal afile, et qui n'était en effet

qu'une

qu'une retraite de bandits fameux par leurs crimes, ne put résister aux forces du soudan d'Egypte, *Mélecséraph*. Il la prit en 1291 : Tyr et Sydon se rendirent à lui. Enfin, vers la fin du treizième siècle, il n'y avait plus dans l'Asie aucune trace apparente de ces émigrations des chrétiens.

CHAPITRE LIX.

Suite de la prise de Constantinople par les croisés. Ce qu'était alors l'empire nommé grec.

Ce gouvernement féodal de France avait produit, comme on l'a vu, bien des conquérans. Un pair de France, duc de Normandie, avait subjugué l'Angleterre ; de simples gentilshommes la Sicile ; et parmi les croisés, des seigneurs de France avaient eu pour quelque temps Antioche et Jérusalem. Enfin *Baudoüin*, pair de France et comte de Flandre, avait pris Constantinople. Nous avons vu les mahométans d'Asie céder Nicée aux empereurs grecs fugitifs. Ces mahométans même s'alliaient avec les Grecs contre les Francs et les Latins, leurs communs ennemis ; et pendant ces temps-là, les irruptions des Tartares dans l'Asie et dans

l'Europe empêchaient les musulmans d'opprimer ces Grecs. Les Francs, maîtres de Constantinople, élisaient leurs empereurs ; les papes les confirmaient.

1216. Les Français règnent à Constantinople.

Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, de la maison de France, ayant été élu, fut couronné et sacré dans Rome par le pape *Honorius III.* Les papes se flattaient alors de donner les empires d'Orient et d'Occident. On a vu ce que c'était que leurs droits sur l'Occident, et combien de sang coûta cette prétention. A l'égard de l'Orient, il ne s'agissait guère que de Constantinople, d'une partie de la Thrace et de la Thessalie. Cependant le patriarche latin, tout soumis qu'il était au pape, prétendait qu'il n'appartenait qu'à lui de couronner ses maîtres, tandis que le patriarche grec, siégeant tantôt à Nicée, tantôt à Andrinople, anathématisait et l'empereur latin et le patriarche de cette communion, et le pape même. C'était si peu de chose que cet empire latin de Constantinople, que *Pierre de Courtenai*, en revenant de Rome, ne put éviter de tomber entre les mains des Grecs ; et après sa mort, ses successeurs n'eurent précisément que la ville de Constantinople et son territoire. Des Français possédaient l'Achaïe ; les Vénitiens avaient la Morée.

Constantinople, autrefois si riche, était

devenue ſi pauvre que *Baudouin II* (j'ai peine à le nommer empereur) mit en gage pour quelque argent, entre les mains des Vénitiens, la couronne d'épines de JESUS-CHRIST, ſes langes, ſa robe, ſa ſerviette, ſon éponge, et beaucoup de morceaux de la vraie croix. St *Louis* retira ces gages des mains des Vénitiens, et les plaça dans la ſainte chapelle de Paris, avec d'autres reliques, qui ſont des témoignages de piété plutôt que de la connaiſſance de l'antiquité.

Les Grecs reprennent l'empire.

On vit ce *Baudouin II* venir, en 1245, au concile de Lyon, dans lequel le pape *Innocent IV* excommunia ſi ſolennellement *Frédéric II.* Il y implora vainement le ſecours d'une croiſade, et ne retourna dans Conſtantinople que pour la voir enfin retomber au pouvoir des Grecs, ſes légitimes poſſeſſeurs. *Michel Paléologue*, empereur et tuteur du jeune empereur *Laſcaris*, reprit la ville par une intelligence ſecrète. *Baudouin* s'enfuit enſuite en France, où il 1261.
vécut de l'argent que lui valut la vente de ſon marquiſat de Namur, qu'il fit au roi St *Louis.* Ainſi finit cet empire des croiſés.

Leurs mœurs.

Les Grecs rapportèrent leurs mœurs dans leur empire. L'uſage recommença de crever les yeux. *Michel Paléologue* ſe ſignala d'abord en privant ſon pupille de la vue et de la liberté. On ſe ſervait auparavant d'une lame de métal

ardente; *Michel* employa le vinaigre bouillant, et l'habitude s'en conſerva; car la mode entre juſque dans les crimes.

Paléologue ne manqua pas de ſe faire abſoudre ſolennellement de cette cruauté par ſon patriarche et par ſes évêques, qui répandaient des larmes de joie, dit-on, à cette pieuſe cérémonie. *Paléologue* ſe frappait la poitrine, demandait pardon à DIEU, et ſe gardait bien de délivrer de priſon ſon pupille et ſon empereur.

Quand je dis que la ſuperſtition rentra dans Conſtantinople avec les Grecs, je n'en veux pour preuve que ce qui arriva en 1284. Tout l'empire était diviſé entre deux patriarches. L'empereur ordonna que chaque parti préſenterait à DIEU un mémoire de ſes raiſons dans Sainte-Sophie, qu'on jetterait les deux mémoires dans un braſier béni, et qu'ainſi la volonté de DIEU ſe déclarerait. Mais la volonté céleſte ne ſe déclara qu'en laiſſant brûler les deux papiers, et abandonna les Grecs à leurs querelles eccléſiaſtiques.

L'empire d'Orient reprit cependant un peu la vie. La Gréce lui était jointe avant les croiſades; mais il avait perdu preſque toute l'Aſie mineure et la Syrie. La Gréce en fut ſéparée après les croiſades; mais un peu de l'Aſie mineure reſtait, et il s'étendait encore en Europe juſqu'à Belgrade.

Tout le reſte de cet empire était poſſédé par des nations nouvelles. L'Egypte était devenue la proie de la milice des mammelucs, compoſée d'abord d'eſclaves, et enſuite de conquérans. C'étaient des ſoldats ramaſſés des côtes ſeptentrionales de la mer Noire; et cette nouvelle forme de brigandage s'était établie du temps de la captivité de St *Louis*.

Le califat touchait à ſa fin, dans ce treizième ſiècle, tandis que l'empire de *Conſtantin* penchait vers la ſienne. Vingt uſurpateurs nouveaux déchiraient de tous côtés la monarchie fondée par *Mahomet*, en ſe ſoumettant à ſa religion. Et enfin ces califes de Babylone, nommés les califes abaſſides, furent entièrement détruits par la famille de *Gengis*.

Il y eut ainſi, dans les douzième et treizième ſiècles une ſuite de dévaſtations non interrompue dans tout l'hémiſphère. Les nations ſe précipitèrent les unes ſur les autres, par des émigrations prodigieuſes, qui ont établi peu à peu de grands empires. Car tandis que les croiſés fondaient ſur la Syrie, les Turcs minaient les Arabes; et les Tartares parurent enfin, qui tombèrent ſur les Turcs, ſur les Arabes, ſur les Indiens, ſur les Chinois. Ces Tartares, conduits par *Gengis* et par ſes fils, changèrent la face de toute la grande Aſie, tandis que l'Aſie mineure et la Syrie étaient le tombeau des Francs et des Sarrazins.

CHAPITRE LX.

De l'Orient et de Gengis-kan.

Au-DELA de la Perfe, vers le Gion et l'Oxus, il s'était formé un nouvel empire des débris du califat. Nous l'appelons *Carifme* ou *Kouarefme*, du nom corrompu de fes conquérans. Sultan *Mohammed* y régnait à la fin du douzième fiècle et au commencement du treizième, quand la grande invafion des Tartares vint engloutir tant de vaftes Etats. *Mohammed le Carifmin* régnait du fond de l'Irac, qui eft l'ancienne Médie, jufqu'au-delà de la Sogdiane, et fort avant dans le pays des Tartares. Il avait encore ajouté à fes Etats une partie de l'Inde, et fe voyait un des plus grands fouverains du monde, mais reconnaiffant toujours le calife qu'il dépouillait, et auquel il ne reftait que Bagdat.

Des Tartares.

Par-delà le Taurus et le Caucafe, à l'orient de la mer Cafpienne, du Volga jufqu'à la Chine, et au Nord jufqu'à la zone glaciale, s'étendent ces immenfes pays des anciens Scythes, qui fe nommèrent depuis *Tatares*, du nom de *Tatar-kan*, l'un de leurs plus grands princes, et que nous appelons *Tartares*. Ces pays paraiffent peuplés de temps immémorial,

ſans qu'on y ait preſque jamais bâti de villes. La nature a donné à ces peuples, comme aux Arabes bedouins, un goût pour la liberté et pour la vie errante, qui leur a fait toujours regarder les villes comme les priſons où les rois, diſent-ils, tiennent leurs eſclaves.

Leurs courſes continuelles, leur vie néceſſairement frugale, peu de repos goûté en paſſant ſous une tente, ou ſur un chariot, ou ſur la terre, en firent des générations d'hommes robuſtes, endurcis à la fatigue, qui, comme des bêtes féroces trop multipliées, ſe jetèrent loin de leurs tannières; tantôt vers le Palus Méotide, lorſqu'ils chaſsèrent, au cinquième ſiècle, les habitans de ces contrées, qui ſe précipitèrent ſur l'empire romain; tantôt à l'Orient et au Midi, vers l'Arménie et la Perſe; tantôt du côté de la Chine et juſqu'aux Indes; ainſi ce vaſte réſervoir d'hommes ignorans et belliqueux a vomi ſes inondations dans preſque tout notre hémiſphère; et les peuples qui habitent aujourd'hui ces déſerts, privés de toute connaiſſance, ſavent ſeulement que leurs pères ont conquis le monde. Leurs mœurs.

Chaque horde ou tribu avait ſon chef et pluſieurs chefs ſe réuniſſaient ſous un kan. Les tribus voiſines du dalaï-lama l'adoraient, et cette adoration conſiſtait principalement en un léger tribut : les autres, pour tout culte, Leur culte.

ſacrifiaient à DIEU quelques animaux, une fois l'an. Il n'eſt point dit qu'ils aient jamais immolé d'hommes à la Divinité, ni qu'ils aient cru un être malfeſant et puiſſant tel que le diable. Les beſoins et les occupations d'une vie vagabonde les garantiſſaient auſſi de beaucoup de ſuperſtitions nées de l'oiſiveté : ils n'avaient que les défauts de la brutalité attachée à une vie dure et ſauvage ; et ces défauts mêmes en firent des conquérans.

Tout ce que je puis recueillir de certain ſur l'origine de la grande révolution que firent ces Tartares, aux douzième et treizième ſiècles, c'eſt que, vers l'orient de la Chine, les hordes des Monguls ou Mogols, poſſeſſeurs des meilleures mines de fer, fabriquèrent ce métal avec lequel on ſe rend maître de ceux qui poſsèdent tout le reſte. *Cal-kan* ou *Gaſſar-kan*, aïeul de *Gengis-kan*, ſe trouvant à la tête de ces tribus, plus aguerries et mieux armées que les autres, força pluſieurs de ſes voiſins à devenir ſes vaſſaux, et fonda une eſpèce de monarchie, telle qu'elle peut ſubſiſter parmi des peuples errans et impatiens du joug. Son fils, que les hiſtoriens européans appellent *Piſouca*, affermit cette domination naiſſante ; et enfin *Gengis* l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Il y avait un puiſſant Etat entre ſes terres

et

et celles de la Chine ; cet empire était celui d'un kan dont les aïeux avaient renoncé à la vie vagabonde des Tartares, pour bâtir des villes à l'exemple des Chinois : il fut même connu en Europe ; c'eſt à lui qu'on donna d'abord le nom de *Prêtre-Jean*. Des critiques ont voulu prouver que le mot propre eſt *Prête-Jean*, quoiqu'aſſurément il n'y eût aucune raiſon de l'appeler ni *Prête* ni *Prêtre*.

Prêtre-Jean chimérique.

Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que la réputation de ſa capitale, qui feſait du bruit dans l'Aſie, avait excité la cupidité des marchands d'Arménie ; ces marchands étaient de l'ancienne communion de *Neſtorius*. Quelques-uns de leurs religieux ſe mirent en chemin avec eux ; et, pour ſe rendre recommandables aux princes chrétiens qui feſaient alors la guerre en Syrie, ils écrivirent qu'ils avaient converti ce grand kan, le plus puiſſant des Tartares, qu'ils lui avaient donné le nom de *Jean*, qu'il avait même voulu recevoir le ſacerdoce. Voilà la fable qui rendit le *Prêtre-Jean* ſi fameux dans nos anciennes chroniques des croiſades. On alla enſuite chercher le *Prêtre-Jean* en Ethiopie, et on donna ce nom à ce prince nègre, qui eſt moitié chrétien ſchiſmatique et moitié juif. Cependant le *Prêtre-Jean* tartare ſuccomba dans une grande bataille ſous les armes de *Gengis*. Le vainqueur s'empara de ſes

Etats, et ſe fit élire ſouverain de tous les kans tartares, ſous le nom de *Gengis-kan*, qui ſignifie *roi des rois*, ou *grand kan*. Il portait auparavant le nom de *Témugin*. Il paraît que les kans tartares étaient en uſage d'aſſembler des diètes vers le printemps : ces diètes s'appelaient *Cour-ilté*. Hé qui ſait ſi ces aſſemblées et nos cours plénières, aux mois de mars et de mai, n'ont pas une origine commune ?

Lois de *Gengis*. *Gengis* publia dans cette aſſemblée qu'il fallait ne croire qu'un Dieu, et ne perſécuter perſonne pour ſa religion : preuve certaine que ſes vaſſaux n'avaient pas tous la même créance. La diſcipline militaire fut rigoureuſement établie : des dizeniers, des centeniers, des capitaines de mille hommes, des chefs de dix mille ſous des généraux, furent tous aſtreints à des devoirs journaliers ; et tous ceux qui n'allaient point à la guerre, furent obligés de travailler un jour de la ſemaine pour le ſervice du grand kan. L'adultère fut défendu d'autant plus ſévèrement que la polygamie était permiſe. Il n'y eut qu'un canton tartare dans lequel il fut permis aux habitans de demeurer dans l'uſage de proſtituer les femmes à leurs hôtes. Le ſortilége fut expreſſément défendu, ſous peine de mort. On a vu que *Charlemagne* ne le punit que par des amendes. Mais il en réſulte que les Germains, les Francs et les Tartares

croyaient également au pouvoir des magiciens. *Gengis* fit jouer, dans cette grande assemblée de princes barbares, un ressort qu'on voit souvent employé dans l'histoire du monde. Un prophète lui prédit qu'il serait le maître de l'univers; les vassaux du grand kan s'encouragèrent à remplir la prédiction.

L'auteur chinois qui a écrit les conquêtes de *Gengis*, et que le père *Gaubil* a traduit, assure que ces Tartares n'avaient aucune connaissance de l'art d'écrire. Cet art avait toujours été ignoré des provinces d'Archangel jusqu'au-delà de la grande muraille, ainsi qu'il le fut des Celtes, des Bretons, des Germains, des Scandinaviens, et de tous les peuples de l'Afrique au-delà du mont Atlas. L'usage de transmettre à la postérité toutes les articulations de la langue, et toute les idées de l'esprit, est un des grands raffinemens de la société perfectionnée, qui ne fut connu que chez quelques nations très-policées; et encore ne fut-il jamais d'un usage universel chez ces nations. Les lois des Tartares étaient promulguées de bouche, sans aucun signe représentatif qui en perpétuât la mémoire. Ce fut ainsi que *Gengis* porta une loi nouvelle, qui devait faire des héros de ses soldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui, dans le combat, appelés au secours de leurs camarades, fuiraient

1214. au lieu de les ſecourir. Bientôt maître de tous les pays qui ſont entre le fleuve Volga et la muraille de la Chine, il attaque enfin cet ancien empire qu'on appelait alors *le Catai.* Il prit Cambalu, capitale du Catai ſeptentrional : c'eſt la même ville que nous nommons aujourd'hui Pékin. Maître de la moitié de la Chine, il ſoumit juſqu'au fond de la Corée.

Conquêtes de *Gengis.*

L'imagination des hommes oiſifs, qui s'épuiſe en fictions romaneſques, n'oſerait pas imaginer qu'un prince partît du fond de la Corée, qui eſt l'extrémité orientale de notre globe, pour porter la guerre en Perſe et aux Indes. C'eſt ce qu'exécuta *Gengis.*

Le calife de Bagdat, nommé *Naſſer*, l'appela imprudemment à ſon ſecours. Les califes alors étaient, comme nous l'avons vu, ce qu'avaient été les rois fainéans de France ſous la tyrannie des maires du palais : les Turcs étaient les maires des califes.

Ce ſultan *Mohammed*, de la race des Cariſmins, dont nous venons de parler, était maître de preſque toute la Perſe ; l'Arménie, toujours faible, lui payait tribut. Le calife *Naſſer*, que ce *Mohammed* voulait enfin dépouiller de l'ombre de dignité qui lui reſtait, attira *Gengis* dans la Perſe.

Le conquérant tartare avait alors ſoixante ans : il paraît qu'il ſavait régner comme

vaincre ; ſa vie eſt un des témoignages qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne ſoit grand politique. Un conquérant eſt un homme dont la tête ſe ſert avec une habileté heureuſe du bras d'autrui. *Gengis* gouvernait ſi adroitement la partie de la Chine conquiſe, qu'elle ne ſe révolta point pendant ſon abſence ; et il ſavait ſi bien régner dans ſa famille, que ſes quatre fils, qu'il fit ſes quatre lieutenans-généraux, mirent preſque toujours leur jalouſie à le bien ſervir, et furent les inſtrumens de ſes victoires.

Nos combats en Europe paraiſſent de légères eſcarmouches, en comparaiſon de ces batailles qui ont enſanglanté quelquefois l'Aſie. Le ſultan *Mohammed* marche contre *Gengis* avec quatre cents mille combattans, au-delà du fleuve Jaxarte, près de la ville d'Otrar ; et dans les plaines immenſes qui ſont par-delà cette ville, au quarante-deuxième degré de latitude ; il rencontre l'armée tartare de ſept cents mille (*a*) hommes, commandée par *Gengis* et par ſes quatre fils : les mahométans furent défaits, et Otrar priſe. On ſe ſervit du bélier dans le ſiége ; il ſemble que cette machine de guerre ſoit une invention naturelle de preſque tous les peuples, comme l'arc et les flèches. Armées prodigieuſes.

(*a*) Il faut toujours beaucoup rabattre de ces calculs.

De ces pays qui sont vers la Transoxane, le vainqueur s'avance à Bocara, ville célèbre dans toute l'Asie par son grand commerce, ses manufactures d'étoffes, sur-tout par les sciences que les sultans turcs avait apprises des Arabes, et qui florissaient dans Bocara et dans Samarcande. Si même on en croit le kan *Abulgasi*, de qui nous tenons l'histoire des Tartares, *bocar* signifie *savant*, en langue tartare-mongule; et c'est de cette étymologie, dont il ne reste aujourd'hui nulle trace, que vint le nom de *Bocara*. Le tartare, après l'avoir rançonnée, la réduisit en cendres, ainsi que Persépolis avait été brûlée par *Alexandre*. Mais les Orientaux qui ont écrit l'histoire de *Gengis* disent qu'il voulut venger ses ambassadeurs que le sultan avait fait tuer avant cette guerre. S'il peut y avoir quelque excuse pour *Gengis*, il n'y en a point pour *Alexandre*.

Toutes ces contrées à l'orient et au midi de la mer Caspienne furent soumises; et le sultan *Mohammed*, fugitif de province en province, traînant après lui ses trésors et son infortune, mourut abandonné des siens.

Enfin le conquérant pénétra jusqu'au fleuve de l'Inde; et, tandis qu'une de ses armées soumettait l'Indoustan, une autre, sous un de ses fils, subjugua toutes les provinces qui sont au

midi et à l'occident de la mer Caſpienne, le Coraſſan, l'Irak, le Shirvan, l'Aran ; elle paſſa les portes de fer, près deſquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par *Alexandre.* C'eſt l'unique paſſage de ce côté de la haute Aſie, à travers les montagnes eſcarpées et inacceſſibles du Caucaſe ; de-là, marchant le long du Volga vers Moſcou, cette armée, par-tout victorieuſe, ravagea la Ruſſie. C'était prendre ou tuer des beſtiaux et des eſclaves. Chargée de ce butin, elle repaſſa le Volga, et retourna vers *Gengis* par le nord-eſt de la mer Caſpienne. Aucun voyageur n'avait fait, dit-on, le tour de cette mer ; et ces troupes furent les premières qui entreprirent une telle courſe par des pays incultes, impraticables à d'autres hommes qu'à des Tartares, auxquels il ne fallait ni tentes, ni proviſions, ni bagages, et qui ſe nourriſſaient de la chair de leurs chevaux morts de vieilleſſe, comme de celle des autres animaux.

Ainſi donc la moitié de la Chine, et la moitié de l'Indouſtan, preſque toute la Perſe juſqu'à l'Euphrate, les frontières de la Ruſſie, Caſan, Aſtracan, toute la grande Tartarie, furent ſubjuguées par *Gengis* en près de dix-huit années. Il eſt certain que cette partie du Thibet, où règne le grand *Lama*, était enclavée dans ſon empire, et que le pontife ne fut

point inquiété par *Gengis* qui avait beaucoup d'adorateurs de cette idole humaine dans ſes armées. Tous les conquérans ont toujours épargné les chefs des religions, et parce que ces chefs les ont flattés, et parce que la ſoumiſſion du pontife entraîne celle du peuple.

En revenant des Indes par la Perſe et par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat, au nord-eſt du fleuve Jaxarte, comme au centre de ſon vaſte empire. Ses fils, victorieux de tous côtés, ſes généraux, et tous les princes tributaires, lui apportèrent les tréſors de l'Aſie. Il en ſit des largeſſes à ſes ſoldats, qui ne connurent que par lui cette eſpèce d'abondance. C'eſt de-là que les Ruſſes trouvent ſouvent aujourd'hui des ornemens d'argent et d'or, et des monumens de luxe enterrés dans les pays ſauvages de la Tartarie. C'eſt tout ce qui reſte à préſent de tant de déprédations.

Cour plénière.

Il tint dans les plaines de Toncat une cour plénière triomphale, auſſi magnifique qu'avait été guerrière celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mélange de barbarie tartare, et de luxe aſiatique. Tous les kans et leurs vaſſaux, compagnons de ſes victoires, étaient ſur ces anciens chariots ſcythes, dont l'uſage ſubſiſte encore juſque chez les Tartares de la Crimée ; mais ces chars

étaient couverts des étoffes précieuſes, de l'or, et des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de *Gengis* lui fit dans cette diète un préſent de cent mille chevaux. Ce fut dans ces états généraux de l'Aſie qu'il reçut les adorations de plus de cinq cents ambaſſadeurs des pays conquis; de-là il courut remettre ſous le joug un grand pays qu'on nommait *Tangut*, vers les frontières de la Chine. Il voulait, âgé d'environ ſoixante et dix ans, aller achever la conquête de ce grand royaume de la Chine, l'objet le plus chéri de ſon ambition; mais enfin une maladie mortelle le ſaiſit dans ſon camp ſur la route de cet empire, à quelques lieues de la grande muraille.

Mort de *Gengis.* 1226.

Jamais ni avant ni après lui aucun homme n'a ſubjugué plus de peuples. Il avait conquis plus de dix-huit cents lieues de l'Orient au Couchant, et plus de mille du Septentrion au Midi. Mais dans ſes conquêtes il ne fit que détruire; et ſi on excepte Bocara et deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, ſon empire, de la frontière de Ruſſie juſqu'à celle de la Chine, fut une dévaſtation. La Chine fut moins ſaccagée, parce qu'après la priſe de Pékin, ce qu'il envahit ne réſiſta pas. Il partagea avant ſa mort ſes Etats à ſes quatre fils; et chacun

d'eux fut un des plus puiſſans rois de la terre.

Hommes égorgés ſur ſon tombeau.

On aſſure qu'on égorgea beaucoup d'hommes ſur ſon tombeau, et qu'on en a uſé ainſi à la mort de ſes ſucceſſeurs qui ont régné dans la Tartarie. C'eſt une ancienne coutume des princes ſcythes, qu'on a trouvée établie depuis peu chez les nègres de Congo, coutume digne de ce que la terre a porté de plus barbare. On prétend que c'était un point d'honneur chez les domeſtiques des kans tartares de mourir avec leurs maîtres, et qu'ils ſe diſputaient l'honneur d'être enterrés avec eux. Si ce fanatiſme était commun, ſi la mort était ſi peu de choſe pour ces peuples, ils étaient faits pour ſubjuguer les autres nations. Les Tartares, dont l'admiration redoubla pour *Gengis* quand ils ne le virent plus, imaginèrent qu'il n'était point né comme les autres hommes, mais que ſa mère l'avait conçu par le ſeul ſecours d'une influence céleſte ; comme ſi la rapidité de ſes conquêtes n'était pas un aſſez grand prodige. S'il fallait donner à de tels hommes un être ſurnaturel pour père, il faudrait ſuppoſer que c'eſt un être malfeſant.

Les Grecs, et avant eux les Aſiatiques, avaient ſouvent appelé fils des Dieux leurs défenſeurs et leurs légiſlateurs, et même les raviſſeurs conquérans. L'apothéoſe dans tous

les temps d'ignorance a été prodiguée à quiconque inftruifit, ou fervit, ou écrafa le genre humain.

Les enfans de ce conquérant étendirent encore la domination qu'avait laiffée leur père. *Octaï* et bientôt après *Coblaï-kan*, fils d'*Octaï*, achevèrent la conquête de la Chine. C'eft ce *Coblaï* que vit *Marc Paolo*, vers l'an 1260, lorfqu'avec fon frère et fon oncle il pénétra dans ces pays dont le nom même était alors ignoré, et qu'il appelle *le Cataï*. L'Europe, chez qui ce *Marc Paolo*, eft fameux pour avoir voyagé dans les Etats foumis par *Gengis* et fes enfans, ne connut long-temps ni ces Etats ni leurs vainqueurs.

Ses enfans partagent la moitié du monde.

A la vérité, le pape *Innocent IV* envoya quelques francifcains dans la Tartarie. Ces moines, qui fe qualifiaient ambaffadeurs, virent peu de chofe, furent traités avec le plus grand mépris, et ne fervirent à rien. 1246.

On était fi peu inftruit de ce qui fe paffait dans cette vafte partie du monde, qu'un fourbe, nommé *David*, fit accroire à St *Louis* en Syrie qu'il venait auprès de lui de la part du grand kan de Tartarie qui s'était fait chrétien. St *Louis* envoya le moine *Rubruquis* 1258.
dans ces pays pour s'informer de ce qui en pouvait être. Il paraît par la relation de *Rubruquis* qu'il fut introduit devant le petit

fils de *Gengis*, qui régnait à la Chine. Mais quelles lumières pouvait-on tirer d'un moine qui ne fit que voyager chez des peuples dont il ignorait les langues, et qui n'était pas à portée de bien voir ce qu'il voyait? Il ne rapporta de fon voyage que beaucoup de fauffes notions et quelques vérités indifférentes.

Ainfi donc au même temps que les princes et les barons chrétiens baignaient de fang le royaume de Naples, la Gréce, la Syrie et l'Egypte, l'Afie était faccagée par les Tartares. Prefque tout notre hémifphère fouffrait à la fois.

Si les princes de la race de *Gengis* étaient defpotiques.

Les moines qui voyagèrent en Tartarie, dans le treizième fiècle, ont écrit que *Gengis* et fes enfans gouvernaient defpotiquement leurs Tartares. Mais peut-on croire que des conquérans armés pour partager le butin avec leur chef, des hommes robuftes, nés libres, des hommes errans, couchant l'hiver fur la neige, et l'été fur la rofée, fe foient laiffés traiter par des conducteurs élus en plein champ, comme les chevaux qui leur fervaient de monture et de pâture? Ce n'eft pas-là l'inftinct des peuples du Nord: les Alains, les Huns, les Gépides, les Turcs, les Goths, les Francs, furent tous les compagnons, et non les efclaves de leurs barbares chefs. Le defpotifme ne vient qu'à la longue; il fe forme du combat de l'efprit

de domination contre l'efprit d'indépendance. Le chef a toujours plus de moyens d'écrafer, que fes compagnons de réfifter; et enfin l'argent rend abfolu.

Le moine *Plan-Carpin*, envoyé par le pape 1243.
Innocent IV dans Caracorum, alors capitale de la Tartarie, témoin de l'inauguration d'un fils du grand kan *Octaï*, rapporte que les principaux tartares firent affeoir ce kan fur une pièce de feutre, et lui dirent : *Honore les grands, fois jufte et bienfefant envers tous ; finon tu feras fi miférable que tu n'auras pas même le feutre fur lequel tu es affis.* Ces paroles ne font pas d'un courtifan efclave.

Gengis ufa du droit qu'ont eu toujours tous les princes de l'Orient, droit femblable à celui de tous les pères de famille dans la loi romaine, de choifir leurs héritiers, et de faire partage entre leurs enfans fans avoir égard à l'aîneffe. Il déclara grand kan des Tartares fon troifième fils *Octaï*, dont la poftérité régna dans le nord de la Chine jufque vers le milieu du quatorzième fiècle. La force des armes y avait introduit les Tartares; les querelles de religion les en chafsèrent. Les prêtres *lamas* voulurent exterminer les bonzes. Ceux-ci foulevèrent les peuples. Les princes du fang chinois profitèrent de cette difcorde eccléfiaftique, et chafsèrent enfin leurs dominateurs que l'abondance et le repos avaient amollis.

Un autre fils de *Gengis*, nommé *Touchi*, eut le Turqueſtan, la Bactriane, le royaume d'Aſtracan, et le pays des Usbecs. Le fils de
1234. ce *Touchi* alla ravager la Pologne, la Dalmatie,
1235. la Hongrie, les environs de Conſtantinople. Il s'appelait *Batou-kan*. Les princes de la Tartarie Crimée deſcendent de lui de mâle en mâle, et les kans Usbecs qui habitent aujourd'hui la vraie Tartarie, vers le nord et l'orient de la mer Caſpienne, rapportent auſſi leur origine à cette ſource. Ils ſont maîtres de la Bactriane ſeptentrionale; mais ils ne mènent dans ces beaux pays qu'une vie vagabonde, et déſolent la terre qu'ils habitent.

Deſcendans de *Gengis*.

Tuti, ou *Tuli*, autre fils de *Gengis*, eut la Perſe du vivant de ſon père. Le fils de ce *Tuti*, nommé *Houlacou*, paſſa l'Euphrate que *Gengis* n'avait point paſſé. Il détruiſit pour jamais dans Bagdat l'empire des califes, et ſe rendit maître d'une partie de l'Aſie mineure ou Natolie, tandis que les maîtres naturels de cette belle partie de l'empire de Conſtantinople étaient chaſſés de leur capitale par les chrétiens croiſés.

Un quatrième fils, nommé *Zagataï*, eut la Tranſoxane, Candahar, l'Inde ſeptentrionale, Cachemire, le Thibet; et tous les deſcendans de ces quatre monarques conſervèrent quelque temps, par les armes, leurs monarchies établies par le brigandage.

Si on compare ces vaftes et foudaines déprédations avec ce qui fe paffe de nos jours dans notre Europe, on verra une énorme différence. Nos capitaines qui entendent l'art de la guerre infiniment mieux que les *Gengis*, et tant d'autres conquérans, nos armées, dont un détachement aurait diffipé avec quelques canons toutes ces hordes de Huns, d'Alains et des Scythes, peuvent à peine aujourd'hui prendre quelques villes dans leurs expéditions les plus brillantes. C'eft qu'alors il n'y avait nul art, et que la force décidait du fort du monde.

Caufe des fuccès de cette famille.

Gengis, et fes fils allant de conquête en conquête, crurent qu'ils fubjugueraient toute la terre habitable; c'eft dans ce deffein que d'un côté *Koublaï*, maître de la Chine, envoya une armée de cent mille hommes fur mille bateaux appelés *jonques*, pour conquérir le Japon, et que *Batou-kan* pénétra aux frontières de l'Italie. Le pape *Céleftin IV* lui envoya quatre religieux, feuls ambaffadeurs qui puffent accepter une telle commiffion. Frère *Affelin* rapporte qu'il ne put parler qu'à un des capitaines tartares, qui lui donna cette lettre pour le pape.

Tartares font la guerre du Japon à l'Italie.

„ Si tu veux demeurer fur terre, viens nous
„ rendre hommage. Si tu n'obéis pas, nous
„ favons ce qui en arrivera. Envoie-nous de

„ nouveaux députés, pour nous dire ſi tu
„ veux être notre vaſſal ou notre ennemi. „

On a blâmé *Charlemagne* d'avoir diviſé ſes Etats, on doit en louer *Gengis*. Les Etats de *Charlemagne* ſe touchaient, avaient à peu-près les mêmes lois, étaient ſous la même religion, et pouvaient ſe gouverner par un ſeul homme. Ceux de *Gengis*, beaucoup plus vaſtes, entrecoupés de déſerts, partagés en religions différentes, ne pouvaient obéir long-temps au même ſceptre.

Cependant cette vaſte puiſſance des Tartares-Mogols, fondée vers l'an 1220, s'affaiblit de tous côtés; juſqu'à ce que *Tamerlan*, plus d'un ſiècle après, établit une monarchie univerſelle dans l'Aſie, monarchie qui ſe partagea encore.

La dynaſtie de *Gengis* régna long-temps à la Chine ſous le nom d'*Iven*. Il eſt à croire que la ſcience de l'aſtronomie, qui avait rendu les Chinois ſi célèbres, déchut beaucoup dans cette révolution; car on ne voit en ce temps-là que des mahométans aſtronomes à la Chine; et ils ont preſque toujours été en poſſeſſion de régler le calendrier juſqu'à l'arrivée des jéſuites. C'eſt peut-être la raiſon de la médiocrité où ſont reſtés les Chinois. (*b*)

(*b*) Ceux qui ont prétendu que les grands monumens de tous les arts, dans la Chine, ſont de l'invention des Tartares,

Voilà

Voilà tout ce qui vous convient de ſavoir des Tartares dans ces temps reculés. Il n'y a là ni droit civil, ni droit canon, ni diviſion entre le trône et l'autel et entre des tribunaux de judicature, ni conciles, ni univerſités, ni rien de ce qui a perfectionné ou ſurchargé la ſociété parmi nous. Les Tartares partirent de leurs déſerts, vers l'an 1212, et eurent conquis la moitié de l'hémiſphère, vers l'an 1236. C'eſt-là toute leur hiſtoire.

Tournons maintenant vers l'Occident, et voyons ce qui ſe paſſait, au treizième ſiècle, en Europe.

CHAPITRE LXI.

De Charles d'Anjou, roi des deux Siciles. De Mainfroi, de Conradin, et des vêpres ſiciliennes.

PENDANT que la grande révolution des Tartares avait ſon cours, que les fils et les petits-fils de *Gengis* ſe partageaient la plus grande partie du monde, que les croiſades continuaient, et que St *Louis* préparait malheureuſement la

ſe ſont étrangement trompés. Comment ont-ils pu ſuppoſer que des barbares toujours errans, dont le chef, *Gengis*, ne ſavait ni lire ni écrire, fuſſent plus inſtruits que la nation la plus policée et la plus ancienne de la terre ?

dernière, l'illuſtre maiſon impériale de *Suabe* finit d'une manière inouie juſqu'alors. Ce qui reſtait de ſon ſang coula ſur un échafaud.

L'empereur *Frédéric II* avait été à la fois empereur des papes, leur vaſſal et leur ennemi. Il leur rendait hommage-lige pour le royaume
1254. de Naples et de Sicile. Son fils *Conrad IV* ſe mit en poſſeſſion de ce royaume. Je ne vois point d'auteur qui n'aſſure que ce *Conrad* fut empoiſonné par ſon frère *Manfreddo*, ou *Mainfroi*, bâtard de *Frédéric ;* mais je n'en vois aucun qui en apporte la plus légère preuve.

Ce même empereur *Conrad IV* avait été accuſé d'avoir empoiſonné ſon frère *Henri :* vous verrez que dans tous les temps les ſoupçons de poiſon ſont plus communs que le poiſon même.

Pourquoi Naples et Sicile dépendent des papes.

Cet hommage-lige qu'on rendait à la cour romaine pour les royaumes de Naples et de Sicile, fut une des ſources des calamités de ces provinces, de celles de la maiſon impériale de *Suabe*, et de celles de la maiſon d'*Anjou* qui, après avoir dépouillé les héritiers légitimes, périt elle-même miſérablement. Cet hommage fut d'abord, comme vous l'avez vu, une ſimple cérémonie pieuſe et adroite des conquérans normands, qui mirent, comme tant d'autres princes, leurs Etats ſous la protection de l'Egliſe, pour arrêter, s'il était

poſſible, par l'excommunication, ceux qui voudraient leur ravir ce qu'ils avaient uſurpé. Les papes tournèrent bientôt en hommage cette oblation ; et n'étant pas ſouverains de Rome, ils étaient ſuzerains des deux Siciles.

L'empereur *Frédéric II* laiſſa Naples et Sicile dans l'état le plus floriſſant. De ſages lois établies, des villes bâties, Naples embellie, les ſciences et les arts en honneur, furent ſes monumens. Ce royaume devait appartenir à l'empereur *Conrad*, ſon fils ; on ne ſait ſi *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*, était fils légitime ou bâtard de *Frédéric II :* l'empereur ſemble le regarder dans ſon teſtament comme ſon fils légitime. Il lui donne Tarente et pluſieurs autres principautés en ſouveraineté. Il l'inſtitue régent du royaume pendant l'abſence de *Conrad*, et le déclare ſon ſucceſſeur, en cas que *Conrad* et *Henri* viennent à mourir ſans enfans ; juſque-là tout paraît paiſible. Mais les Italiens n'obéiſſaient jamais que malgré eux au ſang germanique ; les papes déteſtaient la maiſon de *Suabe*, et voulaient la chaſſer d'Italie ; les partis *Guelfe* et *Gibelin* ſubſiſtaient dans toute leur force d'un bout de l'Italie à l'autre.

Le fameux pape *Innocent IV*, qui avait dépoſé à Lyon l'empereur *Frédéric II*, c'eſt-à-dire, qui avait oſé le déclarer dépoſé,

prétendait bien que les enfans d'un excommunié ne pouvaient ſuccéder à leur père.

Les papes veulent dépouiller l'héritier du royaume.

Innocent ſe hâta donc de quitter Lyon, pour aller ſur les frontières de Naples exhorter les barons à ne point obéir à *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*. Cet évêque ne combattait qu'avec les armes de l'opinion; mais vous avez vu combien ces armes étaient dangereuſes. *Mainfroi* ſe défia de ſes barons, dévots, factieux et ennemis du ſang de *Suabe*. Il y avait encore des Sarrazins dans la Pouille. L'empereur *Frédéric II*, ſon père, avait toujours eu une garde compoſée de ces mahométans; la ville de Lucéran, ou Nocera était remplie de ces arabes; on l'appelait *Lucera da pagani*, la ville des païens. Les mahométans ne méritaient pas à beaucoup près ce nom que les Italiens leur donnaient. Jamais peuple ne fut plus éloigné de ce que nous appelons improprement *le paganiſme*, et ne fut plus fortement attaché ſans aucun mélange à l'unité de DIEU. Mais ce terme de païens avait rendu odieux *Frédéric II* qui avait employé les Arabes dans ſes armées; il rendit *Manfreddo* plus odieux encore. *Manfreddo* cependant, aidé de ſes mahométans, étouffa la révolte, et contint tout le royaume, excepté la ville de Naples, qui reconnut le pape *Innocent* pour ſon unique maître. Ce pape prétendait que les deux Siciles

lui étaient dévolues, et lui appartenaient de droit, en vertu des paroles qu'il avait prononcées en déposant *Frédéric II* et sa race, au concile de Lyon. L'empereur *Conrad IV* arrive alors pour défendre son héritage. Il prend d'assaut sa ville de Naples; le pape s'enfuit à Gènes, sa patrie; et là il ne prend d'autre parti que d'offrir le royaume au prince *Richard*, frère du roi d'Angleterre, *Henri III*, prince qui n'était pas en état d'armer deux vaisseaux, et qui remercia le saint-père de son dangereux présent.

Les dissentions inévitables entre *Conrad*, roi 1254.
allemand, et *Manfreddo*, italien, servirent mieux la cour romaine que ne firent la politique et les malédictions du pape. *Conrad* mourut, et on prétend, comme je vous l'ai dit, qu'il mourut empoisonné. La cour papale accrédita ce soupçon. *Conrad* laissait sa couronne de Naples à un enfant de dix ans; c'est cet infortuné *Conradin*, que nous verrons périr d'une fin si tragique. *Conradin* était en Allemagne: *Manfreddo* était ambitieux: il fit courir le bruit que *Conradin* était mort, et se fit prêter serment comme à un régent, si *Conradin* était en vie; et comme à un roi, si ce fils de l'empereur n'était plus. *Innocent* avait toujours pour lui dans le royaume la faction des *Guelfes*, ce parti ennemi de la maison impériale, et il avait

encore pour lui ſes excommunications. Il ſe déclara lui-même roi des deux Siciles, et donna des inveſtitures. Voilà donc enfin les papes rois de ce pays conquis par des gentils-hommes de Normandie. Mais cette royauté ne fut que paſſagère : le pape eut une armée, mais ne ſavait pas la commander ; il mit un légat à la tête : *Manfreddo* avec ſes mahométans, et quelques barons peu ſcrupuleux, défit entièrement le légat et l'armée pontificale.

Les papes prennent pour eux les deux Siciles. 1253 et 1254.

Ce fut dans ces circonſtances que le pape

1254. *Innocent*, ne pouvant prendre pour lui le royaume de Naples, ſe tourna enfin vers le comte d'*Anjou*, frère de St *Louis*, et lui offrit une couronne dont il n'avait nul droit de diſpoſer, et à laquelle le comte d'*Anjou* n'avait nul droit de prétendre. Mais le pape mourut dès le commencement de cette négociation. C'eſt à quoi aboutiſſent tous les projets de l'ambition qui tourmentent ſi horriblement la vie.

Rinaldo de Signi, *Alexandre IV*, ſuccéda à la place d'*Innocent IV* et à tous ſes deſſeins. Il ne put réuſſir avec le frère du roi de France, St *Louis ;* ce roi malheureuſement venait d'épuiſer la France par ſa croiſade et par ſa rançon en Egypte, et il dépenſait le peu qui lui reſtait à rebâtir en Paleſtine les murailles de quelques villes ſur la côte, villes bientôt perdues pour les chrétiens.

Le pape *Alexandre IV* commence par citer pardevant lui *Manfreddo ;* il en était en droit par les lois des fiefs, puifque ce prince était fon vaffal. Mais ce droit ne pouvant être que celui du plus fort, il n'y avait pas d'apparence qu'un vaffal armé comparût devant fon feigneur. *Alexandre* était à Naples, dont fes intrigues lui avaient ouvert les portes. Il négocia avec fon vaffal qui était dans la Pouille; il pria le faint-père de lui envoyer un cardinal pour traiter avec lui. La cour du pape décida: *id non convenire fanctæ-fedis honori, ut cardinales ifto modo mittantur ;* qu'il ne convenait pas à l'honneur du faint-fiége d'envoyer ainfi des cardinaux.

Roi de Naples cité devant le pape.

La guerre civile continua donc; le pape publia une croifade contre *Mainfroi*, comme on en avait publié contre les mufulmans, les empereurs et les Albigeois. Il y a bien loin de Naples en Angleterre, cependant cette croifade y fut prêchée; un nonce y alla lever des décimes : ce nonce releva de fon vœu le roi *Henri III*, qui avait fait ferment d'aller 1255.
faire la guerre en Paleftine, et lui fit faire un autre vœu de fournir de l'argent et des troupes au pape dans fa guerre contre *Manfreddo*.

Matthieu Pâris rapporte que le nonce leva cinquante mille livres fterling en Angleterre. A voir les Anglais d'aujourd'hui, on ne

croirait pas que leurs ancêtres aient pu être ſi imbécilles. La cour papale, pour extorquer cet argent, flattait le roi de la couronne de Naples pour le prince *Edmond*, ſon fils ; mais dans le même temps elle négociait avec *Charles d'Anjou*, toujours prête à donner les deux Siciles à qui les voudrait payer le plus chèrement. Toutes ces négociations échouèrent pour lors ; le pape diſſipa l'argent qu'il avait levé en Angleterre pour ſa croiſade, et ne la fit point ; *Manfreddo* régna, et *Alexandre IV*
1260. mourut ſans réuſſir à rien qu'à extorquer de l'argent de l'Angleterre.

Un ſavetier, devenu pape ſous le nom d'*Urbain IV*, continua ce que ſes prédéceſſeurs avaient commencé. Ce ſavetier était de Troyes en Champagne ; ſon prédéceſſeur avait fait prêcher une croiſade en Angleterre contre les deux Siciles ; celui-ci en fit prêcher une en France, il prodigua des indulgences plénières ; mais il ne put avoir que peu d'argent et quelques ſoldats qu'un comte de Flandre, gendre de *Charles d'Anjou*, conduiſit en Italie. *Charles* accepta enfin la couronne de Naples et de Sicile ; le roi St *Louis* y conſentit, mais
1264. *Urbain IV* mourut ſans avoir pu voir les commencemens de cette révolution.

Manfreddo ſe ſoutient toujours contre les papes.

Voilà trois papes qui conſument leur vie à perſécuter en vain *Manfreddo:* un languedocien

(*Clément*

(*Clément IV*) ſujet de *Charles d'Anjou*, termina ce que les autres avaient entrepris, et eut l'honneur d'avoir ſon maître pour ſon vaſſal. Ce comte d'Anjou, *Charles*, poſſédait déjà la Provence par ſon mariage, et une partie du Languedoc; mais ce qui augmentait ſa puiſſance, c'était d'avoir ſoumis la ville de Marſeille. Il avait encore une dignité qu'un homme habile pouvait faire valoir, c'était celle de ſénateur unique de Rome; car les Romains défendaient toujours leur liberté contre les papes: ils avaient depuis cent ans créé cette dignité de ſénateur unique, qui feſait revivre les droits des anciens tribuns. Le ſénateur était à la tête du gouvernement municipal, et les papes, qui donnaient ſi libéralement des couronnes, ne pouvaient mettre un impôt ſur les Romains; ils étaient ce qu'un électeur eſt dans la ville de Cologne. *Clément* ne donna l'inveſtiture à ſon ancien maître, qu'à condition qu'il renoncerait à cette dignité au bout de trois ans, qu'il payerait trois mille onces d'or au ſaint-ſiége, chaque année, pour la mouvance du royaume de Naples, et que, ſi jamais le payement était différé plus de deux mois, il ſerait excommunié. *Charles* ſouſcrivit aiſément à ces conditions et à toutes les autres. Le pape lui accorda la levée d'une décime ſur les biens eccléſiaſtiques de France.

1265. Marché de *Clément IV* avec *Charles d'Anjou.*

Il part avec de l'argent et des troupes, fe fait couronner à Rome, livre bataille à *Mainfroi* dans les plaines de Bénévent, et eft affez
1266. heureux pour que *Mainfroi* foit tué en com-
Manfreddo vaincu, fon cadavre fans fépulture. battant. Il ufa durement de la victoire, et parut auffi cruel que fon frère S[t] *Louis* était humain. Le légat empêcha qu'on ne donnât la fépulture à *Mainfroi*. Les rois ne fe vengent que des vivans; l'Eglife fe vengeait des vivans et des morts.

Conradin : fon droit, fes malheurs. Cependant le jeune *Conradin*, véritable héritier du royaume de Naples, était en Allemagne pendant cet interrègne qui la défolait, et pendant qu'on lui raviffait le royaume de Naples; fes partifans l'excitent à venir défendre fon héritage. Il n'avait encore que quinze ans; fon courage était au-deffus de fon âge; il fe met avec le duc d'Autriche, fon parent, à la tête d'une armée, et vient foutenir fes
1268. droits. Les Romains étaient pour lui. *Conradin* excommunié eft reçu à Rome aux acclamations de tout le peuple, dans le temps même que le pape n'ofait approcher de fa capitale.

On peut dire que de toutes les guerres de ce fiècle, la plus jufte était celle que fefait *Conradin ;* elle fut la plus infortunée. Le pape fit prêcher la croifade contre lui, ainfi que contre les Turcs. Ce prince eft défait et pris dans la Pouille, avec fon parent *Frédéric*, duc

d'Autriche. *Charles d'Anjou*, qui devait honorer leur courage, les fit condamner par des jurifconfultes. La fentence portait qu'ils méritaient la mort *pour avoir pris les armes contre l'Eglife*. Ces deux princes furent exécutés publiquement à Naples par la main du bourreau.

Conradin et *Frédéric d'Autriche* exécutés par l'ordre de l'ufurpateur.

Les hiftoriens les plus accrédités, les plus fidèles, les *Guichardin* et les *de Thou* de ces temps-là, rapportent que *Charles d'Anjou* confulta le pape *Clément IV*, autrefois fon chancelier en Provence, et alors fon protecteur, et que ce prêtre lui répondit en ftyle d'oracle: *vita Corradini, mors Caroli; mors Corradini, vita Caroli*. Cependant, les valets en robe de *Charles* pafsèrent dix mois entiers à fe déterminer fur cet affaffinat qu'ils devaient commettre avec le glaive de la juftice. La fentence ne fut portée qu'après la mort de *Clément IV*. (*a*)

On ne peut affez s'étonner que *Louis IX*, canonifé depuis, n'ait fait aucun reproche à fon frère d'une action fi barbare, fi honteufe et fi peu politique; lui que des Egyptiens avaient épargné fi généreufement dans des circonftances bien moins favorables. Il devait condamner, plus qu'un autre, la férocité réfléchie de *Charles*, fon frère.

(*a*) Voyez les Annales de l'Empire fur la maifon de *Suabe*.

Le vainqueur, ſi indigne de l'être, au lieu de ménager les Napolitains, les irrita par des oppreſſions; ſes Provençaux et lui furent en horreur.

Vêpres ſiciliennes. C'eſt une opinion générale, qu'un gentilhomme de Sicile, nommé *Jean de Procida*, déguiſé en cordelier, trama cette fameuſe conſpiration, par laquelle tous les Français devaient être égorgés à la même heure, le jour de Pâques, au ſon de la cloche de vêpres. Il eſt sûr que ce *Jean de Procida* avait en Sicile préparé tous les eſprits à une révolution, qu'il avait paſſé à Conſtantinople et en Aragon, et que le roi d'Aragon, *Pierre*, gendre de *Mainfroi*, s'était ligué avec l'empereur grec contre *Charles d'Anjou*: mais il n'eſt guère vraiſemblable qu'on eût tramé préciſément la conſpiration des *vêpres ſiciliennes*. Si le complot avait été formé, c'était dans le royaume de Naples qu'il fallait principalement l'exécuter; et cependant aucun français n'y fut tué. *Maleſpina* raconte qu'un provençal, nommé *Droguet*, (*b*) violait une femme dans
1282. Palerme, le lendemain de Pâques, dans le temps que le peuple allait à vêpres; la femme cria, le peuple accourut, on tua le provençal. Ce premier mouvement d'une vengeance particulière anima la haine générale. Les Siciliens,

(*b*) Pour excuſer *Droguet*, on prétend qu'il ſe contenta de trouſſer cette dame dans la rue: j'y conſens.

excités par *Jean de Procida* et par leur fureur, s'écrièrent qu'il fallait massacrer les ennemis. On fit main-basse à Palerme sur tout ce qu'on trouva de provençaux. La même rage qui était dans tous les cœurs produisit ensuite le même massacre dans le reste de l'île. On dit qu'on éventrait les femmes grosses pour en arracher les enfans à demi-formés, et que les religieux mêmes massacraient leurs pénitentes provençales. Il n'y eut, dit-on, qu'un gentilhomme, nommé *des Porcellets*, qui échappa. Cependant il est certain que le gouverneur de Messine, avec sa garnison, se retira de l'île dans le royaume de Naples. (1)

Le sang de *Conradin* fut ainsi vengé, mais sur d'autres que sur celui qui l'avait répandu. Les vêpres siciliennes attirèrent encore de nouveaux malheurs à ces peuples qui, nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étaient que plus méchans et plus misérables. Il est temps de voir quels nouveaux désastres furent produits dans ce même siècle par l'abus des croisades, et par celui de la religion.

(1) Cette opinion est fondée sur une tradition très-reculée. *Porcellet*, disent d'anciens écrivains, fut sauvé seul du massacre de Palerme, à cause de sa grande *prud'hommie et vertu*. On prétend qu'un autre *Porcellet* sauva *Richard cœur de lion* enveloppé par les Sarrazins, en attirant leurs coups sur lui-même. Après sa mort, les Sarrazins trempèrent des linges dans son sang, par une superstition digne de ces temps de valeur et de férocité. Cette famille subsiste encore, mais

Une pauvreté noble est tout ce qui lui reste.

CHAPITRE LXII.

De la croisade contre les Languedociens.

Les querelles sanglantes de l'Empire et du sacerdoce, les richesses des monastères, l'abus que tant d'évêques avaient fait de leur puissance temporelle, devaient tôt ou tard révolter les esprits, et leur inspirer une secrète indépendance. *Arnaud de Brescia* avait osé exciter les peuples, jusque dans Rome, à secouer le joug. On raisonna beaucoup en Europe sur la religion, dès le temps de *Charlemagne.* Il est Albigeois. très-certain que les Francs et les Germains ne connaissaient alors ni images, ni reliques, ni transsubstantiation. Il se trouva ensuite des hommes qui ne voulurent de loi que l'évangile, et qui prêchèrent à peu-près les mêmes dogmes que tiennent aujourd'hui les protestans. On les nommait *Vaudois*, parce qu'il y en avait beaucoup dans les vallées du Piémont; *Albigeois*, à cause de la ville d'Albi; *bons hommes*, par la régularité dont ils se piquaient; enfin *manichéens*, du nom qu'on donnait alors en général aux hérétiques. On fut étonné, vers la fin du douzième siècle, que le Languedoc en parût tout rempli.

Dès l'an 1198, le pape *Innocent III* délégua deux ſimples moines de Cîteaux pour juger les hérétiques : „ Nous mandons, dit-il, aux „ princes, aux comtes et à tous les ſeigneurs „ de votre province, de les aſſiſter puiſſamment contre les hérétiques, par la puiſſance „ qu'ils ont reçue pour la punition des méchans ; en ſorte qu'après que frère *Rainier* „ aura prononcé l'excommunication contre „ eux, les ſeigneurs confiſquent leurs biens, „ les banniſſent de leurs terres, et les puniſſent plus ſévèrement s'ils oſent y réſiſter. „ Or nous avons donné pouvoir à frère *Rainier* „ d'y contraindre les ſeigneurs par excommunication et par interdit ſur leurs biens, &c. „ Ce fut le premier fondement de l'inquiſition.

Commencemens de l'inquiſition.

Un abbé de Cîteaux fut nommé enſuite avec d'autres moines pour aller faire à Toulouſe ce que l'évêque devait y faire. Ce procédé indigna le comte de Foix et tous les princes du pays, déjà ſéduits par les réformateurs, et irrités contre la cour de Rome.

Luxe des moines.

La ſecte était en grande partie compoſée d'une bourgeoiſie réduite à l'indigence par le long eſclavage dont on ſortait à peine, et encore par les croiſades. L'abbé de Cîteaux paraiſſait avec l'équipage d'un prince. Il voulut en vain parler en apôtre. Le peuple lui criait : *Quittez le luxe ou le ſermon.* Un eſpagnol

évêque d'Ofma, très-homme de bien, qui était alors à Touloufe, confeilla aux inquifiteurs de renoncer à leurs équipages fomptueux, de marcher à pied, de vivre auftèrement, et d'imiter les Albigeois pour les convertir. S[t] *Dominique*, qui avait accompagné cet évêque, donna l'exemple avec lui de cette vie apoftolique, et parut alors fouhaiter qu'on n'employât jamais d'autres armes contre les erreurs. Mais *Pierre de Caftelnau*, l'un des inquifiteurs, fut accufé de fe fervir des armes qui
1207. lui étaient propres, en foulevant fecrètement quelques feigneurs voifins contre le comte de Touloufe, et en fufcitant une guerre civile. Cet inquifiteur fut affaffiné. Le foupçon tomba fur le comte de Touloufe.

Le comte de Touloufe perfécuté.

Le pape *Innocent III* ne balança pas à délier les fujets du comte de Touloufe de leur ferment de fidélité. C'eft ainfi qu'on traitait les defcendans de *Raimond de Touloufe*, qui avait le premier fervi la chrétienté dans les croifades.

Le comte, qui favait ce que pouvait quelquefois une bulle, fe foumit à la fatisfaction qu'on exigea de lui. Un des légats du pape,
1209. nommé *Milon*, lui commande de le venir trouver à Valence, de lui livrer fept châteaux qu'il poffédait en Provence, de fe croifer lui-même contre les Albigeois fes fujets, de faire

amende honorable. Le comte obéit à tout. Il parut devant le légat, nu jufqu'à la ceinture, nus pieds, nues jambes, revêtu d'un fimple caleçon, à la porte de l'églife de Saint-Gilles ; là un diacre lui met une corde au cou, et un autre diacre le fouetta, tandis que le légat tenait un bout de la corde, après quoi on fit profterner le prince à la porte de cette églife pendant le dîner du légat.

On voyait d'un côté le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, *Simon* comte de Monfort, les évêques de Sens, d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Lifieux, de Bayeux, à la tête de leurs troupes, et le malheureux comte de Touloufe au milieu d'eux, comme leur otage : de l'autre côté, des peuples animés par le fanatifme de la perfuafion. La ville de Béziers voulut tenir contre les croifés. On égorgea tous les habitans réfugiés dans une églife. La ville fut réduite en cendres. Les citoyens de Carcaffonne, effrayés de cet exemple, implorèrent la miféricorde des croifés. On leur laiffa leur vie. On leur permit de fortir prefque nus de leur ville, et on s'empara de tous leurs biens.

Tous les habitans de Beziers égorgés.

On donnait au comte *Simon de Monfort* le nom de *Macchabée*. Il fe rendit maître d'une grande partie du pays, s'affurant des châteaux des feigneurs fufpects, attaquant ceux qui ne fe mettaient pas entre fes mains, pourfuivant

Injuftice du jéfuite *Daniel.*

les hérétiques qui oſaient ſe défendre. Les écrivains eccléſiaſtiques racontent eux-mêmes que *Simon de Montfort* ayant allumé un bûcher pour ces malheureux, il y en eut cent quarante qui coururent, en chantant des pſaumes, ſe précipiter dans les flammes. Le jéſuite *Daniel* en parlant de ces infortunés, dans ſon hiſtoire de France, les appelle *infames et déteſtables.* Il eſt bien évident que des hommes qui volaient ainſi au martyre n'avaient point de mœurs infames. Il n'y a ſans doute de déteſtable que la barbarie avec laquelle on les traita, et il n'y a d'infame que les paroles de *Daniel.* (1)

(1) Dans le temps de la deſtruction des jéſuites, on eut en France une légère velléité de perfectionner l'éducation. On imagina donc d'établir une chaire d'hiſtoire à Toulouſe. L'abbé *Andra*, qui en fut chargé, ſe ſervit de l'*Eſſai ſur les mœurs et l'eſprit des nations*, dont il eut ſoin de retrancher les faits qui pouvaient rendre la tyrannie du clergé trop odieuſe; mais il conſerva les principes de raiſon et d'humanité qu'il croyait utiles. Le bas clergé de Toulouſe jeta de grands cris. L'archevêque intimidé ſe crut obligé de ſe joindre aux perſécuteurs de l'abbé *Andra.* Le clergé de France avait dreſſé, vers le même temps, (en 1770) un avertiſſement aux fidèles contre la crédulité. C'était un ouvrage très-curieux, où l'on établiſſait qu'il n'y avait rien de plus agréable que d'avoir beaucoup de foi; et que les prêtres avaient rendu un grand ſervice aux hommes en leur prenant leur argent, parce qu'un homme miſérable qui meurt ſur un fumier, avec l'eſpérance d'aller au ciel, eſt le plus heureux du monde. On y citait avec complaiſance non-ſeulement *Tertullien* qui, comme on ſait, eſt mort hérétique et fou, mais je ne ſais quelles rapſodies d'un rhéteur, nommé *Lactance*, dont on feſait un père de l'Egliſe. Ce *Lactance*, à la vérité, avait écrit qu'on ne peut rien ſavoir en phyſique; mais en même temps il ne doutait pas que le vent ne fécondât les cavales, et il expliquait par-là

On peut ſeulement déplorer l'aveuglement de ces malheureux, qui croyaient que DIEU les récompenſerait, parce que des moines les feſaient brûler.

L'eſprit de juſtice et de raiſon, qui s'eſt introduit depuis dans le droit public de l'Europe, a fait voir enfin qu'il n'y avait rien de plus injuſte que la guerre contre les Albigeois. On n'attaquait point des peuples rebelles à leur prince; c'était le prince même qu'on attaquait pour le forcer à détruire ſes peuples. Que dirait-on aujourd'hui ſi quelques évêques venaient aſſiéger l'électeur de Saxe ou l'électeur Palatin, ſous prétexte que les ſujets de ces princes ont impunément d'autres cérémonies que les ſujets de ces évêques?

le myſtère de l'incarnation. D'ailleurs il s'était rendu l'apologiſte des aſſaſſinats par leſquels la race abominable de *Conſtantin* reconnut les bienfaits de la famille de *Dioclétien.* En adreſſant cet ouvrage aux fidèles de ſon diocèſe, l'archevêque de Toulouſe inſiſta ſur le ſcandale qu'avait donné le malheureux profeſſeur d'hiſtoire. Auſſitôt les pénitens, les dévotes, le bas clergé, qui avaient eu, quelques années auparavant, la conſolation de faire rouer l'innocent *Calas*, ſe mirent à crier *haro* ſur l'abbé *Andra.* Il ne peut réſiſter à tant d'indignités. Il tomba malade, et mourut. Cette mort fut un des grands chagrins que M. de *Voltaire* ait eſſuyés. Elle lui arrachait encore des larmes peu de jours avant ſa mort. Depuis ce temps on enſeigne aux Toulouſains l'hiſtoire de *Daniel;* ils y apprennent que leurs ancêtres étaient infames et déteſtables; et il eſt défendu, ſous peine d'un mandement, de leur dire que c'eſt aux dépouilles des comtes de Toulouſe et des malheureux Albigeois que le clergé de Languedoc doit ſes richeſſes et ſon crédit qui n'eſt appuyé que ſur ſes richeſſes.

En dépeuplant le Languedoc, on dépouillait le comte de Toulouſe. Il ne s'était défendu
1210. que par les négociations. Il alla trouver encore, dans Saint-Gilles, les légats, les abbés qui étaient à la tête de cette croiſade. Il pleura devant eux; on lui répondit que ſes larmes venaient de fureur. Le légat lui laiſſa le choix, ou de céder à *Simon de Montfort* tout ce que ce comte avait uſurpé, ou d'être excommunié. Le comte de Toulouſe eut du moins le courage de choiſir l'excommunication. Il ſe réfugia chez *Pierre II*, roi d'Aragon, ſon beau-frère, qui prit ſa défenſe, et qui avait preſqu'autant à ſe plaindre du chef des croiſés que le comte de Toulouſe.

Evêques croiſés contre les Languedociens.

Cependant l'ardeur de gagner des indulgences et des richeſſes multipliait les croiſés. Les évêques de Paris, de Liſieux, de Bayeux accourent au ſiége de Lavaur. On y fit priſonniers quatre-vingts chevaliers avec le ſeigneur de cette ville, que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna ces captifs
1211. aux croiſés, qui les maſſacrèrent. On jeta dans un puits la ſœur du ſeigneur de Lavaur, et on brûla autour du puits trois cents habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions.

Ce prince *Louis*, qui fut depuis le roi *Louis VIII*, ſe joignit, à la vérité, aux croiſés

pour avoir part aux dépouilles; mais *Simon de Montfort* écarta bientôt un compagnon qui eût été ſon maître.

C'était l'intérêt des papes de donner ces pays à *Montfort;* et le projet en était ſi bien formé, que le roi d'Aragon ne put jamais par ſa médiation obtenir la moindre grâce. Il paraît qu'il n'arma que quand il ne put s'en diſpenſer.

La bataille qu'il livra aux croiſés auprès de Toulouſe, dans laquelle il fut tué, paſſa pour une des plus extraordinaires de ce monde. Une foule d'écrivains répète que *Simon de Montfort*, avec huit cents hommes de cheval ſeulement, et mille fantaſſins, attaqua l'armée du roi d'Aragon et du comte de Toulouſe, qui feſaient le ſiége de Muret. Ils diſent que le roi d'Aragon avait cent mille combattans, et que jamais il n'y eut une déroute plus complète. Ils diſent que *Simon de Montfort*, l'évêque de Toulouſe et l'évêque de Comminge divisèrent leur armée en trois corps, en l'honneur de la Sainte Trinité. 1213. Bataille incroyable.

Mais quand on a cent mille ennemis en tête, va-t-on les attaquer avec dix-huit cents hommes en pleine campagne, et diviſe-t-on une ſi petite troupe en trois corps? C'eſt un miracle, diſent quelques écrivains; mais les gens de guerre, qui liſent de telles aventures, les appellent des abſurdités.

Plusieurs historiens assurent que saint-*Dominique* était à la tête des troupes, un crucifix à la main, encourageant les croisés au carnage. Ce n'était pas là la place d'un saint; et il faut avouer que si *Dominique* était confesseur, le comte de Toulouse était martyr.

Le comte de Toulouse va demander grâce à Rome.

Après cette victoire, le pape tint un concile général à Rome. Le comte de Toulouse vint y demander grâce. Je ne puis découvrir sur sur quel fondement il espérait qu'on lui rendrait ses Etats. Il fut trop heureux de ne pas perdre sa liberté. Le concile même porta la miséricorde jusqu'à statuer qu'il jouirait d'une pension de quatre cents marcs ou marques d'argent. Si ce sont des marcs, c'est à peu-près vingt-deux mille francs de nos jours; si ce sont des marques, c'est environ douze cents francs. Le dernier est plus probable, attendu que moins on lui donnait d'argent, plus il en restait pour l'Eglise.

Quand *Innocent III* fut mort, *Raimond de*
1218. *Toulouse* ne fut pas mieux traité. Il fut assiégé dans sa capitale par *Simon de Montfort;* mais ce conquérant y trouva le terme de ses succès et de sa vie. Un coup de pierre écrasa cet homme qui en fesant tant de mal avait acquis tant de renommée.

Il avait un fils à qui le pape donna tous les droits du père; mais le pape ne put lui

donner le même crédit. La croiſade contre le Languedoc ne fut plus que languiſſante. Le fils du vieux *Raimond*, qui avait ſuccédé à ſon père, était excommunié comme lui. Alors le roi de France, *Louis VIII*, ſe fit céder par le jeune *Montfort* tous ces pays, que *Montfort* ne pouvait garder : mais la mort arrêta *Louis VIII* au milieu de ſes conquêtes.

Le règne de St *Louis*, neuvième du nom, commença malheureuſement par cette horrible croiſade contre des chrétiens, ſes vaſſaux. Ce n'était point par des croiſades que ce monarque était deſtiné à ſe couvrir de gloire. La reine, *Blanche de Caſtille*, ſa mère, femme dévouée au pape, eſpagnole frémiſſant au nom d'hérétique, et tutrice d'un pupille à qui les dépouilles des opprimés devaient revenir, prêta le peu qu'elle avait de forces à un frère de *Montfort*, pour achever de ſaccager le Languedoc : le jeune *Raimond* ſe défendit. On fit une guerre ſemblable à celle que nous avons vue dans les Cévènes. Les prêtres ne pardonnaient jamais aux Languedociens, et ceux-ci n'épargnaient point les prêtres. Tout prisonnier fut mis à mort pendant deux années, toute place rendue fut réduite en cendres.

La croiſade contre le Languedoc, ſous St *Louis*.

1228.

Enfin la régente *Blanche*, qui avait d'autres ennemis, et le jeune *Raimond*, las des maſſacres, et épuiſé de pertes, firent la paix à

Paris. Un cardinal de *Saint-Ange* fut l'arbitre de cette paix, et voici les lois qu'il donna, et qui furent exécutées.

Le comte de Toulouſe devait payer dix mille marcs ou marques aux égliſes de Languedoc, entre les mains d'un receveur dudit cardinal; deux mille aux moines de Cîteaux immenſement riches, cinq cents aux moines de Clervaux, plus riches encore, et quinze cents à d'autres abbayes. Il devait aller faire pendant cinq ans la guerre aux Sarrazins et aux Turcs, qui aſſurément n'avaient pas fait la guerre à *Raimond*. Il abandonnait au roi, ſans nulle récompenſe, tous ſes Etats en-deçà du Rhône; car ce qu'il poſſédait en-delà était terre de l'Empire. Il ſigna ſon dépouillement, moyennant quoi il fut reconnu par le cardinal *Saint-Ange* et par un légat, non-ſeulement pour être bon catholique, mais pour l'avoir toujours été. On le conduiſit, ſeulement pour la forme, en chemiſe et nus pieds, devant l'autel de l'égliſe de Notre-Dame de Paris. Là il demanda pardon à la Vierge; apparemment qu'au fond de ſon cœur il demandait pardon d'avoir ſigné un ſi infame traité.

Cruelle paix faite avec le comte de Toulouſe.

Rome ne s'oublia pas dans le partage des dépouilles. *Raimond le jeune*, pour obtenir le pardon de ſes péchés, céda aux papes, à perpétuité,

Le comtat d'Avignon demeuré aux papes.

perpétuité, le comtat Venaissin qui est en-delà du Rhône. Cette cession était nulle par toutes les lois de l'Empire ; le comtat était un fief impérial, et il n'était pas permis de donner son fief à l'Eglise, sans le consentement de l'empereur et des états. Mais où sont les possessions qu'on ne se soit appropriées que par les lois ? Aussi, bientôt après cette extorsion, l'empereur *Frédéric II* rendit au comte de Toulouse ce petit pays d'Avignon, que le pape lui avait ravi ; il fit justice comme souverain, et sur-tout comme souverain outragé. Mais, lorsqu'ensuite S[t] *Louis* et son fils, *Philippe le hardi*, se furent mis en possession des Etats des comtes de Toulouse, *Philippe* remit aux papes le comtat Venaissin, qu'ils ont toujours conservé par la libéralité des rois de France. La ville et le territoire d'Avignon n'y furent point compris. Elle passa dans la branche de France d'*Anjou* qui régnait à Naples ; et y resta jusqu'au temps où la malheureuse reine *Jeanne de Naples* fut obligée enfin de céder Avignon pour quatre-vingts mille florins qui ne lui furent jamais payés. Tels sont, en général, les titres des possessions ; tel a été notre droit public.

Ces croisades contre le Languedoc durèrent vingt années. La seule envie de s'emparer du bien d'autrui les fit naître, et produisit en

1204. même temps l'inquiſition. Ce nouveau fléau, inconnu auparavant chez toutes les religions du monde, reçut la première forme ſous le pape *Innocent III.* Elle fut établie en France, dès l'année 1229, ſous St *Louis.* Un concile à Toulouſe commença dans cette année par défendre aux chrétiens laïques de lire l'ancien et le nouveau teſtament. C'était inſulter au genre humain que d'oſer lui dire : Nous voulons que vous ayez une croyance, et nous ne voulons pas que vous liſiez le livre ſur lequel cette croyance eſt fondée.

Ariſtote brûlé dans un concile.

Dans ce concile on fit brûler les ouvrages d'*Ariſtote*, c'eſt-à-dire, deux ou trois exemplaires qu'on avait apportés de Conſtantinople dans les premières croiſades, livres que perſonne n'entendait, et ſur leſquels on s'imaginait que l'héréſie des Languedociens était fondée. Des conciles ſuivans ont mis *Ariſtote* preſqu'à côté des pères de l'Egliſe. C'eſt ainſi que vous verrez, dans ce vaſte tableau des démences humaines, les ſentimens des théologiens, les ſuperſtitions des peuples, le fanatiſme, variés ſans ceſſe, mais toujours conſtans à plonger la terre dans l'abrutiſſement et la calamité, juſqu'au temps où quelques académies, quelques ſociétés éclairées ont fait rougir nos contemporains de tant de ſiècles de barbarie.

Mais ce fut bien pis quand le roi eut la faibleſſe de permettre qu'il y eût dans ſon royaume un grand inquiſiteur nommé par le pape. Ce fut le cordelier *Robert* qui exerça ce pouvoir nouveau, d'abord dans Toulouſe, et enſuite dans d'autres provinces. 1237.

Grand inquiſiteur en France, ſcélérat reconnu.

Si ce *Robert* n'eût été qu'un fanatique, il y aurait du moins dans ſon miniſtère une apparence de zèle, qui eût excuſé ſes fureurs aux yeux des ſimples; mais c'était un apoſtat qui conduiſait avec lui une femme perdue; et, pour mettre le comble à l'horreur de ſon miniſtère, cette femme était elle-même hérétique. C'eſt ce que rapportent *Matthieu Pâris* et *Mousk*, et ce qui eſt prouvé dans le *Spicilegium* de *Luc d'Acheri.*

Le roi S[t] *Louis* eut le malheur de lui permettre d'exercer ſes fonctions d'inquiſiteur à Paris, en Champagne, en Bourgogne et en Flandre. Il fit accroire au roi qu'il y avait une ſecte nouvelle qui infectait ſecrètement ces provinces. Ce monſtre fit brûler, ſur ce prétexte, quiconque étant ſans crédit, et étant ſuſpect, ne voulut pas ſe racheter de ſes perſécutions. Le peuple, ſouvent bon juge de ceux qui impoſent aux rois, ne l'appelait que *Robert le B....* (*a*) Il fut enfin reconnu: ſes iniquités

(*a*) On commençait alors à donner ce nom indifféremment aux ſodomites et aux hérétiques.

et ſes infamies furent publiques; mais ce qui vous indignera, c'eſt qu'il ne fut condamné qu'à une priſon perpétuelle; et ce qui pourrait encore vous indigner, c'eſt que le jéſuite *Daniel* ne parle point de cet homme dans ſon hiſtoire de France.

C'eſt donc ainſi que l'inquiſition commença en Europe: elle ne méritait pas un autre berceau. Vous ſentez aſſez que c'eſt le dernier degré d'une barbarie brutale et abſurde, de maintenir, par des délateurs et des bourreaux, la religion d'un DIEU que des bourreaux firent périr. Cela eſt preſque auſſi contradictoire que d'attirer à ſoi les tréſors des peuples et des rois, au nom de ce même DIEU qui naquit et qui vécut dans la pauvreté. Vous verrez dans un chapitre à part ce qu'a été l'inquiſition en Eſpagne et ailleurs, et juſqu'à quel l'excès la barbarie et la rapacité de quelques hommes ont abuſé de la ſimplicité des autres.

CHAPITRE LXIII.

Etat de l'Europe, au treizième ſiècle.

Anarchie en Allemagne.

NOUS avons vu que les croiſades épuisèrent l'Europe d'hommes et d'argent, et ne la civiliſèrent pas. L'Allemagne fut dans une entière anarchie depuis la mort de *Frédéric II.* Tous les ſeigneurs s'emparèrent à l'envi des revenus

publics attachés à l'Empire ; de ſorte que quand *Rodolphe de Habsbourg* fut élu, on ne lui accorda que des ſoldats, avec leſquels il conquit l'Autriche ſur *Ottocare* qui l'avait enlevée à la maiſon de *Bavière*. 1273.

C'eſt pendant l'interrègne qui précéda l'élection de *Rodolphe*, que le Danemarck, la Pologne, la Hongrie, s'affranchiſſent entièrement des légères redevances qu'elles payaient aux empereurs, quand ceux-ci étaient les plus forts.

Mais c'eſt auſſi dans ce temps-là que pluſieurs villes établiſſent leur gouvernement municipal qui dure encore. Elles s'allient entre elles pour ſe défendre des invaſions des ſeigneurs. Les villes anſéatiques, comme Lubeck, Cologne, Brunſvick, Dantzick, auxquelles quatre-vingts autres ſe joignent avec le temps, forment une république commerçante, diſperſée dans pluſieurs Etats différens. Les Auſtrègues s'établiſſent ; ce ſont des arbitres de convention entre les ſeigneurs, comme entre les villes : ils tiennent lieu des tribunaux et des lois qui manquaient en Allemagne.

L'Italie ſe forme ſur un plan nouveau avant *Rodolphe de Habsbourg*, et ſous ſon règne beaucoup de villes deviennent libres. Il leur confirma cette liberté à prix d'argent. Il paraiſſait alors que l'Italie pouvait être pour jamais détachée de l'Allemagne.

Election de *Rodolphe de Habsbourg.*

Tous les ſeigneurs allemands, pour être plus puiſſans, s'étaient accordés à vouloir un empereur qui fût faible. Les quatre princes et les trois archevêques, qui peu à peu s'attribuèrent à eux ſeuls le droit d'élection, n'avaient choiſi, de concert avec quelques autres princes, *Rodolphe de Habsbourg* pour empereur, que parce qu'il était ſans Etats conſidérables. C'était un ſeigneur ſuiſſe, qui s'était fait redouter comme un de ces chefs que les Italiens appelaient *Condottieri*. Il avait été le champion de l'abbé de Saint-Gall contre l'évêque de Bâle, dans une petite guerre pour quelques tonneaux de vin. Il avait ſecouru la ville de Strasbourg. Sa fortune était ſi peu proportionnée à ſon courage, qu'il fut quelque temps grand maître-d'hôtel de ce même *Ottocare*, roi de Bohême, qui depuis, preſſé de lui rendre hommage, répondit qu'*il ne lui devait rien, et qu'il lui avait payé ſes gages*. Les princes d'Allemagne ne prévoyaient pas alors que ce même *Rodolphe* ſerait le fondateur d'une maiſon long-temps la plus floriſſante de l'Europe, et qui a été quelquefois ſur le point d'avoir dans l'Empire la même puiſſance que *Charlemagne*. Cette puiſſance fut long-temps à ſe former; et ſur-tout à la fin de ce treizième ſiècle, et au commencement du quatorzième, l'Empire n'avait ſur l'Europe aucune influence.

La France eût été heureuſe ſous un ſouverain tel que S[t] *Louis*, ſans ce funeſte préjugé des croiſades, qui cauſa ſes malheurs, et qui le fit mourir ſur les ſables d'Afrique. On voit par le grand nombre de vaiſſeaux équipés pour ſes expéditions fatales, que la France eût pu avoir aiſément une grande marine commerçante. Les ſtatuts de S[t] *Louis* pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, ſa pragmatique ſanction qui aſſura la diſcipline de l'Egliſe gallicane, ſes quatre grands bailliages auxquels reſſortiſſaient les jugemens de ſes vaſſaux, et qui ſont l'origine du parlement de Paris; ſes réglemens et ſa fidélité ſur les monnaies; tout fait voir que la France aurait pu alors être floriſſante.

Quant à l'Angleterre, elle fut ſous *Edouard I* auſſi heureuſe que les mœurs du temps pouvaient le permettre. Le pays de Galles lui fut réuni; elle ſubjugua l'Ecoſſe, qui reçut un roi de la main d'*Edouard*. Les Anglais, à la vérité, n'avaient plus la Normandie ni l'Anjou, mais ils poſſédaient toute la Guienne. Si *Edouard I* n'eut qu'une petite guerre paſſagère avec la France, il le faut attribuer aux embarras qu'il eut toujours chez lui, ſoit quand il ſoumit l'Ecoſſe, ſoit quand il la perdit, à la fin de ſon règne.

Nous donnerons un article particulier et

plus étendu à l'Eſpagne, que nous avons laiſſée depuis long-temps en proie aux Sarrazins. Il reſte ici à dire un mot de Rome.

Papes jugent preſque tous les rois.

La papauté fut, vers le treizième ſiècle, dans le même état où elle était depuis ſi long-temps. Les papes, mal affermis dans Rome, n'ayant qu'une autorité chancelante en Italie, et à peine maîtres de quelques places dans le patrimoine de S[t] *Pierre*, et dans l'Ombrie, donnaient toujours des royaumes, et jugeaient les rois.

En 1289, le pape *Nicolas* jugea ſolennellement à Rome les démêlés du roi de Portugal et de ſon clergé. Nous avons vu qu'en 1283, le pape *Martin VI* dépoſa le roi d'Aragon, et donna ſes Etats au roi de France, qui ne put mettre la bulle du pape à exécution. *Boniface VIII* donna la Sardaigne et la Corſe à un autre roi d'Aragon, *Jacques*, ſurnommé *le juſte*.

Vers l'an 1300, lorſque la ſucceſſion au royaume d'Ecoſſe était conteſtée, le pape *Boniface VIII* ne manqua pas d'écrire au roi *Edouard* : „ Vous devez ſavoir que c'eſt à „ nous à donner un roi à l'Ecoſſe, qui a „ toujours de plein droit appartenu et appar- „ tient encore à l'Egliſe romaine ; que ſi vous „ y prétendez avoir quelque droit, envoyez- „ nous vos procureurs, et nous vous rendrons

„ juſtice,

„ juſtice, car nous réſervons cette affaire à „ nous. „

Lorſque vers la fin du treizième ſiècle quelques princes déposèrent *Adolphe de Naſſau*, ſucceſſeur du premier prince de la maiſon d'*Autriche*, fils de *Rodolphe*, ils ſupposèrent une bulle du pape pour dépoſer *Naſſau*. Ils attribuaient au pape leur propre pouvoir. Ce même *Boniface*, apprenant l'élection d'*Albert*,
écrit aux électeurs : „ Nous vous ordonnons 1298.
„ de dénoncer qu'*Albert*, qui ſe dit roi des „ Romains, comparaiſſe devant nous pour „ ſe purger du crime de lèſe-majeſté, et de „ l'excommunication encourue. „

On ſait qu'*Albert d'Autriche*, au lieu de comparaître, vainquit *Naſſau*, le tua dans la bataille auprès de Spire, et que *Boniface*, après lui avoir prodigué les excommunications, lui prodigua les bénédictions, quand
ce pape eut beſoin de lui contre *Philippe le* 1303.
bel. Alors il ſupplée, par la plénitude de ſa puiſſance, à l'irrégularité de l'élection d'*Albert*; il lui donne dans ſa bulle le royaume de France, *qui de droit appartenait*, dit-il, *aux empereurs*. C'eſt ainſi que l'intérêt change ſes démarches, et emploie à ſes fins le ſacré et le profane. (*a*)

(*a*) Voyez le chapitre de *Philippe le bel*.

D'autres têtes couronnées ſe ſoumettaient à la juridiction papale. *Marie*, femme de *Charles le boiteux*, roi de Naples, qui prétendait au royaume de Hongrie, fit plaider ſa cauſe devant le pape et ſes cardinaux, et le pape lui adjugea le royaume par défaut. Il ne manquait à la ſentence qu'une armée.

Papes donnent preſque tous les royaumes

L'an 1329, *Chriſtophe*, roi de Danemarck, ayant été dépoſé par la nobleſſe et par le clergé, *Magnus*, roi de Suède, demande au pape la Scanie et d'autres terres. *Le royaume de Danemarck*, dit-il dans ſa lettre, *ne dépend, comme vous le ſavez, très-ſaint père, que de l'Egliſe romaine, à laquelle il paye tribut, et non de l'Empire.* Le pontife que ce roi de Suède implorait, et dont il reconnaiſſait la juridiction temporelle ſur tous les rois de la terre, était *Jacques Fournier*, *Benoît XII*, réſidant à Avignon; mais le nom eſt inutile; il ne s'agit que de faire voir que tout prince qui voulait uſurper ou recouvrer un domaine s'adreſſait au pape comme à ſon maître. *Benoît* prit le parti du roi de Danemarck, et répondit qu'*il ne ferait juſtice de ce monarque que quand il l'aurait cité à comparaître devant lui*, *ſelon les anciens uſages.*

La France, comme nous le verrons, n'avait pas pour *Boniface VIII*, une pareille déférence. Au reſte il eſt aſſez connu que ce

pontife inſtitua le jubilé, et ajouta une ſeconde couronne à celle du bonnet pontifical, pour ſignifier les deux puiſſances. *Jean XXII* les ſurmonta depuis d'une troiſième. Mais *Jean* ne fit point porter devant lui les deux épées nues, que feſait porter *Boniface* en donnant des indulgences.

Science ſcolaſtique, pire que la plus honteuſe ignorance.

On paſſa, dans ce treizième ſiècle, de l'ignorance ſauvage à l'ignorance ſcolaſtique. *Albert*, ſurnommé *le grand*, enſeignait les principes du chaud, du froid, du ſec et de l'humide. Il enſeignait auſſi la politique ſuivant *les règles de l'aſtrologie et de l'influence des aſtres*, et la morale *ſuivant la logique d'Ariſtote.*

Souvent les inſtitutions les plus ſages ne furent dues qu'à l'aveuglement et à la faibleſſe. Il n'y a guère dans l'Egliſe de cérémonie plus noble, plus pompeuſe, plus capable d'inſpirer la piété aux peuples, que la fête du ſaint Sacrement. L'antiquité n'en eut guère dont l'appareil fût plus auguſte. Cependant qui fut la cauſe de cet établiſſement ? une religieuſe de Liége, nommée *Moncornillon*, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune. Elle eut enſuite une 1264.
révélation qui lui apprit que la lune ſignifiait l'Egliſe; et le trou, une fête qui manquait. Un moine, nommé *Jean*, compoſa avec elle l'office du ſaint Sacrement; la fête s'en établit

à Liége, et *Urbain IV* l'adopta pour toute l'Eglise. (1)

Au douzième ſiècle, les moines noirs et les blancs formaient deux grandes factions qui partageaient les villes, à peu-près comme les factions bleues et vertes partagèrent les eſprits dans l'empire romain. Enſuite, lorſqu'au treizième ſiècle les mendians eurent du crédit, les blancs et les noirs ſe réunirent contre ces nouveaux venus, juſqu'à ce qu'enfin la moitié de l'Europe s'eſt élevée contre eux tous. Les études des ſcolaſtiques étaient alors, et ſont demeurées preſque juſqu'à nos jours des ſyſtêmes d'abſurdités, tels que, ſi on les imputait aux peuples de la Trapobane, nous

(1) Cette ſolennité fut long-temps en France une ſource de troubles. La populace catholique forçait à coups de pierres et de bâtons les proteſtans à tendre leurs maiſons, à ſe mettre à genoux dans les rues. Le cardinal de *Lorraine*, les *Guiſes*, employèrent ſouvent ce moyen pour faire rompre les édits de pacification. Le gouvernement a fini par ériger en loi cette fantaiſie de la populace ; ce qui eſt arrivé plus ſouvent qu'on ne croit dans d'autres circonſtances et chez d'autres nations. Pendant plus d'un ſiècle, il n'y a pas eu d'année où cette fête n'ait amené quelques émeutes ou quelques procès. A préſent elle n'a plus d'autre effet que d'embarraſſer les rues, et de nourrir dans le peuple le fanatiſme et la ſuperſtition. En Flandre, et à Aix en Provence, la proceſſion eſt accompagnée de maſcarades et de bouffonneries dignes de l'ancienne fête des fous. A Paris il n'y a rien de curieux, que des évolutions d'encenſoirs aſſez plaiſantes, et quelques enfans de la petite bourgeoiſie qui courent les rues maſqués en ſaints *Jeans*, en *Magdelènes*, &c. Un des crimes qui ont conduit le chevalier de *la Barre* ſur l'échafaud, en 1766, était d'avoir paſſé, un jour de pluie, le chapeau ſur la tête, à quelques pas d'une de ces proceſſions.

croirions qu'on les calomnie. On agitait *ſi* DIEU *peut produire la nature univerſelle des choſes, et la conſerver, ſans qu'il y ait des choſes; ſi* DIEU *peut être dans un prédicat, s'il peut communiquer la faculté de créer, rendre ce qui eſt fait non fait, changer une femme en fille; ſi chaque perſonne divine peut prendre la nature qu'elle veut; ſi* DIEU *peut être ſcarabée et citrouille; ſi le père produit le fils par l'intellect ou la volonté, ou par l'eſſence, ou par l'attribut, naturellement ou librement?* Et les docteurs qui réſolvaient ces queſtions s'appelaient le grand, le ſubtil, l'angélique, l'irréfragable, le ſolennel, l'illuminé, l'univerſel, le profond.

CHAPITRE LXIV.

De l'Eſpagne, aux douzième et treizième ſiècles.

QUAND le *Cid* eut chaſſé les muſulmans de Tolède et de Valence, à la fin du onzième ſiècle, l'Eſpagne ſe trouvait partagée entre pluſieurs dominations. Le royaume de Caſtille comprenait les deux Caſtilles, Léon, la Galice et Valence. Le royaume d'Aragon était alors réuni à la Navarre. L'Andalouſie, une partie de la Murcie, Grenade, appartenaient aux Maures. Il y avait des comtes de Barcelone *Le Cid.*

qui fesaient hommage aux rois d'Aragon. Le tiers du Portugal était aux chrétiens.

Ce tiers du Portugal, que possédaient les chrétiens, n'était qu'un comté. Le fils d'un duc de Bourgogne, descendant de *Hugues-Capet*, qu'on nomme le comte *Henri*, venait de s'en emparer, au commencement du douzième siècle.

Une croisade aurait plus facilement chassé les musulmans de l'Espagne que de la Syrie; mais il est très-vraisemblable que les princes chrétiens d'Espagne ne voulurent point de ce secours dangereux, et qu'ils aimèrent mieux déchirer eux-mêmes leur patrie, et la disputer aux Maures, que la voir envahie par des croisés.

1114. *Alfonse*, surnommé *le batailleur*, roi d'Aragon et de Navarre, prit sur les Maures Saragosse, qui devint la capitale d'Aragon, et qui ne retourna plus au pouvoir des musulmans.

Le fils du comte *Henri*, que je nomme *Alfonse de Portugal*, pour le distinguer de tant
1147. d'autres rois de ce nom, ravit aux Maures Lisbonne, le meilleur port de l'Europe, et le reste du Portugal, mais non les Algarves.
1149. Il gagna plusieurs batailles, et se fit enfin roi de Portugal.

Cet événement est très-important. Les

rois de Caſtille alors ſe diſaient encore empereurs des Eſpagnes. *Alfonſe*, comte d'une partie du Portugal, était leur vaſſal quand il était peu puiſſant ; mais dès qu'il ſe trouve maître par les armes d'une province conſidérable, il ſe fait ſouverain indépendant. Le roi de Caſtille lui fit la guerre comme à un vaſſal rebelle ; mais le nouveau roi de Portugal ſoumit ſa couronne au ſaint-ſiége, comme les Normands s'étaient rendus vaſſaux de Rome, pour le royaume de Naples. *Eugène III* confère, donne la dignité de roi à *Alfonſe* et à ſa poſtérité, à la charge d'un tribut annuel de deux livres d'or. Le pape *Alexandre III* 1147.
confirme enſuite la donation, moyennant la même redevance. Ces papes donnaient donc en effet les royaumes. Les états de Portugal aſſemblés à Lamégo, ſous *Alfonſe*, pour établir les lois de ce royaume naiſſant, commencèrent par lire la bulle d'*Eugène III*, qui donnait la couronne à *Alfonſe* : ils la regardaient donc comme le premier droit de leur indépendance ; c'eſt donc encore une nouvelle preuve de l'uſage et des préjugés de ces ſiècles. Aucun nouveau prince n'oſait ſe dire ſouverain, et ne pouvait être reconnu des autres princes, ſans la permiſſion du pape ; et le fondement de toute l'hiſtoire du moyen âge eſt toujours que les papes ſe

Grande preuve que les papes donnaient les royaumes.

croient ſeigneurs ſuzerains de tous les Etats, ſans en excepter aucun, en vertu de ce qu'ils prétendent avoir ſuccédé ſeuls à JESUS-CHRIST : et les empereurs allemands, de leur côté, feignaient de penſer, et laiſſaient dire à leur chancellerie que les royaumes de l'Europe n'étaient que des démembremens de leur empire, parce qu'ils prétendaient avoir ſuccédé aux *Céſars*. Cependant les Eſpagnols s'occupaient de droits plus réels.

Encore quelques efforts, et les muſulmans étaient chaſſés de ce continent; mais il fallait de l'union, et les chrétiens d'Eſpagne ſe feſaient preſque toujours la guerre. Tantôt la Caſtille eſt l'Aragon étaient en armes l'une contre l'autre, tantôt la Navarre combattait l'Aragon: quelquefois ces trois provinces ſe feſaient la guerre à la fois ; et dans chacun de ces royaumes il y avait ſouvent une guerre inteſtine. Il y eut de ſuite trois rois d'Aragon qui joignirent à cet Etat la plus grande partie de la Navarre dont les muſulmans occupaient le reſte. *Alfonſe le batailleur*, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. On peut juger de l'eſprit du temps, et du mauvais gouvernement, par le teſtament de ce roi, qui laiſſa ſes royaumes aux chevaliers du Temple, et à ceux de Jéruſalem. C'était ordonner des guerres civiles par ſa dernière

volonté. Heureuſement ces chevaliers ne ſe mirent pas en état de ſoutenir le teſtament. Les Etats d'Aragon, toujours libres, élurent pour leur roi dom *Ramire*, frère du roi dernier mort, quoique moine depuis quarante ans, et évêque depuis quelques années. On l'appela *le prêtre roi*, et le pape *Innocent II* lui donna une diſpenſe pour ſe marier.

Prêtre évêque, marié, et roi par diſpenſe du pape.

La Navarre, dans ſes ſecouſſes, fut diviſée de l'Aragon, et redevint un royaume particulier qui paſſa depuis, par des mariages, aux comtes de Champagne, appartint à *Philippe le bel*, et à la maiſon de *France*, enſuite tomba dans celle de *Foix* et d'*Albret*, et eſt abſorbée aujourd'hui dans la monarchie d'Eſpagne. 1134.

Pendant ces diviſions les Maures ſe ſoutinrent : ils reprirent Valence. Leurs incurſions donnèrent naiſſance à l'ordre de Calatrava. Des moines de Cîteaux, aſſez puiſſans pour fournir aux frais de la défenſe de la ville de Calatrava, armèrent leurs frères convers avec pluſieurs écuyers, qui combattirent en portant le ſcapulaire. Bientôt après ſe forma cet ordre qui n'eſt plus aujourd'hui ni religieux, ni militaire, dans lequel on peut ſe marier une fois, et qui ne conſiſte que dans la jouiſſance de pluſieurs commanderies en Eſpagne. 1158.

Les querelles des chrétiens durèrent toujours, et les mahométans en profitèrent quelquefois. Vers l'an 1197, un roi de Navarre, nommé dom *Sanche*, perſécuté par les Caſtillans et les Aragonois, fut obligé d'aller en Afrique implorer le ſecours du miramolin de l'empire de Maroc; mais ce qui devait faire une révolution n'en fit point.

Lorſqu'autrefois l'Eſpagne entière était réunie ſous le roi dom *Rodrigue*, prince peut-être incontinent, mais brave, elle fut ſubjuguée en moins de deux années; et maintenant qu'elle était diviſée entre tant de dominations jalouſes, ni les miramolins d'Afrique, ni le roi maure d'Andalouſie, ne pouvaient faire des conquêtes. C'eſt que les Eſpagnols étaient plus aguerris, que le pays était hériſſé de forteresſes, qu'on ſe réuniſſait dans les plus grands dangers, et que les Maures n'étaient pas plus ſages que les chrétiens.

1200. Enfin, toutes les nations chrétiennes de l'Eſpagne ſe réunirent pour réſiſter aux forces de l'Afrique, qui tombaient ſur eux.

Le miramolin *Mahomed-ben-Joſeph* avait paſſé la mer avec près de cent mille combattans, au rapport des hiſtoriens qui ont preſque tous exagéré; on doit toujours rabattre beaucoup du nombre des ſoldats qu'ils mettent en campagne, et de ceux qu'ils tuent, et des

tréſors qu'ils étalent, et des prodiges qu'ils racontent. Enfin ce miramolin, fortifié encore des Maures d'Andalouſie, s'aſſurait de conquérir l'Eſpagne. Le bruit de ce grand armement avait réveillé quelques chevaliers français. Les rois de Caſtille, d'Aragon, de Navarre, ſe réunirent par le danger. Le Portugal fournit des troupes. Ces deux grandes 1212.
armées ſe rencontrèrent dans les défilés de la montagne Noire, (*a*) ſur les confins de l'Andalouſie et de la province de Tolède. L'archevêque de Tolède était à côté du roi de Caſtille, *Alfonſe le noble*, et portait la croix à la tête des troupes. Le miramolin tenait un ſabre dans une main, et l'Alcoran dans l'autre. Les chrétiens vainquirent; et cette journée ſe célèbre encore tous les ans à Tolède, le 16 juillet; mais la victoire fut plus illuſtre qu'utile. Les Maures d'Andalouſie furent fortifiés des débris de l'armée d'Afrique, et celle des chrétiens ſe diſſipa bientôt.

Preſque tous les chevaliers retournaient chez eux, dans ce temps-là, après une bataille. On ſavait ſe battre, mais on ne ſavait pas faire la guerre; et les Maures ſavaient encore moins cet art que les Eſpagnols. Ni chrétiens ni muſulmans n'avaient

(*a*) La Sierra Morena.

de troupes continuellement raſſemblées ſous le drapeau.

L'Eſpagne, occupée de ſes propres afflictions pendant cinq cents ans, ne commença d'avoir part à celles de l'Europe que dans le temps des Albigeois. Nous avons vu comment le roi d'Aragon, *Pierre II*, fut obligé de ſecourir ſes vaſſaux du Languedoc et du pays de Foix, qu'on opprimait ſous prétexte de religion ; et comment il mourut en combattant *Montfort*, le raviſſeur de ſon fils et le conquérant du Languedoc. Sa veuve, *Marie de Montpellier*, qui était retirée à Rome, plaida la cauſe de ce fils devant le pape *Innocent III*, et le ſupplia d'uſer de ſon autorité pour le faire remettre en liberté. Il y avait des momens bien honorables pour la cour
1214. de Rome. Le pape ordonna à *Simon de Montfort* de rendre cet enfant aux Aragonois, et *Montfort* le rendit. Si les papes avaient toujours uſé ainſi de leur autorité, ils euſſent été les légiſlateurs de l'Europe.

Premier roi d'Aragon à qui on fait ferment.

1238.

Ce même roi *Jacques* eſt le premier des rois d'Aragon, à qui les états aient prêté ſerment de fidélité. C'eſt lui qui prit ſur les Maures l'île de Majorque ; c'eſt lui qui les chaſſa du beau royaume de Valence, pays favoriſé de la nature, où elle forme des hommes robuſtes, et leur donne tout ce qui

peut flatter leurs ſens. Je ne ſais comment tant d'hiſtoriens peuvent dire que la ville de Valence n'avait que mille pas de circuit, et qu'il en ſortait plus de cinquante mille mahométans. Comment une ſi petite ville pouvait-elle contenir tant de monde ?

Ce temps ſemblait marqué pour la gloire de l'Eſpagne et pour l'expulſion des Maures. Le roi de Caſtille et de Léon, *Ferdinand III*, leur enlevait la célèbre ville de Cordoue, réſidence de leurs premiers rois, ville fort ſupérieure à Valence, dans laquelle ils avaient fait bâtir une ſuperbe moſquée, et tant de beaux palais.

Ce *Ferdinand*, troiſième du nom, aſſervit encore les muſulmans de Murcie. C'eſt un petit pays, mais fertile, et dans lequel les Maures recueillaient beaucoup de ſoie, dont ils fabriquaient de belles étoffes. Enfin, après 1248.
ſeize mois de ſiége, il ſe rendit maître de Séville, la plus opulente ville des Maures, qui ne retourna plus à leur domination. Sa mort mit fin à ſes ſuccès. Si l'apothéoſe eſt 1252.
due à ceux qui ont délivré leur patrie, l'Eſpagne révère avec autant de raiſon *Ferdinand*, que la France invoque St *Louis*. Il fit de ſages lois comme ce roi de France ; il établit comme lui de nouvelles juridictions. C'eſt à lui qu'on attribue le conſeil royal de Caſtille, qui ſubſiſta toujours depuis lui.

1252. Il eut pour miniſtre un *Ximenès*, archevêque de Tolède, nom heureux pour l'Eſpagne, mais qui n'avait rien de commun avec cet autre *Ximenès* qui, dans le temps ſuivant, a été régent de Caſtille.

Etats d'Aragon égaux au roi.

La Caſtille et l'Aragon étaient alors des puiſſances : mais il ne faut pas croire que leurs ſouverains fuſſent abſolus ; aucun ne l'était en Europe. Les ſeigneurs, en Eſpagne plus qu'ailleurs, reſſerraient l'autorité du roi dans des limites étroites. Les Arragonois ſe ſouviennent encore aujourd'hui de la formule de l'inauguration de leurs rois. Le grand juſticier du royaume prononçait ces paroles au nom des Etats : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, os hazemos nueſtro rey y ſeñor, con tal que guardeis nueſtros fueros, ſe no, no.* „ Nous qui „ ſommes autant que vous, et qui pouvons „ plus que vous, nous vous feſons notre roi, „ à condition que vous garderez nos lois, „ ſinon, non. „

Le grand juſticier prétendait que ce n'était pas une vaine cérémonie, et qu'il avait le droit d'accuſer le roi devant les états, et de préſider au jugement. Je ne vois point pourtant d'exemple qu'on ait uſé de ce privilége.

La Caſtille n'avait guère moins de droits, et les états mettaient des bornes au pouvoir

ſouverain. Enfin, on doit juger que dans des pays où il y avait tant de ſeigneurs, il était auſſi difficile aux rois de dompter leurs ſujets que de chaſſer les Maures.

Juſtification d'*Alfonſe le ſage.*

Alfonſe X, ſurnommé *l'aſtronome* ou *le ſage*, fils de St *Ferdinand*, en fit l'épreuve. On a dit de lui qu'en étudiant le ciel, il avait perdu la terre. Cette penſée triviale ferait juſte, ſi *Alfonſe* avait négligé ſes affaires pour l'étude; mais c'eſt ce qu'il ne fit jamais. Le même fonds d'eſprit qui en avait fait un grand philoſophe en fit un très-bon roi. Pluſieurs auteurs l'accuſent encore d'athéiſme, pour avoir dit *que s'il avait été du conſeil de* DIEU, *il lui aurait donné de bons avis ſur le mouvement des aſtres.* Ces auteurs ne font pas attention que cette plaiſanterie de ce ſage prince tombait uniquement ſur le ſyſtême de *Ptolomée*, dont il ſentait l'inſuffiſance et les contrariétés. Il fut le rival des Arabes dans les ſciences; et l'univerſité de Salamanque, établie en cette ville par ſon père, n'eut aucun perſonnage qui l'égalât. Ses tables alfonſines ſont encore aujourd'hui ſa gloire, et la honte des princes qui ſe font un mérite d'être ignorans; mais auſſi il faut avouer qu'elles furent dreſſées par des Arabes.

Les difficultés dans leſquelles ſon règne fut embarraſſé n'étaient pas, ſans doute, un

effet des ſciences qui rendirent *Alfonſe* illuſtre, mais une ſuite des dépenſes exceſſives de ſon père. Ainſi que St *Louis* avait épuiſé la France par ſes voyages, St *Ferdinand* avait ruiné pour un temps la Caſtille par ſes acquiſitions mêmes, qui avaient coûté plus qu'elles ne valurent d'abord.

Après la mort de St *Ferdinand*, il fallut que ſon fils réſiſtât à la Navarre et à l'Aragon jaloux.

Cependant tous ces embarras, qui occupaient ce roi philoſophe, n'empêchèrent pas que les princes de l'Empire ne le demandaſſent pour empereur; et s'il ne le fut pas, ſi *Rodolphe de Habsbourg* fut enfin élu à ſa place, il ne faut, me ſemble, l'attribuer qu'à la diſtance qui ſéparait la Caſtille de l'Allemagne. *Alfonſe* montra du moins qu'il méritait l'empire par la manière dont il gouverna la Caſtille. Son recueil de lois, qu'on appelle *Las Partidas*, y eſt encore un des fondemens de la juriſprudence. Il dit dans ces lois *que le deſpote arrache l'arbre, et que le ſage monarque l'ébranche.*

Lois d'*Alfonſe le ſage.*

1283. Ce prince vit dans ſa vieilleſſe ſon fils, dom *Sanche III*, ſe révolter contre lui; mais le crime du fils ne fait pas, je crois, la honte du père. Ce dom *Sanche* était né d'un ſecond mariage, et prétendit, du vivant de ſon père, ſe faire déclarer ſon héritier, à l'excluſion des petits-

fils

fils du premier lit. Une assemblée de factieux, sous le nom d'états, lui déféra même la couronne. Cet attentat est une nouvelle preuve de ce que j'ai souvent dit, qu'en Europe il n'y avait point de lois, et que presque tout se décidait suivant l'occurrence des temps et le caprice des hommes.

Alfonse le sage fut réduit à la douloureuse nécessité de se liguer avec les mahométans contre un fils et des chrétiens rebelles. Ce n'était pas la première alliance des chrétiens avec les musulmans contre d'autres chrétiens, mais c'était certainement la plus juste.

Le miramolin de Maroc, appelé par le roi *Alfonse X*, passa la mer. L'africain et le castillan se virent à Zara, sur les confins de Grenade. L'histoire doit perpétuer à jamais la conduite et le secours du miramolin. Il céda la place d'honneur au roi de Castille : *Je vous traite ainsi*, dit-il, *parce que vous êtes malheureux, et je ne m'unis avec vous que pour venger la cause commune de tous les rois et de tous les pères. Alfonse* combattit son fils, et le 1283.
vainquit ; ce qui prouve encore combien il était digne de régner ; mais il mourut après sa victoire.

Le roi de Maroc fut obligé de passer dans ses Etats ; dom *Sanche*, fils dénaturé d'*Alfonse*,

et uſurpateur du trône de ſes neveux, régna, et même régna heureuſement.

La domination portugaiſe comprenait alors les Algarves arrachées enfin aux Maures. Ce mot *Algarves* ſignifie en arabe *pays fertile.* N'oublions pas encore qu'*Alfonſe le ſage* avait beaucoup aidé le Portugal dans cette conquête. Tout cela, ce me ſemble, prouve invinciblement qu'*Alfonſe* n'eut jamais à ſe repentir d'avoir cultivé les ſciences, comme le veulent inſinuer des hiſtoriens qui, pour ſe donner la réputation équivoque de politiques, affectent de mépriſer des arts qu'ils devraient honorer.

Alfonſe le philoſophe avait oublié ſi peu le temporel, qu'il s'était fait donner par le pape *Grégoire X*, le tiers de certaines dixmes du clergé de Léon et de Caſtille, droit qu'il a tranſmis à ſes ſucceſſeurs.

Sa maiſon fut troublée, mais elle s'affermit toujours contre les Maures. Son petit-fils,
1303. *Ferdinand IV*, leur enleva alors Gibraltar, qui n'était pas ſi difficile à conquérir qu'aujourd'hui.

On appelle ce *Ferdinand IV*, *Ferdinand l'ajourné*, parce que dans un accès de colère il fit, dit-on, jeter du haut d'un rocher deux ſeigneurs, qui, avant d'être précipités, l'ajournèrent à comparaître devant DIEU,

dans trente jours, et qu'il mourut au bout de ce terme. Il ferait à souhaiter que ce conte fût véritable, ou du moins cru tel par ceux qui pensent pouvoir tout faire impunément. Il fut père de ce fameux *Pierre le cruel*, dont nous verrons les excessives sévérités ; prince implacable, et punissant cruellement les hommes, sans qu'il fût ajourné au tribunal de DIEU.

L'Aragon de son côté se fortifia, comme nous l'avons vu, et accrut sa puissance par l'acquisition de la Sicile.

Papes prétendent droit sur l'Aragon.

Les papes prétendaient pouvoir disposer du royaume d'Aragon, pour deux raisons ; premièrement, parce qu'ils le regardaient comme un fief de l'Eglise romaine ; secondement, parce que *Pierre III*, surnommé *le grand*, auquel on reprochait les vêpres siciliennes, était excommunié, non pour avoir eu part au massacre, mais pour avoir pris la Sicile que le pape ne voulait pas lui donner. Son royaume d'Aragon fut donc transféré par sentence du pape à *Charles de Valois*, petit-fils de St *Louis*. Mais la bulle ne put être mise à exécution. La maison d'*Aragon* demeura florissante, et bientôt après les papes, qui avaient voulu la perdre, l'enrichirent encore. *Boniface VIII* donna la Sardaigne et la Corse 1294.
au roi d'Aragon, *Jacques IV*, dit *le juste*, pour

l'ôter aux Génois et aux Pisans qui se disputaient ces îles ; nouvelle preuve de l'imbécille grossièreté de ces temps barbares.

Alors la Castille et la France étaient unies, parce qu'elles étaient ennemies de l'Aragon. Les Castillans et les Français étaient alliés de royaume à royaume, de peuple à peuple, et d'homme à homme.

Ce qui se passait alors en France, du temps de *Philippe le bel*, au commencement du quatorzième siècle, doit attirer nos regards.

CHAPITRE LXV.

Du roi de France Philippe le bel, et de Boniface VIII.

LE temps de *Philippe le bel*, qui commença son règne en 1285, fut une grande époque en France, par l'admission du tiers-état aux assemblées de la nation, par l'institution des tribunaux suprêmes nommés parlemens, (*a*) par la première érection d'une nouvelle pairie, faite en faveur du duc de Bretagne, par l'abolition des duels en matière civile, par la loi des apanages restreints aux seuls héritiers mâles. Nous nous arrêterons à présent à deux

(*a*) Voyez les chapitres concernant les états-généraux et les tribunaux de parlement.

autres objets, aux querelles de *Philippe le bel* avec le pape *Boniface VIII*, et à l'extinction de l'ordre des templiers.

Quel était *Boniface*.

Nous avons déjà vu que *Boniface VIII*, de la maison des *Caïetans*, était un homme semblable à *Grégoire VII*, plus savant encore que lui dans le droit canon, non moins ardent à soumettre les puissances à l'Eglise, et toutes les églises au saint-siége. Les factions *gibeline* et *guelfe* divisaient plus que jamais l'Italie. Les *Gibelins* étaient originairement les partisans des empereurs; et l'Empire alors n'étant qu'un vain nom, les *Gibelins* se servaient toujours de ce nom pour se fortifier et pour s'agrandir. *Boniface* fut long-temps *gibelin* quand il fut particulier, et on peut bien juger qu'il fut *guelfe* quand il devint pape. On rapporte qu'un premier jour de carême, donnant les cendres à un archevêque de Gènes, il les lui jeta au nez, en lui disant : *Souviens-toi que tu es gibelin.* La maison des *Colonnes*, premiers barons romains, qui possédait des villes au milieu du patrimoine de St *Pierre*, était de la faction *gibeline*. Leur intérêt contre les papes était le même que celui des seigneurs allemands contre l'empereur, et des français contre le roi de France. Le pouvoir des seigneurs de fief s'opposait par-tout au pouvoir souverain.

Quel était l'état de Rome.

Les autres barons voiſins de Rome avaient le même eſprit ; ils s'uniſſaient avec les rois de Sicile, et avec les *Gibelins* des villes d'Italie. Il ne faut pas s'étonner ſi le pape les perſécuta, et en fut perſécuté. Preſque tous ces ſeigneurs avaient à la fois des diplomes de *vicaires du ſaint-ſiége*, et de *vicaires de l'Empire*, ſource néceſſaire de guerres civiles, que le reſpect de la religion ne put jamais tarir, et que les hauteurs de *Boniface VIII* ne firent qu'accroître.

Ces violences n'ont pu finir que par les violences encore plus grandes d'*Alexandre VI*, environ deux ſiècles après. Le pontificat, du temps de *Boniface VIII*, n'était plus maître de tout le pays qu'avait poſſédé *Innocent III*, de la mer Adriatique au port d'Oſtie. Il en prétendait le domaine ſuprême : il poſſédait quelques villes en propre ; c'était une puiſſance des plus médiocres. Le grand revenu des papes conſiſtait dans ce que l'Egliſe univerſelle leur fourniſſait, dans les décimes qu'ils recueillaient ſouvent du clergé, dans les diſpenſes, dans les taxes.

Une telle ſituation devait porter *Boniface* à ménager une puiſſance qui pouvait le priver d'une partie de ces revenus, et fortifier contre lui les *Gibelins*. Auſſi dans le commencement même de ſes démêlés avec le roi de France,

il fit venir en Italie *Charles de Valois*, frère de *Philippe*, qui arriva avec quelque gendarmerie : il lui fit époufer la petite-fille de *Baudouin*, fecond empereur de Conftantinople dépoffédé, et nomma folennellement *Valois* empereur d'Orient; de forte qu'en deux années il donna l'empire d'Orient, celui d'Occident, et la France; car nous avons déjà remarqué que ce pape, réconcilié avec *Albert d'Autriche*, lui fit un don de la France. Il n'y eut de ces préfens que celui de l'empire d'Allemagne qui fut reçu, parce qu'*Albert* le poffédait en effet.

Boniface nomme *Charles de Valois* empereur d'Orient. 1303.

Le pape, avant fa réconciliation avec l'empereur, avait donné à *Charles de Valois* un autre titre, celui de *vicaire de l'Empire* en Italie, et principalement en Tofcane. Il penfait, puifqu'il nommait les maîtres, devoir à plus forte raifon nommer les vicaires; auffi *Charles de Valois*, pour lui plaire, perfécuta violemment le parti *gibelin* à Florence. C'eft pourtant précifément dans le temps que *Valois* lui rend ce fervice, qu'il outrage et qu'il pouffe à bout le roi de France, fon frère. Rien ne prouve mieux que la paffion et l'animofité l'emportent fouvent fur l'intérêt même.

Philippe le bel, qui voulait dépenfer beaucoup d'argent, et qui en avait peu, prétendait que le clergé, comme l'ordre le plus riche

de l'Etat, devait contribuer aux besoins de la France sans la permission de Rome. Le pape voulait avoir l'argent d'une décime accordée sous le prétexte d'un secours pour la terre sainte, qui n'était plus secourable, et qui était sous le pouvoir d'un descendant de *Gengis*.

1301 et 1302. Le roi prenait cet argent pour faire en Guienne la guerre qu'il eut contre le roi d'Angleterre *Edouard*. Ce fut le premier sujet de la querelle. L'entreprise d'un évêque de la ville de Pamiers aigrit ensuite les esprits. Cet homme avait cabalé contre le roi dans son pays, qui ressortissait alors de la couronne, et le pape aussitôt le fit son légat, à la cour de *Philippe*. Ce sujet, revêtu d'une dignité qui, selon la cour romaine, le rendait égal au roi même, vint à Paris braver son souverain, et le menacer de mettre son royaume en interdit. Un séculier qui se fût conduit ainsi aurait été puni de mort. Il fallut user de grandes précautions pour s'assurer seulement de la personne de l'évêque; encore fallut-il le remettre entre les mains de son métropolitain, l'archevêque de Narbonne.

Observation importante. Vous avez déjà observé que depuis la mort de *Charlemagne* on ne vit aucun pontife de Rome qui n'eût des disputes ou épineuses ou violentes avec les empereurs et les rois, vous verrez durer jusqu'au siècle de *Louis XIV* ces querelles,

querelles, qui sont la suite nécessaire de la forme de gouvernement la plus absurde à laquelle les hommes se soient jamais soumis. Cette absurdité consistait à dépendre chez soi d'un étranger. En effet, souffrir qu'un étranger donne chez vous des fiefs; ne pouvoir recevoir de subsides des possesseurs de ces fiefs qu'avec la permission de cet étranger, et sans partager avec lui; être continuellement exposé à voir fermer par son ordre les temples que vous avez construits et dotés; convenir qu'une partie de vos sujets doit aller plaider à trois cents lieues de vos Etats; c'est-là une petite partie des chaînes que les souverains de l'Europe s'imposèrent insensiblement, et sans presque le savoir. Il est clair que si aujourd'hui on venait pour la première fois proposer au conseil d'un souverain de se soumettre à de pareils usages, celui qui oserait en faire la proposition serait regardé comme le plus insensé des hommes. Le fardeau d'abord léger s'était appésanti par degrés. On sentait bien qu'il fallait le diminuer, mais on n'était ni assez sage, ni assez instruit, ni assez ferme pour s'en défaire entièrement.

Déjà, dans une bulle long-temps fameuse, 1302 et suiv.
l'évêque de Rome, *Boniface VIII*, avait décidé *qu'aucun clerc ne doit rien payer au roi son maître, sans permission expresse du souverain pontife.*

Philippe, roi de France, n'osa pas d'abord faire brûler cette bulle, il se contenta de défendre la sortie de l'argent hors du royaume, sans nommer Rome. On négocia ; le pape, pour gagner du temps, canonisa St *Louis ;* et les moines concluaient que si un homme disposait du ciel, il pouvait disposer de l'argent de la terre.

Le roi plaida devant l'archevêque de Narbonne contre l'évêque de Pamiers, par la bouche de son chancelier, *Pierre Flotte*, à Senlis; et ce chancelier alla lui-même à Rome rendre compte au pape du procès. Les rois de Cappadoce et de Bithynie en usaient à peu-près de même avec la république romaine; mais ce qu'ils n'eussent pas fait, *Pierre Flotte* parla au pontife de Rome comme le ministre d'un souverain réel à un souverain imaginaire ; il lui dit très-expressément *que le royaume de France était de ce monde, et que celui du pape n'en était pas.*

Témérité de *Boniface.*

Le pape fut assez hardi pour s'en offenser ; il écrit au roi un bref dans lequel on trouve ces paroles : *sachez que vous nous êtes soumis dans le temporel comme dans le spirituel.* Un historien judicieux et instruit remarque très-à-propos que ce bref était conservé, à Paris, dans un ancien manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, et que l'on a déchiré

le feuillet, en laiſſant ſubſiſter un ſommaire qui l'indique, et un extrait qui le rappelle.

Philippe répondit : *A Boniface, prétendu pape, peu ou point de ſalut ; que votre très-grande fatuité ſache que nous ne ſommes ſoumis à perſonne pour le temporel.* Le même hiſtorien obſerve que cette même réponſe du roi eſt conſervée au vatican : ainſi les Romains modernes ont eu plus de ſoin de conſerver les choſes curieuſes que les bénédictins de Paris. L'authenticité de ces lettres a été vainement conteſtée. Je ne crois pas qu'elles aient jamais été revêtues des formes ordinaires, et préſentées en cérémonie, mais elles furent certainement écrites.

Le pontife lança bulles ſur bulles, qui toutes déclarent que le pape eſt le maître des royaumes, que ſi le roi de France ne lui obéit pas, il ſera excommunié, et ſon royaume en interdit ; c'eſt-à-dire, qu'il ne ſera plus permis de faire les exercices du chriſtianiſme, ni de baptiſer les enfans, ni d'enterrer les morts. Il ſemble que ce ſoit le comble des contradictions de l'eſprit humain, qu'un évêque chrétien, qui prétend que tous les chrétiens ſont ſes ſujets, veuille empêcher ces prétendus ſujets d'être chrétiens, et qu'il ſe prive ainſi tout d'un coup lui-même de ce qu'il croit ſon propre bien. Mais vous ſentez aſſez que le

pape comptait ſur l'imbécillité des hommes ; il eſpérait que les Français ſeraient aſſez lâches pour ſacrifier leur roi à la crainte d'être privés des ſacremens. Il ſe trompa : on brûla ſa bulle ; la France s'éleva contre le pape, ſans rompre avec la papauté. Le roi convoqua les Etats. Etait-il donc néceſſaire de les aſſembler pour décider que *Boniface VIII* n'était pas roi de France?

On brûle ſa bulle. 1303.

Le cardinal *le Moine*, français de naiſſance, qui n'avait plus d'autre patrie que Rome, vint à Paris pour négocier ; et, s'il ne pouvait réuſſir, pour excommunier le royaume. Ce nouveau légat avait ordre de mener à Rome le confeſſeur du roi, qui était dominicain, afin qu'il y rendît compte de ſa conduite et de celle de *Philippe*. Tout ce que l'eſprit humain peut inventer pour élever la puiſſance du pape était épuiſé ; les évêques ſoumis à lui ; de nouveaux ordres de religieux relevans immédiatement du ſaint-ſiége, portant partout ſon étendard ; un roi qui confeſſe ſes plus ſecrètes penſées, ou du moins qui paſſe pour les confeſſer à un de ſes moines ; et enfin ce confeſſeur ſommé par le pape ſon maître d'aller rendre compte à Rome de la conſcience du roi ſon pénitent. Cependant *Philippe* ne plia point ; il fait ſaiſir le temporel de tous les prélats abſens. Les états-généraux

Le confeſſeur du roi va rendre compte de la conſcience de ſon pénitent en cour de Rome.

appellent au futur concile et au futur pape. Ce remède même tenait un peu de la faibleſſe : car appeler au pape, c'eſt reconnaître ſon autorité ; et quel beſoin les hommes ont-ils d'un concile et d'un pape pour ſavoir que chaque gouvernement eſt indépendant, et qu'on ne doit obéir qu'aux lois de ſa patrie ?

Alors le pape ôte à tous les corps eccléſiaſtiques de France le droit des élections ; aux univerſités, les grades, le droit d'enſeigner, comme s'il révoquait une grâce qu'il eût donnée. Ces armes étaient faibles, il voulut y joindre celles de l'empire d'Allemagne.

Vous avez vu les papes donner l'Empire, le Portugal, la Hongrie, le Danemarck, l'Angleterre, l'Aragon, la Sicile, preſque tous les royaumes. Celui de France n'avait pas encore été transféré par une bulle. *Boniface* enfin le mit dans le rang des autres Etats, et en fit un don à l'empereur *Albert d'Autriche*, ci-devant excommunié par lui, et maintenant ſon cher fils, et le ſoutien de l'Egliſe. Remarquez les mots de ſa bulle : *Nous vous donnons* 1303.
par la plénitude de notre puiſſance. . . . . . . le royaume de France, qui appartient de droit aux empereurs d'Occident. Boniface et ſon dataire ne ſongeaient pas que, ſi la France appartenait de droit aux empereurs, la plénitude de la puiſſance papale était fort inutile. Il y avait

pourtant un reste de raison dans cette démence; on flattait la prétention de l'Empire sur tous les Etats occidentaux; car vous verrez toujours que les jurisconsultes allemands croyaient, ou feignaient de croire, que le peuple de Rome s'étant donné avec son évêque à *Charlemagne*, tout l'Occident devait appartenir à ses successeurs, et que tous les autres Etats n'étaient qu'un démembrement de l'Empire.

Si *Albert d'Autriche* avait eu deux cents mille hommes et deux cents millions, il est clair qu'il eût profité des bontés de *Boniface*; mais étant pauvre, et à peine affermi, il abandonna le pape au ridicule de sa donation.

Le roi de France eut toute la liberté de traiter le pape en prince ennemi. Il se joignit à la maison des *Colonnes* qui ne fesaient pas plus de cas que lui des excommunications, et qui quelquefois réprimaient, dans Rome même, cette autorité souvent redoutable ailleurs. *Guillaume de Nogaret* passe en Italie sous des prétextes plausibles, lève secrètement quelques cavaliers, donne rendez-vous à *Sciarra Colonna*. On surprend le pape dans Anagnie, ville de son domaine, où il était né; on crie, *meure le pape*, *et vivent les Français!* Le pontife ne perdit point courage. Il revêtit la chappe, mit sa tiare en tête; et, portant les clefs dans une main, et la croix dans l'autre, il se

Philippe fait saisir la personne du pape.

préſenta avec majeſté devant *Colonna* et *Nogaret*. Il eſt fort douteux que *Colonna* ait eu la brutalité de le frapper. Les contemporains diſent qu'il lui criait, *Tyran, renonce à la papauté que tu déshonores, comme tu as fait renoncer Céleſtin*. *Boniface* répondit fièrement : *Je ſuis pape, et je mourrai pape*. Les Français pillèrent ſa maiſon et ſes tréſors. Mais après ces violences, qui tenaient plus du brigandage que de la juſtice d'un grand roi, les habitans d'Anagnie, ayant reconnu le petit nombre des Français, furent honteux d'avoir laiſſé leur compatriote et leur pontife dans les mains des étrangers. Ils les chaſsèrent. *Boniface* alla à 1303.
Rome, méditant ſa vengeance ; mais il mourut en arrivant. C'eſt ainſi qu'ont été traités en Italie preſque tous les papes qui voulurent être trop puiſſans : vous les voyez toujours donnant des royaumes, et perſécutés chez eux.

Philippe le bel pourſuivait ſon ennemi juſque dans le tombeau. Il voulut faire condamner ſa mémoire dans un concile ; il exigea de *Clément V*, né ſon ſujet, et qui ſiégeait dans Avignon, que le procès contre le pape ſon prédéceſſeur fût commencé dans les formes. On l'accuſait d'avoir engagé le pape *Céleſtin V*, ſon prédéceſſeur, à renoncer à la chaire pontificale ; d'avoir obtenu ſa place par des voies illégitimes, et enfin d'avoir fait mourir *Céleſtin*

Procès criminel fait à la mémoire du pape.

en prison. Ce dernier fait n'était que trop véritable. Un de ses domestiques, nommé *Maffredo*, et treize autres témoins, déposaient qu'il avait insulté plus d'une fois à la religion qui le rendait si puissant, en disant : *ah que de biens nous a faits cette fable du Christ !* qu'il niait en conséquence les mystères de la Trinité, de l'incarnation, de la transsubstantiation. Ces dépositions se trouvent encore dans les enquêtes juridiques qu'on a recueillies. Le grand nombre de témoins fortifie ordinairement une accusation, mais ici il l'affaiblit. Il n'y a point du tout d'apparence qu'un souverain pontife ait proféré devant treize témoins ce qu'on dit rarement à un seul. Le roi voulait qu'on exhumât le pape, et qu'on fît brûler ses os par le bourreau. Il osait flétrir ainsi la chaire pontificale, et ne sut pas se soustraire à son obéissance. *Clément V* fut assez sage pour faire évanouir dans les délais une entreprise trop flétrissante pour l'Eglise.

La conclusion de toute cette affaire fut que, loin de faire le procès à la mémoire de *Boniface VIII*, le roi consentit à recevoir seulement la main-levée de l'excommunication portée par ce *Boniface* contre lui et son royaume. Il souffrit même que *Nogaret* qui l'avait servi, qui n'avait agi qu'en son nom, qui l'avait vengé de *Boniface*, fût condamné

par le ſucceſſeur de ce pape à paſſer ſa vie en Paleſtine. Tout le grand éclat de *Philippe le bel* ne ſe termina qu'à ſa honte. Jamais vous ne verrez dans ce grand tableau du monde un roi de France l'emporter, à la longue, ſur un pape. Ils feront enſemble des marchés; mais Rome y gagnera toujours quelque choſe; il en coûtera toujours de l'argent à la France. Vous ne verrez que les parlemens du royaume combattre avec inflexibilité les ſoupleſſes de la cour de Rome: et très-ſouvent la politique ou la faibleſſe du cabinet, la néceſſité des conjonctures, les intrigues des moines, rendront la fermeté des parlemens inutile; et cette faibleſſe durera juſqu'à ce qu'un roi daigne dire réſolument: Je veux briſer mes fers et ceux de ma nation.

Philippe le bel, pour ſe dépiquer, chaſſa tous 1306.
les juifs du royaume, s'empara de leur argent, Juifs chaſſés.
et leur défendit d'y revenir, ſous peine de la vie. Ce ne fut point le parlement qui rendit cet arrêt, ce fut par un ordre ſecret, donné dans ſon conſeil privé, que *Philippe* punit l'uſure juive par une injuſtice. Les peuples ſe crurent vengés, et le roi fut riche.

Quelque temps après, un événement, qui eut encore ſa ſource dans cet eſprit vindicatif de *Philippe le bel*, étonna l'Europe et l'Aſie.

CHAPITRRE LXVI.

Du ſupplice des Templiers, et de l'extinction de cet ordre.

PARMI les contradictions qui entrent dans le gouvernement de ce monde, ce n'en eſt pas une petite que cette inſtitution de moines armés qui font vœu de vivre à la fois en anachorètes et en ſoldats.

On accuſait les templiers de réunir tout ce qu'on reprochait à ces deux profeſſions, les débauches et la cruauté du guerrier, et l'inſatiable paſſion d'acquérir, qu'on impute à ces grands ordres qui ont fait vœu de pauvreté.

Tandis qu'ils goûtaient le fruit de leurs travaux, ainſi que les chevaliers hoſpitaliers de S[t] Jean, l'ordre teutonique, formé comme eux dans la Paleſtine, s'emparait, au treizième ſiècle, de la Pruſſe, de la Livonie, de la Courlande, de la Samogitie. Ces chevaliers teutons étaient accuſés de réduire les eccléſiaſtiques comme les païens à l'eſclavage, de piller leurs biens, d'uſurper les droits des évêques, d'exercer un brigandage horrible; mais on ne fait point le procès à des conquérans. Les templiers excitèrent l'envie, parce qu'ils vivaient chez leurs compatriotes avec tout l'orgueil que

donne l'opulence, et dans les plaiſirs effrénés que prennent des gens de guerre qui ne ſont point retenus par le frein du mariage.

La rigueur des impôts, et la malverſation du conſeil du roi *Philippe le bel* dans les monnaies, excita une ſédition dans Paris. Les templiers, qui avaient en garde le tréſor du roi, furent accuſés d'avoir eu part à la mutinerie, et on a vu déjà que *Philippe le bel* était implacable dans ſes vengeances. 1306.

Templiers accuſés.

Les premiers accuſateurs de cet ordre furent un bourgeois de Béziers, nommé *Squin de Florian*, et *Noffo de Dei*, florentin, templier apoſtat, détenus tous deux en priſon pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi, à qui ſeul ils voulaient révéler des choſes importantes. S'ils n'avaient pas ſu quelle était l'indignation du roi contre les templiers, auraient-ils eſpéré leur grâce en les accuſant? Ils furent écoutés. Le roi, ſur leur dépoſition, ordonne à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte; leur envoie un ordre cacheté, avec défenſe, ſous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 octobre. 1309. Ce jour venu, chacun ouvre ſon ordre; il portait de mettre en priſon tous les templiers. Tous ſont arrêtés. Le roi auſſitôt fait ſaiſir en ſon nom les biens des chevaliers, juſqu'à ce qu'on en diſpoſe.

Il paraît évident que leur perte était résolue très-long-temps avant cet éclat. L'accusation et l'emprisonnement sont de 1309, mais on a retrouvé des lettres de *Philippe le bel* au comte de Flandre, datées de Melun, 1306, par lesquelles il le priait de se joindre à lui pour extirper les templiers.

Templiers interrogés

Il fallait juger ce prodigieux nombre d'accusés. Le pape *Clément V*, créature de *Philippe*, et qui demeurait alors à Poitiers, se joint à lui après quelques disputes sur le droit que l'Eglise avait d'exterminer ces religieux, et le droit du roi de punir des sujets. Le pape interrogea lui-même soixante et douze chevaliers. Des inquisiteurs, des commissaires délégués procèdent par-tout contre les autres. Les bulles sont envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Castille, en Aragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cents et un témoins les accusèrent de renier JESUS-CHRIST en entrant dans l'ordre, de cracher sur la croix, d'adorer une tête dorée montée sur quatre pieds. Le novice baisait le profès qui le recevait, à la bouche, au nombril et à des parties qui paraissaient peu destinées à cet usage. Il jurait de s'abandonner à ses confrères. Voilà, disent les

informations conſervées juſqu'à nos jours, ce qu'avouèrent ſoixante et douze templiers au pape même; et cent quarante-un de ces accuſés, à frère *Guillaume*, cordelier, inquiſiteur dans Paris, en préſence de témoins. On ajoute que le grand-maître de l'ordre même, et le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

Templiers brûlés vifs. 1312.

Ce qui eſt indubitable, c'eſt qu'on fit ſubir les tortures les plus cruelles à plus de cent chevaliers, qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour, près de l'abbaye de Saint-Antoine de Paris; que le grand-maître, *Jean de Molay*, et *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, deux des principaux ſeigneurs de l'Europe, l'un par ſa dignité, l'autre par ſa naiſſance, furent auſſi jetés vifs dans les flammes, non loin de l'endroit où eſt à préſent la ſtatue équeſtre du roi *Henri IV*.

Ces ſupplices dans leſquels on fait mourir tant de citoyens d'ailleurs reſpectables, cette foule de témoins contre eux, ces aveux de pluſieurs accuſés mêmes, ſemblent des preuves de leur crime et de la juſtice de leur perte.

Juſtifiés.

Mais auſſi que de raiſons en leur faveur! Premièrement, de tous ces témoins qui dépoſent contre les templiers la plupart n'articulent

que de vagues accuſations ; ſecondement, très-peu diſent que les templiers reniaient JESUS-CHRIST. Qu'auraient-ils en effet gagné en maudiſſant une religion qui les nourriſſait, et pour laquelle ils combattaient ? Troiſièmement, que pluſieurs d'entre eux, témoins et complices des débauches des princes et des eccléſiaſtiques de ce temps-là, euſſent marqué quelquefois du mépris pour les abus d'une religion tant déshonorée en Aſie et en Europe ; qu'ils en euſſent parlé dans des momens de liberté, comme on diſait que *Boniface VIII* en parlait ; c'eſt un emportement de jeunes gens, dont certainement l'ordre n'eſt point comptable. Quatrièmement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoraient, et qu'on gardait à Marſeille, devait leur être repréſentée : on ne ſe mit ſeulement pas en peine de la chercher ; et il faut avouer qu'une telle accuſation ſe détruit d'elle-même. Cinquièmement, la manière infame dont on leur reprochait d'être reçus dans l'ordre ne peut avoir paſſé en loi parmi eux. C'eſt mal connaître les hommes de croire qu'il y ait des ſociétés qui ſe ſoutiennent par les mauvaiſes mœurs, et qui faſſent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre ſa ſociété reſpectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que pluſieurs jeunes templiers ne s'abandonnaſſent à des excès qui de tout temps

ont été le partage de la jeuneſſe; et ce ſont de ces vices paſſagers qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixièmement, ſi tant de témoins ont dépoſé contre les templiers, il y eut auſſi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre. Septièmement, ſi les accuſés, vaincus par les tourmens qui font dire le menſonge comme la vérité, ont confeſſé tant de crimes, peut-être ces aveux ſont-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers : on leur promettait leur grâce pour extorquer leur confeſſion. Huitièmement, les cinquante-neuf qu'on brûla vifs prirent DIEU à témoin de leur innocence, et ne voulurent point la vie qu'on leur offrait à condition de s'avouer coupables. Quelle plus grande preuve non-ſeulement d'innocence, mais d'honneur ! Neuvièmement, ſoixante et quatorze templiers non accuſés entreprirent de défendre l'ordre, et ne furent point écoutés. Dixièmement, lorſqu'on lut au grand-maître ſa confeſſion rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier, qui ne ſavait ni lire, ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé, que l'on avait écrit une autre dépoſition que la ſienne, que les cardinaux miniſtres de cette perfidie méritaient qu'on les punît, comme les Turcs puniſſent les fauſſaires en leur fendant le corps et la tête en deux. Onzièmement, on

eût accordé la vie à ce grand-maître, et à *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, s'ils avaient voulu ſe reconnaître coupables publiquement; et on ne les brûla que parce qu'appelés en préſence du peuple ſur un échafaud, pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre était innocent. Cette déclaration, qui indigna le roi, leur attira leur ſupplice; et ils moururent en invoquant en vain la vengeance céleſte contre leurs perſécuteurs.

Cependant, en conſéquence de la bulle du pape et de leurs grands biens, on pourſuivit les templiers dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils ſurent empêcher qu'on ne faisît leurs perſonnes. Ils ſoutinrent en Aragon des ſiéges dans leurs châteaux. Enfin le pape abolit l'ordre de ſa ſeule autorité, dans un conſiſtoire ſecret, pendant le concile de Vienne. Partagea qui put leurs dépouilles. Les rois de Caſtille et d'Aragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, et en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hoſpitaliers, nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venaient de prendre cette île ſur les Turcs, et l'avaient ſu garder avec un courage qui méritait au moins les dépouilles des chevaliers du temple pour leur récompenſe.

Denis,

Denis, roi de Portugal, inſtitua en leur place l'ordre des *chevaliers du Chriſt*, ordre qui devait combattre les Maures, mais qui étant devenu depuis un vain honneur, a ceſſé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Dépouilles partagées.

Philippe le bel ſe fit donner deux cents mille livres, et *Louis Hutin*, ſon fils, prit encore ſoixante mille livres ſur les biens des templiers. J'ignore ce qui revint au pape, mais je vois évidemment que les frais des cardinaux, des inquiſiteurs délégués pour faire ce procès épouvantable, montèrent à des ſommes immenſes. Je m'étais peut-être trompé, quand je lus avec vous la lettre circulaire de *Philippe le bel*, par laquelle il ordonne à ſes ſujets de reſtituer les meubles et immeubles des templiers aux commiſſaires du pape. Cette ordonnance de *Philippe* eſt rapportée par *Pierre du Pui*. Nous crûmes que le pape avait profité de cette prétendue reſtitution; car à qui reſtitue-t-on, ſinon à ceux qu'on regarde comme propriétaires? Or dans ce temps on penſait que les papes étaient les maîtres des biens de l'Egliſe; cependant je n'ai jamais pu découvrir ce que le pape recueillit de cette dépouille. Il eſt avéré qu'en Provence le pape partagea les biens meubles des templiers avec le ſouverain. On joignait à la baſſeſſe de s'emparer du bien des proſcrits, la honte de ſe déshonorer

pour peu de chofe. Mais y avait-il alors de l'honneur ?

Il faut confidérer un événement qui fe paffait dans le même temps, qui fait plus d'honneur à la nature humaine, et qui a fondé une république invincible.

CHAPITRE LXVII.

De la Suiffe et de fa révolution, au commencement du quatrième fiècle.

Defcription de la Suiffe.

DE tous les pays de l'Europe, celui qui avait le plus confervé la fimplicité et la pauvreté des premiers âges était la Suiffe. Si elle n'était pas devenue libre, elle n'aurait point de place dans l'hiftoire du monde; elle ferait confondue avec tant de provinces plus fertiles et plus opulentes, qui fuivent le fort des royaumes où elles font enclavées. On ne s'attire l'attention que quand on eft quelque chofe par foi-même. Un ciel trifte, un terrain pierreux et ingrat, des montagnes, des précipices, c'eft-là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on fe difputait la fouveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le royaume de Naples ou l'Afie mineure.

Dans ces dix-huit ans d'anarchie où l'Allemagne fut ſans empereur, des ſeigneurs de châteaux et des prélats combattaient à qui aurait une petite portion de la Suiſſe. Leurs petites villes voulaient être libres, comme les villes d'Italie ſous la protection de l'Empire.

Quand *Rodolphe* fut empereur, quelques ſeigneurs de châteaux accusèrent juridiquement les cantons de Schvitz, d'Ury et d'Undervald de s'être ſouſtraits à leur domination féodale. *Rodolphe*, qui avait autrefois combattu ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Maiſon d'*Autriche*.

Albert d'Autriche, ſon fils, étant parvenu à l'empire, voulut faire de la Suiſſe une principauté pour un de ſes enfans. Une partie des terres du pays était de ſon domaine, comme Lucerne, Zurich et Glaris. Des gouverneurs ſévères furent envoyés, qui abusèrent de leur pouvoir.

Fondateurs de la liberté helvétique.

Les fondateurs de la liberté helvétienne ſe nommaient *Melchtad*, *Stauffacher* et *Valtherfurſt*. La difficulté de prononcer des noms ſi reſpectables, nuit à leur célébrité. Ces trois payſans furent les premiers conjurés; chacun d'eux en attira trois autres. Ces neuf gagnèrent les trois cantons de Schvitz, d'Ury et d'Undervald.

Tous les hiſtoriens prétendent que, tandis

1307. Fable de la pomme. que cette conſpiration ſe tramait, un gouverneur d'Ury, nommé *Griſler*, s'aviſa d'un genre de tyrannie ridicule et horrible. Il fit mettre, dit-on, un de ſes bonnets au haut d'une perche dans la place, et ordonna qu'on ſaluât le bonnet ſous peine de la vie. Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, ne ſalua point le bonnet. Le gouverneur le condamna à être pendu, et ne lui donna ſa grâce qu'à condition que le coupable, qui paſſait pour archer très-adroit, abattrait d'un coup de flèche une pomme placée ſur la tête de ſon fils. (*a*) Le père tremblant tira, et fut aſſez heureux pour abattre la pomme. *Griſler*, apercevant une ſeconde flèche ſous l'habit de *Tell*, demanda ce qu'il en prétendait faire : *Elle t'était deſtinée*, dit le ſuiſſe, *ſi j'avais bleſſé mon fils.* Il faut convenir que l'hiſtoire de la pomme eſt bien ſuſpecte. Il ſemble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique ; mais on tient pour conſtant que *Tell*, ayant été mis aux fers, tua enſuite le gouverneur d'un coup de flèche, que ce fut le ſignal des conjurés, que les peuples démolirent les fortereſſes.

L'empereur *Albert d'Autriche*, qui voulait punir ces hommes libres, fut prévenu par la

(*a*) On prétend que ce conte eſt tiré d'une ancienne légende danoiſe.

mort. Le duc d'Autriche, *Léopold*, aſſembla contre eux vingt mille hommes. Les Suiſſes ſe conduiſirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de quatre ou cinq cents, la plus grande partie de l'armée autrichienne, au pas de Morgate. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant ſur eux des pierres. Les autres corps de l'armée ennemie furent battus en même temps par un auſſi petit nombre de ſuiſſes.

1315. Suiſſes vainqueurs.

Cette victoire ayant été gagnée dans le canton de Schvitz, les deux autres cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle, devenant plus générale, fait encore ſouvenir, par ce ſeul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Petit à petit les autres cantons entrèrent dans l'alliance. Berne, qui eſt en Suiſſe ce qu'Amſterdam eſt en Hollande, ne ſe ligua qu'en 1352; et ce ne fut qu'en 1513 que le petit pays d'Appenzel ſe joignit aux autres cantons, et acheva le nombre de treize.

Jamais peuple n'a plus long-temps ni mieux combattu pour ſa liberté que les Suiſſes. Ils l'ont gagnée par plus de ſoixante combats contre les Autrichiens; et il eſt à croire qu'ils la conſerveront long-temps. Tout pays qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de

richeſſes, et où les lois ſont douces, doit être libre. Le nouveau gouvernement en Suiſſe a fait changer de face à la nature. Un terrain aride, négligé ſous des maîtres trop durs, à été enfin cultivé. La vigne a été plantée ſur des rochers. Des bruyères défrichées et labourées par des mains libres, ſont devenues fertiles.

Bonheur de la Suiſſe.

L'égalité, le partage naturel des hommes, ſubſiſte encore en Suiſſe autant qu'il eſt poſſible. Vous n'entendez pas par ce mot cette égalité abſurde et impoſſible par laquelle le ſerviteur et le maître, le manœuvre et le magiſtrat, le plaideur et le juge ſeraient confondus enſemble, mais cette égalité par laquelle le citoyen ne dépend que des lois, et qui maintient la liberté des faibles contre l'ambition du plus fort. Ce pays enfin aurait mérité d'être appelé heureux ſi la religion n'avait, dans la ſuite, diviſé ſes citoyens que l'amour du bien public réuniſſait, et ſi, en vendant leur courage à des princes plus riches qu'eux, ils euſſent toujours conſervé l'incorruptibilité qui les diſtingue.

Chaque nation a eu des temps où les eſprits s'emportent au-delà de leur caractère naturel. Ces temps ont été moins fréquens chez les Suiſſes qu'ailleurs. La ſimplicité, la frugalité, la modeſtie, conſervatrices de la liberté, ont

toujours été leur partage. Jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontières, ou pour entrer chez leurs voisins; point de citadelles qui servent contre les ennemis, ou contre les citoyens, point d'impôt sur les peuples. Ils n'ont à payer ni le luxe, ni les armées d'un maître. Leurs montagnes sont leurs remparts, et tout citoyen y est soldat pour défendre la patrie. Il y a bien peu de républiques dans le monde; et encore doivent-elles leur liberté à leurs rochers, ou à la mer qui les défend. Les hommes sont très-rarement dignes de se gouverner eux-mêmes.

CHAPITRE LXVIII.

Suite de l'état où étaient l'Empire, l'Italie et la papauté, au quatorzième siècle.

NOUS avons entamé le quatorzième siècle. Nous pouvons remarquer que depuis six cents ans, Rome faible et malheureuse est toujours le principal objet de l'Europe. Elle domine par la religion, tandis qu'elle est dans l'avilissement et dans l'anarchie; et malgré tant d'abaissement et tant de désordres, ni les empereurs ne peuvent y établir le trône des césars, ni les pontifes s'y rendre absolus.

Voilà depuis *Frédéric II* quatre empereurs de ſuite qui oublient entièrement l'Italie, *Conrad IV*, *Rodolphe I*, *Adolphe de Naſſau*, *Albert d'Autriche.* Auſſi c'eſt alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels et lèvent l'étendard de la liberté. Gènes et Piſe ſont les émules de Veniſe. Florence devient une république illuſtre. Bologne ne reconnaît alors ni empereurs, ni papes.

Tranſmigration du ſiége papal.

1312.

Le gouvernement municipal prévaut par-tout, et ſur-tout dans Rome. *Clément V*, qu'on appela le *pape gaſcon*, aima mieux transférer le saint-ſiége hors d'Italie, et jouir en France des contributions payées alors par tous les fidèles, que diſputer inutilement des châteaux et des villes auprès de Rome. La cour de Rome fut établie ſur les frontières de France par ce pape; et c'eſt ce que les Romains appellent encore aujourd'hui le temps de la captivité de Babylone. *Clément* allait de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comteſſe de Périgord, et tirant ce qu'il pouvait d'argent de la piété des fidèles. C'eſt celui que vous avez vu détruire le corps redoutable des templiers.

Comment les Italiens dans ces conjonctures ne firent-ils pas, loin des empereurs et des papes, ce qu'ont fait les Allemands, qui ſous les yeux mêmes des empereurs ont établi, de

ſiècle

ſiècle en ſiècle, leur aſſociation au pouvoir ſuprême, et leur indépendance? Il n'y avait plus en Italie ni empereurs, ni papes; qui forgea donc de nouvelles chaînes à ce beau pays? la diviſion. Les factions *guelfe* et *gibeline*, nées des querelles du ſacerdoce et de l'Empire, ſubſiſtaient toujours comme un feu qui ſe nourriſſait par de nouveaux embraſemens. La diſcorde était par-tout. L'Italie ne feſait point un corps, l'Allemagne en feſait toujours un. Le premier empereur entreprenant qui aurait voulu repaſſer les monts pouvait renouveler les droits et les prétentions des *Charlemagne* et des *Othon*. C'eſt ce qui arrive enfin à *Henri VII*, de la maiſon de *Luxembourg*. Il deſcend en Italie avec une armée d'allemands. Il vient ſe faire reconnaître. Le parti *guelfe* regarde ſon voyage comme une nouvelle irruption de barbares; mais le parti *gibelin* le favoriſe. Il ſoumet les villes de Lombardie; c'eſt une nouvelle conquête. Il marche à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

L'empereur *Henri VII* à Rome. 1311.

Rome qui ne voulait ni d'empereur, ni de pape, et qui ne put ſecouer tout-à-fait le joug de l'un et de l'autre, ferma ſes portes en vain. Les *Urſins* et le frère de *Robert*, roi de Naples, ne purent empêcher que l'empereur n'entrât l'épée à la main, ſecondé du parti des *Colonnes*. On ſe battit long-temps

1313.

dans les rues, et un évêque de Liége ſut tué à côté de l'empereur. Il y eut beaucoup de ſang répandu pour cette cérémonie du couronnement, que trois cardinaux firent enfin au lieu du pape. Il ne faut pas oublier que *Henri VII* proteſta pardevant notaire que le ſerment par lui prêté, à ſon ſacre, n'était point un ſerment de fidélité. Les papes oſaient donc prétendre que l'empereur était leur vaſſal.

Maître de Rome, il y établit un gouverneur. Il ordonna que toutes les villes, que tous les princes d'Italie lui payaſſent un tribut annuel. Il comprit même dans cet ordre le royaume de Naples, ſéparé alors de celui de Sicile, et cita le roi de Naples à comparaître. Ainſi l'empereur réclame ſon droit ſur Naples. Le pape en était ſuzerain; l'empereur ſe diſait ſuzerain du pape, et le pape ſe croyait ſuzerain de l'empereur.

1313. *Henri VII* allait ſoutenir ſa prétention ſur Naples par les armes, quand il mourut empoiſonné, à ce qu'on prétend. Un dominicain mêla, dit-on, du poiſon dans le vin conſacré.

Henri VII cru empoiſonné.

Les empereurs communiaient alors ſous les deux eſpèces, en qualité de chanoines de Saint-Jean de Latran. Ils pouvaient faire l'office de diacres à la meſſe du pape, et les rois de France y auraient été ſous-diacres.

On n'a point de preuves juridiques que *Henri VII* ait péri par cet empoiſonnement ſacrilége. Frère *Bernard Politien de Montepulciano* en fut accuſé, et les dominicains obtinrent, trente ans après, du fils de *Henri VII*, *Jean*, roi de Bohême, des lettres qui les déclaraient innocens. Il eſt triſte d'avoir eu beſoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre régnait dans les élections des papes, celles des empereurs, étaient très-mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encore ſu prévenir les ſchiſmes par de ſages lois.

Louis de Bavière et *Frédéric le beau*, duc d'Autriche, furent élus à la fois au milieu des plus funeſtes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une diète réglée d'électeurs aurait dû juger. Un combat, dans lequel l'autrichien fut vaincu et pris, donna 1322.
la couronne au bavarois.

On avait alors pour pape *Jean XXII*, élu *Jean XXII.*
à yon, Len 1315. Lyon ſe regardait encore comme une ville libre ; mais l'évêque en voulait toujours être le maître, et les rois de France n'avaient encore pu ſoumettre l'évêque. *Philippe le long*, à peine roi de France, avait aſſemblé les cardinaux dans cette ville libre ; et après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés

tous, et ne les avait relâchés qu'après la nomination de *Jean XXII.*

Ce pape eſt encore un grand exemple de ce que peut le ſimple mérite dans l'Egliſe ; car il faut, ſans doute, en avoir beaucoup pour parvenir de la profeſſion de ſavetier au rang dans lequel on ſe fait baiſer les pieds.

Il eſt au nombre de ces pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'eſprit que leur origine était plus baſſe aux yeux des hommes. Nous avons déjà remarqué que la cour pontificale ne ſubſiſtait que des rétributions fournies par les chrétiens. Ce fonds était plus conſidérable que les terres de la comteſſe *Mathilde.* Quand je parle du mérite de *Jean XXII*, ce n'eſt pas de celui du déſintéreſſement. Ce pontife exigeait plus ardemment qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, non-ſeulement le denier de St *Pierre*, que l'Angleterre payait très-irrégulièrement, mais les tributs de Suède, de Danemarck, de Norvège et de Pologne. Il demandait ſi ſouvent et ſi violemment, qu'il obtenait toujours quelque argent. Ce qui lui en valut davantage, fut la taxe apoſtolique des péchés ; il évalua le meurtre, la ſodomie, la beſtialité ; et les hommes, aſſez méchans pour commettre ces péchés, furent aſſez ſots pour les payer. Mais être à Lyon, et n'avoir que peu de crédit en Italie, ce n'était pas être pape.

Pendant qu'il ſiégeait à Lyon, et que *Louis de Bavière* s'établiſſait en Allemagne, l'Italie ſe perdait et pour l'empereur et pour lui. Les *Viſconti* commençaient à s'établir à Milan. L'empereur *Louis*, ne pouvant les abaiſſer, feignait de les protéger, et leur laiſſait le titre de ſes lieutenans. Ils étaient *gibelins :* comme tels ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la comteſſe *Mathilde*, éternel ſujet de diſcorde. *Jean* les fit déclarer hérétiques par l'inquiſition. Il était en France, il pouvait, ſans rien riſquer, donner une de ces bulles qui ôtent et qui donnent les empires. Il dépoſa *Louis de Bavière* en idée par une de ces bulles, *le privant*, dit-il, *de tous ſes biens meubles et immeubles.*

Jean XXII dépoſe l'empereur Louis de Bavière.

L'empereur, ainſi dépoſé, ſe hâta de marcher vers l'Italie, où celui qui le dépoſait n'oſait paraître; il vint à Rome, ſéjour toujours paſſager des empereurs, accompagné de *Caſtracani*, tyran de Luques, ce héros de *Machiavel.* 1327.

Ludovico Monaldeſco, natif d'Orviette, qui à l'âge de cent quinze ans écrivit des mémoires de ſon temps, dit qu'il ſe reſſouvient très-bien de cette entrée de l'empereur *Louis de Bavière. Le peuple chantait*, dit-il, *vivent* DIEU *et l'empereur ; nous ſommes délivrés de la guerre, de la famine et du pape.* Ce trait ne vaut la peine

Auteur âgé de 115 ans.

1328.

d'être cité que parce qu'il eſt d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années.

Louis de Bavière dépoſe le pape et le condamne à mort.

Louis de Bavière convoqua dans Rome une aſſemblée générale, ſemblable à ces anciens parlemens de *Charlemagne* et de ſes enfans. Ce parlement ſe tint dans la place de Saint-Pierre. Des princes d'Allemagne et d'Italie, des députés des villes, des évêques, des abbés, des religieux y aſſiſtèrent en foule. L'empereur, aſſis ſur un trône, au haut des degrés de l'égliſe, la couronne en tête et un ſceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un moine auguſtin: *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cauſe du prêtre de Cahors, qui ſe nomme le pape Jean?*
1328. Perſonne n'ayant comparu, *Louis* prononça la ſentence, par laquelle il privait le pape de tout bénéfice, et le livrait au bras ſéculier pour être brûlé comme hérétique. Condamner ainſi à la mort un ſouverain pontife, était le dernier excès où pût monter la querelle du ſacerdoce et de l'Empire.

Quelques jours après, l'empereur, avec le même appareil, créa pape un cordelier napolitain, l'inveſtit par l'anneau, lui mit lui-même la chappe, et le fit aſſeoir ſous le dais, à ſes côtés; mais il ſe garda bien de déférer à l'uſage de baiſer les pieds du pontife.

Parmi tous les moines, dont je parlerai à part, les franciſcains feſaient alors le plus de

bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon plus pointu et un habit plus serré. Ils ajoutaient à cette réforme l'opinion que leur boire et leur manger ne leur appartenaient pas en propre. Le pape avait condamné ces propositions. La condamnation avait révolté les réformateurs. Enfin la querelle s'étant échauffée, les inquisiteurs de Marseille avaient fait brûler quatre de ces malheureux moines.

Cordeliers brûlés. 1318.

Le cordelier fait pape par l'empereur était de leur parti; voilà pourquoi *Jean XXII* était hérétique. Ce pape était destiné à être accusé d'hérésie; car quelque temps après, ayant prêché que les saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier, et qu'en attendant ils avaient une vision imparfaite, ces deux visions partagèrent l'Eglise, et enfin *Jean* se rétracta.

Jean XXII hérétique.

Cependant ce grand appareil de *Louis de Bavière* à Rome n'eut pas plus de suite que les efforts des autres césars allemands. Les troubles d'Allemagne les rappelaient toujours, et l'Italie leur échappait.

Louis de Bavière, au fond peu puissant, ne put empêcher à son retour que son pontife ne fût pris par le parti de *Jean XXII*, et ne fût conduit dans Avignon, où il fut enfermé. Enfin telle était alors la différence d'un

empereur et d'un pape, que *Louis de Bavière*, tout
1344. ſage qu'il était, mourut pauvre dans ſon pays, et que le pape, éloigné de Rome, et tirant peu de ſecours de l'Italie, laiſſa en mourant dans Avignon la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, ſi on en croit *Villani*, auteur contemporain. Il eſt clair que *Villani* exagère. Quand on réduirait cette ſomme au tiers, ce ſerait encore beaucoup. Auſſi la papauté n'avait jamais tant valu à perſonne; mais auſſi jamais pontife ne vendit tant de bénéfices, et ſi chèrement.

Pape *Jean XXII* très-riche, et pourquoi.

Il s'était attribué la réſerve de toutes les prébendes, de preſque tous les évêchés, et le revenu de tous les bénéfices vacans. Il avait trouvé par l'art des réſerves celui de prévenir preſque toutes les élections, et de donner tous les bénéfices. Bien plus, jamais il ne nommait un évêque qu'il n'en déplaçât ſept ou huit. Chaque promotion en attirait d'autres, et toutes valaient de l'argent. Les taxes pour les diſpenſes et pour les péchés furent inventées et rédigées de ſon temps. Le livre de ſes taxes a été imprimé pluſieurs fois depuis le ſeizième ſiècle, et a mis au jour des infamies plus ridicules et plus odieuſes tout enſemble que tout ce qu'on raconte de l'inſolente fourberie des prêtres de l'antiquité. (*a*)

(*a*) Voyez le Dictionnaire philoſophique.

Les papes ses successeurs restèrent jusqu'en 1371 dans Avignon. Cette ville ne leur appartenait pas, elle était aux comtes de Provence; mais les papes s'en étaient rendus insensiblement les maîtres usufruitiers, tandis que les rois de Naples, comtes de Provence, disputaient le royaume de Naples.

La malheureuse reine *Jeanne*, dont nous allons parler, se crut heureuse de céder Avignon au pape *Clément VI* pour quatre-vingts mille florins d'or qu'il ne paya jamais. La cour des papes y était tranquille; elle répandait l'abondance dans la Provence et le Dauphiné, et oubliait le séjour orageux de Rome.

1348.

Rome veut toujours être libre.

Je ne vois presque aucun temps, depuis *Charlemagne*, dans lequel les Romains n'aient rappelé leurs anciennes idées de grandeur et de liberté. Ils choisissaient, comme on a vu, tantôt plusieurs sénateurs, tantôt un seul, ou un patrice, ou un gouverneur, ou un consul, quelquefois un tribun. Quand ils virent que le pape achetait Avignon, ils songèrent encore à faire renaître la république. Ils revêtirent du tribunat un simple citoyen, nommé *Nicolas Rienzi*, et vulgairement *Cola*, homme né fanatique et devenu ambitieux, capable par conséquent de grandes choses. Il les entreprit, et donna des espérances à Rome; c'est de lui que parle *Pétrarque* dans la plus belle de ses

Cola Rienzi, tribun du peuple, ridicule, et assassiné.

odes ou *canzoni ;* il dépeint Rome échevelée et les yeux mouillés de larmes, implorant le ſecours de *Rienzi.*

Con gli occhi di dolor bagnati e molli
Ti chier' mercè di tutti i ſette colli.

Ce tribun s'intitulait, *ſévère et clément libérateur de Rome*, *zélateur de l'Italie*, *amateur de l'univers.* Il déclara que tous les peuples d'Italie étaient libres et citoyens romains. Mais ces convulſions d'une liberté depuis ſi long-temps mourante ne furent pas plus efficaces que les prétentions des empereurs ſur Rome. Ce tribunal paſſa plus vîte que le ſénat et le conſulat en vain rétablis. *Rienzi* ayant commencé comme les *Gracques*, finit comme eux : il fut aſſaſſiné par la faction des familles patriciennes.

Rome devait dépérir par l'abſence de la cour des papes, par les troubles de l'Italie, par la ſtérilité de ſon territoire, et par le tranſport de ſes manufactures à Gènes, à Piſe, à Veniſe, à Florence. Les pélerinages ſeuls la ſoutenaient alors. Le grand jubilé ſur-tout, inſtitué par *Boniface VIII* de ſiècle en ſiècle, mais établi de cinquante en cinquante ans par *Clément VI*, attirait à Rome une ſi prodigieuſe foule, qu'en 1350 on y compta deux cents mille pélerins. Rome, ſans empereur et ſans pape, eſt toujours faible, et la première ville du monde chrétien.

CHAPITRE LXIX.

De Jeanne, reine de Naples.

Nous avons dit que le siége papal acquit Avignon de *Jeanne d'Anjou* et *de Provence*. On ne vend ses Etats que quand on est malheureux. Les infortunes et la mort de cette reine entrent dans tous les événemens de ce temps-là, et sur-tout dans le grand schisme d'Occident, que nous aurons bientôt sous les yeux.

Crimes et malheurs de la belle *Jeanne*, reine de Naples.

Naples et Sicile étaient toujours gouvernées par des étrangers; Naples, par la maison de France; l'île de Sicile, par celle d'Aragon. *Robert*, qui mourut en 1343, avait rendu son royaume de Naples florissant. Son neveu, *Louis d'Anjou*, avait été élu roi de Hongrie. La maison de France étendait ses branches de tous côtés : mais ces branches ne furent unies ni avec la souche commune, ni entre elles : toutes devinrent malheureuses. Le roi de Naples, *Robert*, avait avant de mourir marié sa petite-fille *Jeanne*, son héritière, à *André*, frère du roi de Hongrie. Ce mariage, qui semblait devoir cimenter le bonheur de cette maison, en fit les infortunes. *André* prétendait régner de son chef. *Jeanne*, toute jeune qu'elle était, voulut qu'il ne fût que le mari

de la reine. Un moine francifcain, nommé *Frère Robert*, qui gouvernait *André*, alluma la haine et la difcorde entre les deux époux.

Les troubles de fa maifon commencent par un moine.

Une cour de Napolitains auprès de la reine, une autre auprès d'*André*, compofée de Hongrois, regardés comme des barbares par les naturels du pays, augmentait l'antipathie. *Louis*, prince de Tarente, prince du fang, qui bientôt après époufa la reine, d'autres princes du fang, les favoris de cette princeffe, la fameufe *Catanoife*, fa domeftique, fi attachée

1346. Mari de *Jeanne* étranglé.

à elle, réfolvent la mort d'*André*. On l'étrangle dans la ville d'Averfe, dans l'anti-chambre de fa femme, et prefque fous fes yeux; on le jette par les fenêtres; on laiffe trois jours le corps fans fépulture. La reine époufe, au bout de l'an, le prince de Tarente, accufé par la voix publique. Que de raifons pour la croire coupable! Ceux qui la juftifient allèguent qu'elle eut quatre maris, et qu'une reine qui fe foumet toujours au joug du mariage ne doit pas être accufée des crimes que l'amour fait commettre. Mais l'amour feul infpire-t-il les attentats? *Jeanne* confentit au meurtre de fon époux par faibleffe, et elle eut trois maris enfuite par une autre faibleffe plus pardonnable et plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner feule.

Louis de Hongrie, frère d'*André*, écrivit à

Jeanne qu'il vengerait la mort de fon frère fur elle et fur fes complices. Il marcha vers Naples par Venife et par Rome, et fit accufer *Jeanne* juridiquement à Rome, devant ce tribun, *Cola Rienzi* qui, dans fa puiffance paffagère et ridicule, vit pourtant des rois à fon tribunal, comme les anciens Romains. *Rienzi* n'ofa rien décider, et en cela feul il montra de la prudence.

Cependant le roi *Louis* avança vers Naples, fefant porter devant lui un étendard noir fur lequel on avait peint un roi étranglé. Il fait couper la tête à un prince du fang, *Charles de Durazzo*, complice du meurtre. Il pourfuit la reine *Jeanne*, qui fuit avec fon nouvel époux dans fes Etats de Provence. Mais ce qui eft bien étrange, on a prétendu que l'ambition n'eut point de part à la vengeance d'*André*. Il pouvait s'emparer du royaume, et il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce prince avait, dit-on, une vertu auftère qui le fit élire depuis roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particulièrement de la Hongrie.

1347. Mari de *Jeanne* vengé.

Jeanne, coupable et punie avant l'âge de vingt ans d'un crime qui attira fur fes peuples autant de calamités que fur elle, abandonnée à la fois des Napolitains et des Provençaux, va trouver le pape *Clément VI* dans Avignon

Jeanne vend Avignon au pape.

dont elle était ſouveraine; elle lui abandonne ſa ville et ſon territoire pour quatre-vingt mille florins d'or qu'elle ne reçut point. Pendant
1348. qu'on négocie ce ſacrifice, elle plaide elle-même ſa cauſe devant le conſiſtoire, et le conſiſtoire la déclare innocente. *Clément VI*, pour faire ſortir de Naples le roi de Hongrie, ſtipule que *Jeanne* lui payera trois cents mille florins. *Louis* répond qu'il n'eſt pas venu pour vendre le ſang de ſon frère, qu'il l'a vengé en partie, et qu'il part ſatisfait. L'eſprit de chevalerie qui régnait alors n'a produit jamais ni plus de dureté ni plus de généroſité.

Jeanne ſe remarie ſouvent.

1376.

La reine, chaſſée par ſon beau-frère, et rétablie par la faveur du pape, perdit ſon ſecond mari, et jouit ſeule du gouvernement quelques années. Elle épouſa un prince d'Aragon qui mourut bientôt après. Enfin, à l'âge de quarante-ſix ans, elle ſe remarie avec un cadet de la maiſon de *Brunſwick*, nommé *Othon*. C'était choiſir plutôt un mari qui pût lui plaire, qu'un prince qui la pût défendre. Son héritier naturel était un autre *Charles de Durazzo*, ſon couſin, ſeul reſte alors de la première maiſon de France *Anjou* à Naples; ces princes ſe nommaient ainſi, parce que la ville de Durazzo, conquiſe par eux ſur les Grecs, et enlevée enſuite par les Vénitiens, avait été leur apanage: elle reconnut ce *Durazzo* pour ſon

héritier, elle l'adopta même. Cette adoption, et le grand ſchiſme d'Occident, hâtèrent la mort malheureuſe de la reine.

Déjà éclataient les ſuites ſanglantes de ce ſchiſme dont nous parlerons bientôt. *Brigano*, qui prit le nom d'*Urbain VI*, et le comte de Genève, qui s'appela *Clément VII*, ſe diſputèrent la tiare avec fureur. Ils partageaient l'Europe. *Jeanne* prit le parti de *Clément* qui réſidait dans Avignon. *Durazzo* ne voulant pas attendre la mort naturelle de ſa mère adoptive pour régner, s'engagea avec *Brigano-Urbain*.

Ce pape couronne *Durazzo* dans Rome, à condition que ſon neveu *Brigano* aura la principauté de Capoue. Il excommunie, il dépoſe la reine *Jeanne*; et pour mieux aſſurer la principauté de Capoue à ſa famille, il donne tous les biens de l'Egliſe aux principales maiſons napolitaines. 1380.

Jeanne dépoſée par un pape.

Le pape marche avec *Durazzo* vers Naples. L'or et l'argent des égliſes fut employé à lever une armée. La reine ne peut être ſecourue, ni par le pape *Clément* qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle a choiſi ; à peine a-t-elle des troupes : elle appelle contre l'ingrat *Durazzo* un frère de *Charles V*, roi de France, auſſi du nom d'*Anjou* ; elle l'adopte à la place de *Durazzo*.

Ce nouvel héritier de *Jeanne*, *Louis d'Anjou*, arrive trop tard pour défendre ſa bienfaitrice, et pour diſputer le royaume qu'on lui donne.

Le choix que la reine a fait de lui aliéne encore ſes ſujets. On craint de nouveaux étrangers. Le pape et *Charles Durazzo* avancent. *Othon de Brunſwick* raſſemble à la hâte quelques troupes ; il eſt défait et priſonnier.

Durazzo entre dans Naples : ſix galères que la reine avait fait venir de ſon comté de Provence, et qui mouillaient ſous le château de l'œuf, lui furent un ſecours inutile. Tout ſe feſait trop tard. La fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans les mains de l'uſurpateur. Ce prince, pour colorer ſa barbarie, ſe déclara le vengeur de la mort d'*André*. Il conſulta *Louis de Hongrie* qui, toujours inflexible, lui manda qu'il

Jeanne étouffée. 1382.

fallait faire périr la reine de la même mort qu'elle avait donnée à ſon premier mari. *Durazzo* la fit étouffer entre deux matelas. On voit par-tout des crimes punis par d'autres crimes. Quelles horreurs dans la famille de S[t] *Louis !*

La poſtérité, toujours juſte quand elle eſt éclairée, a plaint cette reine, parce que le meurtre de ſon premier mari fut plutôt l'effet de ſa faibleſſe que de ſa méchanceté, vu qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle conſentit à cet attentat, et que depuis ce temps on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injuſtice.

injuſtice. Mais ce ſont les peuples qu'il faut plaindre ; ils furent les victimes de ces troubles. *Louis*, duc d'Anjou, enleva les tréſors du roi *Charles V*, ſon frère, et appauvrit la France, pour aller tenter inutilement de venger la mort de *Jeanne*, et pour recueillir ſon héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille, ſans ſuccès et ſans gloire, ſans parti et ſans argent.

Le royaume de Naples, qui avait commencé à ſortir de la barbarie ſous le roi *Robert*, y fut replongé par tous ces malheurs que le grand ſchiſme aggravait encore. Avant de conſidérer ce grand ſchiſme d'Occident que l'empereur *Sigiſmond* éteignit, repréſentons-nous quelle forme prit l'Empire.

CHAPITRE LXX.

De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du ſaint-ſiége d'Avignon à Rome. De ſainte Catherine de Sienne, &c.

L'EMPIRE allemand (car dans les diſſentions qui accompagnèrent les dernières années de *Louis de Bavière*, il n'était plus d'empire romain) prit enfin une forme un peu plus ſtable ſous *Charles IV de Luxembourg*, roi de

Bohême, petit-fils de *Henri VII.* Il fit à Nu-
1356. remberg cette fameuſe conſtitution qu'on appelle bulle d'or, à cauſe du ſceau d'or qu'on nommait *bulla* dans la baſſe latinité. On voit aiſément par-là pourquoi les édits des papes ſont appelés bulles. Le ſtyle de cette charte ſe reſſent bien de l'eſprit du temps. Le juriſconſulte *Bartole*, l'un de ces compilateurs d'opinions qui tiennent encore lieu de lois, rédigea cette bulle. Il commence par une apoſtrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la luxure. On y dit que le nombre des ſept électeurs eſt néceſſaire pour s'oppoſer aux ſept péchés mortels. On y parle de la chute des anges, du paradis terreſtre, de *Pompée* et de *Céſar*. On aſſure que l'Allemagne eſt fondée ſur les trois vertus théologales, comme ſur la Trinité.

Bulle d'or.

Solennité de la bulle d'or.

Cette loi de l'Empire fut faite en préſence et du conſentement de tous les princes, évêques, abbés, et même des députés des villes impériales, qui pour la première fois aſſiſtèrent à ces aſſemblées de la nation teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, en Angleterre, en France et en Allemagne. On ſait que les électeurs furent alors fixés au nombre de ſept. Les archevêques de Maïence, de Cologne et de Trèves, en poſſeſſion depuis

long-temps d'élire des empereurs, ne ſouffrirent pas que d'autres évêques, quoiqu'auſſi puiſſans, partageaſſent cet honneur. Mais pourquoi le duché de Bavière ne fut-il pas mis au rang des électorats? et pourquoi la Bohême, qui originairement était un Etat ſéparé de l'Allemagne, et qui, par la bulle d'or, n'a point d'entrée aux délibérations de l'Empire, a-t-elle pourtant droit de ſuffrage dans l'élection? On en voit la raiſon : *Charles IV* était roi de Bohême, et *Louis de Bavière* avait été ſon ennemi.

On dit dans cette bulle compoſée par *Bartole*, que les ſept électeurs étaient déjà établis; ils l'étaient donc, mais depuis fort peu de temps : tous les témoignages antérieurs du treizième ſiècle et du douzième font voir que juſqu'au temps de *Frédéric II*, les ſeigneurs et les prélats poſſédant les fiefs éliſaient l'empereur ; et ce vers d'*Hoved* en eſt une preuve manifeſte : Origine des ſept électeurs.

Eligit unanimis cleri procerumque voluntas.

La volonté unanime des ſeigneurs et du clergé fait les empereurs.

Mais comme les principaux officiers de la maiſon étaient des princes puiſſans ; comme ces officiers déclaraient celui que la pluralité

avait élu ; enfin, comme ces officiers étaient au nombre de ſept, ils s'attribuèrent, à la mort de *Frédéric II*, le droit de nommer leur maître, et ce fut la ſeule origine des ſept électeurs.

Origine des charges de l'Empire.

Auparavant, un maître-d'hôtel, un écuyer, un échanſon étaient des principaux domeſtiques d'un homme ; et avec le temps ils s'étaient érigés en maîtres d'hôtel de l'empire romain, en échanſons de l'empire romain. C'eſt ainſi qu'en France celui qui fourniſſait le vin du roi s'appela grand bouteillier de France ; ſon panetier, ſon échanſon devinrent grands panetiers, grands échanſons de France, quoiqu'aſſurément ces officiers ne ſerviſſent ni pain, ni vin, ni viande à l'Empire et à la France. L'Europe fut inondée de ces dignités héréditaires, de maréchaux, de grands veneurs, de chambellans d'une province. Il n'y eut pas juſqu'à la grande maîtriſe des gueux de Champagne qui ne fût une prérogative de famille.

Dignité impériale, ſuprême et vaine.

Au reſte, la dignité impériale, qui par elle-même ne donnait alors aucune puiſſance réelle, ne reçut jamais plus de cet éclat qui impoſe aux peuples que dans la cérémonie de la promulgation de la bulle d'or. Les trois électeurs eccléſiaſtiques, tous trois archi-chanceliers, y parurent avec les ſceaux de l'Empire. Maïence portait ceux d'Allemagne ; Cologne, ceux

d'Italie ; Trèves, ceux des Gaules. Cependant l'Empire n'avait dans les Gaules que la vaine mouvance des reſtes du royaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vaſte royaume de France. La Savoie, qui était à la maiſon de *Maurienne*, relevait de l'Empire; la Franche-Comté, ſous la protection impériale, était indépendante, et appartenait à la branche de Bourgogne de la maiſon de France.

L'empereur était nommé dans la bulle le chef du monde, *caput orbis*. Le dauphin de France, fils du malheureux *Jean de France*, aſſiſtait à cette cérémonie, et le cardinal d'*Albe* prit la place au-deſſus de lui ; tant il eſt vrai qu'alors on regardait l'Europe comme un corps à deux têtes, et ces deux têtes étaient l'empereur et le pape ; les autres princes n'étaient regardés aux diètes de l'Empire et aux conclaves que comme des membres qui devaient être des vaſſaux. Mais obſervez combien ces uſages ont changé ; les électeurs alors cédaient aux cardinaux, ils ont depuis mieux ſenti le prix de leur dignité : nos chanceliers ont long-temps pris le pas ſur ceux qui avaient oſé précéder le dauphin de France. Jugez après cela s'il eſt quelque choſe de fixe en Europe.

Dauphin de France précédé par un cardinal.

On a vu ce que l'empereur poſſédait en Italie. Il n'était en Allemagne que ſouverain

de ſes Etats héréditaires; cependant il parle dans ſa bulle en roi deſpotique; il y fait tout *de ſa certaine ſcience et pleine puiſſance*, mots inſoutenables à la liberté germanique, qui ne ſont plus ſoufferts dans les diètes impériales, où l'empereur s'exprime ainſi: *Nous ſommes demeurés d'accord avec les états, et les états avec nous.*

Charles IV ſervi par des ſouverains, mais ne peut coucher à Rome.

Pour donner quelqu'idée du faſte qui accompagna la cérémonie de la bulle d'or, il ſuffira de ſavoir que le duc de Luxembourg et de Brabant, neveu de l'empereur, lui ſervait à boire; que le duc de Saxe, comme grand maréchal, parut avec une meſure d'argent pleine d'avoine; que l'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur et à l'impératrice; et que le comte Palatin poſa les plats d'or ſur la table, en préſence de tous les grands de l'Empire.

On eût pris *Charles IV* pour le roi des rois. Jamais *Conſtantin*, le plus faſtueux des empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouiſſans. Cependant *Charles IV*, tout empereur romain qu'il affectait d'être, avait fait ſerment au pape
1346. *Clément VI*, avant d'être élu, que s'il allait jamais ſe faire couronner à Rome, il n'y coucherait pas ſeulement une nuit, et qu'il ne rentrerait jamais en Italie ſans la permiſſion du ſaint-père; et il y a encore une lettre

de lui au cardinal *Colombier*, doyen du ſacré collége, datée de l'an 1355, dans laquelle il appelle ce doyen, *Votre Majeſté.*

Auſſi laiſſa-t-il à la maiſon de *Viſconti* l'uſurpation de Milan et de la Lombardie, aux Vénitiens Padoue, autrefois la ſouveraine de Veniſe, mais qui alors était ſa ſujette, ainſi que Vicence et Vérone. Il fut couronné roi d'Arles dans la ville de ce nom, mais c'était à condition qu'il n'y reſterait pas plus que dans Rome. Tant de changemens dans les uſages et dans les droits, cette opiniâtreté à ſe conſerver un titre, avec ſi peu de pouvoir, forment l'hiſtoire du bas Empire. Les papes l'érigèrent en appelant *Charlemagne* et enſuite les *Othon* dans la faible Italie. Les papes le détruiſirent enſuite autant qu'ils le purent. Ce corps qui s'appelait, et qui s'appelle encore, le ſaint empire romain, n'était en aucune manière, ni ſaint, ni romain, ni empire.

Les électeurs dont les droits avaient été affermis par la bulle d'or de *Charles IV*, les firent bientôt valoir contre ſon propre fils, l'empereur *Venceſlas*, roi de Bohême.

Venceſlas et le roi *Charles VI* malades du cerveau en même temps.

La France et l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau ſans exemple. Le roi de France et l'empereur avaient perdu preſqu'en même temps l'uſage de la raiſon. D'un côté, *Charles VI*, par le dérangement de ſes organes,

causait celui de la France ; de l'autre, *Venceslas*, abruti par les débauches de la table, laissait l'empire dans l'anarchie. *Charles VI* ne fut point déposé. Ses parens désolèrent la France en son nom ; mais les barons de Bohême
1393. enfermèrent *Venceslas*, qui se sauva un jour
1400. tout nu de la prison, et les électeurs en Allemagne le déposèrent juridiquement par une sentence publique. La sentence porte seulement qu'il est déposé comme *négligent*, *inutile*, *dissipateur et indigne*.

On dit que quand on lui annonça sa déposition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.

L'état déplorable de l'Allemagne semblait laisser le champ libre aux papes en Italie. Mais les républiques et les principautés qui s'étaient élevées avaient eu le temps de s'affermir. Depuis *Clément V*, Rome était étrangère aux papes. Le limousin, *Grégoire XI*, qui enfin transféra le saint-siége à Rome, ne savait pas un mot d'italien.

1376. Ce pape avait de grands démêlés avec la république de Florence, qui établissait alors son pouvoir en Italie. Florence s'était liguée avec Bologne ; *Grégoire*, qui par l'ancienne concession de *Mathilde* se prétendait seigneur

Les papes rétablissent enfin leur cour à Rome.

immédiat

immédiat de Bologne, ne ſe borna pas à ſe venger par des cenſures. Il épuiſa ſes tréſors pour payer les *Condottieri*, qui louaient alors des troupes à qui voulait les acheter. Les Florentins voulurent s'accommoder, et mettre les papes dans leurs intérêts. Ils crurent qu'il leur importait que le pontiſe réſidât à Rome. Il fallut donc perſuader *Grégoire* de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment, dans des temps où les eſprits étaient ſi éclairés ſur leurs intérêts, on employait des reſſorts qui paraiſſent aujourd'hui ſi ridicules. On députa au pape Ste *Catherine* de Sienne, non-ſeulement femme à révélations, mais qui prétendait avoir épouſé JESUS-CHRIST ſolennellement, et avoir reçu de lui, à ſon mariage, un anneau et un diamant. *Pierre de Capoue*, ſon confeſſeur, qui a écrit ſa vie, avait vu la plupart de ſes miracles: *J'ai été témoin*, dit-il, *qu'elle fut un jour transformée en homme, avec une petite barbe au menton; et cette figure, en laquelle elle fut ſubitement changée, était celle de* JESUS-CHRIST *même.* Telle était l'ambaſſadrice que les Florentins députèrent. On employa d'un autre côté les révélations de Ste *Brigite*, née en Suède, mais établie à Rome, et à laquelle un ange dicta pluſieurs lettres pour le pontife. Ces deux ſaintes, diviſées ſur tout le reſte, ſe réunirent pour ramener le pape à

Sainte Catherine de Sienne, et *ſainte Brigite.*

Rome. *Brigite* était la ſainte des cordeliers, et la Vierge lui révélait qu'elle était née immaculée; mais *Catherine* était la ſainte des dominicains, et la Vierge lui révélait qu'elle était née dans le péché. Tous les papes n'ont pas été des hommes de génie. *Grégoire* était-il ſimple? fut-il ému par des machines proportionnées à ſon entendement? ſe conduiſit-il par politique ou par faibleſſe? Il céda enfin, et le ſaint-ſiége fut transféré d'Avignon à Rome, au bout de ſoixante-douze ans; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles diſſentions.

CHAPITRE LXXI.

Grand ſchiſme d'Occident.

Etats du ſaint-ſiége

LE ſaint-ſiége ne poſſédait alors que le patrimoine de St *Pierre* en Toſcane, la campagne de Rome, le pays de Viterbe et d'Orviette, la Sabine, le duché de Spolète, Bénévent, une petite partie de la Marche d'Ancone. Toutes les contrées réunies depuis à ſon domaine étaient à des ſeigneurs vicaires de l'Empire ou du ſiége papal. Les cardinaux s'étaient mis depuis 1138 en poſſeſſion d'exclure le peuple et le clergé de l'élection des pontifes, et depuis 1216 il fallait avoir les deux tiers des

voix pour être canoniquement élu. Il n'y avait à Rome, au temps dont je parle, que ſeize cardinaux, onze français, un eſpagnol et quatre italiens. Le peuple romain, malgré ſon goût pour la liberté, malgré ſon averſion pour ſes maîtres, voulait un pape qui réſidât à Rome parce qu'il haïſſait beaucoup plus les ultramontains que les papes, et ſur-tout parce que la préſence d'un pontife attirait à Rome des richeſſes. Les Romains menacèrent les cardinaux de les exterminer, s'ils leur donnaient un pontife étranger. Les électeurs 1378.
épouvantés nommèrent pour pape *Brigano*, évêque de Barri, napolitain, qui prit le nom d'*Urbain*, et dont nous avons fait mention en parlant de la reine *Jeanne*. C'était un homme impétueux et farouche, et par cela même peu propre à une telle place. A peine fut-il introniſé qu'il déclara dans un conſiſtoire qu'il ferait juſtice des rois de France et d'Angleterre, qui troublaient, diſait-il, la chrétienté par leurs querelles. Ces rois étaient *Charles le ſage* et *Edouard III*. Le cardinal de *la Grange*, non moins impétueux que le pape, le menaçant de la main, lui dit *qu'il avait menti;* et ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une diſcorde de quarante années.

Emportemens du pape *Urbain VI*.

La plupart des cardinaux, les Italiens même, choqués de l'humeur féroce d'un homme

On en élit un autre.

ſi peu fait pour gouverner, ſe retirèrent dans le royaume de Naples. Là ils déclarent que l'élection du pape, faite avec violence, eſt nulle de plein droit. Ils procèdent unanimement à l'élection d'un nouveau pontife. Les cardinaux français eurent alors la ſatisfaction aſſez rare de tromper les cardinaux italiens. On promit la tiare à chaque italien en particulier, et enſuite on élut *Robert*, fils d'*Amédée*, comte de Genève, qui prit le nom de *Clément VII*. Alors l'Europe ſe partagea. L'empereur *Charles IV*, l'Angleterre, la Flandre et la Hongrie reconnurent *Urbain*, à qui Rome et l'Italie obéiſſaient. La France, l'Ecoſſe, la Savoie, la Lorraine furent pour *Clément*. Tous les ordres religieux ſe divisèrent, tous les docteurs écrivirent, toutes les univerſités donnèrent des décrets. Les deux papes ſe traitaient mutuellement d'uſurpateurs et d'*antechriſts*; ils s'excommuniaient réciproquement. Mais
1379. ce qui devint réellement funeſte, on ſe battit
Excommunication et guerre civile. avec la double fureur d'une guerre civile, et d'une guerre de religion. Des troupes gaſconnes et bretonnes, levées par le neveu de *Clément*, marchent en Italie, ſurprennent Rome; ils y tuent dans leur première furie tout ce qu'ils rencontrent: mais bientôt le peuple romain, ſe ralliant contre eux, les extermine dans ſes murs, et on y égorge tout

ce qu'on trouve de prêtres français. Peu de temps après, une armée du pape *Clément*, levée dans le royaume de Naples, ſe préſente à quelques lieues de Rome devant les troupes d'*Urbain.*

Chacune des armées portait les clefs de St *Pierre* ſur ſes drapeaux. Les Clémentins furent vaincus. Il ne s'agiſſait pas ſeulement de l'intérêt de ces deux pontifes. *Urbain*, vainqueur, qui deſtinait une partie du royaume de Naples à ſon neveu, en dépoſſéda la reine *Jeanne*, protectrice de *Clément*, laquelle régnait depuis long-temps dans Naples avec des ſuccès divers, et une gloire ſouillée.

Nous avons vu cette reine aſſaſſinée par ſon couſin, *Charles de Durazzo*, avec qui *Urbain* voulait partager le royaume de Naples. Cet uſurpateur, devenu poſſeſſeur tranquille, n'eut garde de tenir ce qu'il avait promis à un pape qui n'était pas aſſez puiſſant pour l'y contraindre.

Urbain, plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver ſon vaſſal ſans être le plus fort. L'ancien cérémonial obligeait le roi de baiſer les pieds du pape et de tenir la bride de ſon cheval. *Durazzo* ne fit qu'une de ces deux fonctions; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le pape en priſon. *Urbain* fut gardé quelque temps priſonnier

Urbain priſonnier: ſes vengeances exécrables.

à Naples, négociant continuellement avec ſon vaſſal, et traité tantôt avec reſpect, tantôt avec mépris. Le pape s'enfuit de ſa priſon, et ſe retira dans la petite ville de Nocéra. Là il aſſembla bientôt les débris de ſa cour. Ses cardinaux et quelques évêques, laſſés de ſon humeur farouche, et plus encore de ſes infortunes, prirent dans Nocéra des meſures pour le quitter, et pour élire à Rome un pape plus digne de l'être. *Urbain*, informé de leur deſſein, les fit tous appliquer en ſa préſence à la torture. Bientôt obligé de s'enfuir de Naples, et de ſe retirer dans la ville de Gènes qui lui envoya quelques galères, il traîna à ſa ſuite ces cardinaux et ces évêques eſtropiés et enchaînés. Un des évêques, demi-mort de la queſtion qu'il avait ſoufferte, ne pouvant gagner le rivage aſſez tôt au gré du pape, il le fit égorger ſur le chemin. Arrivé à Gènes, il ſe délivra par divers ſupplices de cinq de ces cardinaux priſonniers. Les *Caligula* et les *Néron* avaient fait des actions à peu-près ſemblables; mais ils furent punis, et *Urbain* mourut paiſiblement à Rome. Sa créature et ſon perſécuteur, *Charles de Durazzo*, fut plus malheureux, car étant allé en Hongrie
1389. pour envahir la couronne qui ne lui appartenait point, il y fut aſſaſſiné.

Après la mort d'*Urbain*, cette guerre civile

paraiſſait devoir s'éteindre ; mais les Romains étaient bien loin de reconnaître *Clément*. Le ſchiſme ſe perpétua des deux côtés. Les cardinaux *Urbaniſtes* élurent *Perin Tomaſel ;* et ce *Perin Tomaſel* étant mort, ils prirent le cardinal *Méliorati*. Les *Clémentins* firent ſuccéder à *Clément*, mort en 1394, *Pierre Luna*, aragonois. Jamais pape n'eut moins de pouvoir à Rome que *Méliorati ;* et *Pierre Luna* ne fut bientôt dans Avignon qu'un fantôme. Les Romains, qui voulurent encore rétablir leur gouvernement municipal, chaſsèrent *Méliorati*, après bien du ſang répandu, quoiqu'ils le reconnuſſent pour pape ; et les Français, qui avaient reconnu *Pierre Luna*, l'aſſiégèrent dans Avignon même, et l'y tinrent priſonnier.

Schiſme continue après *Urbain*.

Cependant tous ces miſérables ſe diſaient hautement les *vicaires de* DIEU, *et les maîtres des rois ;* ils trouvaient des prêtres qui les ſervaient à genoux, comme des vendeurs d'orviétan trouvent des *gilles*.

Les états-généraux de France avaient pris dans ces temps funeſtes une réſolution ſi ſenſée qu'il eſt ſurprenant que toutes les autres nations ne l'imitaſſent pas. Ils ne reconnurent aucun pape : chaque diocèſe ſe gouverna par ſon évêque : on ne paya point d'annates, on ne reconnut ni réſerves ni exemptions. Rome alors dut craindre que cette adminiſtration,

La France ne reconnaît aucun pape.

qui dura quelques années, ne subsistât toujours. Mais ces lueurs de raison ne jetèrent pas un éclat durable. Le clergé, les moines avaient tellement gravé dans les têtes des princes et des peuples l'idée qu'il fallait un pape, que la terre fut long-temps troublée pour savoir quel ambitieux obtiendrait par l'intrigue le droit d'ouvrir les portes du ciel.

Luna, avant son élection, avait promis de se démettre pour le bien de la paix, et n'en voulait rien faire. Un noble vénitien, nommé *Corario*, qu'on élut à Rome, fit le même serment qu'il ne garda pas mieux. Les cardinaux de l'un et de l'autre parti, fatigués des querelles générales et particulières que la dispute de la tiare traînait après elle, convinrent enfin d'assembler à Pise un concile général. Vingt-quatre cardinaux, vingt-six archevêques, cent quatre-vingt-douze évêques, deux cents quatre-vingt-neuf abbés, les députés de toutes les universités, ceux des chapitres de cent deux métropoles, trois cents docteurs de théologie, le grand-maître de Malthe, et les ambassadeurs de tous les rois, assistèrent à cette assemblée. On y créa un nouveau pape, nommé *Pierre Philargi*, *Alexandre V*. Le fruit de ce grand concile fut d'avoir trois papes, ou anti-papes, au lieu de deux. L'empereur *Robert* ne voulut point reconnaître ce concile, et tout fut plus brouillé qu'auparavant.

On ne peut s'empêcher de plaindre le ſort de Rome. On lui donnait un évêque et un prince malgré elle : des troupes françaiſes, ſous le commandement de *Tanneguy du Châtel*, vinrent encore la ravager pour lui faire accepter ſon troiſième pape. Le vénitien *Corario* porta ſa tiare à Gayète, ſous la protection du fils de *Charles de Durazzo*, que nous nommons *Lancelot*, qui régnait alors à Naples ; et *Pierre Luna* transféra ſon ſiége à Perpignan. Rome fut ſaccagée, mais ſans fruit, pour le troiſième pape ; il mourut en chemin, et la politique qui régnait alors fut cauſe qu'on le crut empoiſonné.

Les cardinaux du concile de Piſe, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à ſa place *Balthazar Cozza*, napolitain. C'était un homme de guerre ; il avait été corſaire, et s'était ſignalé dans les troubles que la querelle de *Charles de Durazzo* et de la maiſon d'*Anjou* excitait encore ; depuis légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences. Il avait enſuite acheté aſſez cher le chapeau de cardinal, et n'avait point acheté moins chèrement ſa concubine *Catherine*, qu'il avait enlevée à ſon mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui fallait peut-être un tel pape. Elle avait plus beſoin d'un ſoldat que d'un théologien.

Le concile élit le corſaire *Cozza*.

Depuis *Urbain VI*, les papes rivaux négociaient, excommuniaient, et bornaient leur politique à tirer quelqu'argent. Celui-ci ſit la guerre. Il était reconnu de la France et de la plus grande partie de l'Europe ſous le nom de *Jean XXIII.* Le pape de Perpignan n'était pas à craindre, celui de Gayète l'était, parce que le roi de Naples le protégeait. *Jean XXIII* aſſemble des troupes, publie une croiſade contre *Lancelot*, roi de Naples, arme le prince *Louis d'Anjou*, auquel il donne l'inveſtiture de Naples. On ſe bat auprès de Garillan. Le parti du pape eſt victorieux; mais la reconnaiſſance n'étant pas une vertu de ſouverain, et la raiſon d'Etat étant plus forte que tout le reſte, le pape ôte l'inveſtiture à ſon bienfaiteur et à ſon vengeur, *Louis d'Anjou.* Il reconnaît *Lancelot* ſon ennemi pour roi, à condition qu'on lui livrera le vénitien *Corario.*

Aventures du pape *Cozza.*

Lancelot, qui ne voulait pas que *Jean XXIII* fût trop puiſſant, laiſſa échapper le pape *Corario.* Ce pontife errant ſe retira dans le château de Rimini chez *Malateſta*, l'un des petits tyrans d'Italie. C'eſt là que, ne ſubſiſtant que des aumônes de ce ſeigneur, et n'étant reconnu que du duc de Bavière, il excommuniait tous les rois, et parlait en maître de la terre.

Le corſaire *Jean XXIII*, ſeul pape de droit puiſqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les cardinaux du concile de Piſe, et qu'il avait ſuccédé au pontife élu par le même concile, était encore le ſeul pape en effet. Mais comme il avait trahi ſon bienfaiteur *Louis d'Anjou*, le roi de Naples, *Lancelot*, dont il était le bienfaiteur, le trahit de même.

Lancelot victorieux, voulut régner à Rome. Il ſurprit cette malheureuſe ville. *Jean XXIII* eut à peine le temps de ſe ſauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se mettre, comme *Corario*, entre les mains d'un des tyrans, c'était ſe rendre eſclave; il ſe jeta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre *Lancelot* pour leur liberté et pour le pape.

Lancelot allait prévaloir. Le pape ſe voyait aſſiégé dans Bologne. Il eut recours alors à l'empereur *Sigiſmond*, qui était deſcendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. *Sigiſmond*, comme empereur, devait s'agrandir par l'abaiſſement des papes, et était l'ennemi naturel de *Lancelot*, tyran de l'Italie. *Jean XXIII* propoſe à l'empereur une ligue et un concile; la ligue pour chaſſer l'ennemi commun, le concile pour affermir ſon droit au pontificat. Ce concile était même devenu néceſſaire. Celui de Piſe l'avait

indiqué au bout de trois ans. *Sigismond* et *Jean XXIII* le convoquent dans la petite ville de Constance; mais *Lancelot* opposait ses armes victorieuses à toutes ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extraordinaire qui en pût délivrer le pape et l'empereur. *Lancelot*
1414. mourut à l'âge de trente ans dans des douleurs aiguës et subites ; et l'usage du poison passait alors pour fréquent.

Jean XXIII, défait de son ennemi, n'avait plus que l'empereur et le concile à craindre. Il eût voulu éloigner ce sénat de l'Europe, qui peut juger les pontifes. La convocation était annoncée, l'empereur la pressait ; et tous ceux qui avaient droit d'y assister, se hâtaient d'y venir jouir du titre d'arbitres de la chrétienté.

CHAPITRE LXXII.

Concile de Constance.

SUR le bord occidental du lac de Constance, la ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par *Constantin. Sigismond* la choisit pour être le théâtre où cette scène devait se passer. Jamais assemblée n'avait été plus nombreuse que celle de Pise. Le concile de Constance le fut davantage.

Outre la foule de prélats et de docteurs, il y eut cent vingt-huit grands vaſſaux de l'Empire. L'empereur y fut preſque toujours préſent. Les électeurs de Maïence, de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, les ducs de Bavière, d'Autriche et de Siléſie y aſſiſtèrent; vingt-ſept ambaſſadeurs y repréſentèrent leurs ſouverains; chacun y diſputa de luxe et de magnificence; on en peut juger par le nombre de cinquante orfèvres qui vinrent s'y établir avec leurs ouvriers pendant la tenue du concile. On y compta cinq cents joueurs d'inſtrumens, qu'on appelait alors ménétriers, et ſept cents dix-huit courtiſanes, ſous la protection du magiſtrat. Il fallut bâtir des cabanes de bois pour loger tous ces eſclaves du luxe et de l'incontinence, que les ſeigneurs et, dit-on, les pères du concile traînaient après eux. On ne rougiſſait point de cette coutume; elle était autoriſée dans tous les Etats, comme elle le fut autrefois chez preſque tous les peuples de l'antiquité. Au reſte l'Egliſe de France donnait à chaque archevêque député au concile dix francs par jour, (qui reviennent environ à ſoixante-dix de nos livres) huit à un évêque, cinq à un abbé, et trois à un docteur.

Préparatifs du concile.

Avant de voir ce qui ſe paſſa dans ces Etats de la chrétienté, je dois vous rappeler

en peu de mots quels étaient alors les principaux princes de l'Europe, et en quel état étaient leurs dominations.

Sigiſmond joignait le royaume de Hongrie à la dignité d'empereur. Il avait été malheureux contre le fameux *Bajazet*, ſultan des Turcs. La Hongrie épuiſée, et l'Allemagne diviſée, étaient menacées du joug mahométan. Il avait encore eu plus à ſouffrir de ſes ſujets que des Turcs. Les Hongrois l'avaient mis en priſon, et avaient offert la couronne à *Lancelot*, roi de Naples. Echappé de ſa priſon, il s'était rétabli en Hongrie, et enfin avait été choiſi pour chef de l'Empire.

Etat de l'Europe, au temps du concile.

En France, le malheureux *Charles VI*, tombé en frénéſie, avait le nom de roi; ſes parens, occupés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au concile; mais ils avaient intérêt que l'empereur ne parût pas le maître de l'Europe.

Ferdinand régnait en Aragon, et s'intéreſſait pour ſon pape, *Pierre Luna*.

Jean II, roi de Caſtille, n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe; mais il ſuivait encore le parti de *Luna*. La Navarre s'était auſſi rangée ſous ſon obédience.

Henri V, roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, ſouhaitait que le pontificat déchiré et avili

ne pût jamais ni rançonner l'Angleterre, ni ſe mêler des droits des couronnes; et il avait aſſez d'eſprit pour déſirer que le nom de *pape* fût aboli pour jamais.

Rome délivrée des troupes françaiſes, maîtreſſe pourtant encore du château Saint-Ange, et retournée ſous l'obéiſſance de *Jean XXIII*, n'aimait point ſon pape, et craignait l'empereur.

Les villes d'Italie diviſées ne mettaient preſque point de poids dans la balance. Veniſe, qui aſpirait à la domination de l'Italie, profitait de ſes troubles et de ceux de l'Egliſe.

Le duc de Bavière, pour jouer un rôle, protégeait le pape *Corario*, réfugié à Rimini; et *Frédéric*, duc d'Autriche, ennemi ſecret de l'empereur, ne ſongeait qu'à le traverſer.

Sigiſmond ſe rendit maître du concile, en mettant des ſoldats autour de Conſtance pour la ſureté des pères. Le pape corſaire *Jean XXIII* eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le maître, que de s'aller mettre entre les mains d'un empereur qui pouvait le perdre. Il ſe ligua avec le duc d'*Autriche*, l'archevêque de Maïence et le duc de *Bourgogne;* et ce fut ce qui le perdit. L'empereur devint ſon ennemi. Tout pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il

cédât la tiare, auſſi-bien que *Luna* et *Corario*. Il le promit ſolennellement, et s'en repentit le moment d'après. Il ſe trouvait priſonnier
1415. au milieu du concile même auquel il préſidait. Il n'avait plus de reſſource que dans la fuite. L'empereur le feſait obſerver de près. Le duc d'*Autriche* ne trouva pas de meilleur moyen pour favoriſer l'évaſion du pape que de donner au concile le ſpectacle d'un tournoi.

Le pape s'enfuit du concile.

Le pape, au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguiſé en poſtillon. Le duc d'*Autriche* part, un moment après lui. Tous deux ſe retirent dans une partie de la Suiſſe, qui appartenait encore à la maiſon autrichienne. Le pape devait être protégé par le duc de *Bourgogne*, puiſſant par ſes Etats et par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau ſchiſme allait recommmencer. Les chefs d'ordre, attachés au pape, ſe retiraient déjà de Conſtance; et le concile, par le ſort des événemens, pouvait devenir une aſſemblée de rebelles. *Sigiſmond*, malheureux en tant d'occaſions, réuſſit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes. Il ſe ſaiſit des terres du duc d'*Autriche* en Alſace, dans le Tirol, en Suiſſe. Ce prince, retourné au concile, y demande à genoux ſa grâce à l'empereur. Il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre ſa volonté. Il lui remet

tous

tous ſes Etats, pour que l'empereur en diſpoſe en cas d'infidélité. L'empereur tendit enfin la main au duc d'*Autriche*, et lui pardonna à condition qu'il lui livrerait la perſonne du pape.

Le pontife fugitif eſt ſaiſi dans Fribourg en Briſgaw, et transféré dans un château voiſin. Cependant le concile inſtruit ſon procès. Le pape eſt pris.

On l'accuſe d'avoir vendu les bénéfices et des reliques, d'avoir empoiſonné le pape, ſon prédéceſſeur, d'avoir fait maſſacrer pluſieurs perſonnes; l'impiété la plus licencieuſe, la débauche la plus outrée, la ſodomie, le blaſphême, lui furent imputés; mais on ſupprima cinquante articles du procès-verbal, trop injurieux au pontificat. Enfin, en préſence de l'empereur, on lut la ſentence de dépoſition. Cette ſentence porte que *le concile ſe réſerve le droit de punir le pape pour ſes crimes, ſuivant la juſtice ou la miſéricorde.* Condamné. 29 mai 1415.

Jean XXIII, qui avait eu tant de courage quand il s'était battu autrefois ſur mer et ſur terre, n'eut que de la réſignation quand on lui vint lire ſon arrêt dans ſa priſon. L'empereur le garda trois ans priſonnier dans Manheim, avec une rigueur qui attira plus de compaſſion ſur ce pontife que ſes crimes n'avaient excité de haine contre lui.

On avait dépofé le vrai pape. On voulut avoir les renonciations de ceux qui prétendaient l'être. *Corario* envoya la fienne; mais le fier efpagnol *Luna*, ne voulut jamais plier. Sa dépofition dans le concile n'était pas une affaire ; mais c'en était une de choifir un pape. Les cardinaux réclamaient le droit d'élection ; et le concile repréfentant la chrétienté, voulait jouir de ce droit. Il fallait donner un chef à l'Eglife, et un fouverain à Rome. Il était jufte que les cardinaux, qui font le confeil du prince de Rome, et les pères du concile, qui avec eux repréfentent l'Eglife, jouiffent tous du droit de fuffrage. Trente députés du concile, joints aux cardinaux,
1417. élurent d'une commune voix *Othon Colonne*,
Martin V. de cette même maifon de *Colonne* excommuniée par *Boniface VIII* jufqu'à la cinquième génération. Ce pape, qui changea fon beau nom contre celui de *Martin*, avait les qualités d'un prince, et les vertus d'un évêque.

Jamais pontife ne fut inauguré plus pompeufement. Il marcha vers l'églife monté fur un cheval blanc, dont l'empereur et l'électeur palatin, à pied, tenaient les rênes. Une foule de princes et un concile entier fermaient la marche. On le couronna de la triple couronne que les papes portaient depuis environ deux fiècles.

Les pères du concile ne s'étaient pas d'abord assemblés pour détrôner un pontife ; mais leur principal objet avait paru être de réformer toute l'Eglise. C'était sur-tout le but du fameux *Gerson*, et des autres députés de l'université de Paris.

On avait crié pendant deux ans dans le concile contre les annates, les exemptions, les réserves, les impôts des papes sur le clergé au profit de la cour de Rome, contre tous les vices dont l'Eglise était inondée. Quelle fut la réforme tant attendue ? Le pape *Martin* déclara 1°. qu'il ne fallait pas donner d'exemptions sans connaissance de cause ; 2°. qu'on examinerait les bénéfices réunis ; 3°. qu'on devait disposer selon le droit public des revenus des églises vacantes. 4°. Il défendit inutilement la simonie ; 5°. il voulut que ceux qui auraient des bénéfices fussent tonsurés ; 6°. il défendit qu'on dît la messe en habit séculier. Ce sont-là les lois qui furent promulguées par l'assemblée la plus solennelle du monde. Le concile déclara qu'il était au-dessus du pape ; cette vérité était bien claire, puisqu'il lui fesait son procès : mais un concile passe, la papauté reste, et l'autorité lui demeure.

Gerson eut même beaucoup de peine à obtenir la condamnation de ces propositions, qu'il y a des cas où l'assassinat est une action

vertueuſe, beaucoup plus méritoire *dans un chevalier que dans un écuyer, et beaucoup plus dans un prince que dans un chevalier.* Cette doctrine de l'aſſaſſinat avait été ſoutenue par un nommé *Jean Petit*, docteur de l'univerſité de Paris, à l'occaſion du meurtre du duc d'Orléans, propre frère du roi. Le concile éluda long-temps la requête de *Gerſon.* Enfin il fallut condamner cette doctrine du meurtre ; mais ce fut ſans nommer le cordelier *Jean Petit*, ni *Jean de Rocha*, auſſi cordelier, ſon apologiſte. (1)

Voilà l'idée que j'ai cru devoir vous donner de tous les objets politiques qui occupèrent le concile de Conſtance. Les bûchers que le zèle de la religion alluma ſont d'une autre eſpèce.

CHAPITRE LXXIII.

De Jean Hus et de Jérôme de Prague.

Eſprit de ces temps.

TOUT ce que nous avons vu dans ce tableau de l'*hiſtoire générale* montre dans quelle ignorance avaient croupi les peuples de l'Occident. Les nations ſoumiſes aux Romains étaient

(1) *Jean Hus*, moins coupable, fut brûlé vif; mais *Jean Hus* avait attaqué les prétentions des prêtres, et les deux cordeliers n'avaient attaqué que les droits des hommes.

devenues barbares dans le déchirement de l'Empire, et les autres l'avaient toujours été. Lire et écrire était une ſcience bien peu commune avant *Frédéric II;* et le fameux bénéfice de clergie, par lequel un criminel condamné à mort obtenait ſa grâce en cas qu'il sût lire, eſt la plus grande preuve de l'abrutiſſement de ces temps. Plus les hommes étaient groſſiers, plus la ſcience, et ſur-tout la ſcience de la religion, avait donné ſur eux au clergé et aux religieux cette autorité naturelle que la ſupériorité des lumières donne aux maîtres ſur les diſciples. De cette autorité naquit la puiſſance. Il n'y eut point d'évêque en Allemagne et dans le Nord qui ne fût ſouverain; nul en Eſpagne, en France, en Angleterre, qui n'eût, ou ne diſputât les droits régaliens. Preſque tout abbé devint prince; et les papes, quoique perſécutés, étaient les rois de tous ces ſouverains. Les vices attachés à l'opulence, et les déſaſtres qui ſuivent l'ambition ramenèrent enfin la plupart des évêques et des abbés à l'ignorance des laïques. Les univerſités de Bologne, de Paris, d'Oxford, fondées vers le treizième ſiècle, cultivèrent cette ſcience qu'un clergé trop riche abandonnait.

Les docteurs de ces univerſités, qui n'étaient que docteurs, éclatèrent bientôt contre les

ſcandales du reſte du clergé ; et l'envie de ſe ſignaler les porta à examiner des myſtères qui, pour le bien de la paix, devaient être toujours derrière un voile.

Wiclef. Celui qui déchira le voile avec le plus d'emportement fut *Jean Wiclef*, docteur de l'univerſité d'Oxford. Il prêcha, il écrivit, tandis qu'*Urbain V* et *Clément* déſolaient l'Egliſe par leur ſchiſme, et publiaient des croiſades l'un contre l'autre. Il prétendit qu'on devait faire pour toujours ce que la France avait fait un temps, ne reconnaître jamais de pape. Cette idée fut embraſſée par beaucoup de ſeigneurs indignés dès long-temps de voir l'Angleterre traitée comme une province de Rome ; mais elle fut combattue par tous ceux qui partageaient le fruit de cette ſoumiſſion.

Wiclef fut moins protégé dans ſa théologie que dans ſa politique. Il renouvela les anciens ſentimens proſcrits dans *Bérenger*. Il ſoutint qu'il ne faut rien croire d'impoſſible et de contradictoire ; qu'un accident ne peut ſubſiſter ſans ſujet ; qu'un même corps ne peut être à la fois tout entier en cent mille endroits ; que ces idées monſtrueuſes étaient capables de détruire le chriſtianiſme dans l'eſprit de quiconque a conſervé une étincelle de raiſon ; qu'en un mot le pain et le vin de l'euchariſtie

demeurent du pain et du vin. Il voulut détruire la confeſſion introduite dans l'Occident, les indulgences par leſquelles on vendait la juſtice de DIEU, la hiérarchie éloignée de ſa ſimplicité primitive. Ce que les Vaudois enſeignaient alors en ſecret, il l'enſeignait en public; et, à peu de choſe près, ſa doctrine était celle des proteſtans qui parurent plus d'un ſiècle après lui, et de plus d'une ſociété établie long-temps auparavant.

Sa doctrine fut réprimée par l'univerſité d'Oxford, par les évêques et le clergé, mais non étouffée. Ses manuſcrits, quoique mal digérés et obſcurs, ſe répandirent par la ſeule curioſité qu'inſpiraient le ſujet de la querelle et la hardieſſe de l'auteur, de qui les mœurs irrépréhenſibles donnaient du poids à ſes opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en Bohême, pays naguère barbare, qui de l'ignorance la plus groſſière commençait à paſſer à cette autre eſpèce d'ignorance qu'on appelait alors *érudition*.

Origine de la perſécution contre *Hus*.

L'empereur *Charles IV*, légiſlateur de l'Allemagne et de la Bohême, avait fondé une univerſité dans Prague, ſur le modèle de celle de Paris. Déjà on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt mille étudians, au commencement du quinzième ſiècle. Les Allemands avaient trois voix dans les délibérations de l'académie,

et les Bohémiens une ſeule. *Jean Hus*, né en Bohême, devenu bachelier de cette académie, et confeſſeur de la reine *Sophie de Bavière*, femme de *Venceſlas*, obtint de cette reine que ſes compatriotes au contraire euſſent trois voix, et les Allemands une ſeule. Les Allemands irrités, ſe retirèrent; et ce furent autant d'ennemis irréconciliables que ſe fit *Jean Hus*. Il reçut dans ce temps-là quelques ouvrages de *Wiclef*; il en rejeta conſtamment la doctrine, mais il en adopta tout ce que la bile de cet anglais avait répandu contre les ſcandales des papes et des évêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légèreté et de fureur; enfin contre toute puiſſance eccléſiaſtique, que *Wiclef* regardait comme une uſurpation. Par-là il ſe fit de bien plus grands ennemis, mais auſſi il ſe concilia beaucoup de protecteurs, et ſur-tout la reine qu'il dirigeait. On l'accuſa devant le pape *Jean XXIII*, et on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On aſſembla cependant le concile de Conſtance, qui devait juger les papes et les opinions des hommes. Il y fut
1414. cité. L'empereur lui-même écrivit en Bohême qu'on le fît partir pour venir rendre compte de ſa doctrine.

Jean Hus, plein de confiance, alla au concile, où ni lui ni le pape n'auraient dû aller.

aller. Il y arriva, accompagné de quelques gentilshommes bohémiens et de plusieurs de ses disciples; et ce qui est très-essentiel, il ne s'y rendit que muni d'un sauf-conduit de l'empereur, daté du 18 octobre 1414, sauf-conduit le plus favorable et le plus ample qu'on puisse jamais donner, et par lequel l'empereur le prenait sous sa sauve-garde *pour son voyage, son séjour, et son retour.* A peine fut-il arrivé qu'on l'emprisonna; et on instruisit son procès en même temps que celui du pape. Il s'enfuit comme ce pontife, et fut arrêté comme lui. L'un et l'autre furent gardés quelque temps dans la même prison. (1)

Enfin il comparut plusieurs fois, chargé de chaînes. On l'interrrogea sur quelques passages de ses écrits. Il faut l'avouer, il n'y 1415. *Jean Hus* innocent et opiniâtre.

(1) Dans un ouvrage intitulé, *Dictionnaire des hérésies*, par un professeur de morale au collége royal, on a fait l'apologie de *Sigismond;* il est certain cependant que son sauf-conduit fut violé par les pères du concile, que lui-même s'en plaignit, mais qu'il n'eut le courage ni de remplir ce qu'il devait à un de ses sujets arrêté contre la foi publique, ni de venger l'outrage fait à sa personne et à tous les souverains. De longs malheurs furent la punition de sa faiblesse, car il ne fut que faible; les pères du concile furent seuls fourbes et barbares. Une chose assez remarquable, c'est que, dans le dix-huitième siècle, la première chaire de morale qui ait été fondée en France, ait eu pour premier professeur un homme qui a fait l'apologie de la conduite de *Sigismond* et du concile de Constance. Que dirions-nous des Turcs, s'ils s'avisaient de créer une chaire de géométrie, et qu'ils la donnassent à un homme qui aurait eu le malheur de trouver la quadrature du cercle?

a perſonne qu'on ne puiſſe perdre en interprétant ſes paroles. Quel docteur, quel écrivain eſt en ſureté de ſa vie, ſi on condamne au bûcher quiconque dit „ qu'il n'y a qu'une „ égliſe catholique qui renferme dans ſon ſein „ tous les prédeſtinés; qu'un réprouvé n'eſt pas „ de cette égliſe; que les ſeigneurs temporels „ doivent obliger les prêtres à obſerver la „ loi; qu'un mauvais pape n'eſt pas le vicaire „ de JESUS-CHRIST. „

Etranges diſcours des pères du concile.

Voilà quelles étaient les propoſitions de *Jean Hus*. Il les expliqua toutes d'une manière qui pouvait obtenir ſa grâce; mais on les entendait de la manière qu'il fallait pour le condamner. Un père du concile lui dit: *Si vous ne croyez pas l'univerſel* à parte rei, *vous ne croyez pas la préſence réelle*. Quel raiſonnement, et de quoi dépendait alors la vie des hommes! Un autre lui dit: *Si le ſacré concile prononçait que vous êtes borgne, en vain ſeriez-vous pourvu de deux bons yeux, il faudrait vous confeſſer borgne.*

Jean Hus n'adoptait aucune des propoſitions de *Wiclef*, qui ſéparent aujourd'hui les proteſtans de l'Egliſe romaine; cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la cauſe d'une telle atrocité, je n'ai jamais pu en trouver d'autre que cet eſprit d'opiniâtreté qu'on puiſe dans les écoles.

Les pères du concile voulaient abſolument que *Jean Hus* ſe rétractât ; et *Jean Hus*, perſuadé qu'il avait raiſon, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'empereur, touché de compaſſion, lui dit : ,, Que vous ,, coûte-t-il d'abjurer des erreurs qui vous ſont ,, fauſſement attribuées ? Je ſuis prêt d'ab- ,, jurer à l'inſtant toutes ſortes d'erreurs, ,, s'enſuit-il que je les aye tenues ? ,, *Jean Hus* fut inflexible. Il fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, et ſe rétracter d'une erreur. Il aima mieux être brûlé que de convenir qu'il avait eu tort.

Le concile fut auſſi inflexible que lui ; mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque choſe d'héroïque ; celle de l'y condamner était bien cruelle. L'empereur, malgré la foi du ſauf-conduit, ordonna à l'électeur palatin de le faire traîner au ſupplice. Il fut brûlé vif, en préſence de l'électeur même, et loua DIEU juſqu'à ce que la flamme étouffa ſa voix.

Quelques mois après, le concile exerça encore la même ſévérité contre *Hiéronyme*, diſciple et ami de *Jean Hus*, que nous appelons *Jérôme de Prague*. C'était un homme bien ſupérieur à *Jean Hus* en eſprit et en éloquence. Il avait d'abord ſouſcrit à la condamnation de la doctrine de ſon maître ; mais ayant

P 2

appris avec quelle grandeur d'ame *Jean Hus* était mort, il eut honte de vivre. Il se rétracta publiquement, et fut envoyé au bûcher. *Poggio*, florentin, secrétaire de *Jean XXIII*, et l'un des premiers restaurateurs des lettres, présent à ses interrogatoires et à son supplice, dit qu'il n'avait jamais rien entendu qui approchât autant de l'éloquence des Grecs et des Romains que les discours de *Jérôme* à ses juges. „ Il parla, dit-il, comme *Socrate*, „ et marcha au bûcher avec autant d'alégresse „ que *Socrate* avait bû la coupe de ciguë. „

Beau témoignage du *Poggio*.

Puisque *Poggio* a fait cette comparaison, qu'il me soit permis d'ajouter que *Socrate* fut en effet condamné, comme *Jean Hus* et *Jérôme de Prague*, pour s'être attiré l'inimitié des sophistes et des prêtres de son temps ; mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes et celles du concile de Constance ; entre la coupe d'un poison doux, qui loin de tout appareil horrible et infame laissa expirer tranquillement un citoyen au milieu de ses amis, et le supplice épouvantable du feu, dans lequel des prêtres, ministres de clémence et de paix, jetaient d'autres prêtres, trop opiniâtres sans doute, mais d'une vie pure et d'un courage admirable ? (2)

(2) La mort de *Socrate* est le seul exemple qu'offre l'antiquité d'un homme condamné à mort pour ses opinions ; mais

Puis-je encore obferver que dans ce concile un homme accufé de tous les crimes ne perdit que des honneurs ; et que deux hommes accufés d'avoir fait de faux argumens furent livrés aux flammes ?

Tel fut ce fameux concile de Conftance, qui dura depuis le premier novembre 1413, jufqu'au 20 mai 1418.

Suites de la cruauté du concile.

Ni l'empereur ni les péres du concile n'avaient prévu les fuites du fupplice de *Jean Hus* et d'*Hiéronyme*. Il fortit de leur cendre une guerre civile. Des Bohémiens crurent leur nation outragée. Ils imputèrent la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemands retirés de l'univerfité de Prague. Ils reprochèrent à l'empereur la violation du droit des gens. Enfin, peu de temps après, quand 1419. *Sigifmond* voulut fuccéder en Bohême à *Vencefl as*, fon frère, il trouva, tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il était, que le bûcher de deux citoyens lui fermait le chemin du trône de Prague. Les vengeurs de *Jean Hus* étaient

le peuple d'Athènes fe repentit peu de temps après. Les accufateurs de *Socrate* furent punis ; on rendit des honneurs à fa mémoire. L'affaffinat juridique de *Jean Hus*, au contraire, a été fuivi de dix mille affaffinats femblables, dont aucun n'a été ni puni ni réparé même par un repentir inutile. Les grands crimes, les ufages barbares que nous reprochons aux anciens, tenaient à cette férocité qui eft l'abus de la force. Les ufages barbares des nations modernes font nés au contraire de la fuperftition, c'eft-à-dire, de la peur et de la fottife.

au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux ſauvages que la ſévérité du concile avait effarouchés et déchaînés.

Les prêtres qu'ils rencontraient payaient de leur ſang la cruauté des pères de Conſtance. *Jean*, ſurnommé *Ziska*, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit *Sigiſmond* plus d'une fois. Ce *Jean Ziska*, ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui reſtait, marchait encore à la tête de ſes troupes, donnait ſes conſeils aux généraux, et aſſiſtait aux victoires. Il ordonna qu'après ſa mort on fît un tambour de ſa peau; on lui obéit. Ce reſte de lui-même fut encore long-temps fatal à *Sigiſmond*, qui put à peine en ſeize années réduire la Bohême avec les forces de l'Allemagne et la terreur des croiſades. Ce fut pour avoir violé ſon ſauf-conduit qu'il eſſuya ces ſeize années de déſolation.

CHAPITRE LXXIV.

De l'état de l'Europe, vers le temps du concile de Conſtance. De l'Italie.

Républiques chrétiennes.

EN réfléchiſſant ſur ce concile même, tenu ſous les yeux d'un empereur, de tant de princes et de tant d'ambaſſadeurs, ſur la dépoſition du ſouverain pontife, ſur celle de

Venceslas, on voit que l'Europe catholique était en effet une immenſe et tumultueuſe république, dont les chefs étaient le pape et l'empereur, et dont les membres déſunis ſont des royaumes, des provinces, des villes libres ſous vingt gouvernemens différens. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'empereur et le pape n'entraſſent. Toutes les parties de la chrétienté ſe correſpondaient même au milieu des diſcordes. L'Europe était en grand ce qu'avait été la Gréce, à la politeſſe près.

Rome et Rhodes étaient deux villes communes à tous les chrétiens du rite latin, et ils avaient un commun ennemi dans le ſultan des Turcs. Les deux chefs du monde catholique, l'empereur et le pape n'avaient préciſément qu'une grandeur d'opinion, nulle puiſſance réelle. Si *Sigiſmond* n'avait pas eu la Bohême et la Hongrie dont il tirait encore très-peu de choſe, le titre d'empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les domaines de l'Empire étaient tous aliénés. Les princes et les villes d'Allemagne ne payaient point de redevance. Le corps Germanique était auſſi libre, mais non ſi bien réglé qu'il l'a été par la paix de Veſtphalie. Le titre de roi d'Italie était auſſi vain que celui de roi d'Allemagne. L'empereur ne poſſédait pas une ville au-delà des Alpes.

C'eſt toujours le même problême à réſoudre, comment l'Italie n'a pas affermi ſa liberté, et n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toujours, et dut ſe flatter alors d'y parvenir. Elle était floriſſante. La maiſon de *Savoie* s'agrandiſſait ſans être encore puiſſante. Les ſouverains de ce pays, feudataires de l'Empire, étaient des comtes. *Sigiſmond*, qui donnait au moins des titres, les fit ducs, en 1416. Aujourd'hui ils ſont rois indépendans, malgré le titre de feudataires. Les *Viſcontis* poſſédaient tout le Milanais; et ce pays devint depuis encore plus conſidérable ſous les *Sforzes*.

Florentins.

Les Florentins induſtrieux étaient recommandables par la liberté, le génie et le commerce. On ne voit que de petits Etats juſqu'aux frontières du royaume de Naples, qui tous aſpirent à la liberté. Ce ſyſtême de l'Italie dure depuis la mort de *Frédéric II* juſqu'aux temps des papes *Alexandre VI* et *Jules II*, ce qui fait une période d'environ trois cents années. Mais ces trois cents années ſe ſont paſſées en factions, en jalouſies, en petites entrepriſes d'une ville ſur une autre, et de tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'eſt l'image de l'ancienne Gréce, mais image barbare. On cultivait les arts, et on conſpirait; mais on ne ſavait pas combattre comme aux Thermopyles et à Marathon.

Voyez dans *Machiavel* l'hiſtoire de *Caſtracani*, tyran de Luques et de Piſtoie, du temps de l'empereur *Louis de Bavière*. De pareils deſſeins, heureux ou malheureux, ſont l'hiſtoire de toute l'Italie. Liſez la vie d'*Ezzelino*, *d'Aromano*, tyran de Padoue, très-naïvement et très-bien écrite par *Pietro Gerardo*, ſon contemporain : cet écrivain affirme que le tyran fit périr plus de douze mille citoyens de Padoue, au treizième ſiècle. Le légat qui le combattit en fit mourir autant de Vicence, de Vérone et de Ferrare. *Ezzelin* fut enfin fait priſonnier, et toute ſa famille mourut dans les plus affreux ſupplices. Une famille de citoyens de Vérone, nommée *Scala*, que nous appelons l'*Eſcale*, s'empara du gouvernement, ſur la fin du treizième ſiècle, et y régna cent années. Cette famille ſoumit, vers l'an 1330, Padoue, Vicence, Trévize, Parme, Breſcia, et d'autres territoires. Mais au quinzième ſiècle il ne reſta pas la plus légère trace de cette puiſſance. Les *Viſcontis*, les *Sforzes*, ducs de Milan, ont paſſé plus tard et ſans retour. De tous les ſeigneurs qui partageaient la Romagne, l'Ombrie, l'Emilie, il ne reſte aujourd'hui que deux ou trois familles devenues ſujettes du pape.

Tyrans divers.

Si vous recherchez les annales des villes d'Italie, vous n'en trouverez pas une dans

laquelle il n'y ait eu des conſpirations conduites avec autant d'art que celle de *Catilina*. On ne pouvait dans de ſi petits Etats ni s'élever ni ſe défendre avec des armées. Les aſſaſſinats, les empoiſonnemens y ſuppléèrent ſouvent. Une émeute du peuple feſait un prince, une autre émeute le feſait tomber; c'eſt ainſi que Mantoue, par exemple, paſſa de tyrans en tyrans juſqu'à la maiſon de *Gonzague*, qui s'y établit en 1328.

Veniſe. Veniſe ſeule a toujours conſervé ſa liberté, qu'elle doit à la mer qui l'environne, et à la prudence de ſon gouvernement. Gènes ſa rivale lui fit la guerre, et triompha d'elle, ſur la fin du quatorzième ſiècle; mais Gènes enſuite déclina de jour en jour, et Veniſe s'éleva toujours juſqu'au temps de *Louis XII* et de l'empereur *Maximilien*, où nous la verrons intimider l'Italie, et donner de la jalouſie à toutes les puiſſances qui conſpirent pour la détruire. Parmi tous ces gouvernemens, celui de Veniſe était le ſeul réglé, ſtable et uniforme : il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du ſénat; c'eſt qu'il manquait un contrepoids à la puiſſance patricienne, et un encouragement aux plébéïens. Le mérite ne put jamais dans Veniſe élever un ſimple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du

gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la légiſlation, conſiſte dans ce contrepoids et dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en eſt digne. (*t*)

Piſe qui n'eſt aujourd'hui qu'une ville dépeuplée, dépendante de la Toſcane, était, aux treizième et quatorzième ſiècles, une république célèbre, et mettait en mer des flottes auſſi conſidérables que Gènes. Piſe.

Parme et Plaiſance appartenaient aux *Viſcontis*. Les papes réconciliés avec eux leur en donnèrent l'inveſtiture, parce que les *Viſcontis* ne voulurent pas alors la demander aux empereurs, dont la puiſſance s'anéantiſſait en Italie. La maiſon d'*Eſt*, qui avait produit cette fameuſe comteſſe *Mathilde*, bienfaitrice du ſaint-ſiége, poſſédait Ferrare et Modène. Elle tenait Ferrare de l'empereur *Othon III*, et cependant le ſaint-ſiége prétendait des droits ſur Ferrare, et en donnait quelquefois l'inveſtiture, ainſi que de pluſieurs Etats de la Romagne; ſource intariſſable de confuſion et de trouble. Parme.

Il arriva que, pendant la tranſmigration du ſaint-ſiége des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux puiſſances imaginaires Empire et ſaint-ſiége

(*) Voyez une note des Editeurs ſur l'article *gouvernement d'Angleterre*, dans le Dictionnaire philoſophique.

en Italie, les empereurs et les papes, dont toutes les autres recevaient des diplomes pour légitimer leurs uſurpations ; et quand la chaire pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut ſans pouvoir réel, et les empereurs furent oubliés juſqu'à *Maximilien I.* Nul étranger ne poſſédait alors de terrain en Italie. On ne pouvait plus appeler étrangères la maiſon d'*Anjou* établie à Naples, en 1266, et celle d'*Aragon*, ſouveraine de Sicile, depuis 1287. Ainſi l'Italie, riche, remplie de villes floriſſantes, féconde en hommes de génie, pouvait ſe mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle avait même un avantage ſur l'Allemagne, c'eſt qu'aucun évêque, excepté le pape, ne s'était fait ſouverain, et que tous ces différens états gouvernés par des ſéculiers en devaient être plus propres à la guerre.

L'Italie ne fit jamais un corps comme l'Allemagne.

Si les diviſions dont naît quelquefois la liberté publique troublaient l'Italie, elles n'éclataient pas moins en Allemagne, où les ſeigneurs ont tous des prétentions à la charge les uns des autres. Mais, comme vous l'avez déjà remarqué, l'Italie ne fit jamais un corps, et l'Allemagne en fit un. Le flegme germanique à conſervé juſqu'ici la conſtitution de l'Etat ſaine et entière. L'Italie, moins grande que l'Allemagne, n'a jamais pu

ſeulement ſe former une conſtitution ; et à force d'eſprit et de fineſſe elle s'eſt trouvée partagée en pluſieurs Etats affaiblis, ſubjugués et enſanglantés par des nations étrangères.

Naples et Sicile, qui avaient formé une puiſſance formidable ſous les conquérans Normands, n'étaient plus, depuis les vêpres ſiciliennes, que deux Etats jaloux l'un de l'autre, qui ſe nuiſaient mutuellement. Les faibleſſes de *Jeanne I* ruinèrent Naples et la Provence dont elle était ſouveraine. Les faibleſſes plus honteuſes encore de *Jeanne II*, achevèrent la ruine. Cette reine, la dernière de la race que le frère de St *Louis* avait tranſplantée en Italie, fut ſans aucun crédit, ainſi que ſon royaume, tout le temps qu'elle régna. Elle était ſœur de ce *Lancelot* qui avait fait trembler Rome dans le temps de l'anarchie qui précéda le concile de Conſtance : mais *Jeanne II* fut bien loin d'être redoutable. Des intrigues d'amour et de cour firent la honte et le malheur de ſes Etats. *Jacques de Bourbon*, ſon ſecond mari, eſſuya ſes infidélités, et quand il voulut s'en plaindre, on le mit en priſon. Il fut trop heureux de s'échapper, et d'aller cacher ſa douleur, et ce qu'on appelait ſa honte, dans un couvent de cordeliers, à Beſançon.

Naples et Sicile.

Les deux *Jeanne*.

Cette *Jeanne II* ou *Jeannette* fut, ſans le

prévoir, la cauſe de deux grands événemens. Le premier fut l'élévation des *Sforzes* au duché de Milan; le ſecond, la guerre portée par *Charles VIII* et par *Louis XII* en Italie. L'élévation des *Sforzes* eſt un de ces jeux de la fortune qui font voir que la terre n'appartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un payſan nommé *Jacomuzio*, qui ſe fit ſoldat, et qui changea ſon nom en celui de *Sforza*, devint le favori de la reine, connétable de Naples, gonfalonier de l'Egliſe, et acquit aſſez de richeſſes pour laiſſer à un de ſes bâtards de quoi conquérir le duché de Milan.

Le ſecond événement, ſi funeſte à l'Italie et à la France, fut cauſé par des adoptions. On a déjà vu *Jeanne I* adopter *Louis I*, de la ſeconde branche *d'Anjou*, frère du roi de France, *Charles V*. Ces adoptions étaient un reſte des anciennes lois romaines; elles donnaient le droit de ſuccéder, et le prince adopté tenait lieu de fils; mais le conſentement des barons y était néceſſaire. *Jeanne II* adopta d'abord *Alfonſe V d'Aragon*, ſurnommé par les Eſpagnols, *le ſage* et *le magnanime*. Ce ſage et magnanime prince ne fut pas plus tôt reconnu l'héritier de *Jeanne* qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en priſon, et voulut lui ôter la vie. *François Sforze*, le fils de cet illuſtre villageois *Jacomuzio*, ſignala ſes

premières armes, et mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de son père. La reine alors adopta un *Louis d'Anjou*, petit-fils de celui qui avait été si vainement adopté par *Jeanne I*. Ce prince étant mort, elle institua pour son héritier 1435.
René d'Anjou, frère du décédé. Cette double adoption fut long-temps un double flambeau de discorde entre la France et l'Espagne. Ce *René d'Anjou*, appelé pour régner dans Naples par une mère adoptive, et en Lorraine par sa femme, fut également malheureux en Lorraine et à Naples. On l'intitule *roi de Naples*, *de Sicile*, *de Jérusalem*, *d'Aragon*, *de Valence*, *de Majorque*, *duc de Lorraine et de Bar*. Il ne fut rien de tout cela. C'est une source de la confusion qui rend nos histoires modernes souvent désagréables, et peut-être ridicules, que cette multiplicité de titres inutiles fondés sur des prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'histoire de l'Europe est devenue un immense procès-verbal de contrats de mariage, de généalogies et de titres disputés, qui répandent par-tout autant d'obscurité que de sécheresse, et qui étouffent les grands événemens, la connaissance des lois et celle des mœurs, objets plus dignes de l'attention.

CHAPITRE LXXV.

De la France et de l'Angleterre, du temps de Philippe de Valois, d'Edouard II et d'Edouard III. Déposition du roi Edouard II par le parlement. Edouard III vainqueur de la France. Examen de la loi salique. De l'artillerie, &c.

L'ANGLETERRE reprit sa force sous *Edouard I*, vers la fin du treizième siècle. *Edouard*, successeur de *Henri III*, son père, fut obligé, à la vérité, de renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, patrimoines de ses ancêtres;
1283. mais il conserva la Guienne; il s'empara du pays de Galles; il sut contenir l'humeur des Anglais, et les animer. Il fit fleurir leur
1291. commerce, autant qu'on le pouvait alors. La maison d'*Ecosse* étant éteinte, il eut la gloire d'être choisi pour être arbitre entre les prétendans. Il obligea d'abord le parlement d'Ecosse à reconnaître que la couronne de ce pays relevait de celle d'Angleterre; ensuite il nomma pour roi *Baillol*, qu'il fit son vassal. *Edouard* prit enfin pour lui ce royaume d'Ecosse, et le conquit après plusieurs batailles; mais il ne put le garder. Ce fut alors que

Edouard estimé des Anglais.

commença

commença cette antipathie entre les Anglais et les Ecossais, qui aujourd'hui, malgré la réunion des deux peuples, n'est pas encore tout à fait éteinte.

Sous ce prince, on commençait à s'apercevoir que les Anglais ne seraient pas longtemps tributaires de Rome; on se servait de prétexte pour mal payer, et on éludait une autorité qu'on n'osait attaquer de front.

Chambre des communes.

Le parlement d'Angleterre prit, vers l'an 1300, une nouvelle forme, telle qu'elle est à peu-près de nos jours. Le titre de barons et de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entraient dans la chambre haute. La chambre des communes commença à régler les subsides, parce que le peuple seul les payait. *Edouard I* donna du poids à la chambre des communes pour pouvoir balancer le pouvoir des barons. Ce prince, assez ferme et assez habile pour les ménager et ne les point craindre, forma cette espèce de gouvernement qui rassemble tous les avantages de la royauté, de l'aristocratie et de la démocratie; mais qui a aussi les inconvéniens de toutes les trois, et qui ne peut subsister que sous un roi sage. Son fils ne le fut pas, l'Angleterre fut déchirée.

Edouard I mourut lorsqu'il allait conquérir l'Ecosse, trois fois subjuguée et trois fois soulevée. Son fils, âgé de vingt-trois ans,

à la tête d'une nombreuſe armée, abandonna les projets du père pour ſe livrer à des plaiſirs qui paraiſſaient plus indignes d'un roi en Angleterre qu'ailleurs. Ses favoris irritèrent la nation, et ſur-tout l'épouſe du roi, *Iſabelle*, fille de *Philippe le bel*, femme galante et impérieuſe, jalouſe de ſon mari qu'elle trahiſſait. Ce ne fut plus dans l'adminiſtration publique que fureur, confuſion et
1312. faibleſſe. Une partie du parlement fait trancher la tête à un favori du monarque, nommé *Gaveſton*. Les Ecoſſais profitent de ces troubles. Ils battent les Anglais; et *Robert Bruſs*, devenu roi d'Ecoſſe, la rétablit par la faibleſſe de l'Angleterre.

1316. On ne peut ſe conduire avec plus d'imprudence, et par conſéquent avec plus de malheur qu'*Edouard II*. Il ſouffre que ſa femme *Iſabelle*, irritée contre lui, paſſe en France avec ſon fils, qui fut depuis l'heureux et le célèbre *Edouard III*.

Edouard II vicieux, faible, détrôné.

Charles le bel, frère d'*Iſabelle*, régnait en France. Il ſuivait cette politique de tous les rois, de ſemer la diſcorde chez ſes voiſins; il encouragea ſa ſœur *Iſabelle* à lever l'étendard contre ſon mari.

Ainſi donc, ſous prétexte qu'un jeune favori, nommé *Spencer*, gouvernait indignement le roi d'Angleterre, ſa femme ſe prépare

à faire la guerre. Elle marie ſon fils à la fille du comte de Hainaut et de Hollande. Elle repaſſe enfin en Angleterre, et ſe joint à main armée aux ennemis de ſon époux. Son amant *Mortimer* était avec elle à la tête de ſes troupes, tandis que le roi fuyait avec ſon favori *Spencer.*

La reine fait pendre à Briſtol le père du 1326.
favori, âgé de quatre-vingt-dix ans. Cette cruauté, qui ne reſpecta point l'extrême vieilleſſe, eſt un exemple unique. Elle punit enſuite du même ſupplice, dans Herford, le favori lui-même, tombé dans ſes mains: mais elle exerça dans ce ſupplice une vengeance que la bienſéance de notre ſiècle ne permettrait pas; elle fit mettre dans l'arrêt qu'on aracherait au jeune *Spencer* les parties dont il avait fait un coupable uſage avec le monarque: l'arrêt fut exécuté à la potence; elle ne craignit point de voir l'exécution. *Froiſſard* ne fait point difficulté d'appeler ces parties par leur nom propre. Ainſi cette cour raſſemblait à la fois toutes les diſſolutions des temps les plus efféminés, et toutes les barbaries des temps les plus ſauvages.

Enfin le roi, abandonné, fugitif dans ſon royaume, eſt pris, conduit à Londres, inſulté par le peuple, enfermé dans la tour, jugé par le parlement, et dépoſé par un jugement

ſolennel. Un nommé *Truſſel* lui ſignifia ſa dépoſition en ces mots rédigés dans les actes publics: ›› Moi *Guillaume Truſſel*, procureur ›› du parlement et de la nation, je vous dé- ›› clare en leur nom et en leur autorité que ›› je renonce, que je révoque, et rétracte ›› l'hommage à vous fait, et que je vous prive ›› de la puiſſance royale ›› On donna la couronne à ſon fils, âgé de quatorze ans, et la régence à la mère aſſiſtée d'un conſeil. Une penſion d'environ ſoixante mille livres de notre monnaie fut aſſignée au roi pour vivre.

1327. *Edouard II* ſurvécut à peine une année à ſa diſgrâce. On ne trouva ſur ſon corps aucune marque de mort violente. Il paſſe pour conſtant qu'on lui avait enfoncé un fer brûlant dans les entrailles à travers un tuyau de corne.

Mère d'*Edouard III* punie par ſon fils.

Le fils punit bientôt la mère. *Edouard III* mineur encore, mais impatient et capable de régner, ſaiſit un jour aux yeux de ſa mère ſon
1331. amant *Mortimer*, comte de la Marche. Le parlement juge ce favori ſans l'entendre, comme les *Spencer* l'avaient été. Il périt par le ſupplice de la potence, non pour avoir déshonoré le lit de ſon roi, l'avoir détrôné et l'avoir fait aſſaſſiner, mais pour les concuſſions, les malverſations dont ſont toujours accuſés ceux qui gouvernent. La reine, enfermée dans le château de Riſin avec cinq cents livres ſterling

de penſion, différemment malheureuſe, pleura dans ſa ſolitude ſes infortunes plus que ſes faibleſſes et ſes barbaries.

Edouard III, maître, et bientôt maître abſolu, commence par conquérir l'Ecoſſe; mais alors une nouvelle ſcène s'ouvrait en France. L'Europe en ſuſpens ne ſavait ſi *Edouard* aurait ce royaume par les droits du ſang ou par ceux des armes. 1332.

Ce qu'était la France.

La France qui ne comprenait ni la Provence ni le Dauphiné, ni la Franche-Comté, était pourtant un royaume puiſſant; mais ſon roi ne l'était pas encore. De grands Etats, tels que la Bourgogne, l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guienne, relevans de la couronne, feſaient toujours l'inquiétude du prince beaucoup plus que ſa grandeur.

Les domaines de *Philippe le bel*, avec les impôts ſur ſes ſujets immédiats, avaient monté à cent ſoixante mille livres de poids. Quand *Philippe le bel* fit la guerre aux Flamands, et que preſque tous les vaſſaux de la France contribuèrent à cette guerre, on fit payer le cinquième des revenus à tous les ſéculiers que leur état diſpenſait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, et la famille royale l'était davantage. 1302.

Rien n'eſt plus connu que l'opprobre dont les trois enfans de *Philippe le bel* ſe couvrirent

à la fois, en accufant leurs femmes d'adultère en plein parlement. Toutes trois furent condamnées à être enfermées. *Louis Hutin*, l'aîné, fit périr la fienne, *Marguerite de Bourgogne*, par le cordeau. Les amans de ces princeffes furent condamnés à un nouveau genre de fupplice; on les écorcha vifs. Quels temps! et nous nous plaignons encore du nôtre!

1316. Loi falique. Après la mort de *Louis Hutin*, qui avait joint la Navarre à la France comme fon père, la queftion de la loi falique émut tous les efprits. Ce roi ne laiffait qu'une fille. On n'avait encore jamais examiné en France fi les filles devaient hériter de la couronne; les lois ne s'étaient jamais faites que felon le befoin préfent. Les anciennes lois faliques étaient ignorées; l'ufage en tenait lieu, et cet ufage variait toujours en France. Le parlement, fous *Philippe le bel*, avait adjugé l'Artois à une fille, au préjudice du plus prochain mâle. La fucceffion de la Champagne avait tantôt été donnée aux filles, et tantôt elle leur avait été ravie. *Philippe le bel* n'eut la Champagne que par fa femme, qui en avait exclu les princes. On voit par-là que le droit changeait comme la fortune, et qu'il s'en fallait beaucoup que ce fût une loi fondamentale de l'Etat d'exclure une fille du trône de fon père.

Mauvaises raisons.

Dire, comme tant d'auteurs, *que la couronne de France eſt ſi noble qu'elle ne peut admettre de femmes*, c'eſt une grande puérilité. Dire, avec *Mézerai*, que *l'imbécillité du ſexe ne permet pas aux femmes de régner*, c'eſt être doublement injuſte. La régence de la reine *Blanche*, et le règne glorieux de tant de femmes, dans preſque tous les pays de l'Europe, réfutent aſſez la groſſièreté de *Mézerai*. D'ailleurs l'article de cette ancienne loi, qui ôte toute hérédité aux filles en terre ſalique, ſemble ne la leur ravir que parce que tout ſeigneur ſalien était obligé de ſe trouver en armes aux aſſemblées de la nation. Or une reine n'eſt point obligée de porter les armes, la nation les porte pour elle. Ainſi on peut dire que la loi ſalique, d'ailleurs ſi peu connue, regardait les autres fiefs, et non la couronne. C'était ſi peu une loi pour les rois qu'elle ne ſe trouve que ſous le titre *de allodiis*, *des alleuds*. Si c'eſt une loi des anciens Saliens, elle a donc été faite avant qu'il y eût des rois de France. Elle ne regardait donc point ces rois. (*)

De plus, il eſt indubitable que pluſieurs fiefs n'étaient point ſoumis à cette loi; à plus forte raiſon pouvait-on alléguer que la couronne n'y devait pas être aſſujettie.

(*) Voyez l'article LOI SALIQUE, dans le Dictionnaire philoſophique.

Plus mauvaises raisons.

On a toujours voulu fortifier ſes opinions, quelles qu'elles fuſſent, par l'autorité des livres ſacrés. Les partiſans de la loi ſalique ont cité ce paſſage, *que les lis ne travaillent ni ne filent;* et de là ils ont conclu que les filles, qui doivent filer, ne doivent pas régner dans le royaume des lis. Cependant les lis ne travaillent point, et un prince doit travailler. Les léopards d'Angleterre, et les tours de Caſtille ne filent pas plus que les lis de France, et les filles peuvent régner en Caſtille et en Angleterre. De plus, les armoiries des rois de France ne reſſemblèrent jamais à des lis; c'eſt évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles ſont décrites dans les mauvais vers de *Guillaume le breton. Cuſpidis in medio uncum emittit acutum.* L'écu de France eſt un fer pointu au milieu de la hallebarde.

Diſputes ſur cette loi.

Toutes les raiſons contre la loi ſalique furent opiniâtrement ſoutenues par le duc de Bourgogne, oncle de la princeſſe, fille de *Hutin*, et par pluſieurs princeſſes du ſang. *Louis Hutin* avait deux frères, qui en peu de temps lui ſuccédèrent, comme on ſait, l'un après l'autre; l'aîné, *Philippe le long*, et *Charles le bel*, le cadet. *Charles* alors, ne croyant pas qu'il touchait à la couronne, combattit la loi ſalique, par jalouſie contre ſon frère.

Philippe le long ne manqua pas de faire déclarer

déclarer dans une aſſemblée de quelques barons, de prélats et de bourgeois de Paris, que les filles devaient être exclues de la couronne de France. Mais ſi le parti oppoſé avait prévalu, on eût bientôt fait une loi fondamentale toute contraire.

Philippe le long, qui n'eſt guère connu que pour avoir interdit l'entrée du parlement aux évêques, étant mort après un règne fort court, ne laiſſa encore que des filles. La loi ſalique fut confirmée alors une ſeconde fois. *Charles le bel*, qui s'y était oppoſé, prit inconteſtablement la couronne, et exclut les filles de ſon frère.

Charles le bel, en mourant, laiſſa encore le même procès à décider. Sa femme était groſſe. Il fallait un régent au royaume. *Edouard III* prétendit la régence en qualité de petit-fils de *Philippe le bel* par ſa mère, et *Philippe de Valois* s'en ſaiſit en qualité de premier prince du ſang. Cette régence lui fut ſolennellement déférée; et la reine douairière ayant accouché d'une fille, il prit la couronne du conſentement de la nation. La loi ſalique, qui exclut les filles du trône, était donc dans les cœurs; elle était fondamentale par une ancienne convention univerſelle. Il n'y en a point d'autre. Les hommes les font et les aboliſſent. Qui peut douter que, ſi jamais il ne reſtait du ſang de la maiſon

de France qu'une princeſſe digne de régner, la nation ne pût et ne dût lui décerner la couronne?

Non-ſeulement les filles étaient excluſes, mais le repréſentant d'une fille l'était auſſi : on prétendait que le roi *Edouard* ne pouvait avoir par ſa mère un droit que ſa mère n'avait pas. Une raiſon plus forte encore feſait préférer un prince du ſang à un étranger, à un prince né dans une nation naturellement ennemie de la France. Les peuples donnèrent alors à *Philippe de Valois* le nom de *fortuné.* Il put y joindre quelques temps celui de *victorieux* et de *juſte;* car le comte de Flandre, ſon vaſſal, ayant maltraité ſes ſujets, et les ſujets s'étant ſoulevés, il marcha au ſecours de ce prince; et ayant tout pacifié, il dit au comte de Flandre : " Ne vous attirez plus " tant de révoltes par une mauvaiſe con- " duite. "

Philippe de Valois fortuné de nom.

On pouvait le nommer *fortuné* encore, lorſqu'il reçut dans Amiens l'hommage ſolennel que lui vint rendre *Edouard III.* Mais bientôt cet hommage fut ſuivi de la guerre. *Edouard* diſputa la couronne à celui dont il s'était déclaré le vaſſal.

Un braſſeur de bière de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuſe, et celui qui détermina *Edouard* à prendre le

titre de roi de France. Ce brasseur, nommé *Jacques d'Artevelt*, était un de ces citoyens que les souverains doivent perdre ou ménager. Le prodigieux crédit qu'il avait le rendit nécessaire à *Edouard;* mais il ne voulut employer ce crédit, en faveur du roi anglais, qu'à condition qu'*Edouard* prendrait le titre de roi de France, afin de rendre les deux rois irréconciliables. Le roi d'Angleterre et le brasseur signèrent le traité à Gand, long-temps après avoir commencé les hostilités contre la France. L'empereur *Louis de Bavière* se ligua avec le roi d'Angleterre avec plus d'appareil que le brasseur, mais avec moins d'utilité pour *Edouard.*

Edouard III vicaire de l'Empire.

Remarquez avec une grande attention le préjugé qui régna si long-temps dans la république allemande, revêtue du titre d'empire romain. Cet empereur *Louis*, qui possédait seulement la Bavière, investit le roi *Edouard III*, 1338.
dans Cologne, de la dignité de vicaire de l'Empire, en présence de presque tous les princes et de tous les chevaliers allemands et anglais. Là il prononce que le roi de France est déloyal et perfide, qu'il a forfait la protection de l'Empire, déclarant tacitement par cet acte *Philippe de Valois* et *Edouard* ses vassaux.

L'Anglais s'aperçut bientôt que le titre de vicaire était aussi vain par lui-même que

celui d'empereur, quand l'Allemagne ne le ſecondait pas; et il conçut un tel dégoût pour l'anarchie allemande que depuis, lorſqu'on lui offrit l'Empire, il ne daigna pas l'accepter.

Anglais vainqueurs.

Cette guerre commença par montrer quelle ſupériorité la nation anglaiſe pouvait un jour avoir ſur mer. Il fallait d'abord qu'*Edouard III* tentât de débarquer en France avec une grande armée, et que *Philippe* l'en empêchât. L'un et l'autre équipèrent en très-peu de temps chacun une flotte de plus de cent vaiſſeaux. Ces navires n'étaient que de groſſes barques. *Edouard* n'était pas, comme le roi de France, aſſez riche pour les conſtruire à ſes dépens; des cent vaiſſeaux anglais, vingt lui appartenaient, le reſte lui était fourni par toutes les villes maritimes d'Angleterre. Le pays était ſi peu riche en eſpèces que le prince de Galles n'avait que vingt ſchellings par jour pour ſa paye. L'évêque de Derham, un des amiraux de la flotte, n'en avait que ſix, et les barons quatre. Les plus pauvres vainquirent les plus riches, comme il arrive preſque toujours. Les batailles navales étaient alors plus meurtrières qu'aujourd'hui; on ne ſe ſervait pas du canon qui fait tant de bruit; mais on tuait beaucoup plus de monde. Les vaiſſeaux s'abordaient par la proue; on abaiſſait de part et d'autre des ponts levis, et on ſe battait comme en

terre ferme. Les amiraux de *Philippe de Valois* 1340.
perdirent ſoixante-dix vaiſſeaux, et près de vingt mille combattans. Ce fut-là le prélude de la gloire d'*Edouard*, et du célèbre *Prince noir*, ſon fils, qui gagnèrent en perſonne cette bataille mémorable.

Duel proposé.

Je vous épargne ici les détails des guerres qui ſe reſſemblent preſque toutes; mais inſiſtant toujours ſur ce qui caractériſe les mœurs du temps, j'obſerverai qu'*Edouard* défia *Philippe de Valois* à un combat ſingulier. Le roi de France le refuſa, diſant qu'un ſouverain ne s'abaiſſait pas à ſe battre contre ſon vaſſal.

Cependant un nouvel événement ſemblait 1341.
renverſer la loi ſalique. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la cour des pairs à *Charles de Blois*, qui avait épouſé la fille du dernier duc; et le comte de *Montfort*, oncle de ce duc, avait été exclu. Les lois et les intérêts étaient autant de contradictions. Le roi de France, qui ſemblait devoir ſoutenir la loi ſalique dans la cauſe du comte de *Montfort*, héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de *Charles de Blois*, qui tirait ſon droit des femmes; et le roi d'Angleterre, qui devait maintenir le droit des femmes dans *Charles de Blois*, ſe déclarait pour le comte de *Montfort*.

La guerre recommence à cette occaſion entre la France et l'Angleterre. On ſurprend d'abord

Montfort dans Nantes, et on l'amène prifonnier à Paris dans la tour du louvre. Sa femme, fille du comte de Flandre, était une de ces héroïnes fingulières qui ont paru rarement dans le monde, et fur lefquelles on a, fans doute, imaginé les fables des Amazones. Elle fe montra, l'épée à la main, le cafque en tête, aux troupes de fon mari, portant fon fils entre fes bras. Elle foutint le fiége de Hennebon, fit des forties, combattit fur la brèche, et enfin, à l'aide de la flotte anglaife qui vint à fon fecours, elle fit lever le fiége.

Augufte 1346. Cependant la faction anglaife et le parti français fe battirent long temps en Guienne, en Bretagne, en Normandie. Enfin, près de la rivière de Somme, fe donne cette fanglante bataille de Créci entre *Edouard* et *Philippe de Valois*. *Edouard* avait auprès de lui fon fils le prince de Galle, qu'on nommait *le prince noir*, à caufe de fa cuiraffe brune et de l'aigrette noire de fon cafque. Ce jeune prince eut prefque tout l'honneur de cette journée. Plufieurs hiftoriens ont attribué la défaite des Français à quelques petites pièces de canon dont les Anglais étaient munis. Il y avait dix ou douze années que l'artillerie commençait à être en ufage.

Invention de la poudre. Cette invention des Chinois fut-elle apportée en Europe par les Arabes qui trafiquaient fur

les mers des Indes ? il n'y a pas d'apparence. C'eſt un bénédictin allemand, nommé *Berthold Schvartz*, qui trouva ce ſecret fatal. Il y avait long-temps qu'on y touchait. Un autre bénédictin anglais, *Roger Bacon*, avait long-temps auparavant parlé des grandes exploſions que le ſalpêtre enfermé pouvait produire. Mais pourquoi le roi de France n'avait-il pas de canon dans ſon armée, auſſi-bien que le roi d'Angleterre ? et ſi l'anglais eut cette ſupériorité, pourquoi tous nos hiſtoriens rejettent-ils la perte de la bataille ſur les arbalétriers génois que *Philippe* avait à ſa ſolde ? La pluie mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs ; mais cette pluie ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les hiſtoriens auraient peut-être mieux fait d'obſerver, c'eſt qu'un roi de France, qui avait des archers de Gènes, au lieu de diſcipliner ſa nation, et qui n'avait point de canon quand ſon ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre.

Se ſervit-on d'artillerie à Créci ?

Il eſt bien étrange que cet uſage de la poudre ayant dû changer abſolument l'art de la guerre, on ne voie point l'époque de ce changement. Une nation qui aurait ſu ſe procurer une bonne artillerie était ſûre de l'emporter ſur toutes les autres. C'était de tous les arts le plus funeſte, mais celui qu'il fallait le plus perfectionner. Cependant juſqu'au temps

de *Charles VIII* il reſte dans ſon enfance; tant les anciens uſages prévalent, tant la lenteur arrête l'induſtrie humaine. On ne ſe ſervit d'artillerie aux ſiéges des places que ſous le roi de France *Charles V;* et les lances firent toujours le fort de la bataille dans preſque toutes les actions, juſqu'aux derniers temps de *Henri IV.*

On prétend qu'à la journée de Créci, les Anglais n'avaient que deux mille cinq cents hommes de gendarmerie, et quarante mille fantaſſins, et que les Français avaient quarante mille fantaſſins et près de trois mille gendarmes. Ceux qui diminuent la perte des Français diſent qu'elle ne monta qu'à vingt mille hommes. Le comte de Blois, qui était l'une des cauſes apparentes de la guerre, y fut tué; et le lendemain les troupes des communes du royaume furent encore défaites. *Edouard*, après deux victoires remportées en deux jours, prit Calais, qui reſta aux Anglais deux cents dix années.

Duel de rois encore propoſé.

On dit que pendant ce ſiége, *Philippe de Valois*, ne pouvant attaquer les lignes des aſſiégeans, et déſeſpéré de n'être que le témoin de ſes pertes, propoſa au roi *Edouard* de vider cette grande querelle par un combat de ſix contre ſix. *Edouard*, ne voulant pas remettre à un combat incertain la priſe certaine de Calais, refuſa ce duel, comme *Philippe de*

Valois l'avait d'abord refufé. Jamais les princes n'ont terminé eux feuls leurs différens; c'eft toujours le fang des nations qui a coulé.

Ce qu'on a le plus remarqué dans ce fameux fiége qui donna à l'Angleterre la clef de la France, et ce qui était peut-être le moins mémorable, c'eft qu'*Edouard* exigea, par la capitulation, que fix bourgeois vinffent lui demander pardon à moitié nus, et la corde au cou. C'était ainfi qu'on en ufait avec des fujets rebelles. *Edouard* était intéreffé à faire fentir qu'il fe regardait comme roi de France. Des hiftoriens et des poëtes fe font efforcés de célébrer les fix bourgeois qui vinrent demander pardon, comme des *Codrus* qui fe dévouaient pour la patrie; mais il eft faux qu'*Edouard* demandât ces pauvres gens pour les faire pendre. La capitulation portait *que fix bourgeois, pieds nus et tête nue, viendraient hart au col lui apporter les clefs de la ville, et que d'iceux le roi d'Angleterre et de France en ferait à fa volonté.*

Six habitans de Calais fe dévouent à la mort, mais ils n'ont rien à craindre.

Certainement *Edouard* n'avait nul deffein de faire ferrer la corde que les fix Calaifiens avaient au cou, puifqu'il fit préfent à chacun de fix écus d'or et d'une robe. Celui qui avait fi généreufement nourri toutes les bouches inutiles chaffées de Calais par le commandant *Jean de Vienne*, celui qui pardonna fi généreufement au traître *Aimeri* de Pavie, nommé

par lui gouverneur de Calais, convaincu d'avoir vendu la place aux Français; celui qui étant venu lui-même battre les Français venus pour la prendre, au lieu de faire trancher la tête à *Charni* et à *Ribaumont*, coupables d'avoir fait ce marché pendant une trève, leur donna à souper après les avoir pris de sa main, et leur fit les plus nobles présens; enfin, celui qui traita avec tant de grandeur et de politesse son malheureux captif le roi de France, *Jean*, n'était pas un barbare. L'idée de réparer les désastres de la France par la grandeur d'ame de six habitans de Calais, et de mettre au théâtre d'assez mauvaises raisons en assez mauvais vers en faveur de la loi salique, est d'un énorme ridicule.

Edouard III généreux ne fait point pendre de braves gens.

Cette guerre, qui se fesait à la fois en Guienne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, épuisait la France et l'Angleterre d'hommes et d'argent. Ce n'était pourtant pas alors le temps de se détruire pour l'intérêt de l'ambition. Il eût fallu se réunir contre un fléau d'une autre espèce. Une peste mortelle, qui avait fait le tour du monde, et qui avait dépeuplé l'Asie et l'Afrique, vint alors ravager l'Europe, et particulièrement la France et l'Angleterre.

Peste générale.

1347 et 1348.

Elle enleva, dit-on, la quatrième partie des hommes. C'est une des causes qui ont fait

que dans nos climats le genre humain ne s'eſt point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être.

Mézerai a dit après d'autres que cette peſte vint de la Chine, et qu'il était ſorti de la terre une exhalaiſon enflammée en globes de feu, laquelle en crevant répandit ſon infection ſur l'hémiſphère. C'eſt donner une origine trop fabuleuſe à un malheur trop certain. Premièrement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peſte; ſecondement, les annales chinoiſes ne parlent d'aucune maladie contagieuſe que vers l'an 1504. La peſte, proprement dite, eſt une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite vérole à l'Arabie, et comme le venin qui empoiſonne la ſource de la vie eſt originaire chez les Caraïbes. Chaque climat a ſon poiſon dans ce malheureux globe, où la nature a mêlé un peu de bien avec beaucoup de mal. Cette peſte du quatorzième ſiècle était ſemblable à celles qui dépeuplèrent la terre ſous *Juſtinien*, et du temps d'*Hippocrate*. C'était dans la violence de ce fléau qu'*Edouard* et *Philippe* avaient combattu pour régner ſur des mourans.

Après l'enchaînement de tant de calamités, après que les élémens et les fureurs des hommes ont ainſi conſpiré pour déſoler la

terre, on s'étonne que l'Europe ſoit aujourd'hui ſi floriſſante. La ſeule reſſource du genre humain était dans des villes que les grands ſouverains mépriſaient. Le commerce et l'induſtrie de ces villes a réparé ſourdement le mal que les princes feſaient avec tant de fracas. L'Angleterre, ſous *Edouard III*, ſe dédommagea avec uſure des tréſors que lui coûtèrent les entrepriſes de ſon monarque : elle vendit ſes laines ; *Bruges* les mit en œuvre. Les Flamands s'exerçaient aux manufactures ; les villes anſéatiques formaient une république utile au monde ; et les arts ſe ſoutenaient toujours dans les villes libres et commerçantes d'Italie. Ces arts ne demandent qu'à s'étendre et à croître ; et après les grands orages ils ſe tranſplantent comme d'eux-mêmes dans les pays dévaſtés qui en ont beſoin.

1350. *Philippe de Valois* mourut dans ces circonſtances, bien éloigné de porter au tombeau le beau titre de *fortuné*. Cependant il venait de réunir le Dauphiné à la France. Le dernier prince de ce pays, ayant perdu ſes enfans, laſſé des guerres qu'il avait ſoutenues contre la Savoie, donna le Dauphiné au roi de
1349. France, et ſe fit dominicain à Paris.

Philippe de Valois acquiert le Dauphiné.

Cette province s'appelait Dauphiné, parce qu'un de ſes ſouverains avait mis un dauphin dans ſes armoiries. Elle feſait partie du

royaume d'Arles, domaine de l'Empire. Le roi de France devenait par cette acquiſition feudataire de l'empereur *Charles IV*. Il eſt certain que les empereurs ont toujours réclamé leurs droits ſur cette province juſqu'à *Maximilien I*. Les publiciſtes allemands prétendent encore qu'elle doit être une mouvance de l'Empire. Les ſouverains du Dauphiné penſent autrement. Rien n'eſt plus vain que ces recherches, il vaudrait autant faire valoir les droits des empereurs ſur l'Egypte, parce qu'*Auguſte* en était le maître.

Philippe de Valois ajouta encore à ſon domaine le Rouſſillon et la Cerdagne, en prêtant de l'argent au roi de Majorque, de la maiſon d'*Aragon*, qui lui donna ces provinces en nantiſſement; provinces que *Charles VIII* rendit depuis ſans être rembourſé. Il acquit auſſi Montpellier, qui eſt demeuré à la France. Il eſt ſurprenant que dans un règne ſi malheureux, il ait pu acheter ces provinces, et payer encore beaucoup pour le Dauphiné. L'impôt du ſel, qu'on appela ſa *loi ſalique*, le hauſſement des tailles, les infidélités ſur les monnaies, le mirent en état de faire ces acquiſitions. L'Etat fut augmenté, mais il fut appauvri; et ſi ce roi eut d'abord le nom de *fortuné*, le peuple ne put jamais prétendre à ce titre. Mais ſous *Jean*, ſon fils, on regretta encore le temps de *Philippe de Valois*.

Introduction de l'appel comme d'abus, faible imitation des lois anglaises.

Ce qu'il y eut de plus intéressant pour les peuples sous ce règne, fut l'appel comme d'abus que le parlement introduisit peu à peu par les soins de l'avocat général, *Pierre Cugnières*. Le clergé s'en plaignit hautement, et le roi se contenta de conniver à cet usage, et de ne pas s'opposer à un remède qui soutenait son autorité et les lois de l'Etat. Cet appel comme d'abus, interjeté aux parlemens du royaume, est une plainte contre les sentences ou injustes ou incompétentes que peuvent rendre les tribunaux ecclésiastiques, une dénonciation des entreprises qui ruinent la juridiction royale, une opposition aux bulles de Rome qui peuvent être contraires aux droits du roi et du royaume. (*)

Ce remède, ou plutôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameuse loi *Præmunire*, publiée sous *Edouard III* par le parlement d'Angleterre ; loi par laquelle quiconque portait à des cours ecclésiastiques des causes dont la connaissance appartenait aux tribunaux royaux, était mis en prison. Les Anglais, dans tout ce qui concerne les libertés de l'Etat, ont donné plus d'une fois l'exemple.

(*) Voyez l'article ABUS, dans le Dictionnaire philosophique.

CHAPITRE LXXVI.

De la France sous le roi Jean. Célèbre tenue des états-généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, &c.

LE règne de *Jean* eſt encore plus malheureux que celui de *Philippe*. *Jean*, qu'on a ſurnommé *le bon*, commence par faire aſſaſſiner ſon connétable, le comte d'*Eu*. Quelque temps après, le roi de Navarre, ſon couſin et ſon gendre, fait aſſaſſiner le nouveau connétable, dom *la Cerda*, prince de la maiſon d'*Eſpagne*. Ce roi de Navarre, *Charles*, petit-fils de *Louis Hutin*, et roi de Navarre par ſa mère, prince du ſang du côté de ſon père, fut, ainſi que le roi *Jean*, un des fléaux de la France, et mérita bien le nom de *Charles le mauvais*. 1350. Aſſaſſinats en cour. 1354.

Le roi, ayant été forcé de lui pardonner en plein parlement, vient l'arrêter lui-même pour de moindres crimes, et ſans aucune forme de procès fait trancher la tête à quatre ſeigneurs de ſes amis. Des exécutions ſi cruelles étaient la ſuite d'un gouvernement faible. Il produiſait des cabales, et ces cabales attiraient des vengeances atroces que ſuivait le repentir. 1355.

Fausse monnaie.

Jean, dès le commencement de ſon règne, avait augmenté l'altération de la monnaie, déja altérée du temps de ſon père, et avait menacé de mort les officiers chargés de ce ſecret. Cet abus était l'effet et la preuve d'un temps très-malheureux. Les calamités et les abus produiſent enfin les lois. La France fut quelque temps gouvernée comme l'Angleterre. Les rois convoquaient les états-généraux ſubſtitués aux anciens parlemens de la nation. Ces états-généraux étaient entièrement ſemblables aux parlemens anglais, compoſés des nobles, des évêques, et des députés des villes; et ce qu'on appelait le nouveau parlement ſédentaire à Paris était à peu-près ce que la cour du banc du roi était à Londres. Le chancelier était le ſecond officier de la couronne dans les deux Etats; il portait en Angleterre la parole pour le roi dans les états-généraux d'Angletérre, et avait inſpection ſur la cour du banc. Il en était de même en France; et ce qui achève de montrer qu'on ſe conduiſait alors à Paris et à Londres ſur les mêmes principes, c'eſt que les états-généraux de 1355 proposèrent, et firent ſigner au roi *Jean* de France preſque les mêmes réglemens, preſque la même charte qu'avait ſignée *Jean* d'Angleterre. Les ſubſides, la nature des ſubſides, leur durée, le prix des eſpèces, tout fut réglé

par

par l'aſſemblée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les ſujets de fournir des vivres à ſa maiſon, à ne ſe ſervir de leurs voitures et de leurs lits qu'en payant, à ne jamais changer la monnaie, &c.

Etats généraux mémorables.

Ces états-généraux de 1355, les plus mémorables qu'on ait jamais tenus, ſont ceux dont nos hiſtoires parlent le moins. *Daniel* dit ſeulement qu'ils furent tenus dans la ſalle du nouveau parlement; il devait ajouter que le parlement, qui n'était point alors perpétuel, n'eut point entrée dans cette grande aſſemblée. En effet le prévôt des marchands de Paris, comme député né de la première ville du royaume, porta la parole au nom du tiers-état. Mais un point eſſentiel de l'hiſtoire, qu'on a paſſé ſous ſilence, c'eſt que les états imposèrent un ſubſide d'environ cent quatre-vingt-dix mille marcs d'argent, pour payer trente mille gendarmes; ce ſont dix millions quatre cents mille livres d'aujourd'hui; ces trente mille gendarmes compoſaient au moins une armée de quatre-vingt mille hommes, à laquelle on devait joindre les communes du royaume; et au bout de l'année on devait établir encore un nouveau ſubſide pour l'entretien de la même armée. Enfin, ce qu'il faut obſerver, c'eſt que cette eſpèce de grande charte ne fut qu'un réglement paſſager, au

lieu que celle des Anglais fut une loi perpétuelle. Cela prouve que le caractère des Anglais eſt plus conſtant et plus ferme que celui des Français.

Bataille de Poitiers. Sept. 1356.

Mais le *Prince noir*, avec une armée redoutable, quoique petite, s'avançait juſqu'à Poitiers, et ravageait ces terres qui étaient autrefois du domaine de ſa maiſon. Le roi *Jean* accourut à la tête de près de ſoixante mille hommes. Perſonne n'ignore qu'il pouvait, en temporiſant, prendre toute l'armée anglaiſe par famine.

Si le *Prince noir* avait fait une grande faute de s'être engagé ſi avant, le roi *Jean* en fit une plus grande de l'attaquer. Cette bataille de Maupertuis ou de Poitiers reſſembla beaucoup à celle que *Philippe de Valois* avait perdue. Il y eut de l'ordre dans la petite armée du *Prince noir*; il n'y eut que de la bravoure chez les Français; mais la bravoure des Anglais et des Gaſcons qui ſervaient ſous le prince de Galles l'emporta. Il n'eſt point dit qu'on eût fait uſage du canon dans aucune des deux armées. Ce ſilence peut faire douter qu'on s'en ſoit ſervi à Créci; ou bien il fait voir que l'artillerie ayant fait peu d'effet dans la bataille de Créci, on en avait diſcontinué l'uſage; ou il montre combien les hommes négligeaient des avantages nouveaux pour les coutumes

anciennes ; ou enfin il accuſe la négligence des hiſtoriens contemporains. Les principaux chevaliers de France périrent ; et cela prouve que l'armure n'était pas alors ſi peſante et ſi complète qu'autrefois ; le reſte s'enfuit. Le roi, bleſſé au viſage, fut fait priſonnier avec un de ſes fils. C'eſt une particularité digne d'attention que ce monarque ſe rendit à un de ſes ſujets qu'il avait banni, et qui ſervait chez ſes ennemis. La même choſe arriva depuis à *François I*. Le *Prince noir* mena ſes deux priſonniers à Bordeaux, et enſuite à Londres. On ſait avec quelle politeſſe, avec quel reſpect il traita le roi captif, et comme il augmenta ſa gloire par ſa modeſtie. Il entra dans Londres ſur un petit cheval noir, marchant à la gauche de ſon priſonnier monté ſur un cheval remarquable par ſa beauté et par ſon harnois ; nouvelle manière d'augmenter la pompe du triomphe.

Jean priſonnier.

La priſon du roi fut dans Paris le ſignal d'une guerre civile. Chacun penſe alors à ſe faire un parti. On ne voit que faction ſous prétexte de réforme. *Charles*, dauphin de France, qui fut depuis le ſage roi *Charles V*, n'eſt déclaré régent du royaume que pour le voir preſque révolté contre lui.

Paris commençait à être une ville redoutable ; il y avait cinquante mille hommes

Royaume bouleversé. capables de porter les armes. On invente alors l'ufage des chaînes dans les rues, et on les fait fervir de retranchement contre les féditieux. Le dauphin *Charles* eft obligé de rappeler le roi de Navarre, que le roi fon père avait fait emprifonner. C'était déchaîner fon ennemi.

1357. Le roi de Navarre arrive à Paris pour attifer le feu de la difcorde. *Marcel*, prévôt des marchands de Paris, entre au louvre, fuivi des féditieux. Il fait maffacrer *Robert de Clermont*, maréchal de France, et le maréchal de Champagne, aux yeux du dauphin. Cependant les payfans s'attroupent de tous côtés; et, dans cette confufion, ils fe jettent fur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent. Ils les traitent comme des efclaves révoltés, qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs et trop farouches. Ils fe vengent, par mille fupplices, de leur baffeffe et de leurs misères. Ils portent leur fureur jufqu'à faire rôtir un feigneur dans fon château, et à contraindre fa femme et fes filles de manger la chair de leur époux et de leur père.

Dans ces convulfions de l'Etat, *Charles de Navarre* afpire à la couronne. Le dauphin et lui fe font une guerre, qui ne finit que par une paix fimulée. La France eft ainfi bouleverfée pendant quatre ans, depuis la bataille de Poitiers. Comment *Edouard* et le prince de

Galles ne profitaient-ils pas de leur victoire et des malheurs des vaincus ? Il ſemble que les Anglais redoutaſſent la grandeur de leurs maîtres ; ils leur fourniſſaient peu de ſecours ; et *Edouard* traitait de la rançon de ſon priſonnier, tandis que le *Prince noir* acceptait une trêve.

Edouard III donne la paix, non par dévotion.

1360.

Il paraît que de tous côtés on feſait des fautes. Mais on ne peut comprendre comment tous nos hiſtoriens ont eu la ſimplicité d'aſſurer que le roi *Edouard III*, étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Créci et de Poitiers, s'étant avancé juſqu'à quelques lieues de Paris, fut ſaiſi tout-à-coup d'une ſi ſainte frayeur, à cauſe d'une grande pluie, qu'il ſe jeta à genoux, et qu'il fit vœu à la ſainte Vierge d'accorder la paix. Rarement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs et du deſtin des Etats ; et ſi *Edouard III* fit un vœu à la ſainte Vierge, ce vœu était aſſez avantageux pour lui. Il exige pour la rançon du roi de France, le Poitou, la Saintonge, l'Agenois, le Périgord, le Limouſin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, et tout ce qu'il a pris autour de Calais, le tout en ſouveraineté, ſans hommage. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la Normandie et l'Anjou, ſon ancien patrimoine. Il voulut encore trois millions d'écus d'or.

1360. *Edouard* cédait par ce traité à *Jean* le titre de roi de France, et fes droits fur la Normandie, la Touraine et l'Anjou. Il eft vrai que les anciens domaines du roi d'Angleterre en France étaient beaucoup plus confidérables que ce qu'on donnait à *Edouard* par cette paix; cependant ce qu'on cédait était un quart de la France. *Jean* fortit enfin de la tour de Londres après quatre ans, en donnant en otage fon frère et deux de fes fils. Une des plus grandes difficultés était de payer la rançon. Il fallait donner comptant fix cents mille écus d'or pour le premier payement. La France s'épuifa, et ne put fournir la fomme. On fut obligé de rappeler les juifs, et de leur vendre le droit de vivre et de commercer. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour fa maifon en une monnaie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent. Sa pauvreté et fes malheurs le privèrent de toute autorité, et le royaume de toute police.

Les foldats licenciés, et les payfans devenus guerriers, s'attroupèrent par-tout, mais principalement par-delà la Loire. Un de leurs chefs fe fit nommer l'*ami de* DIEU, *et l'ennemi de tout le monde*. Un nommé *Jean de Gouge*, bourgeois de Sens, fe fit reconnaître roi par ces brigands, et fit prefque autant de mal par fes ravages, que le véritable roi en avait

produit par ses malheurs. Enfin, ce qui n'est pas moins étrange, c'est que le roi, dans cette désolation générale, alla renouveler dans Avignon, où étaient les papes, les anciens projets des croisades.

Un roi de Chypre était venu solliciter cette entreprise contre les Turcs, répandus déjà dans l'Europe. Apparemment le roi *Jean* ne songeait qu'à quitter sa patrie; mais au lieu d'aller faire ce voyage chimérique contre les Turcs, n'ayant pas de quoi payer le reste de sa rançon aux Anglais, il retourna se mettre en otage à Londres, à la place de son frère et de ses enfans. Il y mourut, et sa rançon ne fut pas payée. On disait pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de cinquante-six ans.

Jean, ne pouvant payer, retourne à Londres, et meurt.

La Bretagne, qui avait été la cause de cette guerre, fut abandonnée à son sort. Le comte de *Blois* et le comte de *Montfort* se disputèrent cette province. *Montfort*, sorti de la prison de Paris, et *Blois*, sorti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Avray, en bataille 1364.
rangée. Les Anglais prévalurent encore. Le comte de *Blois* fut tué.

Ces temps de grossièreté, de séditions, de rapines et de meurtres, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie. Elle

Chevalerie en honneur dans ces temps horribles.

ſervait de contre-poids à la férocité générale des mœurs ; nous en traiterons à part. L'honneur, la généroſité, jointes à la galanterie, étaient ſes principes. Le plus célèbre fait-d'armes, dans la chevalerie, eſt le combat de trente bretons contre vingt anglais, ſix bretons et quatre allemands, quand la comteſſe de *Blois*, au nom de ſon mari, et la veuve de *Montfort*, au nom de ſon fils, ſe feſaient la
1351. guerre en Bretagne. Le point d'honneur fut le ſujet de ce combat, car il fut réſolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter, on ſe brava ; et *Beaumanoir*, qui était à la tête des Bretons pour la comteſſe de *Blois*, dit qu'il fallait combattre pour ſavoir *qui avait la plus belle amie.* On combattit en champ clos. Il n'y eut que cinq chevaliers de tués, un ſeul du côté des bretons, et quatre du côté des anglais. Tous ces faits-d'armes ne ſervaient à rien, et ne remédiaient pas ſurtout à l'indiſcipline des armées, à une adminiſtration preſque toute ſauvage. Si les *Paul-Emile* et les *Scipion* avaient combattu en champ clos pour ſavoir qui avait la plus belle amie, les Romains n'auraient pas été les vainqueurs et les légiſlateurs des nations.

Edouard, après ſes victoires et ſes conquêtes, ne fit plus que des tournois. Amoureux d'une femme indigne de ſa tendreſſe, il lui ſacrifia ſes

ſes intérêts et ſa gloire, et perdit enfin tout le fruit de ſes travaux en France. Il n'était plus occupé que de jeux, de tournois, des cérémonies de ſon ordre de la jarretière ; la grande table ronde, établie par lui à Vindſor, à laquelle ſe rendaient tous les chevaliers de l'Europe, fut le modèle ſur lequel les romanciers imaginèrent toutes les hiſtoires des chevaliers de la table ronde, dont ils attribuèrent l'inſtitution fabuleuſe au roi *Artus*. Enfin *Edouard III* ſurvécut à ſon bonheur et à ſa gloire, et mourut entre les bras d'*Alix Perſe*, ſa maîtreſſe, qui lui ferma les yeux en volant ſes pierreries, et en lui arrachant la bague qu'il portait au doigt. On ne ſait qui mourut le plus miſérablement, ou du vainqueur ou du vaincu.

La table ronde.

1377.

Cependant, après la mort de *Jean de France*, *Charles V*, ſon fils, juſtement ſurnommé *le ſage*, réparait les ruines de ſon pays par la patience et par les négociations. Nous verrons comment il chaſſa les Anglais de preſque toute la France. Mais tandis qu'il ſe préparait à cette grande entrepriſe, le *Prince noir*, vers l'an 1366, ajoutait une nouvelle gloire à celle de Créci et de Poitiers. Jamais les Anglais ne firent des actions plus mémorables et plus inutiles.

CHAPITRE LXXVII.

Du Prince noir ; du roi de Caſtille, dom Pèdre le cruel ; et du connétable du Gueſclin.

LA Caſtille était preſque auſſi déſolée que la France. *Pierre* ou dom *Pèdre*, qu'on nomme *le cruel*, y régnait. On nous le repréſente comme un tigre altéré de ſang humain, et qui ſentait de la joie à le répandre. Un tel caractère eſt bien rarement dans la nature. Les hommes ſanguinaires ne le ſont que dans la fureur de la vengeance, ou dans les ſévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté néceſſaire ; mais perſonne ne répand le ſang pour ſon plaiſir.

Pierre rendu cruel par des rebelles cruels.

Il monta ſur le trône de Caſtille, étant encore mineur, et dans des circonſtances fâcheuſes. Son père, *Alfonſe XI*, avait eu ſept bâtards de ſa maîtreſſe, *Eléonore de Guſman*. Ces ſept bâtards, puiſſamment établis, bravaient l'autorité de dom *Pèdre ;* et leur mère, encore plus puiſſante qu'eux, inſultait à la mère du roi. La Caſtille était partagée entre le parti de la reine-mère et celui d'*Eléonore*. A peine le roi eut-il atteint l'âge de vingt-un ans, qu'il lui fallut ſoutenir contre la faction des

bâtards une guerre civile. Il combattit, fut vainqueur, et accorda la mort d'*Eléonore* à la vengeance de sa mère. On peut le nommer jusque-là courageux et trop sévère. Il épouse 1351.
Blanche de Bourbon ; et la première nouvelle qu'il apprend de sa femme, quand elle est arrivée à Valladolid, c'est qu'elle est amoureuse du grand-maître de Saint-Jacques, l'un de ces mêmes bâtards qui lui avaient fait la guerre. Je sais que de telles intrigues sont rarement prouvées, qu'un roi sage doit plutôt les ignorer que s'en venger ; mais enfin le roi fut excusable, puisqu'il y a encore une famille en Espagne qui se vante d'être issue de ce commerce ; c'est celle des *Henrique*.

Sa femme coupable.

Blanche de Bourbon eut au moins l'imprudence d'être trop unie avec la faction des bâtards ennemis de son mari. Faut-il après cela s'étonner que le roi la laissât dans un château, et se consolât dans d'autres amours?

Dom *Pèdre* eut à la fois à combattre et les Aragonois et ses frères rebelles. Il fut encore vainqueur, et rendit sa victoire inhumaine. Il ne pardonna guère. Ses proches, qui avaient pris parti contre lui, furent immolés à ses ressentimens. Enfin ce grand-maître de Saint-Jacques fut tué par ses ordres. C'est ce qui lui mérita le nom de *cruel*, tandis que *Jean*, roi de France, qui avait assassiné son connétable

et quatre ſeigneurs de Normandie, était nommé *Jean le bon.*

Dans ces troubles, la femme de dom *Pèdre* mourut. Elle avait été coupable, il fallut bien qu'on dît qu'elle mourut empoiſonnée. Mais, encore une fois, on ne doit point intenter cette accuſation de poiſon ſans preuve.

Du Gueſclin à la tête des brigands.

C'était, ſans doute, l'intérêt des ennemis de dom *Pèdre* de répandre dans l'Europe qu'il avait empoiſonné ſa femme. *Henri de Tranſtamare*, l'un de ces ſept bâtards, qui avait d'ailleurs ſon frère et ſa mère à venger, et ſur-tout ſes intérêts à ſoutenir, profita de la conjoncture. La France était infeſtée par des brigands réunis, nommés *Malandrins;* ils feſaient tout le mal qu'*Edouard* n'avait pu faire. *Henri de Tranſtamare* négocia avec le roi de France, *Charles V*, pour délivrer la France de ces brigands, et les avoir à ſon ſervice. L'Aragonois, toujours ennemi du Caſtillan, promit de livrer paſſage. *Bertrand du Gueſclin*, chevalier d'une grande réputation, qui ne cherchait qu'à ſe ſignaler et à s'enrichir par les armes, engagea les Malandrins à le reconnaître pour chef, et à le ſuivre en Caſtille. On a regardé cette entrepriſe de *Bertrand du Gueſclin* comme une action ſainte, et qu'il feſait, dit-il, pour le bien de ſon ame. Cette action ſainte conſiſtait à conduire des brigands au ſecours d'un rebelle, contre un roi cruel, mais légitime.

On sait qu'en passant près d'Avignon, *du Guesclin*, manquant d'argent pour payer ses troupes, rançonna le pape et sa cour. Cette extorsion était nécessaire ; mais je n'ose prononcer le nom qu'on lui donnerait, si elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait passer pour une armée.

Le bâtard *Henri*, secondé de ces troupes grossies dans leur marche, et appuyé de l'Aragon, commença par se faire déclarer roi dans Burgos. Dom *Pèdre*, attaqué ainsi par les Français, eut recours au *Prince noir*, leur vainqueur. Ce prince était souverain de la Guienne ; le roi son père la lui avait cédée pour prix de ses actions héroïques. Il devait voir d'un œil jaloux le succès des armes françaises en Espagne, et prendre, par intérêt et par honneur, le parti le plus juste. Il marcha en Espagne avec ses Gascons et quelques anglais. Bientôt, sur les bords de l'Ebre, et près du village de Navarette, dom *Pèdre* et le *Prince noir* d'un côté, de l'autre *Henri de Transtamare* et *du Guesclin*, donnèrent la sanglante bataille qu'on nomme *de Navarette*. Elle fut plus glorieuse au *Prince noir* que celle de Créci et de Poitiers, parce qu'elle fut plus disputée. Sa victoire fut complète ; il prit *Bertrand du Guesclin* et le maréchal d'*Andrehen*, qui ne se rendirent qu'à lui. *Henri de Transtamare* fut obligé de

1366.

Du Guesclin, un bâtard et une armée de voleurs contre *Pierre*.

fuir en Aragon, et le *Prince noir* rétablit dom *Pèdre* fur le trône. Ce roi traita plufieurs rebelles avec une cruauté que les lois de tous les Etats autorifent du nom de juftice. Dom *Pèdre* ufait dans toute fon étendue du malheu-
1368. reux droit de fe venger. Le *Prince noir*, qui avait eu la gloire de le rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de fes cruautés. Il eft, après *Alfred*, celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Quand celui qui foutenait dom *Pèdre* fe fut retiré, et que *Bertrand du Guefclin* fe fut racheté, alors le bâtard *Tranftamare* réveilla le parti des mécontens, et *Bertrand du Guefclin*, que le roi *Charles V* employait fecrètement, leva de nouvelles troupes.

Le bâtard tue fon frère, roi légitime.

Tranftamare avait pour lui l'Aragon, les révoltes de Caftille, et les fecours de la France. Dom *Pèdre* avait la meilleure partie des Caftillans, le Portugal, et enfin les mufulmans d'Efpagne : ce nouveau fecours le rendit plus odieux, et le défendit mal. *Tranftamare* et *du Guefclin*, n'ayant plus à combattre le génie et l'afcendant du *Prince noir*,
1368. vainquirent enfin dom *Pèdre* auprès de Tolède. Retiré et affiégé dans un château, après fa défaite, il eft pris, en voulant s'échapper, par un gentilhomme français qu'on appelait *le bègue de Vilaines*. Conduit dans la tente de

ce chevalier, le premier objet qu'il y aperçoit eſt le comte de *Tranſtamare*. On dit que, tranſporté de fureur, il ſe jeta, quoique déſarmé, ſur ſon frère ; ce qui eſt vrai, c'eſt que ce frère lui arracha la vie d'un coup de poignard.

Ainſi périt dom *Pèdre*, à l'âge de trente-quatre ans, et avec lui s'éteignit la race de Caſtille. Son ennemi, ſon frère, ſon aſſaſſin parvint à la couronne ſans autre droit que celui du meurtre : c'eſt de lui que ſont deſcendus les rois de Caſtille, qui ont régné en Eſpagne juſqu'à *Jeanne* qui fit paſſer ce ſceptre dans la maiſon d'Autriche, par ſon mariage avec *Philippe le beau*, père de *Charles-Quint*.

CHAPITRE LXXVIII.

De la France et de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre, Richard II, fils du Prince noir, détrôné.

LA dextérité de *Charles V* ſauvait la France du naufrage. La néceſſité d'affaiblir les vainqueurs *Edouard III* et le *Prince noir*, lui tint lieu de juſtice. Il profita de la vieilleſſe du père

et de la maladie du fils attaqué de l'hydropiſie. Il ſut d'abord ſemer la diviſion entre ce prince ſouverain de Guienne et ſes vaſſaux, éluder les traités, refuſer le reſte du payement de la rançon de ſon père, ſur des prétextes plauſibles; s'attacher le nouveau roi de Caſtille, et même ce roi de Navarre, *Charles*, ſurnommé *le mauvais*, qui avait tant de terres en France; ſuſciter le nouveau roi d'Ecoſſe, *Robert Stuart*, contre les Anglais; remettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples ſans murmures, et réuſſir enfin, ſans ſortir de ſon cabinet, autant que le roi *Edouard* qui avait paſſé la mer, et gagné des batailles.

Politique du roi *Charles V*.

Quand il vit toutes les machines que ſa politique arrangeait bien affermies, il fit une de ces démarches audacieuſes, qui pourraient paſſer pour des témérités en politique, ſi les meſures bien priſes et l'événement ne les juſ-
1369. tifiaient. Il envoie un chevalier et un juge de Toulouſe citer le *Prince noir* à comparaître devant lui dans la cour des pairs, et à venir rendre compte de ſa conduite. C'était agir en juge ſouverain avec le vainqueur de ſon père et de ſon grand-père, qui poſſédait la Guienne et les lieux circonvoiſins en ſouveraineté abſolue, par le droit de conquête et par un traité ſolennel. Non-ſeulement on le cite comme
1370. un ſujet, mais on fait rendre un arrêt du

parlement de Paris, par lequel on confisque la Guienne et tout ce qui appartient en France à la maison d'*Angleterre*. L'usage était de déclarer la guerre par un héraut d'armes, et on envoie à Londres un valet de pied faire cette cérémonie. *Edouard* n'était donc plus à craindre.

La valeur et l'habileté de *Bertrand du Guesclin*, devenu connétable de France, et sur-tout le bon ordre que *Charles V* avait mis à tout, ennoblirent l'irrégularité de ces procédés, et firent voir que dans les affaires publiques, *où est le profit*, *là est la gloire*; comme disait *Louis XI*.

Le *Prince noir* mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son père ne put lui envoyer que de faibles secours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus par-tout. *Bertrand du Guesclin*, sans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Créci et de Poitiers, fit une campagne entièrement semblable à celle qui, dans les derniers temps, a fait passer le vicomte de *Turenne* pour le plus grand général de l'Europe. Il tomba dans le Maine et dans 1370.
l'Anjou sur les quartiers des troupes anglaises, les défit toutes les unes après les autres, et prit de sa main leur général *Grandson*. Il rangea le Poitou, la Saintonge, sous l'obéissance

de la France. Les villes se rendaient les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les saisons combattaient encore pour *Charles V*. Une flotte formidable, équipée en Angleterre, fut toujours repoussée par les vents contraires. Des trèves adroitement ménagées préparèrent encore de nouveaux succès.

1378. *Charles* qui, vingt ans auparavant, n'avait pas eu de quoi entretenir une garde pour sa personne, eut à la fois cinq armées et une flotte. Ses vaisseaux portèrent la guerre jusqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes, tandis qu'après la mort d'*Edouard III* l'Angleterre ne prenait aucunes mesures pour se venger. Il ne restait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais et quelques forteresses.

Puissance du roi *Charles V*.

1380. Ce fut alors que la France perdit *Bertrand du Guesclin*. On sait quels honneurs son roi rendit à sa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraison funèbre, et le premier qu'on enterra dans l'église destinée aux tombeaux des rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des souverains. Quatre princes du sang le suivaient. Ses chevaux, selon la coutume du temps, furent présentés dans l'église à l'évêque qui officiait, et qui les bénit en leur imposant les mains. Ces détails sont peu importans, ils font connaître l'esprit de chevalerie. L'attention

Cérémonie singulière.

que s'attiraient les grands chevaliers, célèbres par leurs faits-d'armes, s'étendait sur les chevaux qui avaient combattu sous eux. *Charles* suivit bientôt *du Guesclin.* On le fait encore mourir d'un poison lent, qui lui avait été donné, il y avait plus de dix années, et qui le consuma à l'âge de quarante-quatre ans, comme s'il y avait dans la nature des alimens qui pussent donner la mort au bout d'un certain temps. Il est bien vrai qu'un poison qui n'a pu donner une mort prompte laisse une langueur dans le corps, ainsi que toute maladie violente; mais il n'est point vrai qu'il fasse de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poison qui tua *Charles V* était une mauvaise constitution.

1380.

Charles V non empoisonné

Personne n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui à l'âge de quatorze ans commencés; et que cette ordonnance sage, mais encore trop inutile pour prévenir les troubles, fut enregistrée dans un lit de justice. 1374. Il avait voulu déraciner l'ancien abus des guerres particulières des seigneurs, abus qui passait pour une loi de l'Etat. Elles furent défendues sous son règne, quand il fut le maître. Il interdit même jusqu'au port d'armes; mais c'était une de ces lois dont l'exécution était alors impossible.

Trésor de *Charles V.*

On fait monter les trésors qu'il amassa

jufqu'à la fomme de dix-fept millions de livres de fon temps. La livre, monnaie d'argent, équivalait alors à environ 8 livres actuelles et $\frac{4}{5}$; et la livre, monnaie d'or, à 12 livres et demie. (*a*) Il eft certain qu'il avait accumulé, et que tout le fruit de fon économie fut ravi et diffipé par fon frère, le duc d'*Anjou*, dans fa malheureufe expédition de Naples dont j'ai parlé.

Après la mort d'*Edouard III*, vainqueur de la France, et après celle de *Charles V*, fon reftaurateur, on vit bien que la fupériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduifent.

Le fils du *Prince noir*, *Richard II*, fuccéda à fon grand-père *Edouard III*, à l'âge d'onze ans; et quelque temps après, *Charles VI* fut roi de France, à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureufes, mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre.

On a vu quel efprit de vertige et de fureur avait faifi en France les habitans de la campagne, du temps du roi *Jean*, et comme ils vengèrent leur aviliffement et leur misère fur tout ce qu'ils rencontrèrent de gentilshommes, qui en effet étaient leurs oppreffeurs.

(*a*) Voyez ci-devant page 6 de ce vol. note 1. En général, nous entendons toujours par livre numéraire la livre numéraire, monnaie d'argent.

La même furie faisit les Anglais. On vit renouveler la guerre que Rome eut autrefois contre les esclaves. Un couvreur de tuiles et un prêtre firent autant de mal à l'Angleterre, que les querelles des rois et les parlemens peuvent en faire. Ils assemblent le peuple de trois provinces, et leur persuadent aisément que les riches avaient joui assez long-temps de la terre, et qu'il est temps que les pauvres se vengent. Ils les mènent droit à Londres, pillent une partie de la ville, et font couper la tête à l'archevêque de Cantorbéri et au grand trésorier du royaume. Il est vrai que cette fureur finit par la mort des chefs et par la dispersion des révoltés; mais de telles tempêtes, assez communes en Europe, font voir sous quel malheureux gouvernement on vivait alors. On était encore loin du véritable but de la politique, qui consiste à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'Etat.

1381. Guerre des pauvres contre les riches.

On peut dire qu'alors les Anglais ne savaient pas jusqu'où devaient s'étendre les prérogatives des rois et l'autorité des parlemens. *Richard II*, à l'âge de dix-huit ans, voulut être despotique, et les Anglais trop libres. Bientôt il y eut une guerre civile. Presque toujours dans les autres Etats les guerres civiles sont fatales aux conjurés; mais en Angleterre elles le sont aux rois. *Richard*,

après avoir disputé dix ans son autorité contre ses sujets, fut enfin abandonné de son propre parti. Son cousin le duc de *Lancastre*, petit-fils d'*Edouard III*, exilé depuis long temps du royaume, y revint seulement avec trois vaisseaux. Il n'avait pas besoin d'un plus grand secours; la nation se déclara pour lui. *Richard II* demanda seulement qu'on lui laissât la vie et une pension pour subsister.

1399. *Richard II* déposé juridiquement.

Un parlement lui fait son procès, comme il l'avait fait à *Edouard II*. Les accusations juridiquement portées contre lui ont été conservées: un des griefs est qu'il a emprunté de l'argent sans payer, qu'il a entretenu des espions, et qu'il avait dit qu'il était le maître des biens de ses sujets. On le condamna comme ennemi de la liberté naturelle, et comme coupable de trahison. *Richard*, enfermé dans la tour, remit au duc de *Lancastre* les marques de la royauté, avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnaissait indigne de régner. Il l'était en effet, puisqu'il s'abaissait à le dire.

Quatre souverains jugés et condamnés.

Ainsi le même siècle vit déposer solennellement deux rois d'Angleterre, *Edouard II* et *Richard II*, l'empereur *Venceslas* et le pape *Jean XXIII*, tous quatre jugés et condamnés avec les formalités juridiques.

Le parlement d'Angleterre, ayant enfermé

ſon roi, décerna que ſi quelqu'un entreprenait de le délivrer, dès-lors *Richard II* ſerait digne de mort. Au premier mouvement qui ſe fit en ſa faveur, huit ſcélérats allèrent aſſaſſiner le roi dans ſa priſon. Il défendit ſa 1400. vie mieux qu'il n'avait défendu ſon trône; il arracha la hache d'armes à un des meurtriers; il en tua quatre avant de ſuccomber. Le duc de *Lancaſtre* régna cependant ſous le nom de *Henri IV*. L'Angleterre ne fut ni tranquille ni en état de rien entreprendre contre ſes voiſins; mais ſon fils *Henri V* contribua à la plus grande révolution qui fût arrivée en France depuis *Charlemagne*.

CHAPITRE LXXIX.

Du roi de France Charles VI. De ſa maladie. De la nouvelle invaſion de la France par Henri V, roi d'Angleterre.

Tout le fruit de la ſageſſe de *Charles V* perdu.

UNE partie des ſoins que le roi *Charles V* avait pris pour rétablir la France fut préciſément ce qui précipita ſa ſubverſion. Ses tréſors amaſſés furent diſſipés, et les impôts qu'il avait mis, révoltèrent ſa nation. On remarque que ce prince dépenſait pour toute ſa maiſon quinze cents marcs d'or par an, environ

1,200,000 de nos livres. Ses frères, régens du royaume, en dépenſaient ſept mille ou 5,600,000 pour *Charles VI*, âgé de treize ans, qui malgré cette diſſipation manquait du néceſſaire. Il ne faut pas mépriſer de tels détails, qui ſont la ſource cachée de la ruine des Etats, comme des familles.

Louis d'Anjou, le même qui fut adopté par *Jeanne I*, reine de Naples, l'un des oncles de *Charles VI*, non content d'avoir ravi le tréſor de ſon pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plupart des villes ſe ſoulevèrent : les mêmes fureurs qui ont depuis déſolé Paris, du temps de la fronde, dans la jeuneſſe de *Louis XIV*, parurent ſous *Charles VI.* Les punitions publiques et ſecrètes furent auſſi cruelles que le ſoulèvement avait été orageux. Le grand ſchiſme des papes, dont j'ai parlé, augmentait encore le déſordre. Les papes d'Avignon reconnus en France achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguiſée en religion peut inventer. On eſpérait que le roi majeur réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

1384. Il avait vengé en perſonne le comte de Flandre, ſon vaſſal, des Flamands rebelles toujours ſoutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette île était plongée ſous *Richard II.* On équipa même plus de douze

cents

cents vaiſſeaux pour faire une deſcente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable; St *Louis* en eut davantage: il eſt vrai que ce n'était que des vaiſſeaux de tranſport; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte montre qu'il y avait alors plus de bois de conſtruction qu'aujourd'hui, et qu'on n'était pas ſans induſtrie. La jalouſie, qui diviſait les oncles du roi, empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne ſervit qu'à faire voir quelle reſſource aurait eue la France ſous un bon gouvernement, puiſque malgré les tréſors que le duc d'*Anjou* avait emportés pour ſa malheureuſe expédition de Naples, on pouvait faire de ſi grandes entrepriſes.

Charles VI tombe en frénéſie.

Enfin on reſpirait, lorſque le roi, allant en Bretagne faire la guerre au duc, dont il avait à ſe plaindre, fut attaqué d'une frénéſie horrible. Cette maladie commença par des aſſoupiſſemens, ſuivis d'aliénation d'eſprit, et enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans ſon premier accès, continua de frapper tout ce qui était autour de lui, juſqu'à ce qu'épuiſé de ces mouvemens convulſifs, il tomba dans une léthargie profonde.

Cru enſorcelé.

Je ne m'étonne point que toute la France le crut empoiſonné et enſorcelé. Nous avons été témoins dans notre ſiècle, tout éclairé qu'il eſt, de préjugés populaires auſſi injuſtes.

Son frère, le duc d'*Orléans*, avait épouſé *Valentine de Milan*. On accuſe *Valentin* de cet accident. Ce qui prouve ſeulement que les Italiens en ſavaient plus qu'eux.

Le ſoupçon redoubla quelque temps après dans une aventure digne de la ruſticité de ce temps. On fit à la cour une maſcarade dans laquelle le roi, déguiſé en ſatyre, traînait quatre autres ſatyres enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile enduite de poix réſine, à laquelle on avait attaché des étoupes. Le duc
1393. d'*Orléans* eut le malheur d'approcher un flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre ſeigneurs furent brûlés, et à peine put-on ſauver la vie au roi par la préſence d'eſprit de ſa tante la, ducheſſe de Berri, qui l'enveloppa dans ſon manteau. Cet accident hâta une de ſes rechu-
1393. tes. On eût pu le guérir peut-être par des ſaignées, par des bains, et par du régime; mais on fit venir un magicien de Montpellier. Le magicien vint. (1) Le roi avait quelques relâches, qu'on ne manqua pas d'attribuer au

Un ſorcier de Languedoc envoyé pour guérir le roi.

(1) Après ce magicien, on vit des moines auguſtins, des confréries de ſorciers ſe préſenter pour guérir le roi. Pluſieurs de ces miſérables furent condamnés au feu, ce qui était abſurde et cruel: car, en admettant les principes de la ſuperſtition de ces temps-là, puiſque ces pauvres gens manquaient leur coup, il était bien clair qu'ils pouvaient être des fripons ou des fous, mais qu'à coup sûr ils n'étaient pas des magiciens.

pouvoir de la magie. Les fréquentes rechutes fortifièrent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le roi reprenait quelquefois ſa raiſon. S'il eût été malade ſans retour, on aurait pu pourvoir au gouvernement du royaume. Le peu de raiſon qui reſta au roi fut plus fatal que ſes accès. On n'aſſembla point les états, on ne régla rien; le roi reſtait roi, et confiait ſon autorité mépriſée et ſa tutelle tantôt à ſon frère, tantôt à ſes oncles, le duc de *Bourgogne* et le duc de *Berri*. C'était un ſurcroît d'infortune pour l'Etat, que ces princes euſſent de puiſſans apanages. Paris devint néceſſairement le théâtre d'une guerre civile, tantôt ſourde, tantôt déclarée. Tout était faction; tout, juſqu'à l'univerſité, ſe mêlait du gouvernement.

Perſonne n'ignore que *Jean*, duc de Bourgogne, fit aſſaſſiner ſon couſin, le duc d'*Orléans*, frère du roi, dans la rue Barbette. Le roi n'était ni aſſez maître de ſon eſprit, ni aſſez puiſſant pour faire juſtice du coupable. Le duc de *Bourgogne* daigna cependant prendre des lettres d'abolition. Enſuite il vint à la cour faire trophée de ſon crime. Il aſſembla tout ce qu'il y avait de princes et de grands; et, en leur préſence, le docteur *Jean Petit* non-ſeulement juſtifia la mort du duc d'*Orléans*, mais il établit la doctrine de l'*homicide*, qu'il fonda

1407. Duc d'*Orléans* aſſaſſiné.

1408. Un docteur juſtifie l'aſſaſſinat.

ſur l'exemple de tous les aſſaſſinats dont il eſt parlé dans les livres hiſtoriques de l'écriture. Il oſait faire un dogme de ce qui n'eſt écrit dans ces livres que comme un événement, au lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'aurait toujours dû faire, qu'un aſſaſſinat rapporté dans l'écriture eſt auſſi déteſtable que s'il ſe trouvait dans les hiſtoires des Sauvages, ou dans celle du temps dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vu, au concile de Conſtance, et n'a pas moins été renouvelée depuis.

C'eſt vers ce temps-là que le maréchal de *Boucicaut* laiſſa perdre Gènes qui s'était miſe ſous la protection de la France. Les Français y furent maſſacrés comme en Sicile. L'élite
1410. de la nobleſſe qui avait couru ſe ſignaler en Hongrie contre *Bajazet*, l'empereur des Turcs, avait été tuée dans la bataille malheureuſe que les chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de choſe en comparaiſon de ceux de l'Etat.

Factions à Paris, ville déjà conſidérable.

La femme du roi, *Iſabelle de Bavière*, avait un parti dans Paris, le duc de *Bourgogne* avait le ſien; celui des enfans du duc d'*Orléans* était puiſſant. Le roi ſeul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était conſidérable, et comme il était le premier mobile du royaume, c'eſt que le duc de *Bourgogne*, qui

joignait à l'Etat dont il portait le nom la Flandre et l'Artois, mettait toute ſon ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appelait *Bourguignons;* celle d'*Orléans* était nommée des *Armagnacs*, du nom du comte d'*Armagnac*, beau-père du duc d'*Orléans*, fils de celui qui avait été aſſaſſiné dans Paris. Celle des deux qui dominait feſait tour-à-tour conduire au gibet, aſſaſſiner, brûler ceux de la faction contraire. Perſonne ne pouvait s'aſſurer d'un jour de vie. On ſe battait dans les rues, dans les égliſes, dans les maiſons, à la campagne. (2)

(2) Ce ſiècle d'horreur a cependant produit un magiſtrat dont la vie eût honoré des temps plus heureux. Il était de ce petit nombre d'hommes qui doivent leur vertu à leur conſcience et à leur raiſon, et non aux opinions de leur ſiècle. C'eſt de *Jean Jouvenel des Urſins* que nous parlons. Né ſans fortune, il fut d'abord avocat; (car, ſoit qu'il deſcendît réellement des *Urſins* d'Italie, ſoit que cette origine fût une fable dont on a flatté depuis la vanité de ſes enfans, il eſt certain qu'il ſubſiſta long-temps de cette profeſſion) ſa réputation de probité et de courage lui fit donner par *Charles VI*, alors gouverné par des miniſtres vertueux, la place de prévôt des marchands, long-temps ſupprimée, et qu'on crut devoir rétablir. A peine revêtu de cette charge, il voit que des moulins, conſtruits par des ſeigneurs ſur les rivières de Marne et de Seine, gênent la navigation; la puiſſance de ces ſeigneurs, leur crédit dans le parlement, ne l'arrêtent point; il ſollicite un arrêt, qui ordonne la deſtruction des moulins et le rembourſement de leur valeur au denier dix; il l'obtient, parce qu'on eſpère faire naître des obſtacles à l'exécution. Mais la nuit même tous les moulins ſont abattus, et la ſubſiſtance du peuple aſſurée. Pendant la première attaque de folie de *Charles VI*, les princes s'emparèrent du gouvernement; on perſécuta les miniſtres. On ôta l'épée de connétable à *Cliſſon; Nogent* et *la Rivière* furent empriſonnés; *Jouvenel* prit leur

C'était une occaſion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ſes patrimoines de France, et ce que les traités lui avaient donné.

défenſe, et les ſauva. Le duc de Bourgogne, *Philippe*, irrité contre lui, veut le faire décapiter dans les halles; c'était alors le ſort des gens en place diſgraciés, comme l'exil, il y a quelques temps, et maintenant l'oubli. On ſuborne des témoins contre lui; *Jouvenel* était cher au peuple. Un cabaretier qui avait ſurpris le cahier des informations, (car c'était au cabaret que ſe traitaient les intrigues du gouvernement) s'expoſe à tout pour l'avertir; *Jouvenel* inſtruit ne laiſſe pas le temps d'accomplir le projet, ſe préſente hardiment aux princes, et réduit ſes adverſaires au ſilence. Echappé de ce danger, il conſerve tout ſon courage; attaché au roi et à l'Etat, au milieu des factions des Orléanais et des Bourguignons, il oſe reprocher au duc d'Orléans ſes diſſipations, ſa légèreté et ſes débauches, et lui en prédire les ſuites. Il reproche avec la même franchiſe au duc de *Bourgogne* ſes liaiſons avec des ſcélérats, et ſon obſtination à tirer vanité de l'aſſaſſinat du duc d'*Orléans*.

En 1410, il devient avocat du roi au parlement; c'était dans le temps où le grand ſchiſme d'Occident agitait toute l'Europe. *Jouvenel* ſoutient que le roi a droit d'aſſembler ſon clergé, d'y préſider; et, après l'avoir conſulté, de choiſir le pape qu'il voudra reconnaître; maximes qui annoncent des idées ſupérieures à ſon ſiècle.

Le duc de *Lorraine* avait fait abattre les armes de France, placées dans des terres qui relevaient du roi; le parlement de Paris le condamna par contumace à la confiſcation de ces terres et au banniſſement. Cependant le duc arrive à la cour, protégé par le duc de *Bourgogne*, alors tout-puiſſant. Le parlement député au roi pour lui faire ſentir la néceſſité de maintenir ſon arrêt. *Jouvenel* arrive avec la députation au palais du roi, à l'inſtant même où le duc de *Bourgogne* allait lui préſenter le duc de *Lorraine*. Il expoſe avec force les motifs du parlement. Le duc de *Bourgogne*, indigné de ſe voir arrêté par l'activité et le courage de *Jouvenel*: *Jean Jouvenel*, lui dit-il, *ce n'eſt pas ainſi qu'on agit. Si fait, Monſeigneur*, dit *Jean Jouvenel*; et il ajouta: *Que tous ceux qui ſont bons citoyens ſe joignent à moi, et que les autres reſtent avec M. de Lorraine.* Le duc étonné quitte la main du duc de *Lorraine*, ſe joint à

Henri V, prince rempli de prudence et de courage, négocie et arme à la fois. Il descend en Normandie avec une armée de près de

Henri V descend en France.

Jouvenel ; et le duc de *Lorraine* est obligé d'implorer la clémence du roi. Avouons que ce trait vaut bien celui de *Popilius*.

Après l'assassinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne*, maître de Paris, livrait aux bourreaux ceux des *Armagnacs* qui n'avaient pu s'échapper ; une troupe de scélérats à ses ordres emprisonnait, forçait à des rançons, assassinait ceux qu'on n'osait ou qu'on ne daignait pas livrer à un supplice public. Le roi, la reine, le dauphin, *Louis*, gendre du duc de *Bourgogne*, étaient prisonniers, et exposés à l'insolence des satellites bourguignons. *Jouvenel* ose concevoir seul l'idée de les délivrer et de sauver l'Etat. Il était aimé du peuple, et sur-tout de celui de son quartier. Il fait à la fois relever leur courage, exciter leur zèle, et le contenir ; et cette révolution, faite par le peuple, s'exécute sans qu'il en coûte un seul homme. Peu de jours après, il sauve le roi, que le duc de *Bourgogne* voulait enlever, sous prétexte de le mener à la chasse. Ainsi, au milieu d'un peuple révolté, de princes, de grands accompagnés de troupes armées, agités par l'ambition et par la haine, un seul homme rétablit la paix, et tout lui obéit sans qu'il ait d'autre force que celle que nous donne la vertu.

Le dauphin, *Louis*, fut à la tête des affaires, et *Jouvenel* devint son chancelier. On déclara la guerre au duc de *Bourgogne*, à qui *Jouvenel* avait eu la générosité de laisser la liberté lors du tumulte de Paris. On reprit sur lui tout le pays dont il s'était emparé, depuis Compiègne jusqu'à Arras. Le roi fit en personne le siége de cette ville ; et le duc de *Bourgogne*, battu en voulant la secourir, demanda la paix en consentant de remettre Arras. *Jouvenel* fit conclure cette paix. Ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays. Il était chancelier du dauphin ; on lui présenta des lettres qui contenaient des dons excessifs accordés par ce prince, il refusa de les sceller, et perdit sa place.

Lors de la prise de Paris par le duc de *Bourgogne*, *Jouvenel* était dans la ville, attaché au parti du roi contre la cabale du duc ; il s'attendait à périr. Il était douteux même que le duc de *Bourgogne*, qui lui devait la vie, l'eût épargné. Jamais tyran peut-être n'a uni tant de fausseté, de noirceur

cinquante mille hommes. Il prend Harfleur, et s'avance dans un pays désolé par les factions ; mais une dyssenterie contagieuse fait périr les trois quarts de son armée. Cette grande invasion réunit cependant contre l'Anglais tous les partis. Le Bourguignon même, quoiqu'il traitât déjà secrètement avec le roi d'Angleterre, envoie cinq cents hommes d'armes et quelques arbalêtriers au secours de sa patrie. Toute la noblesse monte à cheval ; les communes marchent sous leurs bannières. Le connétable d'*Albret* se trouva bientôt à la tête de plus de soixante mille
1415. combattans. Ce qui était arrivé à *Edouard III*
Batailles arrivait à *Henri V;* mais la principale ressem-
perdues. blance fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Créci. Les Anglais la

et de férocité, et il est difficile de supposer qu'un mouvement de vertu ait pu lui échapper. Mais *Jouvenel* avait également sauvé *Debar*, l'un des généraux du duc de *Bourgogne*, le même qui avec *Chatelus* et *l'Isle Adam* s'étaient rendus si célèbres par leurs pillages, leurs exactions et leurs cruautés. *Debar* avertit *Jouvenel* de se sauver.

On ne parle plus de lui après cette époque. Ses services furent récompensés dans ses enfans. L'un fut chancelier ; un autre, archevêque de Reims, a donné une histoire de ces temps malheureux, où il y a plus de patriotisme et moins de superstition qu'on ne devait en attendre. Il a le courage de louer son père de ce qu'il avait osé dire contre les prétentions du clergé.

Cette famille est éteinte ; les deux dernières héritières se sont alliées dans les maisons de *Harville* et de *Saint-Chamans du Pesché*.

gagnèrent

gagnèrent auſſitôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme, dont ils ſe ſervaient avec force et avec adreſſe, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils n'avaient ni canons ni fuſils; et c'eſt une nouvelle raiſon de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Créci. Peut-être que ces arcs ſont une arme plus formidable : j'en ai vu qui portaient plus loin que les fuſils; on peut s'en ſervir plus vîte et plus long-temps: cependant ils ſont devenus entièrement hors d'uſage. On peut remarquer encore que la gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Créci et à Poitiers; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une choſe qui eſt horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on ſe battait encore, quelques milices de Picardie vinrent par derrière piller le camp des Anglais. *Henri* ordonna qu'on tuât tous les priſonniers qu'on avait faits. On les paſſa au fil de l'épée; et après ce carnage on en prit encore quatorze mille, à qui on laiſſa la vie. Sept princes de France périrent dans cette journée avec le connétable. Cinq princes furent pris; plus de dix mille français reſtèrent ſur le champ de bataille.

Il ſemble qu'après une victoire ſi entière, il n'y avait plus qu'à marcher à Paris, et à

ſubjuguer un royaume diviſé, épuiſé, qui n'était qu'une vaſte ruine. Mais ces ruines mêmes étaient un peu fortifiées. Enfin il eſt conſtant que cette bataille d'Azincourt, qui mit la France en deuil, et qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais, ne produiſit aux victorieux que de la gloire. *Henri V* fut obligé de repaſſer en Angleterre pour amaſſer de l'argent et de nouvelles troupes.

1415. Reine-mère coupable, punie, et qui ſe venge.

L'eſprit de vertige, qui troublait les Français au moins autant que le roi, fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pu faire. Deux dauphins étaient morts; le troiſième, qui fut depuis le roi *Charles VII*, âgé alors de ſeize ans, tâchait déjà de ramaſſer les débris de ce grand naufrage. La reine ſa mère avait arraché de ſon mari des lettres patentes qui lui laiſſaient les rènes du royaume. Elle avait à la fois la paſſion de s'enrichir, de gouverner, et d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris à l'Etat et à ſon mari était en dépôt en pluſieurs endroits, et ſur-tout dans les égliſes. Le dauphin et les *Armagnacs*, qui déterrèrent ces tréſors, s'en ſervirent dans le preſſant beſoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de ſon fils, le roi, alors gouverné par le parti du dauphin, en joignit un plus cruel. Un ſoir, en rentrant chez la reine, il trouva le ſeigneur

de *Boisbourdon* qui en revenait ; il le fait prendre ſur le champ. On lui donne la queſtion, et, couſu dans un ſac, on le jette dans la Seine. On envoie incontinent la reine priſonnière à Blois, de-là à Tours, ſans qu'elle puiſſe voir ſon mari. Ce fut cet accident, et non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France ſur la tête du roi d'Angleterre. La reine implore le ſecours du duc de *Bourgogne*. Ce prince ſaiſit cette occaſion d'établir ſon autorité ſur de nouveaux déſaſtres.

Il enlève la reine à Tours, ravage tout ſur 1418.
ſon paſſage, et conclut enfin ſa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. *Henri V* aſſemble enfin vingt-cinq mille hommes, et débarque une ſeconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le duc *Jean de Bourgogne* eſt aux portes de cette ville, dans laquelle un roi inſenſé eſt en proie à toutes les ſéditions. La faction du duc de *Bourgogne* y maſſacre en un jour le connétable d'*Armagnac*, les archevêques de Reims et de Tours, cinq évêques, l'abbé de Saint-Denis, et quarante magiſtrats. La reine et le duc de *Bourgogne* font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au-delà de la Loire, et *Henri V*
eſt déjà maître de toute la Normandie. Le 1418.
parti qui tenait pour le roi, la reine, le

duc de *Bourgogne*, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois ; et la fourberie est égale de tous côtés.

1419. Le jeune dauphin, gouverné alors par *Tanneguy du Châtel*, ménage enfin cette funeste entrevue avec le duc de *Bourgogne* sur le pont de Montereau. Chacun d'eux arrive avec dix chevaliers. *Tanneguy du Châtel* y assassine le duc de *Bourgogne* aux yeux du dauphin. Ainsi le meurtre du duc d'*Orléans* est vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'assassinat était joint à la violation de la foi publique. (3)

Le dauphin assassine le duc de *Bourgogne*.

(3) Peu de jours avant l'assassinat du duc d'*Orléans*, le duc de *Bourgogne* et lui avaient communié de la même hostie sur laquelle ils s'étaient jurés une amitié éternelle.

La mort de ce duc de *Bourgogne*, *Jean*, fut-elle l'effet d'une trahison ou du hasard ?

Nous croyons la seconde opinion plus vraisemblable, et voici nos raisons :

Charles VII a été un prince faible ; mais on ne lui a reproché aucune action atroce. Le duc de *Bourgogne* s'était souillé de toutes les espèces de crimes.

Il est donc plus naturel de soupçonner le duc d'avoir voulu se saisir du dauphin, que le dauphin d'avoir formé le complot de l'assassiner.

Charles nia que le meurtre du duc de *Bourgogne* fût prémédité. *Tanneguy du Châtel* fit faire la même déclaration, sur sa foi de chevalier, au fils et à la veuve du duc de *Bourgogne*. Il s'offrit à la maintenir par les armes contre deux chevaliers, et personne n'accepta le défi. Jamais ni l'un ni l'autre ne varièrent dans leurs déclarations.

Parmi le grand nombre de chevaliers attachés au duc de *Bourgogne*, aucun n'osa entreprendre de le venger ; et il est bien vraisemblable que c'était non par lâcheté, mais d'après

On ſerait preſque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris ſes meſures pour en ſoutenir les ſuites.

l'idée ſuperſtitieuſe qui feſait croire que DIEU accordait la victoire à la cauſe de la vérité ?

Le duc de *Bourgogne* avait cependant avoué hautement l'aſſaſſinat du duc d'*Orléans ;* il avait fait ſoutenir, par le cordelier *Jean Petit*, que c'était une bonne action.

Pourquoi, ſi le dauphin eût vengé ce crime par un crime ſemblable, n'eût-il pas avoué qu'il avait traité le duc de *Bourgogne* ſuivant ſes propres principes? *Tanneguy du Châtel* était un homme d'une grande généroſité. *Charles VII* fut obligé de le ſacrifier au connétable de *Richemond*. *Tanneguy* ſe retira dans la ville d'Avignon ſans ſe plaindre, après avoir même exhorté le roi à faire, à ſes dépens, cette réconciliation néceſſaire. Dans ce temps de barbarie, un homme de ce caractère pouvait tramer un aſſaſſinat ; mais il n'eſt pas vraiſemblable qu'il l'eût nié. Au contraire, il eût mis de la hauteur à s'en charger pour diſculper le dauphin. Attaché au duc d'*Orléans*, aſſaſſiné par *Jean de Bourgogne*, il eût déclaré qu'il avait vengé ſon ami.

On a prétendu que *Tanneguy* s'était vanté de ce meurtre, qu'il portait la hache avec laquelle il avait frappé le duc. Mais ou la pièce qui rapporte ce fait ne regarde pas *du Châtel*, ou elle n'eſt digne d'aucune créance. *Tanneguy du Châtel* qui avait, en 1404, fait une deſcente en Angleterre, à la tête de quatre cents gentilshommes, pour venger la mort de ſon frère qui, la même année, en repouſſant les Anglais qui étaient venus à leur tour en Bretagne, avait tué leur général de ſa main, peut-il être déſigné, vers 1420, comme un *bâtard naguère varlet de cuiſine et de chevaux à Paris ?*

On a compté la dame de *Gyac*, maîtreſſe du duc de *Bourgogne*, parmi les complices ; parce qu'après la mort du duc, elle ſe retira dans les terres du dauphin, pour échapper à la vengeance de la ducheſſe. Cette accuſation n'eſt-elle pas abſurde ? Que pouvait offrir le dauphin à cette femme, pour la dédommager de ce qu'il lui feſait perdre ?

La dame de *Gyac* avait conſeillé au duc de *Bourgogne* d'accepter la conférence de Montereau ; c'en était aſſez pour que la ducheſſe la crût coupable : mais cela ne prouve rien contre elle.

Philippe le bon, nouveau duc de Bourgogne, ſucceſſeur de ſon père, devint un ennemi

On a inſtruit une eſpèce de procès contre les meurtriers; devant qui? devant les officiers de la maiſon du duc de *Bourgogne :* qui a-t-on entendu?

1°. Trois des dix ſeigneurs qui l'ont accompagné; et de ces trois, deux diſent ne pas ſavoir comment la choſe s'eſt paſſée. Un ſeul dit avoir vu frapper le duc par *du Châtel;* mais aucun des trois ne parle des circonſtances qui ont pu occaſionner le tumulte.

2°. *Seguinat*, ſecrétaire du duc, long-temps retenu à Bourges par le dauphin comme priſonnier; il était entré dans les barrières : ſon récit eſt très-détaillé, et il eſt le ſeul qui charge le dauphin.

3°. Deux écuyers du ſire de *Noailles* de la maiſon de *Foix ;* ces écuyers n'ont rien vu, mais ils dépoſent ce qu'ils ont entendu dire au ſire de *Noailles* qui, bleſſé en même temps que le duc, mourut trois jours après. Cette dépoſition n'eſt pas faite comme les autres, devant une eſpèce de tribunal; c'eſt une ſimple déclaration pardevant notaire; déclaration écrite en latin, tandis que les autres ſont en français, ce qui prouve qu'elle n'a pas été dictée par les deux écuyers. Pourquoi, au lieu de ces diſcours tenus à ces écuyers, n'a-t-on pas ſon teſtament de mort? S'il exiſte, eſt-il conforme à la déclaration des deux écuyers?

Le dauphin et le duc devaient être accompagnés chacun de dix perſonnes; le dauphin était faible, peu accoutumé aux armes; le duc de *Bourgogne* était très-fort. Cependant le dauphin mena avec lui, parmi les dix, trois hommes de robe ſans armes. Ce ferait la première fois que dans un aſſaſſinat prémédité on aurait pris volontairement des gens inutiles.

Le duc *Philippe* voulait faire périr, ſur un échafaud, les meurtriers de ſon père; le roi d'Angleterre, *Henri V*, avait entre ſes mains *Barbaſan* et *Tanneguy du Châtel*, les deux hommes que la faction bourguignone haïſſait le plus; jamais il ne voulut conſentir à les livrer au duc, et il les relâcha, quoique les meurtriers du duc de *Bourgogne* fuſſent exceptés de toute capitulation. *Henri V* était fourbe et féroce; il avait beſoin du duc de *Bourgogne ;* il fallait donc que lui et les Anglais qui l'accompagnaient fuſſent bien convaincus de l'innocence de ces deux hommes.

Charles, duc de *Bourbon*, gendre du duc, était avec lui; il

néceſſaire du dauphin par devoir et par politique. La reine ſa mère outragée devint une

ſuivit le dauphin, et combattit pour lui dans la même année, en Languedoc, où il prit Beziers. Eſt-il vraiſemblable qu'il eût tenu cette conduite, s'il eût vu le dauphin faire aſſaſſiner ſon beau-père ſous ſes yeux ?

Les partiſans du dauphin ont prétendu que le duc de *Bourgogne* ayant propoſé au dauphin de venir vers ſon père, et que le dauphin l'ayant refuſé, après quelques diſcours, le ſire de *Noailles* ſaiſit le dauphin, et mit la main ſur ſon épée ; qu'alors *Tanneguy* emporta le dauphin dans ſes bras, et lui ſauva une ſeconde fois la liberté et la vie ; (car ce fut lui qui, lorſque le duc de *Bourgogne* entra dans Paris, et fit le maſſacre des *Armagnacs*, prit le dauphin dans ſon lit et l'emporta ſur ſon cheval à Vincennes) que les autres ſuivans du dauphin ſe retirèrent, excepté quatre qui tuèrent le duc de *Bourgogne* et le ſire de *Noailles*. Ce récit eſt beaucoup plus vraiſemblable que ceux de la faction bourguignone.

De ces quatre, trois avouèrent qu'ils avaient tué le duc de *Bourgogne*, parce qu'ils avaient vu qu'il voulait faire violence au dauphin. Un d'eux, ancien domeſtique du duc d'*Orléans*, ſe vantait d'avoir coupé la main du duc *Jean*, comme il avait coupé celle de ſon maître. Le quatrième avoua qu'il avait tué le ſire de *Noailles*, parce qu'il lui avait vu tirer à demi ſon épée. Voyez l'hiſtoire de *Charles VI*, par *Jouvenel des Urſins*.

Nous croyons donc que l'on doit regarder le dauphin et *Tanneguy du Châtel* comme abſolument innocens, non-ſeulement de l'aſſaſſinat prémédité, mais même du meurtre du duc *Jean ;* qu'il n'y eut rien de prémédité dans cet aſſaſſinat qui n'eut pour cauſe que l'imprudente trahiſon du duc de *Bourgogne*, qui voulait profiter de la faibleſſe du dauphin pour le forcer de le ſuivre, et la haine violente que lui portaient d'anciens ſerviteurs du duc d'*Orléans*, qui ſaiſirent ce prétexte pour le tuer.

Nos hiſtoriens ont preſque tous accuſé le dauphin et *du Châtel*, parce que, ſi on en excepte *Jouvenel des Urſins*, tous les hiſtoriens du temps étaient ou ſujets ou partiſans de la maiſon de *Bourgogne*.

Voyez dans les *Eſſais hiſtoriques ſur Paris*, par M. de *Saint-Foix*, une diſſertation très-intéreſſante ſur ce point de notre hiſtoire.

marâtre implacable; et le roi anglais, profitant de tant d'horreurs, difait que DIEU l'amenait par la main pour punir les Français. *Ifabelle*
1420. *de Bavière* et le nouveau duc *Philippe* conclurent à Troyes une paix plus funefte que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna *Catherine*, fille de *Charles VI*, pour époufe au roi d'Angleterre, avec la France en dot.

Le dauphin déshérité.

Il fut ftipulé dès-lors même que *Henri V* ferait reconnu pour roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le refte de la vie malheureufe du roi de France devenu entièrement imbécille. Enfin le contrat portait qu'on pourfuivrait fans relâche celui qui fe difait dauphin de France. *Ifabelle de Bavière* conduifit fon malheureux mari et fa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. *Henri*, devenu roi de France, entra dans Paris paifiblement, et y régna fans contradiction, tandis que *Charles VI* était enfermé avec fes domeftiques à l'hôtel de Saint-Paul, et que la reine *Ifabelle de Bavière* commençait déjà à fe repentir.

1420. Condamné au parlement.

Philippe, duc de Bourgogne, fit demander folennellement juftice du meurtre de fon père aux deux rois, à l'hôtel de Saint-Paul, dans une affemblée de tout ce qui reftait de grands. Le procureur général de Bourgogne, *Nicolas Raulin*, un docteur de l'univerfité, nommé

Jean Larcher, accuſent le dauphin. Le premier préſident du parlement de Paris et quelques députés de ſon corps aſſiſtaient à cette aſſemblée. L'avocat général *Marigny* prend des concluſions contre l'héritier et le défenſeur de la couronne, comme s'il parlait contre un aſſaſſin ordinaire. Le parlement fait citer le dauphin à ce qu'on appelle la *table de marbre.* C'était une grande table qui ſervait du temps de S[t] *Louis* à recevoir les redevances en nature des vaſſaux de la tour du louvre, et qui reſta depuis comme une marque de juridiction. Le dauphin y fut condamné par contumace. En vain le préſident *Hénaut*, qui n'avait pas le courage du préſident *de Thou*, a voulu déguiſer ce fait; il n'eſt que trop avéré. (*a*)

C'était une de ces queſtions délicates et difficiles à réſoudre, de ſavoir par qui le dauphin devait être jugé, ſi on pouvait détruire la loi ſalique, ſi le meurtre du duc d'*Orléans* n'ayant point été vengé, l'aſſaſſinat du meurtrier devait l'être. On a vu long-temps après en Eſpagne *Philippe II* faire périr ſon fils. *Coſme I*, duc de Florence, tua l'un de ſes enfans qui avait aſſaſſiné l'autre. Ce fait eſt très-vrai; on a conteſté très-mal à propos à *Varillas* cette

(*a*) L'archevêque de Reims, *des Urſins*, l'avoue dans ſon hiſtoire. Voyez le chapitre 85 de l'hiſtoire du parlement de Paris.

aventure ; le préſident *de Thou* fait aſſez entendre qu'il en ſut informé ſur les lieux. Le czar *Pierre* a fait de nos jours condamner ſon fils à la mort ; exemples affreux, dans leſquels il ne s'agiſſait pas de donner l'héritage du fils à un étranger !

Le roi d'Angleterre règne en France.

Voilà donc la loi ſalique abolie, l'héritier du trône déshérité et proſcrit, le gendre régnant paiſiblement, et enlevant l'héritage de ſon beau-frère, comme depuis on vit en Angleterre *Guillaume*, prince d'Orange, étranger, dépoſſéder le père de ſa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres, ſi les ſucceſſeurs de *Henri V* avaient ſoutenu l'édifice élevé par leur père, s'ils étaient aujourd'hui rois de France, y aurait-il un ſeul hiſtorien qui ne trouvât leur cauſe juſte ? *Mézerai* n'eût point dit en ce cas que *Henri V* mourut des hémorrhoïdes, en punition de s'être aſſis ſur le trône des rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles ſur bulles ? n'auraient-ils pas été les oints du Seigneur ? la loi ſalique n'aurait-elle pas été regardée comme une chimère ? Que de bénédictins auraient préſenté aux rois de la race de *Henri V* de vieux diplomes contre cette loi ſalique ! que de beaux eſprits l'euſſent tournée en ridicule ! que de prédicateurs euſſent élevé juſqu'au ciel *Henri V*, vengeur de l'aſſaſſinat, et libérateur de la France !

Le dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraiſſait qu'un exilé. *Henri V*, roi de France et d'Angleterre, fit voile vers Londres, pour avoir encore de nouveaux ſubſides et de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple anglais, amoureux de ſa liberté, que ſon roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger; et après s'être épuiſée pour affermir ſon roi dans Paris, elle eût été réduite en ſervitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu, et que ſon roi aurait eues dans ſa main.

Cependant *Henri V* retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des tréſors et des armées; il était jeune encore. Tout feſait croire que le trône de France paſſait pour toujours à la maiſon de *Lancaſtre*. La deſtinée renverſa tant de proſpérités et d'eſpérances : *Henri V* fut attaqué d'une fiſtule. On l'eût guéri dans des temps plus éclairés. L'ignorance de ſon ſiècle cauſa ſa mort. Il expira au château de Vincennes, à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut expoſé à Saint-Denis, comme celui d'un roi de France, et enſuite porté à Veſtminſter parmi ceux d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre à Saint-Denis.

1422.

Charles VI, à qui on avait encore laiſſé par pitié le vain titre de roi, finit bientôt après ſa triſte vie, après avoir paſſé trente années

dans des rechutes continuelles de frénéſie. Il
1422. mourut le plus malheureux des rois, et le roi du peuple le plus malheureux de l'Europe.

Le frère de *Henri V*, le duc de *Betfort*, fut le ſeul qui aſſiſta à ſes funérailles. On n'y vit aucun ſeigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre; et le duc de *Bourgogne* ne voulait pas céder le pas au duc de *Betfort* : il fallait bien pourtant lui céder tout. *Betfort* fut déclaré régent de France, et on proclama roi à Paris et à Londres *Henri VI*, fils de *Henri V*, enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même juſqu'à Londres des députés pour prêter ſerment de fidélité à cet enfant.

CHAPITRE LXXX.

De la France, du temps de Charles VII. De la Pucelle et de Jacques Cœur.

Ce débordement de l'Angleterre en France fut enfin ſemblable à celui qui avait inondé l'Angleterre, du temps de *Louis VIII*; mais il fut plus long et plus orageux. Il fallut que *Charles VII* regagnât pied à pied ſon royaume. Il avait à combattre le régent *Betfort*, auſſi abſolu que *Henri V*, et le duc de *Bourgogne*,

devenu l'un des plus puiſſans princes de l'Europe par l'union du Hainaut, du Brabant et de la Hollande à ſes domaines. Les amis de *Charles VII* étaient pour lui auſſi dangereux que ſes ennemis. La plupart abuſaient de ſes malheurs au point que le comte de *Richemont*, ſon connétable, frère du duc de *Bretagne*, fit étrangler deux de ſes favoris.

On peut juger de l'état déplorable où *Charles* était réduit, par la néceſſité où il fut de baiſſer dans les pays de ſon obéiſſance la livre numéraire qui valait plus de 8 de nos livres, à la fin du règne de *Charles V*, à moins de $\frac{15}{100}$ de ces mêmes livres actuelles ; en ſorte qu'elle ne déſignait alors qu'un 50e de la valeur qu'elle avait déſignée peu d'années auparavant.

Qu'était la pucelle d'Orléans

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé *Baudricourt*, crut trouver dans une jeune ſervante d'un cabaret de Vaucouleurs un perſonnage propre à jouer le rôle de guerrière et d'inſpirée. Cette *Jeanne d'Arc*, que le vulgaire croit une bergère, était en effet une jeune ſervante d'hôtellerie, *robuſte*, *montant chevaux à poil*, comme dit *Monſtrelet*, *et feſant autres apertiſes que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire*. On la fit paſſer pour une bergère de dix-huit ans. Il eſt cependant avéré, par ſa propre confeſſion,

qu'elle avait alors vingt-fept années. Elle eut affez de courage et affez d'efprit pour fe charger de cette entreprife, qui devint héroïque. On la mena devant le roi, à Bourges. Elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, et par une partie des docteurs de l'univerfité, et quelques confeillers du parlement, qui ne balancèrent pas à la déclarer infpirée; foit qu'elle les trompât, foit qu'ils fuffent eux-mêmes affez habiles pour entrer dans cet artifice : le vulgaire le crut, et ce fut affez.

1429. Les Anglais affiégeaient alors la ville d'Orléans, la feule reffource de *Charles;* et étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du fecours dans la place. Elle parle aux foldats de la part de DIEU, et leur infpire ce courage d'enthoufiafme qu'ont tous les hommes qui croient voir la divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête, et délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à *Charles* qu'elle le fera facrer dans Reims, et accomplit fa promeffe, l'épée à la main. Elle affifta au facre, tenant l'étendard avec lequel elle avait combattu.

1429. Ces victoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le facre du roi qui rendait fa perfonne plus vénérable, allaient

bientôt rétablir le roi légitime, et chaſſer l'étranger : mais l'inſtrument de ces merveilles, *Jeanne d'Arc*, fut bleſſée et priſe en défendant Compiègne. Un homme tel que le *Prince noir* eût honoré et reſpecté ſon courage. Le régent *Betfort* crut néceſſaire de la flétrir pour ranimer ſes anglais. Elle avait feint un miracle, *Betfort* feignit de la croire ſorcière. Mon but eſt toujours d'obſerver l'eſprit du temps ; c'eſt lui qui dirige les grands événemens du monde. L'univerſité de Paris préſenta requête contre *Jeanne d'Arc*, l'accuſant d'héréſie et de magie. Ou l'univerſité penſait ce que le régent voulait qu'on crût ; ou, ſi elle ne le penſait pas, elle commettait une lâcheté déteſtable. Cette héroïne, digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen, par *Cauchon*, évêque de Beauvais, cinq autres évêques français, un ſeul évêque d'Angleterre, aſſiſtés d'un moine dominicain, vicaire de l'inquiſition, et par des docteurs de l'univerſité. Elle fut qualifiée „ de ſuperſtitieuſe, devinereſſe du diable, „ blaſphémereſſe de DIEU, et en ſes ſaints et „ ſaintes, errant par moult de fors en la foi „ de CHRIST. „ Comme telle, elle fut condamnée à jeûner au pain et à l'eau dans une priſon perpétuelle. Elle fit à ſes juges une réponſe digne d'une mémoire éternelle. Interrogée pourquoi elle avait oſé aſſiſter au ſacre

La pucelle priſonnière, accuſée par la ſorbonne, et condamnée au feu par des évêques français et anglais.

de *Charles* avec son étendard, elle répondit : *Il est juste que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.*

1431. Enfin, accusée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, qu'on lui avait laissé exprès pour la tenter, ses juges, qui n'étaient pas assurément en droit de la juger, puisqu'elle était prisonnière de guerre, la déclarèrent hérétique relapse, et firent mourir par le feu celle qui, ayant sauvé son roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. *Charles VII* rétablit depuis sa mémoire, assez honorée par son supplice même.

Ce n'est pas assez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions, il faut encore ce fanatisme composé de superstition et d'ignorance, qui a été la maladie de presque tous les siècles. Quelque temps auparavant, les Anglais condamnèrent la princesse de *Glocester* à faire amende honorable dans l'église de Saint-Paul, et une de ses amies à être brûlée vive, sous prétexte de je ne sais quel sortilége employé contre la vie du roi. On avait brûlé le baron de *Cobham* en qualité d'hérétique ; et en Bretagne on fit mourir, par le même supplice, le maréchal de *Retz*, accusé de magie, et d'avoir égorgé des enfans pour faire avec leur sang de prétendus enchantemens.

Que

Que les citoyens d'une ville immenſe, où les arts, les plaiſirs et la paix règnent aujourd'hui, où la raiſon même commence à s'introduire, comparent les temps, et qu'ils ſe plaignent s'ils l'oſent. C'eſt une réflexion qu'il faut faire, preſqu'à chaque page de cette hiſtoire. Obſervation.

Dans ces triſtes temps, la communication des provinces était ſi interrompue, les peuples limitrophes étaient ſi étrangers les uns aux autres, qu'une aventurière oſa, quelques années après la mort de la pucelle, prendre ſon nom en Lorraine, et ſoutenir hardiment qu'elle avait échappé au ſupplice, et qu'on avait brûlé un fantôme à ſa place. Ce qui eſt plus étrange, c'eſt qu'on la crut. On la combla d'honneurs et de biens; et un homme de la maiſon des *Armoiſes* l'épouſa, en 1436, penſant en effet épouſer la véritable héroïne qui, quoique née dans l'obſcurité, eût été pour le moins égale à lui par ſes grandes actions. (*)

Pendant cette guerre, plus longue que déciſive, qui cauſait tant de malheurs, un autre événement fut le ſalut de la France. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, mérita ce nom en pardonnant enfin au roi la mort de ſon

(*) Voyez l'article ARC, JEANNE D'ARC, dans le Dictionnaire philoſophique.

père, et en s'uniſſant avec le chef de la maiſon contre l'étranger. Il fit, à la vérité, payer cher au roi cet ancien aſſaſſinat, en ſe donnant par le traité toutes les villes ſur la rivière de Somme, avec Roye, Montdidier, et le comté de Boulogne. Il ſe libéra de tout hommage pendant ſa vie, et devint un très-grand ſouverain; mais il eut la générofité de délivrer de ſa longue priſon de Londres le duc d'*Orléans*, le fils de celui qui avait été aſſaſſiné dans Paris. Il paya ſa rançon. On la fait monter à trois cents mille écus d'or; exagération ordinaire aux écrivains de ces temps. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y a eu toujours de belles ames dans les temps les plus corrompus. La vertu de ce prince n'excluait pas en lui la volupté et l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions. C'eſt ce même *Philippe* qui avait, en 1300, inſtitué la toiſon d'or en l'honneur d'une de ſes maîtreſſes. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. Sa cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges, feſaient un grand commerce, et répandaient l'abondance dans ſes Etats. La France lui dut enfin ſa paix et ſa grandeur, qui augmentèrent toujours depuis, malgré les adverſités, et malgré les guerres civiles et étrangères.

Philippe le bon, père de quinze bâtards.

Charles VII regagna ſon royaume à peu-près comme *Henri IV* le conquit, cent cinquante ans après. *Charles* n'avait pas, à la vérité, ce courage brillant, cet eſprit prompt et actif, et ce caractère héroïque de *Henri IV;* mais obligé comme lui de ménager ſouvent ſes amis et ſes ennemis, de donner de petits combats, de ſurprendre des villes et d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis *Henri IV*, par intrigue et par force. Tous deux ont été déclarés incapables de poſſéder la couronne, et tous deux ont pardonné. Ils avaient encore une faibleſſe commune, celle de ſe livrer trop à l'amour; car l'amour influe preſque toujours ſur les affaires d'Etat, chez les princes chrétiens; ce qui n'arrive point dans le reſte du monde.

Entrée de *Charles VII* dans Paris, reçu par les ſept péchés mortels.

Charles ne fit ſon entrée dans Paris qu'en 1437. Ces bourgeois qui s'étaient ſignalés par tant de maſſacres, allèrent au-devant de lui avec toutes les démonſtrations d'affection et de joie qui étaient en uſage chez ce peuple groſſier. Sept filles repréſentant les ſept péchés qu'on nomme mortels, et ſept autres figurant les vertus théologales et cardinales, avec des écriteaux, le reçurent vers la porte Saint-Denis. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les myſtères de la religion, que des bateleurs jouaient ſur des tréteaux.

Les habitans de cette capitale étaient alors aussi pauvres que rustiques : les provinces l'étaient davantage. Il fallut plus de vingt ans pour réformer l'Etat. Ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entièrement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais et Guines, et perdirent pour jamais tous ces vastes domaines que les trois victoires de Créci, de Poitiers et d'Azincourt ne purent leur conserver. Les divisions de l'Angleterre contribuèrent, autant que *Charles VII*, à la réunion de la France. Cet *Henri VI* qui avait porté les deux couronnes, et qui même était venu se faire sacrer à Paris, détrôné à Londres par ses parens, fut rétabli et détrôné encore.

Etablissemens de *Charles VII*

Charles VII, maître enfin paisible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Il conserva des compagnies réglées de quinze cents gendarmes. Chacun de ses gendarmes devait servir avec six chevaux ; de sorte que cette troupe composait neuf mille cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille sept cents livres de compte par an, ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois cents soixante livres de paye annuelle, et chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient, avait quatre livres de ce temps-là

Troupes réglées.

par mois. Il établit auſſi quatre mille cinq cents archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'eſt-à-dire, environ vingt-quatre des nôtres. Ainſi en temps de paix, il en coûtait environ ſix millions de notre monnaie préſente pour l'entretien des ſoldats. Les choſes ont bien changé dans l'Europe. Cet établiſſement des archers fait voir que les mouſquets n'étaient pas encore d'un fréquent uſage. Cet inſtrument de deſtruction ne fut commun que du temps de *Louis XI.*

Nobleſſe nouvelle.

Outre ces troupes, tenues continuellement ſous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exempt de taille; et c'eſt par cette exemption, attachée d'ailleurs à la nobleſſe, que tant de perſonnes s'attribuèrent bientôt la qualité de gentilhomme de nom et d'armes. Les poſſeſſeurs des fiefs immédiats furent diſpenſés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, compoſé des arrière-petits vaſſaux, qui reſta ſujet encore à ſervir dans les occaſions.

Grand commerce de *Jacques cœur.*

On s'étonne qu'après tant de déſaſtres la France eût tant de reſſources et d'argent. Mais un pays riche par ſes denrées ne ceſſe jamais de l'être, quand la culture n'eſt pas abandonnée. Les guerres civiles ébranlent le corps de l'Etat, et ne le détruiſent point. Les meurtres et les ſaccagemens qui déſolent des familles

en enrichiſſent d'autres. Les négocians deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour ſe ſauver parmi tant d'orages. *Jacques Cœur* en eſt un grand exemple. Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embraſſé. Il n'y eut depuis lui que *Coſme Médici*, que nous appelons *de Médicis*, qui l'égalât. *Jacques Cœur* avait trois cents facteurs en Italie et dans le Levant. Il prêta deux cents mille écus d'or au roi, ſans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son induſtrie était plus utile pendant la paix que *Dunois* et la *Pucelle* ne l'avaient été pendant la guerre. C'eſt une grande tache peut-être à la mémoire de *Charles VII*, qu'on ait perſécuté un homme ſi néceſſaire. On n'en ſait point le ſujet : car qui ſait les ſecrets reſſorts des fautes et des injuſtices des hommes ?

Le roi le fit mettre en priſon, et le parlement de Paris lui fit ſon procès. On ne put rien prouver contre lui, ſinon qu'il avait fait rendre à un turc un eſclave chrétien, lequel avait quitté et trahi ſon maître, et qu'il avait fait vendre des armes au ſoudan d'Egypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permiſe, et l'autre vertueuſe, il fut condamné à perdre tous ſes biens. Il trouva dans ſes commis plus de droiture que dans les courtiſans qui l'avaient

perdu. Ils ſe cotisèrent preſque tous pour l'aider dans ſa diſgrâce. On dit que *Jacques Cœur* alla continuer ſon commerce en Chypre, et n'eut jamais la faibleſſe de revenir dans ſon ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappelé. Mais cette anecdote n'eſt pas bien avérée.

Au reſte, la fin du règne de *Charles VII* fut aſſez heureuſe pour la France, quoique très-malheureuſe pour le roi, dont les jours finirent avec amertume par les rébellions de ſon fils dénaturé, qui fut depuis le roi *Louis XI.*

CHAPITRE LXXXI.

Mœurs, uſages, commerce, richeſſes, vers les treizième et quatorzième ſiècles.

Je voudrais découvrir quelle était alors la ſociété des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs et tant de combats, funeſtes objets de l'hiſtoire, et lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du treizième ſiècle, et dans le commencement du quatorzième, il me ſemble qu'on commençait en Italie, malgré tant de diſſentions, à ſortir de cette groſſièreté dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la

chute de l'empire romain. Les arts néceſſaires n'avaient point péri. Les artiſans et les marchands, que leur obſcurité dérobe à la fureur ambitieuſe des grands, ſont des fourmis qui ſe creuſent des habitations en ſilence, tandis que les aigles et les vautours ſe déchirent.

On trouva même dans ces ſiècles groſſiers des inventions utiles, fruits de ce génie de mécanique que la nature donne à certains hommes, très-indépendamment de la philoſophie. Le ſecret, par exemple, de ſecourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes, qu'on nomme *beſicles*, eſt de la fin du treizième ſiècle. Ce beau ſecret fut trouvé par *Alexandre Spina*. Les machines qui agiſſent par le ſecours du vent, ſont connues en Italie dans le même temps. *La Flamma*, qui vivait au quatorzième ſiècle, en parle ; et avant lui on n'en parle point. Mais c'eſt un art connu long-temps auparavant chez les Grecs et chez les Arabes ; il en eſt parlé dans des poëtes arabes du ſeptième ſiècle. La faïence, qu'on feſait principalement à Faenza, tenait lieu de porcelaine. On connaiſſait depuis long-temps l'uſage des vitres, mais il était fort rare : c'était un luxe de s'en ſervir. Cet art, porté en Angleterre par les Français, vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence.

Les

Les Vénitiens eurent ſeuls, au treizième ſiècle, le ſecret des miroirs de criſtal. Il y avait en Italie quelques horloges à roues : celle de Bologne était fameuſe. La merveille plus utile de la bouſſole était due au ſeul haſard, et les vues des hommes n'étaient point encore aſſez étendues pour qu'on fît uſage de cette découverte. L'invention du papier, fait avec du linge pilé et bouilli, eſt du commencement du quatorzième ſiècle. *Cortuſius*, hiſtorien de Padoue, parle d'un certain *Pax*, qui en établit à Padoue la première manufacture, plus d'un ſiècle avant l'invention de l'imprimerie. C'eſt ainſi que les arts utiles ſe ſont peu à peu établis, et la plupart par des inventeurs ignorés.

Il s'en fallait beaucoup que le reſte de l'Europe eût des villes telles que Veniſe, Gènes, Bologne, Sienne, Piſe, Florence. Preſque toutes les maiſons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre, étaient couvertes de chaume. Il en était même ainſi en Italie, dans les villes moins riches, comme Alexandrie de la paille, Nice de la paille, &c. Villes pauvres.

Quoique les forêts euſſent couvert tant de terrains demeurés long-temps ſans culture, cependant on ne ſavait pas encore ſe garantir du froid à l'aide de ces cheminées, qui ſont aujourd'hui dans tous nos appartemens un ſecours et un ornement Une famille entière

s'aſſemblait au milieu d'une ſalle commune enfumée, autour d'un large foyer rond, dont le tuyau allait percer le plafond.

Diſette appelée frugalité.

La Flamma ſe plaint, au quatorzième ſiècle, ſelon l'uſage des auteurs peu judicieux, que la frugale ſimplicité a fait place au luxe. Il regrette le temps de *Frédéric Barberouſſe*, et de *Frédéric II*, lorſque dans Milan, capitale de la Lombardie, on ne mangeait de la viande que trois fois par ſemaine. Le vin alors était rare, la bougie était inconnue, et la chandelle un luxe. On ſe ſervait, dit-il, chez les meilleurs citoyens de morceaux de bois ſec allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de la viande chaude que trois fois par ſemaine; les chemiſes étaient de ſerge et non de linge; la dot des bourgeoiſes les plus conſidérables était de cent livres tout au plus. Les choſes ont bien changé, ajoute-t-il; on porte à préſent du linge; les femmes ſe couvrent d'étoffes de ſoie, et même il y entre quelquefois de l'or et de l'argent; elles ont juſqu'à deux mille livres de dot, et ornent même leurs oreilles de pendans d'or. Cependant ce luxe dont il ſe plaint était encore loin à quelques égards de ce qui eſt aujourd'hui le néceſſaire des peuples riches et induſtrieux.

Le linge de table était très-rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les

apothicaires comme un cordial. Toutes les maifons des particuliers étaient d'un bois groffier, recouvert d'une efpèce de mortier qu'on appelle torchis ; les portes baffes et étroites, les fenêtres petites et prefque fans jour. Se faire traîner en charrette dans les rues de Paris, à peine pavées et couvertes de fange, était un luxe ; et ce luxe fut défendu par *Philippe le bel* aux bourgeoifes. On connaît ce règlement fait fous *Charles VI. Nemo audeat dare præter duo fercula cum potagio ;* ,, Que perfonne n'ofe donner plus de deux ,, plats avec le potage. ,,

Un feul trait fuffira pour faire connaître la difette d'argent en Ecoffe et même en Angleterre, auffi-bien que la rufticité de ces temps-là, appelée fimplicité. On lit dans les actes publics, que quand les rois d'Ecoffe venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur affignait trente fchellings par jour, douze pains, douze gâteaux et trente bouteilles de vin.

Luxe chez les feigneurs et prélats.

Cependant il y eut toujours chez les feigneurs de fief, et chez les principaux prélats, toute la magnificence que le temps permettait. Elle devait néceffairement s'introduire chez les poffeffeurs des grandes terres. Dès longtemps auparavant les évêques ne marchaient qu'avec un nombre prodigieux de domeftiques et de chevaux. Un concile de Latran, tenu

en 1179, ſous *Alexandre III*, leur reproche que ſouvent on était obligé de vendre les vaſes d'or et d'argent, dans les égliſes des monaſtères, pour les recevoir et pour les défrayer dans leurs viſites. Le cortége des archevêques fut réduit par les canons de ces conciles à cinquante chevaux, celui des évêques à trente, celui des cardinaux à vingt-cinq; car un cardinal qui n'avait pas d'évêché, et qui par conſéquent n'avait point de terres, ne pouvait pas avoir le luxe d'un évêque. Cette magnificence des prélats était plus odieuſe alors qu'aujourd'hui, parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands et les petits, entre les riches et les pauvres. Le commerce et l'induſtrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état mitoyen, qui fait la richeſſe d'une nation. La vaiſſelle d'argent était preſque inconnue dans la plupart des villes. *Muſſus*, écrivain lombard du quatorzième ſiècle, regarde comme un grand luxe les fourchettes, les cuillers et les taſſes d'argent.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix perſonnes à nourrir avec deux chevaux, eſt obligé de dépenſer par an juſqu'à trois cents florins d'or. C'était tout au plus deux mille livres de la monnaie de France, courante de nos jours.

L'argent était donc très-rare en beaucoup

d'endroits d'Italie, et bien plus en France aux douzième, treizième et quatorzième ſiècles. Les Florentins, les Lombards, qui feſaient ſeuls le commerce en France et en Angleterre, les juifs leurs courtiers, étaient en poſſeſſion de tirer des Français et des Anglais vingt pour cent par an, pour l'intérêt ordinaire du prêt. Le haut intérêt de l'argent eſt la marque infaillible de la pauvreté publique.

Uſure énorme en uſage, preuve de misère; et misère, preuve de ſottiſe.

Le roi *Charles V* amaſſa quelques tréſors par ſon économie, par la ſage adminiſtration de ſes domaines (alors le plus grand revenu des rois) et par des impôts inventés ſous *Philippe de Valois*, qui quoique faibles firent beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son miniſtre, le cardinal de *la Grange*, ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces tréſors furent diſſipés dans d'autres pays. Le cardinal porta les ſiens dans Avignon. Le duc d'*Anjou*, frère de *Charles V*, alla perdre ceux du roi dans ſa malheureuſe expédition d'Italie. La France reſta dans la misère juſqu'aux derniers temps de *Charles VII*.

Il n'en était pas ainſi dans les belles villes commerçantes de l'Italie. On y vivait avec commodité, avec opulence. Ce n'était que dans leur ſein qu'on jouiſſait des douceurs de la vie. Les richeſſes et la liberté y excitèrent enfin le génie, comme elles élevèrent le courage.

CHAPITRE LXXXII.

Sciences et beaux arts, aux treizième et quatorzième ſiècles.

La langue italienne n'était pas encore formée du temps de *Frédéric II.* On le voit par les vers de cet empereur, qui ſont le dernier exemple de la langue romance dégagée de la dureté tudeſque.

Langue romance adoucie.

Plas me el cavalier Frances,
E la donna Catalana,
E l'ovrar Genoes,
E la danza Treviſana,
E lou cantar Provenſales,
Las man' e cara d'Angles,
E lou donzel de Toſcana.

Ce monument eſt plus précieux qu'on ne penſe, et eſt fort au-deſſus de tous ces décombres des bâtimens du moyen âge, qu'une curioſité groſſière et ſans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'eſt démentie chez aucune des nations dont *Frédéric* parle. Les Catalanes ſont, comme au temps de cet empereur, les plus belles femmes de l'Eſpagne. La nobleſſe françaiſe a les mêmes

grâces martiales qu'on eſtimait alors. Une peau douce et blanche, de belles mains, ſont encore une choſe commune en Angleterre. La jeuneſſe a plus d'agrémens en Toſcane qu'ailleurs. Les Génois ont conſervé leur induſtrie, les Provençaux leur goût pour la poëſie et pour le chant. C'était en Provence et en Languedoc qu'on avait adouci la langue romance. Les Provençaux furent les maîtres des Italiens. Rien n'eſt ſi connu des amateurs de ces recherches que les vers ſur les Vaudois de l'année 1100.

Que non voglia maudir ne jura ne mentir, Citation eſſentiel-le.
N'occir, ne avoutrar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli ſuo ennemi,
Loz diſon qu'es Vaudes et los feſon morir.,

Cette citation a encore ſon utilité, en ce qu'elle eſt une preuve que tous les réformateurs ont toujours affecté des mœurs ſévères. (1)

(1) Ces vers montrent également que dès ce temps les hommes qui cultivaient leur eſprit ſavaient ſe moquer des préjugés, et ſentaient combien ces perſécutions étaient injuſtes et atroces. On en trouve pluſieurs autres preuves dans le *Recueil des fabliaux*, par M. *le Grand.* Cependant le fanatiſme a duré encore ſix ſiècles, ſoit parce que la première et la dernière claſſe d'une nation ſont toujours celles où la lumière arrive le plus tard, ſoit parce que tant qu'un pays n'a point de bonnes lois, ou que le progrès des lumières n'y ſupplée point, c'eſt toujours entre les mains de la populace que réſide véritablement le pouvoir.

Ce jargon ſe maintint malheureuſement tel qu'il était en Provence et en Languedoc, tandis que ſous la plume de *Pétrarque* la langue italienne atteignit à cette force et à cette grâce qui, loin de dégénérer, ſe perfectionna encore. L'italien prit ſa forme à la fin du treizième ſiècle, du temps du bon roi *Robert*, grand-père de la malheureuſe *Jeanne*. Déjà *le Dante*, florentin, avait illuſtré la langue toſcane par ſon poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie ;* ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au-deſſus du mauvais goût de ſon ſiècle et de ſon ſujet, et rempli de morceaux écrits auſſi purement que s'ils étaient du temps de l'*Arioſte* et du *Taſſe*. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un des principaux de la faction *gibeline*, perſécuté par *Boniface VIII* et par *Charles de Valois*, ait dans ſon poëme exhalé ſa douleur ſur les querelles de l'Empire et du ſacerdoce. Qu'il ſoit permis d'inſérer ici une faible

Le Dante. traduction d'un des paſſages du *Dante*, concernant ces diſſentions. Ces monumens de l'eſprit humain délaſſent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre.

Jadis on vit dans une paix profonde
De deux ſoleils les flambeaux luire au monde,
Qui ſans ſe nuire éclairant les humains,
Du vrai devoir enſeignaient les chemins,

Et nous montraient de l'aigle impériale
Et de l'agneau les droits et l'intervale.
Ce temps n'eſt plus, et nos cieux ont changé.
L'un des ſoleils de vapeurs ſurchargé,
En s'échappant de ſa ſainte carrière,
Voulut de l'autre abſorber la lumière.
La règle alors devint confuſion ;
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui tout brillant de la pourpre uſurpée
Voulut porter la houlette et l'épée.

Après *le Dante*, *Pétrarque*, né en 1304 *Pétrarque.* dans Arezzo, patrie de *Gui Arétin*, mit dans la langue italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était ſuſceptible. On trouve dans ces deux poëtes, et ſur-tout dans *Pétrarque*, un grand nombre de ces traits ſemblables à ces beaux ouvrages des anciens, qui ont à la fois la force de l'antiquité et la fraîcheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au déſir de vous faire connaître, autant que je le puis, le genre dans lequel il écrivait. Voici à peu-près le commencement de ſa belle ode à la *Fontaine de Vaucluſe*, en vers croiſés :

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui conſume mon cœur,
Seule beauté qui ſoit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur ;

Arbre heureux, dont le feuillage,
Agité par les zéphyrs,
La couvrit de son ombrage,
Qui rappelles mes soupirs,
En rappelant son image;
Ornemens de ces bords, et filles du matin,
Vous dont je suis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embellissait quand vous touchiez son sein,
Rossignol dont la voix est moins douce et moins belle,
Air devenu plus pur, adorable séjour,
Immortalisé par ses charmes,
Lieux dangereux et chers, où de ses tendres armes
L'amour a blessé tous mes sens;
Ecoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernières larmes.

Ces pièces qu'on appelle *Canzoni*, sont regardées comme ses chefs-d'œuvre. Ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur; il immortalisa la *Fontaine de Vaucluse*, *Laure* et lui-même. S'il n'avait point aimé, il serait beaucoup moins connu. Quelque imparfaite que soit cette imitation, elle fait entrevoir la distance immense qui était alors entre les Italiens et toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de *Pétrarque*, de cette douceur et de cette mollesse élégante qui fait son caractère, que de vous

répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au capitole en 1341, célèbre hommage que l'étonnement de fon fiècle payait à fon génie alors unique, mais furpaffé depuis par l'*Ariofte* et par le *Taffe*. Je ne pafferai pas fous filence que fa famille avait été bannie de Tofcane, et dépouillée de fes biens, pendant les diffentions des *Guelfes* et des *Gibelins*, et que les Florentins lui députèrent *Bocace*, pour le prier de venir honorer fa patrie de fa préfence, et y jouir de la reftitution de fon patrimoine. La Gréce dans fes plus beaux jours ne montra jamais plus de goût et plus d'eftime pour les talens.

Ce *Bocace* fixa la langue tofcane; il eft encore le premier modèle en profe pour l'exactitude et pour la pureté du ftyle, ainfi que pour le naturel de la narration. La langue perfectionnée par ces deux écrivains ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, jufqu'aux Grecs mêmes, ont changé leur idiome. *Bocace.*

Il y eut une fuite non interrompue de poëtes italiens qui ont tous paffés à la poftérité; car *le Pulci* écrivit après *Pétrarque*. Le *Boyardo*, comte de *Scandiano*, fuccéda au *Pulci*, et l'*Ariofte* les furpaffa tous par la fécondité de fon imagination. N'oublions pas que *Pétrarque*

et *Bocace* avaient célébré cette infortunée *Jeanne de Naples*, dont l'efprit cultivé fentait tout leur mérite, et qui fut même une de leurs difciples. Elle était alors dévouée toute entière aux beaux arts, dont les charmes fefaient oublier les temps criminels de fon premier mariage. Ses mœurs changées par la culture de l'efprit devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit fes jours.

Les beaux arts, qui fe tiennent comme par la main, et qui d'ordinaire périffent et renaiffent enfemble, fortaient en Italie des ruines de la barbarie. *Cimmabué*, fans aucun fecours, était comme un nouvel inventeur de la peinture, au treizième fiècle. Le *Giotto* fit des tableaux qu'on voit encore avec plaifir. Il refte fur-tout de lui cette fameufe peinture qu'on a mife en mofaïque, et qui repréfente le premier apôtre marchant fur les eaux; on la voit au-deffus de la grande porte de Saint-Pierre de Rome. *Brunellefchi* commença à réformer l'architecture gothique. *Gui d'Arezzo* long-temps auparavant avait inventé les nouvelles notes de la mufique, à la fin de l'onzième fiècle, et rendu cet art plus facile et plus commun.

Cimmabué.

Tofcans nos maîtres.

On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Tofcans. Ils firent tout renaître par leur feul génie, avant que le peu de

ſcience qui était reſté à Conſtantinople refluât en Italie avec la langue grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athènes ; et parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer *Boniface VIII* ſur ſon exaltation, on compta dix-huit florentins. On voit par-là que ce n'eſt point aux fugitifs de Conſtantinople qu'on a dû la renaiſſance des arts. Ces Grecs ne purent enſeigner aux Italiens que le grec. Ils n'avaient preſqu'aucune teinture des véritables ſciences ; et c'eſt des Arabes que l'on tenait le peu de phyſique et de mathématique que l'on ſavait alors.

Il peut paraître étonnant que tant de grands génies ſe ſoient élevés dans l'Italie ſans protection comme ſans modèle, au milieu des diſſentions et des guerres ; mais *Lucrèce*, chez les Romains, avait fait ſon poëme de la nature; *Virgile*, ſes bucoliques; *Cicéron*, ſes livres de philoſophie, dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre ſa forme, c'eſt un inſtrument que les grands artiſtes trouvent tout préparé, et dont ils ſe ſervent ſans s'embarraſſer qui gouverne et qui trouble la terre. Remarque.

Si cette lueur éclaira la ſeule Toſcane, ce n'eſt pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talens. S[t] *Bernard* et *Abélard*, en France, au douzième

Langue françaiſe, alors jargon groſſier.

ſiècle, auraient pu être regardés comme de beaux eſprits; mais leur langue était un jargon barbare, et ils payèrent en latin tribut au mauvais goût du temps. La rime, à laquelle on aſſujettit ces hymnes latines des douzième et treizième ſiècles, eſt le ſceau de la barbarie. Ce n'était pas ainſi qu'*Horace* chantait les jeux ſéculaires. La théologie ſcolaſtique, fille bâtarde de la philoſophie d'*Ariſtote*, mal traduite et méconnue, fit plus de tort à la raiſon et aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns et les Vandales.

Farces ſaintes.

L'art des *Sophocle* n'exiſtait point; on ne connut d'abord en Italie que des repréſentations naïves de quelques hiſtoires de l'ancien et du nouveau teſtament; et c'eſt de là que la coutume de jouer les myſtères paſſa en France. Ces ſpectacles étaient originaires de Conſtantinople. Le poëte S[t] *Grégoire de Nazianze* les avait introduits pour les oppoſer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs et des anciens Romains; et comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieuſes, et leurs théâtres une choſe ſacrée, *Grégoire de Nazianze* et ſes ſucceſſeurs firent des tragédies ſaintes; mais malheureuſement le nouveau théâtre ne l'emporta pas ſur celui d'Athènes, comme la religion chrétienne l'emporta ſur celle des gentils. Il eſt reſté de ces pieuſes

ſarces des théâtres ambulans, que promènent encore les bergers de la Calabre. Dans les temps de ſolennités, ils repréſentent la naiſſance et la mort de JESUS-CHRIST. La populace des nations ſeptentrionales adopta auſſi bientôt ces uſages. On a depuis traité ces ſujets avec plus de dignité. Nous en voyons de nos jours des exemples dans ces petits opéra qu'on appelle *oratorio*; et enfin les Français ont mis ſur la ſcène des chefs-d'œuvre tirés de l'ancien teſtament.

Les confrères de la paſſion, en France, vers le ſeizième ſiècle, firent paraître JESUS-CHRIST ſur la ſcène. Si la langue françaiſe avait été alors auſſi majeſtueuſe qu'elle était naïve et groſſière, ſi parmi tant d'hommes ignorans et lourds il s'était trouvé un homme de génie, il eſt à croire que la mort d'un juſte perſécuté par des prêtres juifs, et condamné par un préteur romain, eût pu fournir un ouvrage ſublime; mais il eût fallu un temps éclairé, et dans ce temps éclairé on n'eût pas permis ces repréſentations.

Beaux arts dans l'Aſie.

Les beaux arts n'étaient pas tombés dans l'Orient; et puiſque les poëſies du perſan *Sadi* ſont encore aujourd'hui dans la bouche des Perſans, des Turcs et des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il était contemporain de *Pétrarque*, et il a autant de réputation

que lui. Il eſt vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages reſſemblent aux titres de leurs ſouverains, dans leſquels il eſt ſouvent queſtion du ſoleil et de la lune. L'eſprit de ſervitude paraît naturellement ampoulé, comme celui de la liberté eſt nerveux, et celui de la vraie grandeur eſt ſimple. Les Orientaux n'ont point de délicateſſe, parce que les femmes ne ſont point admiſes dans la ſociété. Ils n'ont ni ordre ni méthode, parce que chacun s'abandonne à ſon imagination dans la ſolitude, où ils paſſent une partie de leur vie, et que l'imagination par elle-même eſt déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de *Démoſthène* et de *Cicéron*. Qui aurait-on eu à perſuader en Orient ? des eſclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière ; ils peignent avec la parole : et quoique les figures ſoient ſouvent giganteſques et incohérentes, on y trouve du ſublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici ce paſſage de *Sadi*, que j'avais traduit en vers blancs, et qui reſſemble à quelques paſſages des prophètes hébreux. C'eſt une peinture de la grandeur de DIEU; lieu commun, à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perſe.

Traduction de *Sadi*.

Il ſait diſtinctement ce qui ne fut jamais,
De ce qu'on n'entend point ſon oreille eſt remplie.

Prince,

Prince, il n'a pas besoin qu'on le serve à genoux.
Juge, il n'a pas besoin que sa loi soit écrite.
De l'éternel burin de sa prévision
Il a tracé nos traits dans le sein de nos mères.
De l'aurore au couchant il porte le soleil;
Il sème de rubis les masses des montagnes.
Il prend deux gouttes d'eau; de l'une il fait un homme,
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'être au son de sa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, et dans l'instant l'univers va rentrer
Dans les immensités de l'espace et du vide;
Qu'il parle, et l'univers repasse en un clin d'œil
Des abymes du rien dans les plaines de l'être.

Si les belles-lettres étaient ainsi cultivées sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, c'est une preuve que les autres arts, qui contribuent aux agrémens de la vie, étaient très-connus. On n'a le superflu qu'après le nécessaire; mais ce nécessaire manquait encore dans presque toute l'Europe. Que connaissait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Espagne et dans la Lombardie septentrionale? les coutumes barbares et féodales, aussi incertaines que tumultueuses, les duels, les tournois, la théologie scolastique et les sortiléges.

Sottises d'Europe.

On célébrait toujours dans plusieurs églises la fête de l'âne, ainsi que celle des innocens

et des fous. On amenait un âne devant l'autel, et on lui chantait pour antienne, *Amen*, *Amen*, *Asine ; eh eh eh . sire âne*, *eh eh eh*, *sire âne.*

Du Cange et ses continuateurs, les compilateurs les plus exacts, citent un manuscrit de cinq cents ans, qui contient l'hymne de l'âne.

Orientis partibus
Adventavit asinus
Pulcher et fortissimus.

Eh, sire âne ! çà, chantez,
Belle bouche, rechignez,
Vous aurez du foin assez.

Fête de l'âne.

Une fille représentant la mère de DIEU allant en Egypte, montée sur cet âne, et tenant un enfant entre ses bras, conduisait une longue procession ; et à la fin de la messe, au lieu de dire, *Ite*, *missa est*, le prêtre se mettait à braire trois fois de toutes ses forces, et le peuple répondait par les mêmes cris.

Cette superstition de sauvages venait pourtant d'Italie. Mais quoiqu'aux treizième et au quatorzième siècles, quelques italiens commençassent à sortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. On avait imaginé à Vérone que l'âne qui porta JESUS-CHRIST avait marché sur la mer, et était venu

jusque sur les bords de l'Adige, par le golfe de Venise; que JESUS-CHRIST lui avait assigné un pré pour sa pâture, qu'il y avait vécu long-temps, qu'il y était mort. On enferma ses os dans un âne artificiel qui fut déposé dans l'église de Notre-Dame des Orgues, sous la garde de quatre chanoines; ces reliques furent portées en procession, trois fois l'année, avec la plus grande solennité.

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre-Dame de Lorette. Le pape *Boniface VIII*, voyant que la procession de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maison de la vierge *Marie* en attirerait davantage, et ne se trompa point; il autorisa cette fable de son autorité apostolique. Si le peuple croyait qu'un âne avait marché sur la mer, de Jérusalem jusqu'à Vérone, il pouvait bien croire que la maison de *Marie* avait été transportée de Nazareth à Loretto. La petite maison fut bientôt enfermée dans une église superbe; les voyages des pélerins, et les présens des princes, rendirent ce temple aussi riche que celui d'Ephèse. Les Italiens s'enrichissaient du moins de l'aveuglement des autres peuples; mais ailleurs on embrassait la superstition pour elle-même, et seulement en s'abandonnant à l'instinct grossier et à l'esprit du temps. Vous avez observé plus d'une

fois que ce fanatifme auquel les hommes ont tant de penchant, a toujours fervi non-feulement à les rendre plus abrutis, mais plus méchans. La religion pure adoucit les mœurs en éclairant l'efprit; et la fuperftition, en l'aveuglant, infpire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de Sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans plufieurs villes fur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la croffe à la main, donnant des bénédictions et des mandemens.

Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres-patentes. C'était dans fon origine un chef, un juge d'une petite garde du palais, et ce fut enfuite un fou de cour qui prenait un droit fur les filous et fur les filles publiques. Point de ville qui n'eût des confréries d'artifans, de bourgeois, de femmes: les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en myftères facrés; et c'eft de-là que vient la fociété des francs-maçons, échappée au temps qui a détruit toutes les autres.

Flagellans.

La plus méprifable de toutes ces confréries fut celle des flagellans, et ce fut la plus étendue. Elle avait commencé d'abord par l'infolence de quelques prêtres qui s'avisèrent d'abufer de la faibleffe des pénitens publics, jufqu'à les fuftiger. On voit encore un refte

de cet uſage dans les baguettes dont ſont armés les pénitenciers à Rome; enſuite les moines ſe fuſtigèrent, s'imaginant que rien n'était plus agréable à DIEU que le dos cicatriſé d'un moine. *Pierre Damien*, dans l'onzième ſiècle, excita les ſéculiers même à ſe fouetter tous nus. On vit, en 1260, pluſieurs confréries de pélerins courir toute l'Italie, armés de fouets. Ils parcoururent enſuite une partie de l'Europe. Cette aſſociation fit même une ſecte qu'il fallut enfin diſſiper.

Tandis que des troupes de gueux couraient le monde en ſe fuſtigeant, des fous marchaient dans preſque toutes les villes à la tête des proceſſions, avec une robe pliſſée, des grelots, une marotte; et la mode s'en eſt encore conſervée dans les villes des Pays-Bas, et en Allemagne. Nos nations ſeptentrionales avaient pour toute littérature en langue vulgaire les farces nommées *moralités*, ſuivies de celles de la *mère ſotte* et du *prince des ſots*.

Révélations, ſortiléges.

On n'entendait parler que de révélations, de poſſeſſions, de maléfices. On oſe accuſer la femme de *Philippe III* d'adultère, et le roi envoie conſulter une béguine pour ſavoir ſi ſa femme eſt innocente ou coupable. Les enfans de *Philippe le bel* font entre eux une aſſociation par écrit, et ſe promettent un ſecours mutuel contre ceux qui voudront les

faire périr par la magie. On brûle par arrêt du parlement une sorcière qui a fabriqué avec le diable un acte en faveur de *Robert d'Artois*. La maladie de *Charles VI* est attribuée à un sortilége, et on fait venir un magicien pour le guérir. La princesse de *Glocester*, en Angleterre, est condamnée à faire amende honorable devant l'église de Saint-Paul, ainsi qu'on l'a déjà remarqué; et une baronne du royaume, sa prétendue complice, est brûlée vive comme sorcière.

Si ces horreurs enfantées par la crédulité tombaient sur les premières personnes des royaumes de l'Europe, on voit assez à quoi étaient exposés les simples citoyens. C'était encore-là le moindre des malheurs.

Barbarie et misère. L'Allemagne, la France, l'Espagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante était absolument sans police. Les bourgades murées de la Germanie et de la France furent saccagées dans les guerres civiles. L'empire grec fut inondé par les Turcs. L'Espagne était encore partagée entre les chrétiens et les mahométans arabes; et chaque parti était déchiré souvent par des guerres intestines. Enfin, du temps de *Philippe de Valois*, d'*Edouard III*, de *Louis de Bavière*, de *Clément VI*, une peste générale enlève ce qui avait échappé au glaive et à la misère.

Immédiatement avant ces temps du quatorzième ſiècle, on a vu les croiſades dépeupler et appauvrir notre Europe. Remontez depuis ces croiſades aux temps qui s'écoulèrent après la mort de *Charlemagne*, ils ne ſont pas moins malheureux, et ſont encore plus groſſiers. La comparaiſon de ces ſiècles avec le nôtre (quelques perverſités et quelques malheurs que nous puiſſions éprouver) doit nous faire ſentir notre bonheur, malgré ce penchant preſqu'invincible que nous avons à louer le paſſé aux dépens du préſent.

Grands hommes qui ne peuvent corriger leur ſiècle.

Il ne faut pas croire que tout ait été ſauvage : il y eut de grandes vertus dans tous les Etats, ſur le trône et dans les cloîtres, parmi les chevaliers, parmi les eccléſiaſtiques; mais ni un St *Louis* ni un St *Ferdinand* ne purent guérir les plaies du genre humain. La longue querelle des empereurs et des papes, la lutte opiniâtre de la liberté de Rome contre les céſars de l'Allemagne et contre les pontifes romains, les ſchiſmes fréquens, et enfin le grand ſchiſme d'Occident, ne permirent pas à des papes élus dans le trouble d'exercer des vertus que des temps paiſibles leur auraient inſpirées. La corruption des mœurs pouvait-elle ne ſe pas étendre juſqu'à eux ? Tout homme eſt formé par ſon ſiècle; bien peu s'élèvent audeſſus des mœurs du temps. Les attentats dans

lefquels plufieurs papes furent entraînés, leurs fcandales autorifés par un exemple général, ne peuvent pas être enfevelis dans l'oubli. A quoi fert la peinture de leurs vices et de leurs défaftres ? à faire voir combien Rome eft heureufe depuis que la décence et la tranquillité y règnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de toutes les viciffitudes recueillies dans cet *Effai fur les mœurs*, que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureufe, jufqu'à ce que les lois et le pouvoir légiflatif aient été établis fans contradiction ?

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur temps, ne purent arrêter tant de défordres, quelques bons efprits nés dans les ténèbres des nations feptentrionales ne purent y attirer les fciences et les arts.

Charles V le fage, digne d'un meilleur temps.

Le roi de France *Charles V* qui raffembla environ neuf cents volumes, cent ans avant que la bibliothèque du Vatican fût fondée par *Nicolas V*, encouragea en vain les talens. Le terrain n'était pas préparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueilli quelques malheureufes compofitions de ce temps. C'eft faire un amas de cailloux tirés d'antiques mafures quand on eft entouré de palais. Il fut obligé de faire venir de Pife un aftrologue ;

et

et *Catherine*, fille de cet aſtrologue, qui écrivit en français, prétend que *Charles* diſait : *Tant que doctrine ſera honorée en ce royaume, il continuera à proſpérité.* Mais la doctrine fut inconnue, le goût encore plus. Un malheureux pays dépourvu de lois fixes, agité par des guerres civiles, ſans commerce, ſans police, ſans coutumes écrites, et gouverné par mille coutumes différentes ; un pays dont la moitié s'appelait la langue d'*Oui* ou d'*Oil*, et l'autre la langue d'*Oc*, pouvait-il n'être pas barbare ? La nobleſſe françaiſe eut ſeulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations.

Quand *Charles de Valois*, frère de *Philippe le bel*, avait paſſé en Italie, les Lombards, les Toſcans mêmes prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes ; c'était un corps qu'on laçait par derrière, comme aujourd'hui ceux des filles ; c'était de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe traînait à terre. Les chevaliers français donnaient pourtant de la grâce à cette maſcarade, et juſtifiaient ce qu'avait dit *Frédéric II : Plas me el cavalier Frances.* Il eût mieux valu connaître alors la diſcipline militaire ; la France n'eût pas été la proie de l'étranger ſous *Philippe de Valois*, *Jean* et *Charles VI*. Mais comment était-elle plus

familière aux Anglais ? c'eſt peut-être que combattant loin de leur patrie, ils ſentaient plus le beſoin de cette diſcipline, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquille et plus réfléchi.

CHAPITRE LXXXIII.

Affranchiſſemens, priviléges des villes, états généraux.

De l'anarchie générale de l'Europe, de tant de déſaſtres mêmes, naquit le bien ineſtimable de la liberté, qui a fait fleurir peu à peu les villes impériales et tant d'autres cités.

Servitude établie dans preſque toute l'Europe.

Vous avez déjà obſervé que dans les commencemens de l'anarchie féodale preſque toutes les villes étaient peuplées plutôt de ſerfs que de citoyens, comme on le voit encore en Pologne, où il n'y a que trois ou quatre villes qui puiſſent poſſéder des terres, et où les habitans appartiennent à leur ſeigneur, qui a ſur eux droit de vie et de mort. Il en fut de même en Allemagne et en France. Les empereurs commencèrent par affranchir pluſieurs villes ; et, dès le treizième ſiècle, elles s'unirent pour leur défenſe commune contre

les ſeigneurs de châteaux qui ſubſiſtaient de brigandage.

Louis le gros, en France, ſuivit cet exemple dans ſes domaines, pour affaiblir des ſeigneurs qui lui feſaient la guerre. Les ſeigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi ſoutenir en Paleſtine l'honneur de la chevalerie.

Enfin, en 1167, le pape *Alexandre III* déclare, au nom du concile, *que tous les chrétiens devaient être exempts de la ſervitude*. Cette loi ſeule doit rendre ſa mémoire chère à tous les peuples; ainſi que ſes efforts pour ſoutenir la liberté de l'Italie doivent rendre ſon nom précieux aux Italiens.

Servitude abolie en quelques pays.

C'eſt en vertu de cette loi que, long-temps après, le roi *Louis Hutin* dans ſes chartes déclara que tous les ſerfs qui reſtaient encore en France devaient être affranchis, *parce que c'eſt*, dit-il, *le royaume des Francs*. Il feſait, à la vérité, payer cette liberté; mais pouvait-on l'acheter trop cher?

Cependant les hommes ne rentrèrent que par degrés et très-difficilement dans leur droit naturel. *Louis Hutin* ne put forcer les ſeigneurs ſes vaſſaux à faire pour les ſujets de leurs domaines ce qu'il feſait pour les ſiens. Les cultivateurs, les bourgeois mêmes reſtèrent encore long-temps hommes de *poeſt*, hommes

de puissance, attachés à la glèbe, ainsi qu'ils le sont encore en plusieurs provinces d'Allemagne. Ce ne fut guère, en France, que du temps de *Charles VII*, que la servitude fut abolie dans les principales villes. Enfin il est si difficile de faire bien, qu'en 1778, temps auquel je revois ce chapitre, il est encore quelques cantons en France où le peuple est esclave; et, ce qui est aussi horrible que contradictoire, esclaves de moines.

Le monde avec lenteur marche vers la sagesse.

Anoblissemens.

Avant *Louis Hutin* les rois anoblirent quelques citoyens. *Philippe le hardi*, fils de St *Louis*, anoblit *Raoul*, qu'on appelait *Raoul l'orfèvre*, non que ce fût un ouvrier; son anoblissement eût été ridicule; c'était celui qui gardait l'argent du roi. On appelait *orfèvres* ces dépositaires, ainsi qu'on les nomme encore à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France: et St *Louis* anoblit, sans doute, son chirurgien *la Brosse*, puisqu'il le fit son chambellan.

Tiers-état appelé aux parlemens du royaume.

Les communautés des villes avaient commencé en France, sous *Philippe le bel*, en 1301, à être admises dans les états-généraux, qui furent alors substitués aux anciens parlemens de la nation, composés auparavant des seigneurs et des prélats. Le tiers-état y forma son

avis ſous le nom de requête; cette requête fut préſentée à genoux. L'uſage a toujours ſubſiſté que les députés du tiers-état parlaſſent aux rois, un genou en terre, ainſi que les gens du parlement, du parquet, et le chancelier même, dans les lits de juſtice. Ces premiers états-généraux furent tenus pour s'oppoſer aux prétentions du pape *Boniface VIII.* Il faut avouer qu'il était triſte pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'Etat; l'un composé des ſeigneurs des fiefs, qui ne feſaient pas la cinq-millième partie de la nation; l'autre du clergé, bien moins nombreux encore, et qui, par ſon inſtitution ſacrée, eſt deſtiné à un miniſtère ſupérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien juſque-là. C'était une des véritables raiſons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute induſtrie. Si en Hollande et en Angleterre le corps de l'Etat n'était formé que de barons ſéculiers et eccléſiaſtiques, ces peuples n'auraient pas dans la guerre de 1701 tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques, à Veniſe, à Gènes, le peuple n'eut jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais eſclave. Les citadins d'Italie étaient fort différens des bourgeois des pays du Nord; les bourgeois en France, en Allemagne,

étaient bourgeois d'un ſeigneur, d'un évêque ou du roi; ils appartenaient à un homme; les citadins n'appartenaient qu'à la république. Ce qu'il y a d'affreux, c'eſt qu'il eſt reſté encore en France trop de ſerfs de glèbe.

Philippe le bel, à qui on reproche ſon peu de fidélité ſur l'article des monnaies, ſa perſécution contre les templiers, et une animoſité peut-être trop acharnée contre *Boniface VIII*, et contre ſa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation, en appelant le tiers-état aux aſſemblées générales de la France.

Il eſt eſſentiel de faire ſur les états-généraux de France une remarque que nos hiſtoriens auraient dû faire : c'eſt que la France eſt le ſeul pays du monde où le clergé faſſe un ordre de l'Etat. Par-tout ailleurs les prêtres ont du crédit, des richeſſes; ils ſont diſtingués du peuple par leurs vêtemens; mais ils ne compoſent point un ordre légal, une nation dans la nation. Ils ne ſont ordre de l'Etat ni à Rome ni à Conſtantinople. Ni le pape ni le grand turc n'aſſemblent jamais le clergé, la nobleſſe et le tiers-état. L'*uléma*, qui eſt le clergé des Turcs, eſt un corps formidable, mais non pas ce que nous appelons un ordre de la nation. En Angleterre, les évêques ſiégent en parlement, mais ils y ſiégent comme barons et non comme prêtres. Les

évêques, les abbés ont séance à la diète d'Allemagne, mais c'est en qualité d'électeurs, de princes, de comtes. La France est la seule où l'on dise, *le clergé*, *la noblesse et le peuple*.

Les communes en Angleterre.

La chambre des communes en Angleterre commençait à se former dans ces temps-là, et prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainsi le chaos du gouvernement commençait à se débrouiller presque par-tout, par les malheurs mêmes que le gouvernement féodal trop anarchique avait par-tout occasionnés. Mais les peuples, en reprenant tant de liberté et tant de droits, ne purent de long-temps sortir de la barbarie où l'abrutissement, qui naît d'une longue servitude, les avait réduits. Ils acquirent la liberté; ils furent comptés pour des hommes, mais ils n'en furent ni plus polis ni plus industrieux. Les guerres cruelles d'*Edouard III* et de *Henri V* plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'esclavage, et il ne respira que dans les dernières années de *Charles VII*. Il ne fut pas moins malheureux en Angleterre après le règne de *Henri V*. Son sort fut moins à plaindre en Allemagne, du temps de *Venceslas* et de *Sigismond*, parce que les villes impériales étaient déjà puissantes.

CHAPITRE LXXXIV.

Tailles et monnaies.

Le tiers-état ne servit, en 1345, aux états tenus par *Philippe de Valois*, qu'à donner son consentement au premier impôt des aides et des gabelles ; mais il est certain que si les états avaient été assemblés plus souvent en France, ils eussent acquis plus d'autorité ; car immédiatement après le gouvernement de ce même *Philippe de Valois*, devenu odieux par la fausse monnaie, et décrédité par ses malheurs, les états de 1355, dont nous avons déjà parlé, nommèrent eux-mêmes des commissaires des trois ordres pour recueillir l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent, et comme ils veulent, partagent l'autorité souveraine : voilà pourquoi les rois n'ont convoqué de ces assemblées que quand ils n'ont pu s'en dispenser. Ainsi le peu d'habitude que la nation a eue d'examiner ses besoins, ses ressources et ses forces, a toujours laissé les états-généraux destitués de cet esprit de suite, et de cette connaissance de leurs affaires qu'ont les compagnies réglées. Convoqués de loin à loin, ils se demandaient les lois et les usages, au lieu d'en faire ; ils

France sans lois.

étaient étonnés et incertains. Les parlemens d'Angleterre se sont donné plus de prérogatives ; ils se sont établis et maintenus dans le droit d'être un corps nécessaire, représentant la nation. C'est là qu'on connaît sur-tout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes, leur gouvernement est devenu entièrement différent ; il était alors tout semblable. Les états d'Aragon, ceux de Hongrie, les diètes d'Allemagne avaient encore de plus grands priviléges.

Subsides noblement accordés.

Les états-généraux de France, ou plutôt de la partie de la France qui combattait pour son roi *Charles VII*, contre l'usurpateur *Henri V*, lui accordèrent généreusement une taille générale, en 1426, dans le fort de la guerre, dans la disette, dans le temps même où l'on craignait de laisser les terres sans culture. (Ce sont les propres mots prononcés dans la harangue du tiers-état.) Cet impôt depuis ce temps fut perpétuel. Les rois auparavant vivaient de leurs domaines ; mais il ne restait presque plus de domaines à *Charles VII* ; et, sans les braves guerriers qui se sacrifièrent pour lui et pour la patrie, sans le connétable de *Richemont* qui le maîtrisait, mais qui le servait à ses dépens, il était perdu.

Tailles anciennes

Bientôt après, les cultivateurs, qui avaient payé auparavant des tailles à leurs seigneurs

dont ils avaient été ſerfs, payèrent ce tribut au roi ſeul dont ils furent ſujets. Ce n'eſt pas que les rois n'euſſent auſſi levé des tailles, même avant S[t] *Louis*, dans les terres du patrimoine royal. On connaît la taille de *pain et vin* payée d'abord en nature, et enſuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'uſage des collecteurs, de marquer ſur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné : rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes mêmes des villes n'étaient point écrites; et ce fut ce même *Charles VII* qui ordonna qu'on les rédigeât, en 1454, lorſqu'il eut remis dans le royaume la police et la tranquillité, dont il avait été privé depuis ſi long-temps, et lorſqu'une ſi longue ſuite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de gouvernement.

Je conſidère donc ici en général le ſort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'eſt au genre humain qu'il eût fallu faire attention dans l'hiſtoire. C'eſt là que chaque écrivain eût dû dire, *homo ſum;* mais la plupart des hiſtoriens ont décrit des batailles.

Monnaie faible.

Ce qui troublait encore en Europe l'ordre public, la tranquillité, la fortune des familles, c'était l'affaibliſſement des monnaies. Chaque ſeigneur en feſait frapper, et altérait le titre

et le poids, ſe feſant à lui-même un préjudice durable pour un bien paſſager. Les rois avaient été obligés par la néceſſité des temps de donner ce funeſte exemple. J'ai déjà remarqué que l'or d'une partie de l'Europe, et ſur-tout de la France, avait été englouti en Aſie et en Afrique par les infortunes des croiſades. Il fallut donc dans les beſoins toujours renaiſſans augmenter la valeur numéraire des monnaies. La livre, dans le temps du roi *Charles V*, après qu'il eut conquis ſon royaume, valait entre 8 et 9 de nos livres numéraires. Sous *Charlemagne* elle avait été réellement le poids d'une livre de douze onces. La livre de *Charles V* ne fut donc en effet qu'environ deux treizièmes de l'ancienne livre : donc une famille qui aurait eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue ſix fois et demie plus pauvre.

Peu d'argent comptant

Qu'on juge, par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même *Charles V* déclara que les fils de France auraient un apanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui qu'environ cent mille. Quelle petite reſſource pour le fils d'un roi ! Les eſpèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Eſpagne, en Angleterre.

Première monnaie d'or au coin des rois d'Angleterre.

Le roi *Edouard III* fut le premier qui fit frapper des eſpèces d'or. Qu'on ſonge que les Romains n'en eurent que ſix cents cinquante ans après la fondation de Rome.

Henri V n'avait que cinquante-ſix mille livres ſterling, environ douze cents vingt mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui, pour tout revenu. C'eſt avec ce faible ſecours qu'il voulut conquérir la France. Auſſi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, et de mettre tout en gage pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes ſe feſaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaiſſait alors en Suède que de la monnaie de fer et de cuivre. Il n'y avait d'argent en Danemarck que celui qui avait paſſé dans ce pays par le commerce de Lubeck, en très-petite quantité.

Dans cette diſette générale d'argent, qu'on éprouvait en France après les croiſades, le roi *Philippe le bel* avait non-ſeulement hauſſé le prix fictif et idéal des eſpèces; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage; en un mot c'était de la fauſſe monnaie; et les ſéditions qu'excita cette manœuvre, ne rendirent pas la nation plus heureuſe. *Philippe de Valois* avait encore été plus loin que *Philippe le bel;* il feſait jurer

ſur les évangiles aux officiers des monnaies de garder le ſecret. Il leur enjoint dans ſon ordonnance de tromper les marchands, *de façon*, dit-il, *qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids*. Mais, comment pouvait-il ſe flatter que cette infidélité ne ſerait point découverte? et quel temps que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices! quel temps où preſque tous les ſeigneurs de fiefs, depuis St *Louis*, feſaient ce qu'on reproche à *Philippe le bel* et à *Philippe de Valois*! Ces ſeigneurs vendirent en France au ſouverain leur droit de battre monnaie: ils l'ont tous conſervé en Allemagne; et il en a réſulté quelquefois de grands abus, mais non de ſi univerſels ni de ſi funeſtes.

CHAPITRE LXXXV.

Du parlement de Paris, juſqu'à Charles VII.

Si *Philippe le bel*, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnaie de St *Louis*, fit beaucoup de bien en appelant aux aſſemblées de la nation les citoyens, qui ſont en effet le corps de la nation; il n'en fit pas moins, en inſtituant ſous le nom de parlement une cour ſouveraine de judicature ſédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit ſur l'origine et ſur la nature du parlement de Paris ne donne que des lumières confuſes, parce que tout paſſage des anciens uſages aux nouveaux échappe à la vue. L'un veut que les chambres des enquêtes et des requêtes repréſentent préciſément les anciens conquérans de la Gaule ; l'autre prétend que le parlement n'a d'autre droit de rendre juſtice que parce que les anciens pairs étaient les juges de la nation, et que le parlement eſt appelé *la cour des pairs*.

Un peu d'attention rectifiera ces idées. Il ſe fit un grand changement en France ſous *Philippe le bel*, au commencement du quatorzième ſiècle ; c'eſt que le grand gouvernement féodal et ariſtocratique était miné peu à peu dans les domaines du roi de France ; c'eſt que *Philippe le bel* érigea preſqu'en même temps ce qu'on appela les parlemens de Paris, de Toulouſe, de Normandie, et les grands jours de Troyes, pour rendre la juſtice ; c'eſt que le parlement de Paris était le plus conſidérable par ſon grand diſtrict, que *Philippe le bel* le rendit ſédentaire à Paris, et que *Philippe le long* le rendit perpétuel. Il était le dépoſitaire et l'interprète des lois anciennes et nouvelles, le gardien des droits de la couronne, et l'oracle de la nation. Mais il ne

repréſentait nullement la nation. Pour la repréſenter, il faut, ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent en ſa perſonne. Les officiers de ce parlement (excepté les pairs) étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi.

Ce qu'étaitle parlement de Paris.

Le conſeil étroit du roi, les états-généraux, le parlement, étaient trois choſes très-différentes. Les états-généraux étaient véritablement l'ancien parlement de toute la nation, auxquels on ajouta les députés des communes. L'étroit conſeil du roi était compoſé des grands officiers qu'il voulait y admettre, et ſur-tout des pairs du royaume, qui étaient tous princes du ſang; et la cour de juſtice, nommée parlement, devenue ſédentaire à Paris, était d'abord compoſée d'évêques et de chevaliers, aſſiſtés de légiſtes, ſoit tonſurés, ſoit laïques, inſtruits des procédures.

Pairs.

Il fallait bien que les pairs euſſent droit de ſéance dans cette cour, puiſqu'ils étaient originairement les juges de la nation. Mais, quand les pairs n'y auraient pas eu droit de ſéance, elle n'en eût pas moins été une cour ſuprême de judicature, comme la chambre impériale d'Allemagne eſt une cour ſuprême, quoique les électeurs, ni les autres princes de l'Empire n'y aient jamais aſſiſté; et comme le conſeil de Caſtille eſt encore une juridiction

ſuprême, quoique les grands d'Eſpagne n'aient pas le privilége d'y avoir ſéance.

Différence entre parlement, cour de juſtice, et parlement de la nation.

Ce parlement n'était pas tel que les anciennes aſſemblées des champs de mars et de mai dont il retenait le nom. Les pairs eurent le droit, à la vérité, d'y aſſiſter; mais ces pairs n'étaient pas, comme ils le ſont encore en Angleterre, les ſeuls nobles du royaume, c'étaient des princes relevans de la couronne; et quand on en créait de nouveaux, on n'oſait les prendre que parmi les princes. La Champagne ayant ceſſé d'être une pairie, parce que *Philippe le bel* l'avait acquiſe par ſon mariage, il érigea en pairie la Bretagne et l'Artois. Les ſouverains de ces Etats ne venaient pas, ſans doute, juger des cauſes au parlement de Paris, mais pluſieurs évêques y venaient.

Ce nouveau parlement s'aſſemblait d'abord deux fois l'an. On changeait ſouvent les membres de cette cour de juſtice, et le roi les payait de ſon tréſor pour chacune de leurs ſéances.

Pourquoi cour ſouveraine.

On appela ces parlemens *cours ſouveraines;* le préſident s'appelait le ſouverain du corps, ce qui ne voulait dire que le chef; témoin ces mots exprès de l'ordonnance de *Philippe le bel : Que nul maître ne s'abſente de la chambre ſans le congé de ſon ſouverain.* Je dois encore remarquer

remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur; il fallait venir *ester à droit* soi-même, à moins d'une dispense expresse du roi.

Si les prélats avaient conservé leur droit d'assister aux séances de cette compagnie toujours subsistante, elle eût pu devenir à la longue une assemblée d'états-généraux perpétuelle. Les évêques en furent exclus sous *Philippe le long*, en 1320. Ils avaient d'abord présidé au parlement, et précédé le chancelier. Le premier laïque qui présida dans cette compagnie par ordre du roi, en 1320, fut un haut-baron, comte de Boulogne, possédant les droits régaliens, en un mot, un prince. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de conseiller, jusque vers l'an 1350. Ensuite les jurisconsultes étant devenus présidens, ils portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les priviléges de la noblesse; on les appela souvent *chevaliers ès lois*. Mais les nobles de nom et d'armes affectèrent toujours de mépriser cette noblesse paisible. Les descendans des hommes de loi ne sont point encore reçus dans les chapitres d'Allemagne. C'est un reste de l'ancienne barbarie, d'attacher de l'avilissement à la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la justice.

Evêques exclus de cette cour.

Roture en parlement.

On objecte que ce n'eſt pas la fonction de rendre la juſtice qui les aviliſſait, puiſque les pairs et les rois la rendaient; mais que des hommes nés dans une condition ſervile, introduits d'abord au parlement de Paris pour inſtruire les procès, et non pour donner leurs voix, et ayant prétendu depuis les droits de la nobleſſe, à qui ſeule il appartenait de juger la nation, ne devaient pas partager avec cette nobleſſe des honneurs incommunicables. Le célèbre *Fénélon*, archevêque de Cambrai, dans une lettre à notre académie françaiſe, nous écrit que pour être digne de faire l'hiſtoire de France, il faut être verſé dans nos anciens uſages; qu'il faut ſavoir, par exemple, que les conſeillers du parlement furent originairement des ſerfs qui avaient étudié nos lois, et qui conſeillaient les nobles dans la cour du parlement. Cela peut être vrai de quelques-uns élevés à cet honneur par le mérite, mais il eſt plus vrai encore que la plupart n'étaient point ſerfs: qu'ils étaient fils de bons bourgeois dès long-temps affranchis, vivans librement ſous la protection des rois, dont ils étaient bourgeois. Cet ordre de citoyens, en tout temps et en tout pays, a plus de facilités pour s'inſtruire que les hommes nés dans l'eſclavage.

Ce tribunal était, comme vous ſavez, ce

Parlement de Paris semblable au banc du roi d'Angleterre.

qu'eſt en Angleterre la cour appelée *du banc du roi*. Les rois anglais, vaſſaux de ceux de France, imitèrent en tout les uſages de leurs ſuzerains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris, il y en eut un au banc du roi d'Angleterre; le chancelier de France peut réſider aux parlemens français, le chancelier d'Angleterre au banc de Londres. Le roi et les pairs anglais peuvent caſſer les jugemens du banc, comme le roi de France caſſe les arrêts du parlement en ſon conſeil d'Etat, et comme il les caſſerait avec les pairs, les hauts-barons et la nobleſſe dans les états-généraux qui ſont le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de lois, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce mot de *banc* prouve la reſſemblance parfaite; le banc des préſidens a retenu ſon nom chez nous, et nous l'appelons encore aujourd'hui *le grand banc*.

La forme du gouvernement anglais n'a point changé comme la nôtre; nous l'avons déjà remarqué. Les états-généraux anglais ont ſubſiſté toujours. Ils ont partagé la légiſlation; les nôtres rarement convoqués ſont hors d'uſage. Les cours de juſtice, appelées parmi nous *parlemens*, étant devenues perpétuelles, et s'étant enfin conſidérablement accrues, ont acquis inſenſiblement, tantôt

par la conceſſion des rois, tantôt par l'uſage, tantôt même par le malheur des temps, des droits qu'ils n'avaient, ni ſous *Philippe le bel*, ni ſous ſes fils, ni ſous *Louis XI.*

Le plus grand luſtre du parlement de Paris vint de la coutume que les rois de France introduiſirent, de faire enregiſtrer leurs traités et leurs édits à cette chambre du parlement ſédentaire, afin que le dépôt en fût plus authentique. D'ailleurs cette chambre n'entrait dans aucune affaire d'Etat, ni dans celles des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi et les impôts était inconteſtablement du reſſort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement ſur les finances ſont du temps de *François I.*

Tout change chez les Français beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive, que cet arrêt ne fût ſigné du ſouverain. Il en eſt encore ainſi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres Etats : rien n'eſt plus humain et plus juſte. Le fanatiſme, l'eſprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort pluſieurs citoyens innocens. Ces citoyens appartiennent au roi, c'eſt-à-dire à l'Etat ; on ôte un homme à la patrie, on flétrit ſa famille, ſans que celui qui repréſente la patrie le ſache.

Combien d'innocens accusés d'hérésie, de sorcellerie et de mille crimes imaginaires, auraient dû la vie à un roi éclairé !

Loin que *Charles VI* fût éclairé, il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Ce fut dans ce parlement perpétuel, établi à Paris, au palais de S[t] *Louis*, que *Charles VI* tint, le 23 décembre 1420, ce fameux lit de justice, en présence du roi d'Angleterre *Henri V;* ce fut là qu'il nomma *son très-amé fils Henri*, *héritier*, *régent du royaume*. Ce fut là que le propre fils du roi ne fut nommé que *Charles*, *soi-disant dauphin*, et que tous les complices du meurtre de *Jean sans peur*, duc de Bourgogne, furent déclarés criminels de lèse-majesté, et privés de toute succession. Ce qui était en effet condamner le dauphin sans le nommer.

Charles VII condamné au parlement de Paris.

Il y a bien plus ; on assure que les registres du parlement, sous l'année 1420, portent que précédemment le dauphin (depuis *Charles VII*) avait été ajourné trois fois à son de trompe, au mois de janvier, et condamné par contumace au bannissement perpétuel ; *de quoi*, ajoute ce registre, *il appela à* DIEU *et à son épée*. Si le registre est véritable, il se passa donc près d'une année entre la condamnation et le lit de justice, qui ne confirma que trop ce funeste

arrêt. Il n'eſt point étonnant qu'il ait été porté. *Philippe*, duc de Bourgogne, fils du duc aſſaſſiné, était tout-puiſſant dans Paris ; la mère du dauphin était devenue pour ſon fils une marâtre implacable ; le roi, privé de ſa raiſon, était entre des mains étrangères, et enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encore plus horrible, puiſqu'il avait fait aſſaſſiner à ſes yeux ſon parent *Jean de Bourgogne*, attiré dans le piége ſur la foi des ſermens. Il faut encore conſidérer quel était l'eſprit du temps. Ce même *Henri V*, roi d'Angleterre, et régent de France, avait été mis en priſon à Londres, étant prince de Galles, ſur le ſimple ordre d'un juge ordinaire auquel il avait donné un ſoufflet lorſque ce juge était ſur ſon tribunal.

On vit dans le même ſiècle un exemple atroce de la juſtice pouſſée juſqu'à l'horreur. Un ban de croatie oſe juger à mort, et faire noyer la régente de Hongrie, *Eliſabeth*, coupable du meurtre du roi *Charles de Durazzo*.

On n'oſe procéder contre le duc de *Bourgogne*, puiſſant ; et on procède contre le dauphin, perſécuté.

Le jugement du parlement contre le dauphin était d'une autre eſpèce ; il n'était que l'organe d'une force ſupérieure. On n'avait point procédé contre *Jean*, duc de Bourgogne, quand il aſſaſſina le duc d'*Orléans*, et on procéda contre le dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

On doit ſe ſouvenir, en liſant la déplorable hiſtoire de ce temps-là, qu'après le fameux traité de Troyes, qui donna la France au roi *Henri V* d'Angleterre, il y eut deux parlemens à la fois, comme on en vit deux du temps de la ligue, près de deux cents ans après; mais tout était double dans la ſubverſion qui arriva ſous *Charles VI.* Il y avait deux rois, deux reines, deux parlemens, deux univerſités de Paris; et chaque parti avait ſes maréchaux et ſes grands officiers.

Toutes les charges doubles en France.

J'obſerve encore que dans ces ſiècles, quand il fallait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de préſider au jugement. *Charles VII*, la dernière année de ſa vie, fut lui-même, ſelon cette coutume, à la tête des juges qui condamnèrent le duc d'*Alençon;* coutume qui parut depuis indigne de la juſtice et de la majeſté royale, puiſque la préſence du ſouverain ſemblait gêner les ſuffrages, et que dans une affaire criminelle cette même préſence, qui ne doit annoncer que des grâces, pouvait commander les rigueurs.

Uſages dans les jugemens des pairs.

Enfin je remarque que pour juger un pair, il était eſſentiel d'aſſembler des pairs. Ils étaient ſes juges naturels. *Charles VII* y ajouta des grands officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'*Alençon;* il fit plus, il admit dans cette aſſemblée des tréſoriers de France, avec

les députés laïques du parlement. Ainsi tout change. L'histoire des usages, des lois, des priviléges, n'est en beaucoup de pays, et sur-tout en France, qu'un tableau mouvant.

C'est donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux usages antiques, et de vouloir fixer cette roue que le temps fait tourner d'un mouvement irrésistible. A quelle époque faudrait-il avoir recours ? est-ce à celle où le mot de *parlement* signifiait une assemblée de capitaines Francs, qui venaient en plein champ régler, au 1er de mars, les partages des dépouilles ? est-ce à celle où tous les évêques avaient droit de séance dans une cour de judicature, nommée aussi *parlement* ? A quel siècle, à quelles lois faudrait-il remonter, à quel usage s'en tenir ? Un bourgeois de Rome serait aussi bien fondé à demander au pape des consuls, des tribuns, un sénat, des comices, et le rétablissement entier de la république romaine; et un bourgeois d'Athènes pourrait réclamer auprès du sultan l'ancien aréopage et les assemblées du peuple qui s'appelaient *églises*.

CHAPITRE

CHAPITRE LXXXVI.

Du concile de Bâle tenu du temps de l'empereur Sigiſmond et de Charles VII, au quinzième ſiècle.

Ce que ſont des états-généraux pour les rois, les conciles le ſont pour les papes; mais ce qui ſe reſſemble le plus, diffère toujours. Dans les monarchies tempérées par l'eſprit le plus républicain, les états ne ſe ſont jamais crus au-deſſus des rois, quoiqu'ils aient dépoſé leurs ſouverains dans des néceſſités preſſantes ou dans des troubles. Les électeurs qui déposèrent l'empereur *Venceſlas* ne ſe ſont jamais crus ſupérieurs à un empereur régnant. Les *cortes* d'Aragon diſaient au roi qu'ils éliſaient: *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos;* mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainſi, ils ne ſe diſaient plus ſupérieurs à celui qu'ils avaient fait leur ſouverain.

Mais il n'en eſt pas d'une aſſemblée d'évêques de tant d'égliſes également indépendantes, comme du corps d'un Etat monarchique. Ce corps a un ſouverain, et les égliſes n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine et la diſcipline ne

Si un concile a le droit de dépofer un pape, un évêque prince.

peuvent être foumifes à la décifion d'un feul homme, au mépris du monde entier. Les conciles font donc fupérieurs aux papes dans le même fens que mille avis doivent l'emporter fur un feul. Refte à favoir s'ils ont le droit de le dépofer comme les diètes de Pologne et les électeurs de l'empire allemand ont le droit de dépofer leur fouverain.

Cette queftion eft de celles que la raifon du plus fort peut feule décider. Si d'un côté un fimple concile provincial peut dépouiller un évêque, une affemblée du monde chrétien peut à plus forte raifon dégrader l'évêque de Rome. Mais de l'autre côté cet évêque eft fouverain. Ce n'eft pas un concile qui lui a donné fon Etat ; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand fes fujets font contens de fon adminiftration ? Un électeur eccléfiaftique, dont l'Empire et fon électorat feraient contens, ferait en vain dépofé comme évêque par tous les évêques de l'univers ; il refterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute l'Eglife, et maître chez lui, demeurerait fouverain.

Différence entre les conciles de Bâle et de Conftance.

Le concile de Conftance avait dépofé le fouverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pu s'y oppofer. Le concile de Bâle, qui prétendit dix ans après fuivre cet exemple, fit voir combien l'exemple eft trompeur,

combien ſont différentes les affaires qui ſemblent les mêmes, et que ce qui eſt grand et ſeulement hardi dans un temps, eſt petit et téméraire dans un autre.

Le pape *Eugène* caſſe le concile.

Le concile de Bâle n'était qu'une prolongation de pluſieurs autres indiqués par le pape *Martin V*, tantôt à Pavie, tantôt à Sienne : mais dès que le pape *Eugène IV* fut élu, en 1431, les pères commencèrent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de diſſoudre leur aſſemblée, ni même celui de la transférer ; et qu'il leur était ſoumis ſous peine de punition. Le pape *Eugène*, ſur cet énoncé, ordonna la diſſolution du concile. Il paraît qu'il y eut dans cette démarche précipitée des pères plus de zèle que de prudence, et que ce zèle pouvait être funeſte. L'empereur *Sigiſmond*, qui régnait encore, n'était pas le maître de la perſonne d'*Eugène*, comme il l'avait été de celle de *Jean XXIII*. Il ménageait à la fois le pape et le concile. Le ſcandale s'en tint long-temps aux négociations ; on y fit entrer l'Orient et l'Occident. L'empire des Grecs ne pouvait plus ſe ſoutenir contre les Turcs que par les princes latins ; et pour obtenir un faible ſecours très-incertain, il fallait que l'Egliſe grecque ſe ſoumît à la romaine. Elle était bien éloignée de cette ſoumiſſion. Plus le péril était proche, plus les

Grecs étaient opiniâtres. Mais l'empereur *Jean Paléologue*, ſecond du nom, que le péril intéreſſait davantage, conſentait à faire par politique ce que tout ſon clergé refuſait par opiniâtreté. Il était prêt d'accorder tout, pourvu qu'on le ſecourût. Il s'adreſſait à la fois au pape et au concile; et tous deux ſe diſputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoya des ambaſſadeurs à Bâle, où le pape avait quelques partiſans, qui furent plus adroits que les autres pères. Le concile avait décrété qu'on enverrait quelque argent à l'empereur, et des galères pour l'amener en Italie; qu'enſuite on le recevrait à Bâle. Les émiſſaires du pape firent un décret clandeſtin, par lequel il était dit, au nom du concile même, que l'empereur ſerait reçu à Florence, où le pape transférait l'aſſemblée; ils enlevèrent la ſerrure de la caſſette où l'on gardait les ſceaux du concile, et ſcellèrent ainſi, au nom des pères mêmes, le contraire de ce que l'aſſemblée avait réſolu. Cette ruſe italienne réuſſit; et il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage ſur le concile.

Tour plus adroit du pape *Eugène.*

Cette aſſemblée n'avait point de chef qui pût réunir les eſprits, et écraſer le pape, comme il y en avait eu un à Conſtance. Elle n'avait point de but arrêté; elle ſe conduiſait avec ſi peu de prudence que, dans un écrit

que les pères délivrèrent aux ambaſſadeurs grecs, ils diſaient qu'après avoir détruit l'héréſie des huſſites, ils allaient détruire l'héréſie de l'Egliſe grecque. Le pape, plus habile, traitait avec plus d'adreſſe ; il ne parlait aux Grecs que d'union et de fraternité, et épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent, qui avait pacifié les troubles de Rome, et qui était devenu puiſſant. Il eut des galères prêtes avant celles des pères.

Union paſſagère des Egliſes grecque et latine, en 1439.

L'empereur défrayé par le pape, s'embarque avec ſon patriarche et quelques évêques choiſis, qui voulaient bien renoncer aux ſentimens de toute l'Egliſe grecque pour l'intérêt de la patrie. Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur et les évêques, dans leur ſoumiſſion réelle, gardèrent en apparence la majeſté de l'Empire et la dignité de l'Egliſe grecque. Aucun ne baiſa les pieds du pape ; mais après quelques conteſtations ſur le *filioque*, que Rome avait ajouté depuis long-temps au ſymbole, ſur le pain azyme, ſur le purgatoire, on ſe réunit en tout au ſentiment des Romains.

Le pape transféra ſon concile de Ferrare à Florence. Ce fut là que les députés de l'Egliſe grecque adoptèrent le purgatoire. Il fut décidé que *le ſaint Eſprit procède du Père et du Fils par la production deſpiration ; que le Père communique*

tout au Fils, excepté la paternité, et que le Fils a de toute éternité la vertu productive.

Enfin l'empereur grec, ſon patriarche, et preſque tous ſes prélats, ſignèrent dans Florence le point ſi long-temps débattu de la primatie de Rome. L'hiſtoire Byzantine aſſure que le pape acheta leur ſignature. Cela eſt vraiſemblable; il importait au pape de gagner cet avantage à quelque prix que ce fût, et les évêques d'un pays déſolé par les Turcs étaient pauvres.

Cette union anathématiſée à Conſtantinople.

Cette union des Grecs et des Latins fut à la vérité paſſagère : ce fut une comédie jouée par l'empereur *Jean Paléologue*. Toute l'Egliſe grecque la réprouva. Les évêques qui avaient ſigné à Florence en demandèrent pardon à Conſtantinople; ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à *Judas qui trahit ſon maître*. Ils ne furent réconciliés à leur Egliſe qu'après avoir abjuré les innovations reprochées aux Latins.

L'Egliſe latine et la grecque furent plus diviſées que jamais. Les Grecs toujours fiers de leur ancienneté, de leurs premiers conciles univerſels, de leurs ſciences, ſe fortifièrent dans leur haine et dans leur mépris pour la communion romaine. Ils rebaptiſaient les Latins qui revenaient à eux; et de-là vient qu'aujourd'hui, à Pétersbourg et à Riga, les

prêtres ruſſes donnent un ſecond baptême à un catholique qui embraſſe la religion grecque. Pluſieurs retranchèrent la confirmation et l'extrême-onction du nombre des ſacremens. Tous s'élevèrent de nouveau contre la proceſſion du SAINT-ESPRIT, contre le purgatoire, contre la communion ſous une ſeule eſpèce ; et il eſt très-vrai enfin qu'ils diffèrent autant de l'Egliſe de Rome que les réformés.

Cependant *Eugène IV* paſſait dans l'Occident pour avoir éteint ce grand ſchiſme. Il avait ſoumis l'empereur grec et ſon égliſe en apparence. Sa victoire était glorieuſe, et jamais pontife, avant lui, n'avait paru rendre un ſi grand ſervice à l'Egliſe romaine, ni jouir d'un ſi beau triomphe.

Dans le temps même qu'il rend ce ſervice aux Latins, et qu'il finit autant qu'il eſt en lui le ſchiſme de l'Orient et de l'Occident, le concile de Bâle le dépoſe du pontificat, le déclare *rebelle*, *ſimoniaque*, *ſchiſmatique*, *hérétique et parjure*. *Eugène* dépoſé. 1439.

Si on conſidère le concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux; ſi on le regarde par les règles de diſcipline qu'il donna, on y verra des hommes très-ſages. C'eſt que la paſſion n'avait point de part à ces règlemens, et qu'elle agiſſait ſeule dans la dépoſition d'*Eugène*. Le corps le plus auguſte,

quand la faction l'entraîne, fait toujours plus de fautes qu'un ſeul homme. Le conſeil du roi de France, *Charles VII*, adopta les règles que l'on avait faites avec ſageſſe, et rejeta l'arrêt que l'eſprit de parti avait dicté.

Défenſe aux papes de créer plus de vingt-quatre cardinaux.

Ce ſont ces règlemens qui ſervirent à faire la pragmatique ſanction, ſi long-temps chère aux peuples de France. Celle qu'on attribue à S[t] *Louis*, ne ſubſiſtait preſque plus. Les uſages en vain réclamés par la France étaient abolis par l'adreſſe des Romains. On les rétablit par cette célèbre pragmatique. Les élections par le clergé avec l'approbation du roi y ſont confirmées ; les annates déclarées ſimoniaques ; les réſerves , les expectatives y ſont déteſtées. Mais d'un côté, on n'oſe jamais faire tout ce qu'on peut, et de l'autre on fait au-delà de ce que l'on doit. Cette loi ſi fameuſe qui aſſure les libertés de l'Egliſe gallicane permet qu'on appelle au pape en dernier reſſort, et qu'il délègue des juges dans toutes les cauſes eccléſiaſtiques , que des évêques compatriotes pouvaient terminer ſi aiſément. C'était en quelque ſorte reconnaître le pape pour maître; et dans le temps même que la pragmatique lui laiſſe le premier des droits , elle lui défend de faire plus de vingt-quatre cardinaux, avec auſſi peu de raiſon que le pape en aurait de fixer le nombre des

ducs et pairs, ou des grands d'Efpagne. Ainfi tout eft contradiction. Il eft vrai que le concile de Bâle avait le premier fait cette défenfe aux papes. Il n'avait pas confidéré qu'en diminuant le nombre, il augmentait le pouvoir; et que plus une dignité eft rare, plus elle eft refpectée.

Ce fut encore la difcipline établie par ce concile qui produifit depuis le concordat germanique. Mais la pragmatique a été abolie en France ; le concordat germanique s'eft foutenu. Tous les ufages d'Allemagne ont fubfifté. Elections des prélats, inveftitures des princes, priviléges des villes, droits, rangs, ordre de féance, prefque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des ufages reçus du temps de *Charles VII.*

Le concile de Bâle, ayant dépofé vainement un pape très-fage, que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui oppofa, comme on fait, un fantôme, un duc de Savoie, *Amédée VIII*, qui avait été le premier duc de fa maifon, et qui s'était fait ermite à Ripaille, par une dévotion que le *Poggio* eft bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être pape. On le déclara fouverain pontife, tout féculier qu'il était. Ce qui avait caufé de violentes guerres du temps d'*Urbain VI*, ne produifit alors que

Anti-pape.

des querelles eccléſiaſtiques, des bulles, des cenſures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car ſi le concile appelait *Eugène* ſimoniaque, hérétique et parjure; le ſecrétaire d'*Eugène* traitait les pères de fous, d'enragés, de barbares, et nommait *Amédée* Cerbère et Antechriſt. Enfin ſous le pape *Nicolas V* le concile ſe diſſipa peu à peu de lui-même; et ce duc de Savoie ermite et pape, ſe contenta d'être cardinal, laiſſant l'Egliſe
1449. dans l'ordre accoutumé. Ce fut-là le vingt-ſeptième et le dernier ſchiſme conſidérable, excité pour la chaire de S[t] *Pierre.* Le trône d'aucun royaume n'a jamais été ſi ſouvent diſputé.

Le pape *Pie II* condamne tout ce qu'il avait fait contre les papes.

Æneas Picolomini, florentin, poëte et orateur, qui fut ſecrétaire de ce concile, avait écrit violemment pour ſoutenir la ſupériorité des conciles ſur les papes. Mais lorſqu'enſuite il fut pape lui-même, ſous le nom de *Pie II*, il cenſura encore plus violemment ſes propres écrits, immolant tout à l'intérêt préſent qui ſeul fait ſi ſouvent les principes de vérité et d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui, qui couraient dans le monde. La quinzième de ſes lettres, imprimées depuis dans le recueil de ſes aménités, recommande à ſon père un de ſes bâtards qu'il avait eu d'une femme anglaiſe. Il ne condamna point ſes amours comme il

condamna ſes ſentimens ſur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les choſes changent ſelon les temps. Les pères de Conſtance avaient livré au bûcher *Jean Hus* et *Jérôme de Prague*, malgré leur proteſtation qu'ils ne ſuivaient point les dogmes de *Wiclef*, malgré leur foi nettement expliquée ſur la préſence réelle, perſiſtans ſeulement dans les ſentimens de *Wiclef* ſur la hiérarchie et ſur la diſcipline de l'Egliſe.

Les huſſites, du temps du concile de Bâle, allaient bien plus loin que leurs deux fondateurs. *Procope le raſé*, ce fameux capitaine, compagnon et ſucceſſeur de *Jean Ziska*, vint diſputer au concile de Bâle à la tête de deux cents gentilhommes de ſon parti. Il ſoutint entre autres choſes *que les moines étaient une inventention du diable.* „ Oui, dit-il, je le „ prouve. N'eſt-il pas vrai que JESUS-CHRIST „ ne les a point inſtitués ? Nous n'en diſcon- „ venons pas, dit le cardinal *Julien.* Hé „ bien, dit *Procope*, il eſt donc clair que c'eſt „ le diable. „ Raiſonnement digne d'un capitaine bohémien de ce temps-là. *Æneas Silvius* témoin de cette ſcène, dit qu'on ne répondit à *Procope* que par un éclat de rire ; on avait répondu aux infortunés *Jean Hus* et *Jérôme* par un arrêt de mort.

Cavaliers huſſites au concile.

On a vu pendant ce concile quel était l'aviliſſement des empereurs grecs. Il fallait bien qu'ils touchaſſent à leur ruine, puiſqu'ils allaient à Rome mendier de faibles ſecours, et faire le ſacrifice de leur religion. Auſſi ſuccombèrent-ils quelques années après ſous les Turcs, qui prirent Conſtantinople. Nous allons voir les cauſes et les ſuites de cette révolution.

CHAPITRE LXXXVII.

Décadence de l'empire grec, ſoi-diſant empire romain. Sa faibleſſe, ſa ſuperſtition, &c.

LES croiſades, en dépeuplant l'Occident, avaient ouvert la brèche par où les Turcs entrèrent enfin dans Conſtantinople; car les princes croiſés, en uſurpant l'empire d'Orient, l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré et appauvri.

On doit ſe ſouvenir que cet empire retourna aux Grecs, en 1261, et que *Michel Paléologue* l'arracha aux uſurpateurs latins, pour le ravir à ſon pupille *Jean Laſcaris*. Il faut encore ſe repréſenter que dans ce temps-là le frère de S[t] *Louis*, *Charles d'Anjou*, envahiſſait Naples et Sicile, et que ſans les vêpres ſiciliennes il

eût disputé au tyran *Paléologue* la ville de Constantinople, destinée à être la proie des usurpateurs.

Ce *Michel Paléologue* ménageait les papes pour détourner l'orage. Il les flatta de la soumission de l'Eglise grecque ; mais sa basse politique ne put l'emporter contre l'esprit de parti et la superstition qui dominaient dans son pays. Il se rendit si odieux par ce manége, que son propre fils *Andronic*, schismatique, malheureusement zélé, n'osa, ou ne voulut pas 1283.
lui donner les honneurs de la sépulture chrétienne.

Sottises grecques.

Ces malheureux grecs, pressés de tous côtés, et par les Turcs, et par les Latins, disputaient cependant sur la transfiguration de JESUS-CHRIST. La moitié de l'empire prétendait que la lumière du Tabor était éternelle; et l'autre, que DIEU l'avait produite seulement pour la transfiguration. Une grande secte de moines et de dévots contemplatifs voyaient cette lumière à leur nombril, comme les faquirs des Indes voient la lumière céleste au bout de leur nez. Cependant les Turcs se fortifiaient dans l'Asie mineure, et bientôt inondèrent la Thrace.

Ottoman.

Ottoman, de qui sont descendus tous les empereurs *Osmanlis*, avait établi le siége de sa domination à Burse en Bithynie. *Orcan*, son

fils, vint jufqu'aux bords de la Propontide, et l'empereur *Jean Cantacusène* fut trop heureux de lui donner fa fille en mariage. Les noces furent célébrées à Scutari, vis-à-vis de Conftantinople. Bientôt après, *Cantacusène*, ne pouvant plus garder l'empire qu'un autre lui difputait, s'enferma dans un monaftère. Un empereur, beau-père du fultan, et moine, annonçait la chûte de l'empire. Les Turcs n'avaient point encore de vaiffeaux, et ils voulaient paffer en Europe. Tel était l'abaiffement de l'Empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, étaient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un faubourg de Conftantinople, féparé par un canal qui forme le port. Le fultan *Amurat*, fils d'*Orcan*, engagea, dit-on, les Génois à paffer fes foldats au-deçà du détroit. Le marché fe conclut; et on tient que les Génois pour quelques milliers de befans d'or, livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on fe fervit de vaiffeaux grecs. *Amurat* paffe et va jufqu'à Andrinople, où les Turcs s'établiffent, menaçant de-là toute la chrétienté. L'empereur

Empereur grec, beau-père du fultan turc.

1357. *Jean Paléologue* court à Rome baifer les pieds du pape *Urbain V*. Il reconnaît fa primatie; il s'humilie pour obtenir par fa médiation des fecours que la fituation de l'Europe et les funeftes exemples des croifades ne permettaient

plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le pape, il revient ramper ſous *Amurat*. Il fait un traité avec lui, non comme un roi avec un roi, mais comme un eſclave avec un maître. Il ſert à la fois de 1374.
lieutenant et d'otage au conquérant turc; et après que *Paléologue*, de concert avec *Amurat*, a fait crever les yeux à ſon fils aîné, dont ils ſe défiaient également, l'empereur donne ſon ſecond fils au ſultan. Ce fils nommé *Manuel*, ſert *Amurat* contre les chrétiens, et le ſuit dans ſes armées. Cet *Amurat* donna à la milice des janiſſaires, déjà inſtituée, la forme qui ſubſiſte encore.

Ayant été aſſaſſiné dans le cours de ſes 1389.
victoires, ſon fils *Bajazet Ilderim*, ou *Bajazet* *Bajazet.*
le foudre, lui ſuccéda. La honte et l'abaiſſement des empereurs grecs furent à leur comble. *Andronic*, ce malheureux fils de *Jean Paléologue*, à qui ſon père avait crevé les yeux, s'enfuit vers *Bajazet*, et implore ſa protection contre ſon père, et contre *Manuel* ſon frère. *Bajazet* lui donne quatre mille chevaux; et les Génois, toujours maîtres de Galata, l'aſſiſtent d'hommes et d'argent. *Andronic*, avec les Turcs et les Génois, ſe rend maître de Conſtantinople, et enferme ſon père.

Le père au bout de deux ans reprend la pourpre, et fait élever une citadelle près de

Galata, pour arrêter *Bajazet*, qui déjà projetait le siége de la ville impériale. *Bajazet* lui ordonne de démolir la citadelle, et de recevoir un cadi turc dans la ville pour y juger les marchands turcs qui y étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant *Bajazet*, laissant derrière lui Constantinople comme une proie sur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. C'est là
1396. qu'il défait, comme je l'ai déjà dit, l'armée chrétienne, et ces braves français commandés par l'empereur d'Occident, *Sigismond*. Les français, avant la bataille, avaient tué leurs prisonniers turcs : ainsi on ne doit pas s'étonner que *Bajazet*, après sa victoire, eût fait à son tour égorger les français, qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réserva que vingt-cinq chevaliers, parmi lesquels était le comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne, auquel il dit en recevant sa rançon : *Je pourrais t'obliger à faire serment de ne plus t'armer contre moi; mais je méprise tes sermens et tes armes.* Ce duc de Bourgogne était ce même *Jean sans peur*, assassin du duc d'*Orléans*, assassiné depuis par *Charles VII*. Et nous nous vantons d'être plus humains que les Turcs !

Le duc de *Bourgogne* prisonnier de *Bajazet*.

Après cette défaite, *Manuel Paléologue*, qui était devenu empereur de la ville de Constantinople, court chez les rois de l'Europe

comme

comme ſon père *Jean I*, et ſon fils *Jean II.* Il vient en France chercher de vains ſecours. On ne pouvait prendre un temps moins propice: c'était celui de la frénéſie de *Charles VII*, et des déſolations de la France. *Manuel Paléologue* reſta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des chrétiens d'Orient était bloquée par les Turcs. Enfin le ſiége eſt formé, et ſa perte ſemblait certaine, lorſqu'elle fut différée par un de ces grands événemens qui bouleverſent le monde.

La puiſſance des Tartares-Mogols, de laquelle nous avons vu l'origine, dominait du Volga aux frontières de la Chine et au Gange. *Tamerlan*, l'un de ces princes tartares, ſauva Conſtantinople en attaquant *Bajazet.*

CHAPITRE LXXXVIII.

De Tamerlan.

TIMOUR, que je nommerai *Tamerlan*, pour me conformer à l'uſage, deſcendait de *Gengis* par les femmes, ſelon les meilleurs hiſtoriens. Il naquit, l'an 1357, dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois ſous *Alexandre*, et où ils fondèrent des colonies. C'eſt aujourd'hui le pays des Usbecs. Il commence à la

rivière du Gion, ou de l'Oxus, dont la ſource eſt dans le petit Thibet, environ à ſept cents lieues de la ſource du Tigre et de l'Euphrate. C'eſt ce même fleuve Gion dont il eſt parlé dans la Genèſe, et qui coulait d'une même fontaine avec l'Euphrate et le Tigre : il faut que les choſes aient bien changé.

Au nom de la ville de Cash, on ſe figure un pays affreux ; il eſt pourtant dans le même climat que Naples et la Provence, dont il n'éprouve pas les chaleurs ; c'eſt une contrée délicieuſe.

Au nom de *Tamerlan*, on s'imagine auſſi un barbare approchant de la brute : on a vu qu'il n'y a jamais de grand conquérant parmi les princes, non plus que de grandes fortunes chez les particuliers, ſans cette eſpèce de mérite dont les ſuccès ſont la récompenſe. *Tamerlan* devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition qu'étant né ſans Etats, il ſubjugua autant de pays qu'*Alexandre*, et preſqu'autant que *Gengis*. Sa première conquête fut celle de Balk, capitale de Coraſſan, ſur les frontières de la Perſe. De-là il va ſe rendre maître de la province de Candahar. Il ſubjugue toute l'ancienne Perſe ; il retourne ſur ſes pas pour ſoumettre les peuples de la Tranſoxane. Il revient prendre Bagdat. Il paſſe aux Indes, les ſoumet, ſe ſaiſit de Déli qui en

était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui se sont rendus maîtres de la Perse ont aussi conquis ou désolé les Indes. Ainsi *Darius Ochus*, après tant d'autres, en fit la conquête. *Alexandre*, *Gengis*, *Tamerlan* les envahirent aisément. *Sha-Nadir*, de nos jours, n'a eu qu'à s'y présenter; il y a donné la loi, et en a emporté des trésors immenses.

Tamerlan, vainqueur des Indes, retourne sur ses pas. Il se jette sur la Syrie; il prend Damas. Il revole à Bagdat déjà soumise, et qui voulait secouer le joug. Il la livre au pillage et au glaive. On dit qu'il y périt près de huit cents mille habitans; elle fut entièrement détruite. Les villes de ces contrées étaient aisément rasées, et se rebâtissaient de même. Elles n'étaient, comme on l'a déjà remarqué, que de briques séchées au soleil. C'est au milieu du cours de ces victoires que l'empereur grec, qui ne trouvait aucun secours chez les chrétiens, s'adresse enfin à ce tartare. Cinq princes mahométans, que *Bajazet* avait dépossédés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le même temps son secours. Il descendit dans l'Asie mineure, appelé par les musulmans et par les chrétiens.

Ce qui peut donner une idée avantageuse de son caractère, c'est qu'on le voit dans cette guerre observer au moins le droit des

nations. Il commence par envoyer des ambaſſadeurs à *Bajazet*, et lui demande d'abandonner le ſiége de Conſtantinople, et de rendre juſtice aux princes muſulmans dépoſſédés. *Bajazet* reçoit ces propoſitions avec colère et avec mépris. *Tamerlan* lui déclare la guerre ; il marche à lui. *Bajazet* lève le ſiége de Conſtantinople, et livre entre Céſarée et Ancire cette grande bataille où il ſemblait que toutes les forces du monde fuſſent aſſemblées. Sans doute les troupes de *Tamerlan* étaient bien diſciplinées, puiſqu'après le combat le plus opiniâtre, elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemands, les Français, et tant de nations belliqueuſes. On ne ſaurait douter que *Tamerlan*, qui juſque-là combattit toujours avec les flèches et le cimeterre, ne fît uſage du canon contre les Ottomans, et que ce ne ſoit lui qui ait envoyé des pièces d'artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encore, ſur leſquelles ſont gravés des caractères inconnus. Les Turcs ſe ſervirent contre lui dans la bataille de Céſarée, non-ſeulement de canons, mais auſſi de l'ancien feu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, ſi *Tamerlan* n'eût eu de l'artillerie.

Bajazet vainцu et pris.

1401.

Bajazet vit ſon fils aîné, *Muſtapha*, tué en combattant auprès de lui, et tomba captif

entre les mains de ſon vainqueur, avec un de ſes autres fils, nommé *Muſa*, ou *Moïſe*. On aime à ſavoir les ſuites de cette bataille mémorable entre deux nations qui ſemblaient ſe diſputer l'Europe et l'Aſie, et entre deux conquérans dont les noms ſont encore ſi célèbres; bataille qui d'ailleurs ſauva pour un temps l'empire des Grecs, et qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Aucun des auteurs perſans et arabes qui ont écrit la vie de *Tamerlan* ne dit qu'il enferma *Bajazet* dans une cage de fer, mais les annales turques le diſent. Eſt-ce pour rendre *Tamerlan* odieux? eſt-ce plutôt parce qu'ils ont copié des hiſtoriens grecs? Les auteurs arabes prétendent que *Tamerlan* ſe feſait verſer à boire par l'épouſe de *Bajazet* à demi-nue; et c'eſt ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les ſultans turcs ne ſe marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable eſt démentie par le mariage d'*Amurat II*, que nous verrons épouſer la fille d'un deſpote de Servie, et par le mariage de *Mahomet II* avec la fille d'un prince de Turcomanie.

Fable de la cage, et de la raiſon qui empêche les ſultans de ſe marier.

Il eſt difficile de concilier la cage de fer et l'affront brutal fait à la femme de *Bajazet* avec la généroſité que les Turcs attribuent à *Tamerlan*. Ils rapportent que le vainqueur, étant entré dans Burſe ou Pruſe, capitale des

Etats turcs aſiatiques, écrivit à *Soliman*, fils de *Bajazet*, une lettre qui eût fait honneur à *Alexandre. Je veux oublier*, dit *Tamerlan* dans cette lettre, *que j'ai été l'ennemi de Bajazet. Je ſervirai de père à ſes enfans, pourvu qu'ils attendent les effets de ma clémence. Mes conquêtes me ſuffiſent, et de nouvelles faveurs de l'inconſtante fortune ne me tentent point.*

Suppoſé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs diſent encore que *Tamerlan*, n'étant pas écouté de *Soliman*, déclara ſultan dans Burſe ce même *Muſa*, fils de *Bajazet*, et qu'il lui dit : *Reçois l'héritage de ton père ; une ame royale ſait conquérir des royaumes, et les rendre.*

Les hiſtoriens orientaux, ainſi que les nôtres, mettent ſouvent dans la bouche des hommes célèbres des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il uſa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, et ce qui mérite notre attention, c'eſt que la grande victoire de *Tamerlan* n'ôta pas enfin une ville à l'empire des Turcs. Ce *Muſa*, qu'il fit ſultan, et qu'il protégea pour l'oppoſer et à *Soliman* et à *Mahomet I*, ſes frères, ne put leur réſiſter, malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les

enfans de *Bajazet ;* et on ne voit point que *Tamerlan* en ait profité. Il eſt prouvé, par le malheur même de ce ſultan, que les Turcs étaient un peuple belliqueux qui avait pu être vaincu, ſans pouvoir être aſſervi ; et que le tartare, ne trouvant pas de facilité à s'étendre et à s'établir vers l'Aſie mineure, porta ſes armes en d'autres pays.

Sa prétendue magnanimité envers les fils de *Bajazet* n'était pas, ſans doute, de la modération. On le voit bientôt après ravager encore la Syrie, qui appartenait aux mammelucs de l'Egypte. De là il repaſſe l'Euphrate, et retourna dans Samarcande, qu'il regardait comme la capitale de ſes vaſtes Etats. Il avait conquis preſqu'autant de terrain que *Gengis :* car ſi *Gengis* eut une partie de la Chine et de la Corée, *Tamerlan* eut quelque temps la Syrie et une partie de l'Aſie mineure, où *Gengis* n'avait pu pénétrer. Il poſſédait encore preſque tout l'Indouſtan, dont *Gengis* n'eut que les provinces ſeptentrionales. Poſſeſſeur mal affermi de cet empire immenſe, il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine, dans un âge où ſa mort était prochaine.

Hommages rendus à *Tamerlan.*

Ce fut à Samarcande qu'il reçut, à l'exemple de *Gengis*, l'hommage de pluſieurs princes de l'Aſie, et l'ambaſſade de pluſieurs ſouverains. Non-ſeulement l'empereur grec, *Manuel*,

y envoya ses ambassadeurs, mais il en vint de la part de *Henri III*, roi de Castille. Il y donna une de ces fêtes qui ressemblent à celles des premiers rois de Perse. Tous les ordres de l'Etat, tous les artisans passèrent en revue, chacun avec les marques de sa profession. Il maria tous ses petits-fils et toutes ses petites-
1406. filles le même jour. Enfin il mourut dans une extrême vieillesse, après avoir régné trente-six ans, plus heureux par sa longue vie et par le bonheur de ses petits-fils, qu'*Alexandre*, auquel les Orientaux le comparent; mais fort inférieur au macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, et qu'il détruisit beaucoup de villes, comme *Gengis*, sans en bâtir une seule; au lieu qu'*Alexandre*, dans une vie très-courte, et au milieu de ses conquêtes rapides, construisit Alexandrie et Scanderon, rétablit cette même Samarcande, qui fut depuis le siége de l'empire de *Tamerlan*, et bâtit des villes jusque dans les Indes, établit des colonies grecques au-delà de l'Oxus, envoya en Gréce les observations de Babylone, et changea le commerce de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, dont Alexandrie devint le magasin universel. Voilà, ce me semble, en quoi *Alexandre* l'emporte sur *Tamerlan*, sur *Gengis*, et sur tous les conquétans qu'on lui veut égaler.

Je ne crois point d'ailleurs que *Tamerlan* fût

fût d'un naturel plus violent qu'*Alexandre.* S'il eft permis d'égayer un peu ces événemens terribles, et de mêler le petit au grand, je répéterai ce que raconte un perfan contemporain de ce prince. Il dit qu'un fameux poëte perfan, nommé *Hamédi Kermani*, étant dans le même bain que lui, avec plufieurs courtifans, et jouant à un jeu d'efprit, qui confiftait à eftimer en argent ce que valait chacun d'eux : *Je vous eftime trente afpres*, dit-il au grand kan. *La ferviette dont je m'effuie les vaut*, répondit le monarque ; *mais c'eft auffi en comptant la ferviette*, répondit *Hamédi.* Peut-être qu'un prince qui laiffait prendre ces innocentes libertés, n'avait pas un fonds de naturel entièrement féroce ; mais on fe familiarife avec les petits, et on égorge les autres.

Religion de *Tamerlan.*

Il n'était ni mufulman ni de la fecte du grand lama ; mais il reconnaiffait un feul DIEU, comme les lettrés chinois, et en cela marquait un grand fens, dont des peuples plus polis ont manqué. On ne voit point de fuperftition ni chez lui ni dans fes armées. Il fouffrait également les mufulmans, les lamiftes, les brames, les guèbres, les juifs et ceux qu'on nomme idolâtres. Il affifta même, en paffant vers le mont Liban, aux cérémonies religieufes des moines maronites qui habitent dans ces montagnes. Il avait feulement le faible de

l'aſtrologie judiciaire, erreur commune à tous les hommes, et dont nous ne feſons que de ſortir. Il n'était pas ſavant, mais il fit élever ſes petits-fils dans les ſciences. Le fameux *Oulougbeg*, qui lui ſuccéda dans les Etats de la Tranſoxane, fonda dans Samarcande la première académie des ſciences, fit meſurer la terre, et eut part à la compoſition des tables aſtronomiques qui portent ſon nom; ſemblable en cela au roi *Alſonſe X de Caſtille*, qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande eſt tombée avec les ſciences; et ce pays, occupé par les Tartares-Usbecs, eſt redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa poſtérité règne encore dans l'Indouſtan, que l'on appelle Mogol, et qui tient ce nom des Tartares-Mogols de *Gengis*, dont *Tamerlan* deſcendait par les femmes. Une autre branche de ſa race régna en Perſe, juſqu'à ce qu'une autre dinaſtie de princes tartares de la faction du *mouton blanc* s'en empara, en 1468. Si nous ſongeons que les Turcs ſont auſſi d'origine tartare; ſi nous nous ſouvenons qu'*Attila* deſcendait des mêmes peuples; tout cela confirmera ce que nous avons déjà dit, que les Tartares ont conquis preſque toute la terre. Nous en avons vu la raiſon. Ils n'avaient rien à perdre; ils étaient plus robuſtes, plus

endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'Orient, ayant ſubjugué une ſeconde fois la Chine, dans le dernier ſiècle, n'ont fait qu'un Etat de la Chine et de cette Tartarie orientale; depuis que l'empire de Ruſſie s'eſt étendu et civiliſé; depuis enfin que la terre eſt hériſſée de remparts bordés d'artillerie, ces grandes émigrations ne ſont plus à craindre. Les nations polies ſont à couvert des irruptions de ces ſauvages. Toute la Tartarie, excepté la chinoiſe, ne renferme plus que des hordes miſérables qui ſeraient trop heureuſes d'être conquiſes à leur tour, s'il ne valait pas encore mieux être libre que civiliſé.

CHAPITRE LXXXIX.

Suite de l'hiſtoire des Turcs et des Grecs, jusqu'à la priſe de Conſtantinople.

CONSTANTINOPLE fut un temps hors de danger par la victoire de *Tamerlan*; mais les ſucceſſeurs de *Bajazet* rétablirent bientôt leur empire. Le fort des conquêtes de *Tamerlan* était dans la Perſe, dans la Syrie et aux Indes, dans l'Arménie et vers la Ruſſie. Les Turcs reprirent l'Aſie mineure, et conſervèrent tout

Mariages des turcs avec des chrétiennes, et des chrétiens avec des turques.

ce qu'ils avaient en Europe. Il fallait alors qu'il y eût plus de correfpondance et moins d'averfion qu'aujourd'hui entre les mufulmans et les chrétiens. *Cantacusène* n'avait fait nulle difficulté de donner fa fille en mariage à *Orcan ;* et *Amurat II*, petit-fils de *Bajazet*, et fils de *Mahomet I*, n'en fit aucune d'époufer la fille d'un defpote de Servie, nommée *Irène.*

Amurat II était un de ces princes turcs qui contribuèrent à la grandeur ottomane : mais il était très-détrompé du fafte de cette grandeur qu'il accroiffait par fes armes. Il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une chofe affez rare qu'un philofophe turc qui abdiquait la couronne. Il la réfigna deux fois, et deux fois les inftances de fes bachas et de fes janiffaires l'engagèrent à la reprendre.

Jean II Paléologue allait à Rome et au concile que nous avons vu affemblé par *Eugène IV* à Florence. Il y difputait fur la proceffion du Saint-Efprit, tandis que les Vénitiens, déjà maîtres d'une partie de la Gréce, achetaient Theffalonique, et que fon empire était prefque tout partagé entre les chrétiens et les mufulmans. *Amurat* cependant prenait cette même Theffalonique à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre en

Grande muraille en Gréce.

fureté ce territoire, et défendre la Gréce par une muraille de huit mille pas de long, felon

cet ancien usage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre. C'est une défense contre des incursions de peuples encore sauvages; ce n'en fut pas une contre la milice victorieuse des Turcs. Ils détruisirent la muraille, et poussèrent leurs irruptions de tous côtés dans la Gréce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Paix avec les chrétiens.

1444.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeune *Ladislas IV*, roi de Pologne. *Amurat II*, ayant fait quelques années la guerre en Hongrie, dans la Thrace, et dans tous les pays voisins, avec des succès divers, conclut la paix la plus solennelle que les chrétiens et les musulmans eussent jamais contractée. *Amurat* et *Ladislas* la jurèrent tous deux solennellement, l'un sur l'alcoran et l'autre sur l'évangile. Le turc promettait de ne pas avancer plus loin ses conquêtes, il en rendit même quelques-unes. On régla les limites des possessions ottomanes, de la Hongrie et de Venise

Le cardinal *Julien Césarini*, légat du pape en Allemagne, homme fameux par ses poursuites contre les partisans de *Jean Hus*, par le concile de Bâle auquel il avait d'abord présidé, par la croisade qu'il prêchait contre les Turcs, fut alors, par un zèle trop aveugle, la cause de l'opprobre et du malheur des chrétiens.

Rompue.

A peine la paix eſt jurée que ce cardinal veut qu'on la rompe. Il ſe flattait d'avoir engagé les Vénitiens et les Génois à raſſembler une flotte formidable, et que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occaſion était favorable : c'était préciſément le temps où *Amurat II*, ſur la foi de cette paix, venait de ſe conſacrer à la retraite, et de réſigner l'empire à *Mahomet*, ſon fils, jeune encore et ſans expérience.

Déciſion qu'il ne faut pas garder la foi aux muſulmans.

Le prétexte manquait pour violer le ſerment. *Amurat* avait obſervé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laiſſait nul ſubterfuge aux infracteurs. Le légat n'eut d'autre reſſource que de perſuader à *Ladiſlas*, aux chefs hongrois, et aux Polonais, qu'on pouvait violer ſes ſermens. Il harangua, il écrivit, il aſſura que la paix jurée ſur l'évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet le pape, qui était alors *Eugène IV*, écrivit à *Ladiſlas* qu'il lui ordonnait de *rompre une paix qu'il n'avait pu faire à l'inſçu du ſaint-ſiége*. On a déjà vu que la maxime s'était introduite, *de ne pas garder la foi aux hérétiques*. On en concluait qu'il ne fallait pas la garder aux mahométans.

C'eſt ainſi que l'ancienne Rome viola la trève avec Carthage, dans ſa dernière guerre punique. Mais l'événement fut bien différent.

L'infidélité du ſénat fut celle d'un vainqueur qui opprime, et celle des chrétiens fut un effort des opprimés pour repouſſer un peuple d'uſurpateurs. Enfin *Julien* prévalut : tous les chefs ſe laiſsèrent entraîner au torrent, ſurtout *Jean Corvin Huniade*, ce fameux général des armées hongroiſes, qui combattit ſi ſouvent *Amurat* et *Mahomet II*.

Ladiſlas, ſéduit par de fauſſes eſpérances, et par une morale que le ſuccès ſeul pouvait juſtifier, entra dans les terres du ſultan. Les janiſſaires alors allèrent prier *Amurat* de quitter ſa ſolitude pour ſe mettre à leur tête. Il y consentit ; les deux armées ſe rencontrèrent 1444.
vers le Pont-Euxin, dans ce pays qu'on nomme aujourd'hui la Bulgarie, autrefois la Méſie. La bataille ſe donna près de la ville de Varnes. *Amurat* portait dans ſon ſein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée, dans un moment où ſes troupes pliaient, et pria DIEU, qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux lois des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée ſur l'euchariſtie, que l'hoſtie avait été remiſe aux mains d'*Amurat*, et que ce fut à cette hoſtie qu'il s'adreſſa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les chrétiens furent vaincus après une longue réſiſtance. Le roi *Ladiſlas*

fut percé de coups ; sa tête coupée par un janissaire fut portée en triomphe de rang en rang dans l'armée turque, et ce spectacle acheva la déroute.

Amurat vainqueur fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne sur son tombeau, et même que l'inscription de cette colonne, loin d'insulter à la mémoire du vaincu, louait son courage, et plaignait son infortune.

Quelques-uns disent que le cardinal *Julien*, qui avait assisté à la bataille, voulant dans sa fuite passer une rivière, y fut abymé par le poids de l'or qu'il portait. D'autres disent que les Hongrois mêmes le tuèrent. Il est certain qu'il périt dans cette journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'*Amurat*, après cette victoire, retourna dans sa solitude, qu'il abdiqua une seconde fois la couronne, qu'il fut une seconde fois obligé de la reprendre, pour combattre et
1451. pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople, et laissa l'empire à son fils, *Mahomet II*, qui songea plus à imiter la valeur de son père que sa philosophie.

CHAPITRE XC.

De Scanderbeg.

Un autre guerrier non moins célèbre, que je ne fais fi je dois appeler *ofmanli* ou *chrétien*, arrêta les progrès d'*Amurat*, et fut même longtemps depuis un rempart des chrétiens contre les victoires de *Mahomet II*; je veux parler de *Scanderbeg*, né dans l'Albanie, partie de l'Epire, pays illuftre dans les temps qu'on nomme héroïques, et dans les temps vraiment héroïques des Romains. Son nom était *Jean Caftriot*. Il était fils d'un defpote ou d'un petit hofpodar de cette contrée, c'eft-à-dire, d'un prince vaffal; car c'eft ce que fignifiait *defpote* : ce mot veut dire à la lettre, maître de maifon ; et il eft étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *defpotique* aux grands fouverains qui fe font rendus abfolus.

Jean Caftriot était encore enfant lorfque *Amurat*, plufieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était faifi de l'Albanie, après la mort du père de *Caftriot*. Il éleva cet enfant qui reftait feul de quatre frères. Les annales turques ne difent point du tout que ces quatre princes aient été immolés à la vengeance d'*Amurat*. Il ne paraît pas que

ces barbaries fuſſent dans le caractère d'un ſultan qui abdiqua deux fois la couronne, et il n'eſt guère vraiſemblable qu'*Amurat* eût donné ſa tendreſſe et ſa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable. Il le chériſſait, il le feſait combattre auprès de ſa perſonne. *Jean Caſtriot* ſe diſtingua tellement que le ſultan et les janiſſaires lui donnèrent le nom de *Scanderbeg*, qui ſignifie le *ſeigneur Alexandre*.

Enfin l'amitié prévalut ſur la politique. *Amurat* lui confia le commandement d'une petite armée contre le deſpote de Servie qui s'était rangé du parti des chrétiens, et feſait la guerre au ſultan ſon gendre : c'était avant ſon abdication. *Scanderbeg*, qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le deſſein de n'avoir plus de maître, et de régner.

Il ſut qu'un ſecrétaire qui portait les ſceaux du ſultan paſſait près de ſon camp. Il l'arrête, le met aux fers, le force à écrire et à ſceller un ordre au gouverneur de Croye, capitale de l'Epire, de remettre la ville et la citadelle à *Scanderbeg*. Après avoir fait expédier cet ordre,
1443. il aſſaſſine le ſecrétaire et ſa ſuite. Il marche à Croye : le gouverneur lui remet la place ſans difficulté. La nuit même, il fait avancer les Albanois, avec leſquels il était d'intelligence : il égorge le gouverneur et la garniſon. Son

parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanois paſſent pour les meilleurs ſoldats de ces pays. *Scanderbeg* les conduiſit ſi bien, ſut tirer tant d'avantage de l'aſſiette du terrain âpre et montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreuſes armées turques. Les muſulmans le regardaient comme un perfide; les chrétiens l'admiraient comme un héros qui, en trompant ſes ennemis et ſes maîtres, avait repris la couronne de ſon père, et la méritait par ſon courage.

CHAPITRE XCI.

De la priſe de Conſtantinople par les Turcs.

Si les empereurs grecs avaient été des *Scanderbegs*, l'empire d'Orient ſe ferait conſervé; mais ce même eſprit de cruauté, de faibleſſe, de diviſion, de ſuperſtition, qui l'avait ébranlé ſi long-temps, hâta le moment de ſa chute.

On comptait trois empires d'Orient, et il n'y en avait réellement pas un. La ville de Conſtantinople entre les mains des Grecs feſait le premier. Andrinople, refuge des *Laſcaris*, pris par *Amurat I*, en 1362, et toujours demeuré aux ſultans, était regardé comme le ſecond empire; et une province barbare de

l'ancienne Colchide, nommée Trébifonde, où les *Comnènes* s'étaient retirés, était réputée le troifième.

Ce déchirement de l'empire, comme on l'a vu, était l'unique effet confidérable des croifades. Dévafté par les Francs, repris par fes anciens maîtres, mais repris pour être ravagé encore, il était étonnant qu'il fubfiftât. Il y avait deux partis dans Conftantinople, acharnés l'un contre l'autre par la religion, à peu-près comme dans Jérufalem, quand *Vefpafien* et *Titus* l'affiégèrent. L'un était celui des empereurs qui, dans la vaine efpérance d'être fecourus, confentaient de foumettre l'Eglife grecque à la latine; l'autre celui des prêtres et du peuple qui, fe fouvenant encore de l'invafion des croifés, avaient en exécration la réunion des deux Eglifes. On s'occupait toujours de controverfes, et les Turcs étaient aux portes.

Jean II Paléologue, le même qui s'était foumis au pape dans la vaine efpérance d'être fecouru, avait régné vingt-fept ans fur les débris de l'empire romain-grec; et après fa mort, arrivée en 1449, telle fut la faibleffe de l'empire, que *Conftantin*, l'un de fes fils, fut obligé de recevoir du turc *Amurat II*, comme de fon feigneur, la confirmation de la dignité impériale. Un frère de ce *Conftantin*

eut Lacédémone, un autre eut Corinthe, un troisième eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponèse.

Telle était la situation des Grecs, quand *Mahomet Bouyouk*, ou *Mahomet le grand*, succéda pour la seconde fois au sultan *Amurat*, son père. Les moines ont peint ce *Mahomet* comme un barbare insensé, qui tantôt coupait la tête à sa prétendue maîtresse *Irène*, pour apaiser les murmures de ses janissaires, tantôt fesait ouvrir le ventre à quatorze de ses pages, pour voir qui d'entre eux avait mangé un melon. On trouve encore ces histoires absurdes dans nos dictionnaires, qui ont été long-temps pour la plupart des archives alphabétiques du mensonge. 1451. *Mahomet II*, sultan.

Toutes les annales turques nous apprennent que *Mahomet* avait été le prince le mieux élevé de son temps; ce que nous venons de dire d'*Amurat*, son père, prouve assez qu'il n'avait pas négligé l'éducation de l'héritier de sa fortune. On ne peut encore disconvenir que *Mahomet* n'ait écouté le devoir d'un fils, et n'ait étouffé son ambition, quand il fallut rendre le trône qu'*Amurat* lui avait cédé. Il redevint deux fois sujet, sans exciter le moindre trouble. C'est un fait unique dans l'histoire, et d'autant plus singulier, que *Mahomet* joignait à son ambition la fougue d'un caractère violent.

Son caractère.

Il parlait le grec, l'arabe, le perſan ; il entendait le latin ; il deſſinait ; il ſavait ce qu'on pouvait ſavoir alors de géographie et de mathématique ; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Veniſe le fameux *Gentilli Bellino*, et qu'il le récompenſa, comme *Alexandre* avait payé *Appelles*, par des dons et par ſa familiarité. Il lui fit préſent d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, et le renvoya avec honneur. Je ne puis m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'eſclave auquel on prétend que *Mahomet* fit couper la tête, pour faire voir à *Bellino* l'effet des muſcles et de la peau ſur un cou ſéparé de ſon tronc. Ces barbaries, que nous exerçons ſur les animaux, les hommes ne les exercent ſur les hommes que dans la fureur des vengeances, ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. *Mahomet II* fut ſouvent ſanguinaire et féroce, comme tous les conquérans qui ont ravagé le monde ; mais pourquoi lui imputer des cruautés ſi peu vraiſemblables? à quoi bon multiplier les horreurs? *Philippe de Comines*, qui vivait ſous le ſiècle de ce ſultan, avoue qu'en mourant il demanda pardon à DIEU d'avoir mis un impôt ſur ſes ſujets. Où ſont les princes chrétiens qui manifeſtent un tel repentir?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta ſur le trône des ſultans, et il ſe prépara dés-lors à ſe placer ſur celui de Conſtantinople, tandis que cette ville était toute diviſée pour ſavoir s'il fallait ſe ſervir ou non de pain azyme, et s'il fallait prier en grec ou en latin.

Mahomet II commença donc par ſerrer la ville du côté de l'Europe, et du côté de l'Aſie. Enfin, dès les premiers jours d'avril 1453, la campagne fut couverte de ſoldats que l'exagération fait monter à trois cents mille, et le détroit de la Propontide d'environ trois cents galères, et deux cents petits vaiſſeaux. 1453. Siége de Conſtantinople.

Un des faits les plus étranges et les plus atteſtés, c'eſt l'uſage que *Mahomet* fit d'une partie de ces navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port de la ville, fermé par les plus fortes chaînes de fer, et d'ailleurs apparemment défendu avec avantage. Il fait, en une nuit, couvrir une demi-lieue de chemin ſur terre de planches de ſapin enduites de ſuif et de graiſſe, diſpoſées comme la crèche d'un vaiſſeau; il fait tirer, à force de machines et de bras, quatre-vingts galères et ſoixante et dix alléges du détroit, et les fait couler ſur ces planches. Tout ce grand travail s'exécuta en une ſeule nuit, et les aſſiégés ſont ſurpris, le lendemain, matin de voir une flotte entière deſcendre de la terre dans le port. Un pont

de bateaux dans ce jour même fut conſtruit à leur vue, et ſervit à l'établiſſement d'une batterie de canon.

Il fallait ou que Conſtantinople n'eût point d'artillerie, ou qu'elle fût bien mal ſervie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il eſt douteux que *Mahomet* ſe ſervit, comme on le dit, de canons de deux cents livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût fallu environ cent cinquante livres de poudre pour bien chaſſer de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois; le coup partirait avant que la quinzième partie prît feu; et le boulet aurait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs par ignorance employaient de ces canons, et peut-être les Grecs par la même ignorance en étaient effrayés.

Dès le mois de mai on donna des aſſauts à la ville, qui ſe croyait la capitale du monde: elle était donc bien mal fortifiée; elle ne fut guère mieux défendue. L'empereur, accompagné d'un cardinal de Rome, nommé *Iſidore*, ſuivait le rite romain, ou feignait de le ſuivre pour engager le pape et les princes catholiques à le ſecourir; mais par cette triſte manœuvre, il irritait et décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas ſeulement entrer dans les égliſes qu'il fréquentait. *Nous aimons mieux*,

s'écriaient-ils,

s'écriaient-ils, *voir ici le turban qu'un chapeau de cardinal.*

Dans d'autres temps, presque tous les princes chrétiens, sous prétexte d'une guerre sainte, se liguèrent pour envahir cette métropole et ce rempart de la chrétienté; et quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

Nul prince chrétien ne secourt Constantinople.

L'empereur *Frédéric III* n'était ni assez puissant, ni assez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France sortait à peine de l'abyme où la guerre civile et celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être divisée et faible. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, était un puissant prince, mais trop habile pour renouveler seul les croisades, et trop vieux pour de telles actions. Les princes italiens étaient en guerre. L'Aragon et la Castille n'étaient point encore unis, et les musulmans occupaient toujours une partie de l'Espagne.

Il n'y avait en Europe que deux princes dignes d'attaquer *Mahomet II.* L'un était *Huniade*, prince de Transilvanie, mais qui pouvait à peine se défendre : l'autre ce fameux *Scanderbeg*, qui ne pouvait que se soutenir dans les montagnes de l'Epire, à peu-près comme autrefois dom *Pélage* dans celles des Asturies, quand les mahométans subjuguèrent l'Espagne. Quatre vaisseaux de Gènes, dont l'un

appartenait à l'empereur *Frédéric III*, furent presque le seul secours que le monde chrétien fournit à Constantinople. Un étranger commandait dans la ville ; c'était un génois, nommé *Giustiniani*. Tout bâtiment, qui est réduit à des appuis étrangers, menace ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de persan à leur tête, et jamais gaulois ne commanda les troupes de la république romaine. Il fallait donc que Constantinople fût prise : aussi le fut-elle, mais d'une manière entièrement différente de celle dont tous nos auteurs, copistes de *Ducas* et de *Calcondile*, le racontent.

Cette conquête est une grande époque. C'est-là où commence véritablement l'empire turc au milieu des chrétiens d'Europe ; et c'est ce qui transporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Manière dont Constantinople fut prise.

Les annales turques, rédigées à Constantinople par le feu prince *Demetrius Cantemir*, m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de siége l'empereur *Constantin* fut obligé de capituler. Il envoya plusieurs grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de quelques articles. Ces annales turques paraissent très-vraies dans ce qu'elles disent de ce siége. *Ducas* lui-même, qu'on croit de la race impériale, et qui dans son enfance était dans la ville assiégée, avoue dans son histoire que le

fultan offrit à l'empereur *Conftantin* de lui donner le Péloponèfe, et d'accorder quelques petites provinces à fes frères. Il voulait avoir la ville, et ne la point faccager ; la regardant déjà comme fon bien qu'il ménageait; mais dans le temps que les envoyés grecs retournaient à Conftantinople pour y rapporter les propofitions des affiégeans, *Mahomet*, qui voulut leur parler encore, fait courir à eux. Les affiégés, qui du haut des murs voient un gros de turcs courans après les leurs, tirent imprudemment fur ces turcs. Ceux-ci font bientôt joints par un plus grand nombre. Les envoyés grecs rentraient déjà par une poterne. Les turcs entrent avec eux : ils fe rendent maîtres de la haute ville féparée de la baffe. L'empereur eft tué dans la foule; et *Mahomet* fait auffitôt du palais de *Conftantin* celui des fultans, et de Sainte-Sophie fa principale mofquée.

Eft-on plus touché de pitié que faifi d'indignation lorfqu'on lit dans *Ducas* que le fultan *envoya ordre dans le camp d'allumer par-tout des feux, ce qui fut fait avec ce cri impie, qui eft le figne particulier de leur fuperftition déteftable.* Ce cri impie eft le nom de DIEU, *Allah*, que les mahométans invoquent dans tous les combats. La fuperftition déteftable était chez les Grecs qui fe réfugièrent dans Sainte-Sophie,

ſur la foi d'une prédiction qui les aſſurait qu'un ange deſcendrait dans l'égliſe pour les défendre.

On tua quelques grecs dans le parvis, on fit le reſte eſclave, et *Mahomet* n'alla remercier DIEU dans cette égliſe qu'après l'avoir lavée avec de l'eau-roſe.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Conſtantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder à la ville entière, et il la garda religieuſement. Ce fait eſt ſi vrai que toutes les égliſes chrétiennes de la baſſe ville furent conſervées juſque ſous ſon petit-fils *Sélim*, qui en fit abattre pluſieurs. On les appelait *les moſquées d'Iſſévi. Iſſévi* eſt en turc le nom de *Jéſus*. Celle du patriarche grec ſubſiſte encore dans Conſtantinople ſur le canal de la mer Noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans ce quartier une académie, où les grecs modernes enſeignent l'ancien grec qu'on ne parle plus guère en Gréce, la philoſophie d'*Ariſtote*, la théologie, la médecine; et c'eſt de cette école que ſont ſortis *Conſtantin Ducas*, *Mauro Cordato* et *Cantemir*, faits par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que *Demetrius Cantemir* a rapporté beaucoup de fables anciennes; mais il ne peut s'être trompé ſur les monumens

modernes qu'il a vus de ſes yeux, et ſur l'académie où il a été élevé.

On a conſervé encore aux chrétiens une églife, et une rue entière qui leur appartient en propre, en faveur d'un architecte grec, nommé *Chriſtobule.* Cet architecte avait été employé par *Mahomet II* pour conſtruire une moſquée ſur les ruines de l'égliſe des ſaints apôtres, ancien ouvrage de *Théodora*, femme de l'empereur *Juſtinien ;* et il avait réuſſi à en faire un édifice qui approche de la beauté de Sainte-Sophie. Il conſtruiſit auſſi, par ordre de *Mahomet*, huit écoles et huit hôpitaux dépendans de cette moſquée : et c'eſt pour prix de ce ſervice que le ſultan lui accorda la rue dont je parle, dont la poſſeſſion demeura à ſa famille. Ce n'eſt pas un fait digne de l'hiſtoire, qu'un achitecte ait eu la propriété d'une rue ; mais il eſt important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens auſſi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne ſouffre que les Turcs aient chez elle une moſquée, et les Turcs permettent que tous les Grecs aient des égliſes. Pluſieurs de ces égliſes ſont des collégiales, et on voit dans l'archipel des chanoines ſous la domination d'un bacha.

Traitement fait aux chrétiens.

Les erreurs hiſtoriques ſéduiſent les nations entières. Une foule d'écrivains occidentaux

Nos erreurs ſur les Turcs.

a prétendu que les mahométans adoraient *Vénus*, et qu'ils niaient la providence. *Grotius* lui-même a répété que *Mahomet*, ce grand et faux prophète, avait inſtruit une colombe à voler auprès de ſon oreille, et avait fait accroire que l'eſprit de DIEU venait l'inſtruire ſous cette forme. On a prodigué ſur le conquérant *Mahomet II* des contes non moins ridicules.

Mahomet fait un patriarche.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal *Iſidore*, et de tant d'autres, que *Mahomet* était un prince plus ſage et plus poli qu'on ne croit, c'eſt qu'il laiſſa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'inſtalla lui-même avec la ſolennité ordinaire : il lui donna la croſſe et l'anneau, que les empereurs d'Occident n'oſaient plus donner depuis long-temps ; et s'il s'écarta de l'uſage, ce ne fut que pour reconduire juſqu'aux portes de ſon palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit, *qu'il était confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avaient fait à ſes prédéceſſeurs.* Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que *Mahomet II* dit à ce patriarche : *La Sainte-Trinité te fait, par l'autorité que j'ai reçue, patriarche œcuménique.* Ces auteurs connaiſſent bien mal les muſulmans. Ils ne ſavent pas que notre dogme de la Trinité leur eſt en horreur ; qu'ils ſe croiraient ſouillés d'avoir

prononcé ce mot; qu'ils nous regardent comme des idolâtres, adorateurs de plusieurs dieux. Depuis ce temps les sultans *osmanlis* ont toujours fait un patriarche qu'on nomme *œcuménique ;* le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche *latin ;* chacun d'eux, taxé par le divan, rançonne à son tour son troupeau. Ces deux Eglises, également gémissantes, sont irréconciliables, et le soin d'apaiser leurs querelles n'est pas aujourd'hui une des moindres occupations des sultans, devenus les modérateurs des chrétiens, aussi-bien que leurs vainqueurs.

Ces vainqueurs n'en usèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux dixième et onzième siècles avec les Arabes, dont ils avaient adopté la langue, la religion et les mœurs. Quand les Turcs soumirent les Arabes, ils étaient encore entièrement barbares; mais quand ils subjuguèrent l'empire grec, la constitution de leur gouvernement était dès long-temps toute formée. Ils avaient respecté les Arabes, et ils méprisaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des maîtres avec des peuples asservis.

Ils ont conservé tous les usages, toutes les lois qu'ils eurent au temps de leurs conquêtes. Le corps des *Gengi-Chéris*, que nous nommons *Janissaires*, subsista dans toute sa vigueur au

Usages des Turcs.

même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce ſont de tous les ſoldats de la terre ceux qui ont toujours été le mieux nourris. Chaque oda de janiſſaires avait et a encore un pourvoyeur, qui leur fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, et du pain en abondance.

Les ſultans ont conſervé en Europe l'ancien uſage qu'ils avaient pratiqué en Aſie, de donner à leurs ſoldats des fiefs à vie, et quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coutume des califes arabes qu'ils détrônèrent. Le gouvernement des Arabes était fondé ſur des principes différens. Les Tartares occidentaux partagèrent toujours les terres des vaincus. Ils établirent, dès le cinquième ſiècle, en Europe, cette conſtitution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine; et les nations qui ſe mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normands, ſuivirent ce plan. *Tamerlan* le porta dans les Indes, où ſont aujourd'hui les plus grands ſeigneurs de fiefs, ſous les noms d'*omras*, de *rayas*, de *nababs*. Mais les Ottomans ne donnèrent jamais que de petites terres. Leurs *zaimats* et leurs *timariots* ſont plutôt des métairies que des ſeigneuries. L'eſprit guerrier paraît tout entier dans cet établiſſement. Si un zaim meurt, les

armes

armes à la main, ſes enfans partagent ſon fief; s'il ne meurt point à la guerre, le béglierbeg, c'eſt-à-dire, le commandant des armes de la province, peut nommer à ce bénéfice militaire. Nul droit pour ces zaims et pour ces timars que celui de fournir et de mener des ſoldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs; point de titres, point de juridiction, point de nobleſſe.

On a toujours tiré des mêmes écoles les cadis, les mollas qui ſont les juges ordinaires, et les deux cadi-leskers d'Aſie et d'Europe, qui ſont les juges des provinces et des armées, et qui préſident ſous le muphti à la religion et aux lois. Le muphti et les cadi-leskers ont toujours été également ſoumis au divan. Les dervis, qui ſont les moines mendians chez les Turcs, ſe ſont multipliés, et n'ont pas changé. La coutume d'établir des caravanſerais pour les voyageurs, et des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les moſquées, n'a point dégénéré. En un mot, les Turcs ſont ce qu'ils étaient, non-ſeulement quand ils prirent Conſtantinople, mais quand ils paſsèrent pour la première fois en Europe.

CHAPITRE XCII.

Entreprises de Mahomet II, et sa mort.

PENDANT trente et une années de règne, *Mahomet II* marcha de conquête en conquête, sans que les princes chrétiens se liguassent contre lui; car il ne faut pas appeler ligue un moment d'intelligence entre *Huniade*, prince de Transilvanie, le roi de Hongrie, et un despote de la Russie noire. Ce célèbre *Huniade* montra que s'il avait été mieux secouru les chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les mahométans possèdent en Europe. Il repoussa *Mahomet II* devant Belgrade, trois ans après la prise de Constantinople.

Dans ce temps-là même les Persans tombaient sur les Turcs, et détournaient ce torrent dont la chrétienté était inondée. *Ussum-Cassan*, de la branche de *Tamerlan*, qu'on nommait *le belier blanc*, gouverneur d'Arménie, venait de subjuguer la Perse. Il s'alliait aux chrétiens, et par-là il les avertissait de se réunir contre l'ennemi commun, car il épousa la fille de *David Comnène*, empereur de Trébisonde. Il n'était pas permis aux chrétiens d'épouser leur commère ou leur cousine : mais on voit qu'en Gréce, en Espagne, en Asie, ils s'alliaient aux musulmans sans scrupule.

Le tartare *Uſſum-Caſſan*, gendre de l'empereur chrétien *David Comnène*, attaqua *Mahomet* vers l'Euphrate. C'était une occaſion favorable pour la chrétienté : elle fut encore négligée. On laiſſa *Mahomet* après des fortunes diverſes faire la paix avec le Perſan, et prendre enſuite Trébiſonde avec la partie de la Cappadoce qui en dépendait ; tourner vers la Gréce, ſaiſir le Négrepont, retourner au fond de la mer noire, s'emparer de Caffa, l'ancienne Théodoſie rebâtie par les Génois ; revenir réduire Scutari, Zante, Céphalonie ; courir juſqu'à Trieſte, à la porte de Veniſe, et établir enfin la puiſſance muſulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le reſte de l'Italie, et d'où ſes lieutenans ne ſe retirèrent qu'après ſa mort.

Conquêtes de *Mahomet II.*

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les chevaliers, qui ſont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, eurent, ainſi que *Scanderbeg*, la gloire de repouſſer les armes victorieuſes de *Mahomet II.*

Rhodes.

Ce fut en 1480 que ce conquérant fit attaquer cette île autrefois ſi célèbre, et cette ville fondée très-long-temps avant Rome dans le terrain le plus heureux, dans l'aſpect le plus riant, et ſous le ciel le plus pur, ville gouvernée par les enfans d'*Hercule*, par *Danaüs*, par *Cadmus* ; fameuſe dans toute la terre par

ſon coloſſe d'airain dédié au ſoleil, ouvrage immenſe, jeté en fonte par un indien, et qui s'élevant de cent pieds de hauteur, les pieds poſés ſur deux môles de marbre, laiſſait voguer ſous lui les plus gros navires. Rhodes avait paſſé au pouvoir des Sarrazins, dans le milieu du ſeptième ſiècle; un chevalier français, *Foulques de Villaret*, grand-maître de l'ordre, l'avait repriſe ſur eux en 1310; et un autre chevalier français, *Pierre d'Aubuſſon*, la défendit contre les Turcs.

Chrétien grand-viſir.

C'eſt une choſe bien remarquable que *Mahomet II* employât dans cette entrepriſe une foule de chrétiens renégats. Le grand-viſir lui-même, qui vint attaquer Rhodes, était un chrétien; et ce qui eſt encore plus étrange, il était de la race impériale des *Paléologue*. Un autre chrétien, *George Frupan*, conduiſait le ſiége ſous les ordres du viſir; on ne vit jamais de mahométans quitter leur religion pour ſervir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la profeſſent, et qu'on a ſcellée de ſon ſang dans une opération très-douloureuſe, en devient enſuite plus chère? ſerait-ce parce que les vainqueurs de l'Aſie s'attiraient plus de reſpect que les puiſſances de l'Europe? ſerait-ce qu'on eût cru dans ces

temps d'ignorance les armes des musulmans plus favorisées de DIEU que les armes chrétiennes, et que de-là on eût inféré que la cause triomphante était la meilleure?

Pierre d'Aubusson fit alors triompher la sienne. Il força au bout de trois mois le grand-visir *Messith Paléologue* à lever le siége. *Calcondile*, dans son histoire des Turcs, vous dit que les assiégeans, en montant sur la brèche, virent dans l'air une croix d'or entourée de lumière, et une très-belle femme vêtue de blanc; que ce miracle les alarma, et qu'ils prirent la fuite saisis d'épouvante. Il y a pourtant quelqu'apparence que la vue d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, et que la valeur de *Pierre d'Aubusson* et des chevaliers fut le seul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'est ainsi que les Grecs modernes écrivaient.

Miracle rapporté par *Calcondile*.

Cette petite île manquée ne rendait pas *Mahomet Bouyouk* moins terrible au reste de l'Occident. Il avait depuis long-temps conquis l'Epire, après la mort de *Scanderbeg*. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ses armes. C'était le temps de la puissance vénitienne; elle était très-étendue en terre ferme, et ses flottes bravaient celles de *Mahomet;* elles s'emparèrent même d'Athènes: mais enfin cette république, n'étant point secourue, fut obligée

de céder, de rendre Athènes, et d'acheter par un tribut annuel la liberté de commercer ſur la mer Noire, ſongeant toujours à réparer ſes pertes par ſon commerce, qui avait fait les fondemens de ſa grandeur. Nous verrons que bientôt après, le pape *Jules II* et preſque tous les princes chrétiens firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avait eſſuyé des Ottomans.

Cependant *Mahomet II* allait porter ſes armes victorieuſes contre les ſultans mammelucs d'Egypte, tandis que ſes lieutenans étaient dans le royaume de Naples; enſuite il ſe flattait de venir prendre Rome comme Conſtantinople; et en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge de Veniſe épouſe la mer Adriatique, il diſait qu'*il l'enverrait bientôt au fond de cette mer conſommer ſon mariage.* Une colique arrêta les progrès et les deſſeins de ce conquérant. Il mourut à Nicomédie, à l'âge de cinquante-trois ans, lorſqu'il ſe préparait à faire encore le ſiége de Rhodes, et à conduire en Italie une armée formidable.

Mort de *Mahomet II.*

1481.

CHAPITRE XCIII.

Etat de la Gréce ſous le joug des Turcs. Leur gouvernement ; leurs mœurs.

Si l'Italie reſpira par la mort de *Mahomet II*, les Ottomans n'ont pas moins conſervé en Europe un pays plus beau et plus grand que l'Italie entière. La patrie des *Miltiade*, des *Léonidas*, des *Alexandre*, des *Sophocle* et des *Platon*, devint bientôt barbare. La langue grecque dès-lors ſe corrompit. Il ne reſta preſque plus de trace des arts; car quoiqu'il y ait dans Conſtantinople une académie grecque, ce n'eſt pas aſſurément celle d'Athènes; et les beaux arts n'ont pas été rétablis par les trois mille moines que les ſultans laiſſent toujours ſubſiſter au mont Athos. Autrefois cette même Conſtantinople fut ſous la protection d'Athènes. Chalcédoine fut ſa tributaire ; le roi de Thrace briguait l'honneur d'être admis au rang de ſes bourgeois. Aujourd'hui les deſcendans des Tartares dominent dans ces belles régions, et à peine le nom de la Gréce ſubſiſte. Cependant la ſeule petite ville d'Athènes aura toujours plus de réputation parmi nous que les Turcs ſes oppreſſeurs, euſſent-ils l'empire de la terre.

Athènes.

La plupart des grands monumens d'Athènes, que les Romains imitèrent et ne purent ſurpaſſer, ou ſont en ruine, ou ont diſparu : une petite moſquée eſt bâtie ſur le tombeau de *Thémiſtocle*, ainſi qu'une chapelle de récollets eſt élevée à Rome ſur les débris du capitole ; l'ancien temple de *Minerve* eſt auſſi changé en moſquée ; le port de Pirée n'eſt plus. Un lion antique de marbre ſubſiſte encore auprès, et donne ſon nom au port du lion, preſque comblé. Le lieu où était l'académie eſt couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux reſtes du Stadion inſpirent de la vénération et des regrets ; et le temple de *Cérès*, qui n'a rien ſouffert des injures du temps, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville qui vainquit *Xerxès*, contient ſeize à dix-ſept mille habitans, tremblans devant douze cents janiſſaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main. Les Spartiates, ces anciens rivaux et ces vainqueurs d'Athènes, ſont confondus avec elle dans le même aſſujettiſſement. Ils ont combattu plus long-temps pour leur liberté, et ſemblent garder encore quelques reſtes de ces mœurs dures et altières que leur inſpira *Lycurgue*.

Lacédémone.

Les Grecs reſtèrent dans l'oppreſſion, mais non pas dans l'eſclavage. On leur laiſſa leur religion et leurs lois ; et les Turcs ſe conduiſirent

comme s'étaient conduits les Arabes en Espagne. Les familles grecques subsistent dans leur patrie, avilies, méprisées, mais tranquilles : elles ne payent qu'un léger tribut ; elles font le commerce, et cultivent la terre ; leurs villes et leurs bourgades ont encore leur *protogeros*, qui juge leurs différens ; leur patriarche est entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des sommes assez considérables, puisqu'il paye, à son installation, quatre mille ducats au trésor impérial, et autant aux officiers de la Porte.

Enfans de tribut.

Le plus grand assujettissement des Grecs a été long-temps d'être obligés de livrer au sultan des enfans de tribut, pour servir dans le sérail, ou parmi les janissaires. Il fallait qu'un père de famille donnât un de ses fils, ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes où la coutume de donner ses enfans, destinés à la guerre dès le berceau, est établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, fesaient souvent dans le sérail une grande fortune. La condition même des janissaires est assez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation, et des bizarreries de ce monde, que la plupart de ces fiers ennemis des chrétiens fussent nés de chrétiens opprimés. Une grande preuve de cette fatale et invincible destinée, par qui

l'Etre ſuprême enchaîne tous les événemens de l'univers, c'eſt que *Conſtantin* ait bâti Conſtantinople pour les Turcs, comme *Romulus* avait tant de ſiècles auparavant jeté les fondemens du capitole pour les pontifes de l'Egliſe catholique.

Sultans non deſpotiques.

Je crois devoir ici combattre un préjugé : que le gouvernement turc eſt un gouvernement abſurde, qu'on appelle *deſpotique;* que les peuples ſont tous eſclaves du ſultan, qu'ils n'ont rien en propre, que leur vie et leurs biens appartiennent à leur maître. Une telle adminiſtration ſe détruirait elle-même. Il ſerait bien étrange que les Grecs vaincus ne fuſſent point réellement eſclaves, et que leurs vainqueurs le fuſſent. Quelques voyageurs ont cru que toutes les terres appartenaient au ſultan, parce qu'il donne des timariots à vie, comme autrefois les rois francs donnaient des bénéfices militaires. Ces voyageurs devaient conſidérer qu'il y a des lois pour les héritages en Turquie, comme par-tout ailleurs. L'alcoran qui eſt la loi civile, auſſi-bien que celle de la religion, pourvoit dès le quatrième chapitre aux héritages des hommes et des femmes; et la loi de tradition et de coutume ſupplée à ce que l'alcoran ne dit pas.

Gouvernement turc.

Il eſt vrai que le mobilier des bachas décédés appartient au ſultan, et qu'il fait la

part à la famille. Mais c'était une coutume établie en Europe dans le temps que les fiefs n'étaient point héréditaires ; et long-temps après, les évêques mêmes héritèrent des meubles des eccléſiaſtiques inférieurs, et les papes exercèrent ce droit ſur les cardinaux et ſur tous les bénéficiers qui mouraient dans la réſidence du premier pontiſe.

Non-ſeulement les Turcs ſont tous libres, mais ils n'ont chez eux aucune diſtinction de nobleſſe. Ils ne connaiſſent de ſupériorité que celle des emplois.

Leurs mœurs ſont à la fois féroces, altières et efféminées ; ils tiennent leur dureté des Scythes leurs ancêtres, et leur molleſſe de la Gréce et de l'Aſie. Leur orgueil eſt extrême. Ils ſont conquérans et ignorans ; c'eſt pourquoi ils mépriſent toutes les nations. Mœurs.

L'empire ottoman n'eſt point un gouvernement monarchique, tempéré par des mœurs douces, comme le ſont aujourd'hui la France et l'Eſpagne ; il reſſemble encore moins à l'Allemagne, devenue avec le temps une république de princes et de villes, ſous un chef ſuprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs ſont eſclaves, et où les nobles ſont rois ; il eſt auſſi éloigné de l'Angleterre par ſa conſtitution que par la diſtance des lieux. Mais il ne faut pas

imaginer que ce ſoit un gouvernement arbitraire en tout, où la loi permette aux caprices d'un ſeul d'immoler à ſon gré des multitudes d'hommes, comme des bêtes fauves qu'on entretient dans un parc pour ſon plaiſir.

Il ſemble à nos préjugés qu'un chiaoux peut aller, un hatichérif à la main, demander de la part du ſultan tout l'argent des pères de famille d'une ville, et toutes les filles pour l'uſage de ſon maître. Il y a, ſans doute, d'horribles abus dans l'adminiſtration turque; mais en général ces abus ſont bien moins funeſtes au peuple qu'à ceux mêmes qui partagent le gouvernement : c'eſt ſur eux que tombe la rigueur du deſpotiſme. La ſentence ſecrète d'un divan ſuffit pour ſacrifier les principales têtes aux moindres ſoupçons. Nul grand corps légal établi dans ce pays pour rendre les lois reſpectables, et la perſonne du ſouverain ſacrée. Nulle digue oppoſée par la conſtitution de l'Etat aux injuſtices du viſir. Ainſi peu de reſſource pour le ſujet quand il eſt opprimé, et pour le maître quand on conſpire contre lui. Le ſouverain qui paſſe pour le plus puiſſant de la terre eſt en même temps le moins affermi ſur ſon trône. Il ſuffit d'un jour de révolution pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité les mœurs de l'empire grec qu'ils ont détruit. Ils ont ſeulement plus de

refpect pour la maifon *ottomane* que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs empereurs. Ils dépofent, ils égorgent un fultan; mais c'eft toujours en faveur d'un prince de la maifon *ottomane*. L'empire grec au contraire avait paffé par les affaffinats dans vingt familles différentes.

La crainte d'être dépofé eft un plus grand frein pour les empereurs turcs que toutes les lois de l'alcoran. Maître abfolu dans fon férail, maître de la vie de fes officiers, au moyen d'un fetfa du muphti, il ne l'eft pas des ufages de l'empire; il n'augmente point les impôts, il ne touche point aux monnaies; fon tréfor particulier eft féparé du tréfor public.

La place du fultan eft quelquefois la plus oifive de la terre, et celle du grand vifir la plus laborieufe: il eft à la fois connétable, chancelier et premier préfident. Le prix de tant de peines a été fouvent l'exil ou le cordeau.

Férocité égale dans toutes les nations.

Les places de bachas n'ont pas été moins dangereufes; et jufqu'à nos jours, une mort violente a été fouvent leur deftinée. Tout cela ne prouve que des mœurs dures et féroces, telles que l'ont été long-temps celles de l'Europe chrétienne, lorfque tant de têtes tombaient fur les échafauds, lorfqu'on pendait *la Broffe*, le favori de S[t] *Louis*; que le miniftre *Laguette* mourait dans la queftion

ſous *Charles le bel;* que le connétable de France, *Charles de la Cerda*, était exécuté ſous le roi *Jean*, ſans forme de procès; qu'on voyait *Enguerrand de Marigny* pendu au gibet de Montfaucon, que lui-même avait fait dreſſer; qu'on portait au même gibet le corps du premier miniſtre *Montagu;* que le grand maître des templiers et tant de chevaliers expiraient dans les flammes, et que de telles cruautés étaient ordinaires dans les Etats monarchiques. On ſe tromperait beaucoup ſi on penſait que ces barbaries fuſſent la ſuite du pouvoir abſolu. Aucun prince chrétien n'était deſpotique, et le grand ſeigneur ne l'eſt pas davantage. Pluſieurs ſultans, à la vérité, ont fait plier toutes les lois à leurs volontés, comme un *Mahomet II*, un *Sélim*, un *Soliman*... Les conquérans trouvent peu de contradictions dans leurs ſujets; mais tous nos hiſtoriens nous ont bien trompés quand ils ont regardé l'empire ottoman comme un gouvernement dont l'eſſence eſt le deſpotiſme.

Opinion de *Marſigli.*

Le comte de *Marſigli*, plus inſtruit qu'eux tous, s'exprime ainſi: *In tutte le noſtre ſtorie ſentiamo eſaltar la ſovranità che coſi diſpoticamente praticaſi dal ſultano: ma quanto ſi ſcoſtano elle dal vero!* La milice des janiſſaires, dit-il, qui reſte à Conſtantinople, et qu'on nomme *Capiculi*, a par ſes lois le pouvoir de mettre en priſon le ſultan, de le faire mourir et de

lui donner un fucceffeur. Il ajoute que le grand feigneur eft fouvent obligé de conferver l'Etat politique et militaire pour faire la guerre et la paix.

Les bachas ne font point abfolus dans leurs provinces, comme nous le croyons; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de fe plaindre de leur conduite, et d'envoyer contre eux des mémoires au grand divan de Conftantinople. Enfin *Marfigli* conclut par donner au gouvernement turc le nom de démocratie. C'en eft une en effet à peu-près dans la forme de celle de Tunis et d'Alger. Ces fultans, que le peuple n'ofe regarder, et qu'on n'aborde qu'avec des profternemens qui femblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du defpotifme; ils ne font abfolus que quand ils favent déployer heureufement cette fureur de pouvoir arbitraire qui femble être née chez tous les hommes. *Louis XI*, *Henri VIII*, *Sixte-Quint*, d'autres princes, ont été auffi defpotiques qu'aucun fultan. Si on approfondiffait ainfi le fecret des trônes de l'Afie, prefque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de defpotifme fur la terre qu'on ne penfe. Notre Europe a vu des princes vaffaux d'un autre prince qui n'eft pas abfolu, prendre dans leurs Etats une autorité plus

arbitraire que les empereurs de la Perſe et de l'Inde. Ce ſerait pourtant une grande erreur de penſer que les Etats de ces princes ſont par leur conſtitution un gouvernement deſpotique.

Toutes les hiſtoires des peuples modernes, excepté peut-être celles d'Angleterre et d'Allemagne, nous donnent preſque toujours de fauſſes notions, parce qu'on a rarement diſtingué les temps et les perſonnes, les abus et les lois, les événemens paſſagers et les uſages.

Adminiſtration non uniforme.

On ſe tromperait encore ſi on croyait que le gouvernement turc eſt une adminiſtration uniforme; et que du fond du ſérail de Conſtantinople il part tous les jours des courriers qui portent les mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaſte empire, qui s'eſt formé par la victoire en divers temps, et que nous verrons toujours s'accroître juſqu'au dix-huitième ſiècle, eſt compoſé de trente peuples différens, qui n'ont ni la même langue ni la même religion, ni les mêmes mœurs. Ce ſont les Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes de l'Aſie mineure et de l'Achaïe, les habitans de l'ancienne Colchide, ceux de la Cherſonèſe taurique: ce ſont les Gètes devenus chrétiens, et connus ſous le nom de Valaques et de Moldaves; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illyriens, des Juifs; ce ſont

enfin

enfin les Egyptiens, et les peuples de l'ancienne Carthage, que nous verrons bientôt engloutis par la puiſſance ottomane. La ſeule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples, et les a contenus. Tous ſont différemment gouvernés : les uns reçoivent des princes nommés par la Porte, comme la Valachie, la Moldavie et la Crimée. Les Grecs vivent ſous l'adminiſtration municipale dépendante d'un bacha. Le nombre des ſubjugués eſt immenſe par rapport au nombre des vainqueurs; il n'y a que très-peu de Turcs naturels; preſque aucun d'eux ne cultive la terre, très-peu s'adonnent aux arts. On pourrait dire d'eux ce que *Virgile* dit des Romains: *Leur art eſt de commander.* La grande différence entre les conquérans turcs et les anciens conquérans romains, c'eſt que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus, et que les Turcs reſtent toujours ſéparés de ceux qu'ils ont ſoumis, et dont ils ſont entourés.

Il eſt reſté, à la vérité, deux cents mille grecs dans Conſtantinople; mais ce ſont environ deux cents mille artiſans ou marchands qui travaillent pour leurs dominateurs. C'eſt un peuple entier toujours conquis dans ſa capitale, auquel il n'eſt pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque qu'une ſeule puiſſance a ſubjugué tous ces pays, depuis l'Archipel juſqu'à l'Euphrate, et que vingt puiſſances conjurées n'avaient pu, par les croiſades, établir que des dominations paſſagères dans ces mêmes contrées, avec vingt fois plus de ſoldats, et des travaux qui durèrent deux ſiècles entiers.

Puiſſance turque, ſurnaturelle ſelon *Ricault*.

Ricault, qui a demeuré long-temps en Turquie, attribue la puiſſance permanente de l'empire ottoman *à quelque choſe de ſurnaturel*. Il ne peut comprendre comment ce gouvernement, qui dépend ſi ſouvent du caprice des janiſſaires, peut ſe ſoutenir contre ſes propres ſoldats et contre ſes ennemis. Mais l'empire romain a duré cinq cents ans à Rome, et près de quatorze ſiècles dans le Levant, au milieu des ſéditions des armées; les poſſeſſeurs du trône furent renverſés, et le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race *ottomane* une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale : l'empire eſt arraché ſouvent au ſultan; mais, comme nous l'avons remarqué, il ne paſſe jamais dans une maiſon étrangère. La conſtitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le monarque et les viſirs aient eu ſi ſouvent à trembler.

Juſqu'à préſent cet empire n'a pas redouté d'invaſions étrangères. Les Perſans ont

rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez au contraire le fultan *Amurat IV* prendre Bagdat d'affaut fur les Perfans, en 1638, demeurer toujours le maître de la Méfopotamie, envoyer d'un côté des troupes au grand mogol contre la Perfe, et de l'autre menacer Venife. Les Allemands ne fe font jamais préfentés aux portes de Conftantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Ruffes ne font devenus redoutables à la Turquie que depuis *Pierre le grand*. Enfin la force et la rapine établirent l'empire ottoman, et les divifions des chrétiens l'ont maintenu. Il n'eft rien là que de naturel. Nous verrons comment cet empire s'eft accru dans fa puiffance, et s'eft confervé long-temps dans fes ufages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.

CHAPITRE XCIV.

Du roi de France Louis XI.

LE gouvernement féodal périt bientôt en France, quand *Charles VII* eut commencé à établir fa puiffance par l'expulfion des Anglais, par la jouiffance de tant de provinces réunies à la couronne, et enfin par des fubfides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermiſſait en Allemagne, par une raiſon contraire, ſous des empereurs électifs qui, en qualité d'empereurs, n'avaient ni provinces ni ſubſides. L'Italie était toujours partagée en républiques et en principautés indépendantes. Le pouvoir abſolu n'était connu ni en Eſpagne ni dans le Nord ; et l'Angleterre jetait au milieu de ſes diviſions les ſemences de ce gouvernement ſingulier, dont les racines toujours coupées et toujours ſanglantes ont enfin produit après des ſiècles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté et de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne et la Bretagne ; mais leur pouvoir les rendit indépendantes ; et malgré les lois féodales, elles n'étaient pas regardées en Europe comme feſant partie du royaume. Le duc de Bourgogne, *Philippe le bon*, avait même ſtipulé qu'il ne rendrait point hommage à *Charles VII*, quand il lui pardonna l'aſſaſſinat du duc *Jean*, ſon père.

Les princes du ſang avaient en France des apanages en pairies, mais reſſortiſſans au parlement ſédentaire. Les ſeigneurs puiſſans dans leurs terres ne l'étaient pas, comme autrefois, dans l'Etat : il n'y avait plus guère au-delà de la Loire que le comte de *Foix*, qui s'intitulât *Prince par la grâce de* DIEU, et qui

fît battre monnaie ; mais les ſeigneurs des fiefs, et les communautés des grandes villes avaient d'immenſes priviléges.

Louis XI, fils de *Charles VII*, devint le premier roi abſolu en Europe depuis la décadence de la maiſon de *Charlemagne*. Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des ſecouſſes violentes. Sa vie eſt un grand contraſte. Faut-il pour humilier et pour confondre la vertu qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui qu'on peint comme un fils dénaturé, un frère barbare, un mauvais père et un voiſin perfide ? Il remplit d'amertume les dernières années de ſon père ; il cauſa ſa mort. Le malheureux *Charles VII* mourut, comme on ſait, par la crainte que ſon fils ne le fît mourir ; il choiſit la faim pour éviter le poiſon qu'il redoutait. Cette ſeule crainte dans un père, d'être empoiſonné par ſon fils, prouve trop que le fils paſſait pour être capable de ce crime.

Conduite de *Louis XI* avec les amis de ſon père.

Après avoir bien peſé toute la conduite de *Louis XI*, ne peut-on pas ſe le repréſenter comme un homme qui voulut effacer ſouvent ſes violences imprudentes par des artifices, et ſoutenir des fourberies par des cruautés ? D'où vient que dans les commencemens de ſon règne, tant de ſeigneurs attachés à ſon père, et ſur-tout ce fameux comte de *Dunois*,

dont l'épée avait ſoutenu la couronne, entrèrent contre lui dans la ligue *du bien public ?* Ils ne profitaient pas de la faibleſſe du trône, comme il eſt arrivé tant de fois. Mais *Louis XI* avait abuſé de ſa force. N'eſt-il pas évident que le père, inſtruit par ſes fautes et par ſes malheurs, avait très-bien gouverné, et que le fils, trop enflé de ſa puiſſance, commença par gouverner mal ?

1465. Cette ligue le mit au haſard de perdre ſa couronne et ſa vie. La bataille donnée à Mont-Lhéri contre le comte de *Charollois*, et tant d'autres princes, ne décida rien ; mais il eſt certain qu'il la perdit, puiſque ſes ennemis eurent le champ de bataille, et qu'il fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandèrent. Il ne ſe releva du traité honteux de Conflans qu'en le violant dans tous ſes points. Jamais il n'accomplit un ſerment, à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appelait *la vraie croix de Saint-Lo.* Il croyait avec le peuple que le parjure ſur ce morceau de bois feſait mourir infailliblement dans l'année.

Le barbare après le traité fit jeter dans la rivière pluſieurs bourgeois de Paris, ſoupçonnés d'être partiſans de ſon ennemi. On les liait deux à deux dans un ſac. C'eſt la chronique de Saint-Denis qui rend ce témoignage.

Il ne déſunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainſi juſque dans ſon habileté il y eut encore de la faibleſſe.

Avec le duc de *Bourgogne.*

Il ſe fit un irréconciliable ennemi de *Charles*, fils de *Philippe le bon*, maître de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places ſur la Somme, et de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne, et à prendre les armes contre lui. Il ſe remet en même temps entre ſes mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaiſe politique ! Mais auſſi étant découvert, il ſe vit priſonnier dans le château de Péronne, et forcé de marcher à la ſuite de ſon vaſſal contre ces Liégeois mêmes qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation ! 1468.

Non-ſeulement il fut toujours perfide, mais il força le duc *Charles de Bourgogne* à l'être; car ce prince était né emporté, violent, téméraire, mais éloigné de la fraude. *Louis XI* en trompant tous ſes voiſins les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes ſe joignirent les barbaries les plus ſauvages. Ce fut ſur-tout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer ou d'égorger les priſonniers faits dans les batailles, et de tuer les vieillards, les enfans et les

femmes dans les villes conquifes. *Maximilien* depuis empereur fit pendre par repréfailles, après fa victoire de Guinegafte, un capitaine gafcon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute fon armée; et *Louis XI*, par une autre repréfaille, fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée de *Maximilien*, tombés entre fes mains. *Charles de Bourgogne* fe vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant prife à difcrétion, et en la réduifant en cendres.

Avec fon frère qu'il empoifonne.

1472.

Louis XI craint fon frère, le duc *de Berri*, et ce prince eft empoifonné par un moine bénédictin, nommé *Favre Véfois*, fon confeffeur. Ce n'eft pas ici un de ces empoifonnemens équivoques adoptés fans preuves par la maligne crédulité des hommes. Le duc *de Berri* foupait entre la dame de *Montforau*, fa maîtreffe, et fon confeffeur. Celui-ci leur fait apporter une pêche d'une groffeur fingulière. La dame expire immédiatement après en avoir mangé. Le prince, après de cruelles convulfions, meurt au bout de quelque temps.

Odet Daidie, brave feigneur, veut venger le mort auquel il avait été toujours attaché. Il conduit loin de *Louis*, en Bretagne, le moine empoifonneur. On lui fait fon procès en liberté, et le jour qu'on doit prononcer la

fentence

ſentence à ce moine, on le trouve mort dans ſon lit. *Louis XI*, pour apaiſer le cri public, ſe fait apporter les pièces du procès, et nomme des commiſſaires; mais ils ne décident rien, et le roi les comble de bienfaits. On ne douta guère dans l'Europe que *Louis* n'eût commis ce crime, lui qui étant dauphin, avait fait craindre un parricide à *Charles VII*, ſon père. L'hiſtoire ne doit point l'en accuſer ſans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en ſoupçonnât. Elle doit ſurtout obſerver que tout prince coupable d'un attentat avéré, eſt coupable auſſi des jugemens téméraires qu'on porte ſur toutes ſes actions.

Avec le roi d'Angleterre, dont il achète l'inaction. 1475.

Telle eſt la conduite de *Louis XI* avec ſes vaſſaux et ſes proches. Voici celle qu'il tient avec ſes voiſins. Le roi d'Angleterre, *Edouard IV*, débarque en France pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ſes pères. *Louis* peut le combattre, mais il aime mieux être ſon tributaire. Il gagne les principaux officiers anglais: il fait des préſens de vins à toute l'armée; il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France, d'employer à ſe mettre en état de réſiſter et de vaincre l'argent qu'il mit à ſéduire un prince très-mal affermi, qu'il craignait, et qu'il ne devait pas craindre?

Avec ſes miniſtres.

Les grandes ames choiſiſſent hardiment des favoris illuſtres, et des miniſtres approuvés. *Louis XI* n'eut guère pour ſes confidens et pour ſes miniſtres que des hommes nés dans la fange, et dont le cœur était au-deſſous de leur état.

Avec les ſeigneurs du royaume.

Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, et par des ſupplices plus recherchés. Les chroniques du temps comptent quatre mille ſujets exécutés ſous ſon règne, en public ou en ſecret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ſes victimes, ſont les monumens qu'a laiſſés ce monarque, et qu'on voit avec horreur.

Avec le duc de *Nemours*, dont il fit couler le ſang ſur la tête de ſes enfans.

1477.

Il eſt étonnant que le père *Daniel* indique à peine le ſupplice de *Jacques d'Armagnac*, duc de *Nemours*, deſcendant reconnu de *Clovis*. Les cironſtances et l'appareil de ſa mort, le partage de ſes dépouilles, les cachots où ſes jeunes enfans furent enfermés juſqu'à la mort de *Louis XI*, ſont de triſtes et intéreſſans objets de la curioſité. On ne ſait point préciſément quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commiſſaires, ce qui peut faire préſumer qu'il n'était point coupable, Quelques hiſtoriens lui imputent vaguement d'avoir voulu ſe ſaiſir de la perſonne du roi, et faire tuer le dauphin. Une telle accuſation

n'eſt pas croyable. Un petit prince ne pouvait guère, du pied des Pyrénées où il était réfugié, prendre priſonnier *Louis XI* en pleine paix, tout-puiſſant et abſolu dans ſon royaume. L'idée de tuer le dauphin encore enfant, et de conſerver le père, eſt encore une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'Etat. Tout ce qui eſt bien avéré, c'eſt que *Louis XI* avait en exécration la maiſon des *Armagnacs*, qu'il fit ſaiſir le duc de *Nemours* dans Carlat, en 1477, qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Baſtille; qu'ayant dreſſé lui-même toute l'inſtruction du procès, il lui envoya des juges parmi leſquels était ce *Philippe de Comines*, célèbre traître qui, ayant long-temps vendu les ſecrets de la maiſon de *Bourgogne* au roi, paſſa enfin au ſervice de la France, et dont on eſtime les mémoires, quoiqu'écrits avec la retenue d'un courtiſan qui craignait encore de dire la vérité, même après la mort de *Louis XI*.

Le roi voulut que le duc de *Nemours* fût interrogé dans ſa cage de fer, qu'il y ſubît la queſtion, et qu'il y reçût ſon arrêt. On le confeſſa enſuite dans une ſalle tendue de noir. La confeſſion commençait à devenir une grâce accordée aux condamnés. L'appareil noir était en uſage pour les princes. C'eſt ainſi qu'on avait exécuté *Conradin*, à Naples,

et qu'on traita depuis *Marie Stuart*, en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux, et ce rafinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute la grâce que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grâce digne de la superftition de ces temps atroces qui égalait leur barbarie.

Avec les enfans du duc de *Nemours*, mis dans des cachots.

Mais ce qui ne fut jamais en ufage, et ce que pratiqua *Louis XI*, ce fut de faire mettre fous l'échafaud dans les halles de Paris les jeunes enfans du duc, pour recevoir fur eux le fang de leur père. Ils en fortirent tout couverts ; et en cet état on les conduifit à la Baftille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gêne que leurs corps éprouvaient était un continuel fupplice. On leur arrachait les dents à plufieurs intervalles. Ce genre de torture, auffi petit qu'odieux, était en ufage. C'eft ainfi que du temps de *Jean*, roi de France, d'*Edouard III*, roi d'Angleterre, et de l'empereur *Charles IV*, on traitait les juifs en France, en Angleterre et dans plufieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourmens inouis que fouffrirent les princes de *Nemours-Armagnac* ferait incroyable, s'il n'était attefté par la requête que ces princes infortunés préfentèrent aux états après la mort de *Louis XI*, en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que ſous ce règne. Les juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné. Le traître *Philippe de Comines* qui avait trahi le duc de *Bourgogne* en lâche, et qui fut plus lâchement l'un des commiſſaires du duc de *Nemours*, eut les terres du duc dans le Tournaiſis.

Les temps précédens avaient inſpiré des mœurs fières et barbares, dans leſquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïſme. Le règne de *Charles VII* avait eu des *Dunois*, des *la Trimouille*, des *Cliſſon*, des *Richemont*, des *Saintraille*, des *la Hire*, et des magiſtrats d'un grand mérite; mais ſous *Louis XI* pas un grand homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu : l'obéiſſance tint lieu de tout, et le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le ſont dans une galère.

Ce cœur artificieux et dur avait pourtant deux penchans qui auraient dû mettre de l'humanité dans ſes mœurs, c'était l'amour et la dévotion. Il eut des maîtreſſes; il eut trois bâtards; il fit des neuvaines et des pélerinages. Mais ſon amour tenait de ſon caractère, et ſa dévotion n'était que la crainte ſuperſtitieuſe d'une ame timide et égarée. Toujours couvert de reliques, et portant à ſon bonnet ſa Notre-Dame de plomb, on prétend

Avec ſes maîtreſſes.

Avec la ſainte Vierge.

qu'il lui demandait pardon de ses assassinats avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la sainte Vierge. La piété ne consiste pas à faire la Vierge comtesse, mais à s'abstenir des actions que la conscience reproche, que DIEU doit punir, et que la Vierge ne protége point.

Il introduisit la coutume italienne de sonner la cloche à midi, et de dire un *Ave*, *Maria*. Il demanda au pape le droit de porter le surplis et l'aumusse, et de se faire oindre une seconde fois de l'ampoule de Reims.

1483. Enfin sentant la mort approcher, renfermé au château du Plessis-lès-Tours, inaccessible à ses sujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un ermite, nommé *François Mortorillo*, révéré depuis sous le nom de S[t] *François de Paule*. Il se jette à ses pieds; il le supplie en pleurant d'intercéder auprès de DIEU, et de lui prolonger la vie; comme si l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un calabrois dans un village de France, pour laisser dans un corps usé une ame faible et perverse plus long-temps que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainsi la vie à un ermite étranger, il croit en ranimer les restes en s'abreuvant du sang qu'on tire à des enfans, dans la fausse espérance de corriger l'âcreté du sien. C'était un de ces excès de

Avec *Martorillo*, depuis saint *François de Paule*.

l'ignorante médecine de ces temps, médecine introduite par les juifs, de faire boire du fang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques.

On ne peut éprouver un fort plus trifte dans le fein des profpérités, n'ayant d'autres fentimens que l'ennui, les remords, la crainte et la douleur d'être détefté.

C'eft cependant lui qui le premier des rois de France prit toujours le nom de *très-chrétien*, à peu-près dans le temps que *Ferdinand d'Aragon*, illuftre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenait le nom de *catholique.* Tant de vices n'ôtèrent pas à *Louis XI* fes bonnes qualités. Il avait du courage; il favait donner en roi; il connaiffait les hommes et les affaires; il voulait que la juftice fût rendue, et qu'au moins lui feul pût être injufte.

Ses bonnes qualités.

Paris, défolé par une contagion, fut repeuplé par fes foins. Il le fut à la vérité de beaucoup de brigands, mais qu'une police févère contraignit de devenir citoyens. De fon temps il y eut, dit-on, dans cette ville quatre-vingt mille bourgeois capables de porter les armes. C'eft à lui que le peuple doit le premier abaiffement des grands. Environ cinquante familles en ont murmuré, et plus de cinq cents mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement et l'univerfité de Paris, deux corps alors

également ignorans, parce que tous les Français l'étaient, ne pourſuiviſſent comme ſorciers les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établiſſement des poſtes, non tel qu'il eſt aujourd'hui en Europe ; il ne fit que rétablir les *Veredarii* de *Charlemagne* et de l'ancien empire romain. Deux cents trente courriers à ſes gages portaient ſes ordres inceſſamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux deſtinés à ces courriers, en payant dix ſous par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les lettres étaient rendues de ville en ville par les courriers du roi. Cette police ne fut long-temps connue qu'en France. Il voulait rendre les poids et les meſures uniformes dans ſes Etats, comme ils l'avaient été du temps de *Charlemagne.* Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand ſon intérêt particulier n'y eſt pas contraire.

Les impoſitions ſous *Charles VII*, indépendamment du domaine, étaient de dix-ſept cents mille livres de compte. Sous *Louis XI* elles ſe montèrent juſqu'à quatre millions ſept cents mille livres ; et la livre étant alors de dix au marc, cette ſomme revenait à vingt-trois millions cinq cents mille livres d'aujourd'hui. Si en ſuivant ces proportions on examine les

prix des denrées, et ſur-tout celui du blé qui en eſt la baſe, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainſi avec vingt-trois millions numéraires, on feſait préciſément ce qu'on fait à préſent avec quarante-ſix.

Telle était la puiſſance de la France avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes ſur la Somme, la Provence, l'Anjou, fuſſent incorporés par *Louis XI* à la monarchie françaiſe. Ce royaume devint bientôt le plus puiſſant de l'Europe. C'était un fleuve groſſi par vingt rivières, et épuré de la fange qui avait ſi long-temps troublé ſon cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. *Louis XI* fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de *majeſté*, que juſque-là l'empereur ſeul avait porté, mais que la chancellerie allemande n'a jamais donné à aucun roi, juſqu'à nos derniers temps. Les rois d'Aragon, de Caſtille, de Portugal, avaient les titres d'*alteſſe*. On diſait à celui d'Angleterre *votre grâce*. On aurait pu dire à *Louis XI*, *votre deſpotiſme*.

Sa puiſſance.

Nous avons vu par combien d'attentats heureux il fut le premier roi de l'Europe abſolu, depuis l'établiſſement du grand gouvernement féodal. *Ferdinand le catholique* ne put jamais l'être en Aragon. *Iſabelle*, par ſon adreſſe, prépara les Caſtillans à l'obéiſſance

paſſive, mais elle ne régna point deſpotiquement. Chaque Etat, chaque province, chaque ville avait ſes priviléges dans toute l'Europe. Les ſeigneurs féodaux combattaient ſouvent ces priviléges, et les rois cherchaient à ſoumettre également à leur puiſſance les ſeigneurs féodaux et les villes. Nul n'y parvint alors que *Louis XI*; mais ce fut en feſant couler ſur les échafauds le ſang d'*Armagnac* et de *Luxembourg*, en ſacrifiant tout à ſes ſoupçons, en payant chèrement les exécuteurs de ſes vengeances. *Iſabelle de Caſtille* s'y prenait avec plus de fineſſe ſans cruauté. Il s'agiſſait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia; que fait-elle? Ses inſinuations et ſon argent ſoulèvent les vaſſaux du duc de Placentia contre lui. Ils s'aſſemblent, ils demandent à être les vaſſaux de la reine, et elle y conſent par complaiſance.

Louis XI, en augmentant ſon pouvoir ſur ſes peuples par ſes rigueurs, augmenta ſon royaume par ſon induſtrie. Il ſe fit donner la Provence par le dernier comte ſouverain de cet Etat, et arracha ainſi un feudataire à l'empire, comme *Philippe de Valois* s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou et le Maine, qui appartenaient au comte de Provence, furent encore réunis à la couronne. L'habileté, l'argent et le bonheur accrurent petit à petit

le royaume de France, qui depuis *Hugues-Capet* avait été peu de chofe, et que les Anglais avaient prefque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, et les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'Etat une province qui en avait été imprudemment féparée.

Ce temps fut en France le paffage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changemens ne fe font point fans de grandes convulfions. Auparavant les feigneurs féodaux opprimaient, et fous *Louis XI* ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le Nord. La barbarie, la fuperftition, l'ignorance, couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puiffance papale afferviffait toujours toutes les autres puiffances; et l'abrutiffement de tous les peuples qui font au-delà des Alpes, était le véritable foutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de fiècle en fiècle. *Louis XI* baiffa la tête fous ce joug, pour être plus le maître chez lui. C'était fans doute l'intérêt de Rome que les peuples fuffent imbécilles, et en cela elle était par-tout bien fervie. On était affez fot à Cologne, pour croire pofféder les os pourris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'Orient apporter

de l'or à l'enfant JESUS dans une étable. On envoya à *Louis XI* quelques reſtes de ces cadavres, qu'on feſait paſſer pour ceux de ces trois monarques, dont il n'était pas même parlé dans les évangiles, et l'on fit croire à ce prince qu'il n'y avait que les os pourris des rois qui puſſent guérir un roi. On a conſervé une de ſes lettres à je ne ſais quel prieur de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fièvre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'aſſurent qu'il n'y a que la fièvre quarte qui ſoit bonne pour ſa ſanté. L'impudent charlataniſme des médecins était donc auſſi grand que l'imbécillité de *Louis XI*, et ſon imbécillité était égale à ſa tyrannie. Ce portrait n'eſt pas ſeulement celui de ce monarque, c'eſt celui de preſque toute l'Europe. Il ne faut connaître l'hiſtoire de ces temps-là que pour la mépriſer. Si les princes et les particuliers n'avaient pas quelque intérêt à s'inſtruire des révolutions de tant de barbares gouvernemens, on ne pourrait plus mal employer ſon temps qu'en liſant l'hiſtoire.

CHAPITRE XCV.

De la Bourgogne, et des Suiſſes ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au quinzième ſiècle.

Grandeur des ducs de Bourgogne.

CHARLES *le téméraire*, iſſu en droite ligne de *Jean*, roi de France, poſſédait le duché de Bourgogne, comme l'apanage de ſa maiſon, avec les villes ſur la Somme que *Charles VII* avait cédées. Il avait par droit de ſucceſſion la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, et preſque toute la Hollande. Ses villes des Pays-Bas floriſſaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Veniſe. Anvers était l'entrepôt des nations ſeptentrionales. Cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine. Bruges était auſſi commerçante qu'Anvers. Arras était renommée pour ſes belles tapiſſeries, qu'on nomme encore de ſon nom en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

Les princes étaient alors dans l'uſage de vendre leurs Etats quand ils avaient beſoin d'argent, comme aujourd'hui on vend ſa terre et ſa maiſon. Cet uſage ſubſiſtait depuis le temps des croiſades. *Ferdinand*, roi d'Aragon, vendit le Rouſſillon à *Louis XI* avec faculté de

rachat. *Charles*, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encore tous les domaines qu'il poſſédait en Alſace et dans le voiſinage des Suiſſes. Cette acquiſition était bien au-deſſus du prix que *Charles* en avait payé. Il ſe voyait maître d'un Etat contigu des bords de la Somme juſqu'aux portes de Strasbourg. Il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient auſſi puiſſans que lui; aucun n'était plus riche et plus magnifique. Son deſſein était de faire ériger ſes Etats en royaume; ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agiſſait d'abord que d'acheter le diplome de l'empereur *Frédéric III.* L'uſage ſubſiſtait encore de demander le titre de roi aux empereurs; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur romaine. La négociation manqua; et *Charles de Bourgogne*, qui voulait ajouter à ſes Etats la Lorraine et la Suiſſe, était bien sûr, s'il eût réuſſi, de ſe faire roi ſans la permiſſion de perſonne.

Son ambition ne ſe couvrait d'aucun voile, et c'eſt principalement ce qui lui fit donner le ſurnom de *téméraire*. On peut juger de ſon
1474. orgueil par la réception qu'il fit à des députés de Suiſſe. Des écrivains de ce pays aſſurent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'eſt une étrange contradiction dans

les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après ſon vainqueur.

Voici ſur quoi était fondée la prétention du duc de *Bourgogne*, à laquelle les Helvétiens ſe ſoumirent. Pluſieurs bourgades ſuiſſes étaient enclavées dans les domaines vendus à *Charles* par le duc d'*Autriche*. Il croyait avoir acheté des eſclaves. Les députés des communes parlaient à genoux au roi de France; le duc de *Bourgogne* avait conſervé l'étiquette des chefs de ſa maiſon. Nous avons d'ailleurs remarqué que pluſieurs rois, à l'exemple de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les ſervant; que cet uſage aſiatique avait été introduit par *Conſtantin*, et précédemment par *Dioclétien*. De là même venait la coutume qu'un vaſſal fit hommage à ſon ſeigneur, les deux genoux en terre; de là encore l'uſage de baiſer le pied droit du pape. C'eſt l'hiſtoire de la vanité humaine.

Origine de la guerre contre les Helvétiens.

Philippe de Comines, et la foule des hiſtoriens qui l'ont ſuivi, prétendent que la guerre contre les Suiſſes, ſi fatale au duc de *Bourgogne*, fut excitée pour une charrette de peaux de mouton. Le plus léger ſujet de querelle produit une guerre, quand on a envie de la faire: mais il y avait déjà long-temps que *Louis XI*, animait les Suiſſes contre le duc de *Bourgogne*, et qu'on avait commis beaucoup d'hoſtilités de

part et d'autre avant l'aventure de la charrette : il eſt très-sûr que l'ambition de *Charles* était l'unique ſujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons ſuiſſes confédérés. Fribourg, Soleure, Schaffouſe et Appenzel n'étaient pas encore entrés dans l'union. Bâle, ville impériale, que ſa ſituation ſur le Rhin rendait puiſſante et riche, ne feſait pas partie de cette république naiſſante, connue ſeulement par ſa pauvreté, ſa ſimplicité et ſa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux, que tout leur pays ne valait pas les éperons de ſes chevaliers. Ces bernois ne ſe mirent point à genoux; ils parlèrent avec humilité, et ſe défendirent avec courage.

1476. La gendarmerie du duc, couverte d'or, fut battue et miſe deux fois dans la plus grande déroute, par ces hommes ſimples, qui furent étonnés des richeſſes trouvées dans le camp des vaincus.

Aurait-on prévu, lorſque le plus gros diamant de l'Europe, pris par un ſuiſſe à la bataille de Granſon, fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suiſſe des villes auſſi belles et auſſi opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne? Le luxe des diamans, des étoffes d'or y fut long-temps ignoré; et quand il a été connu, il

il a été prohibé ; mais les ſolides richeſſes, qui conſiſtent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres et victorieuſes. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la ſociété, et la ſaine philoſophie, ſans laquelle la ſociété n'a point de charme durable, ont pénétré dans les parties de la Suiſſe où le climat eſt le plus doux, et où règne l'abondance. Enfin dans ces pays autrefois ſi agreſtes, on eſt parvenu en quelques endroits à joindre la politeſſe d'Athènes à la ſimplicité de Lacédémone.

Mort de *Charles le téméraire.* 1477.

Cependant *Charles le téméraire* voulut ſe venger ſur la Lorraine, et arracher au duc *René*, légitime poſſeſſeur, la ville de Nanci qu'il avait déjà priſe une fois. Mais ces mêmes Suiſſes vainqueurs, aſſiſtés de ceux de Fribourg et de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défirent encore l'uſurpateur, qui paya de ſon ſang le nom de *téméraire* que la poſtérité lui donne.

Ce fut alors que *Louis XI* s'empara de l'Artois et des villes ſur la Somme, du duché de Bourgogne comme d'un fief mâle, et de la ville de Beſançon par droit de bienſéance.

La princeſſe *Marie*, fille de *Charles le téméraire*, unique héritière de tant de provinces, ſe vit donc tout d'un coup dépouillée des deux

tiers de ſes Etats. On aurait pu joindre encore au royaume de France les dix-ſept provinces qui reſtaient à peu-près à cette princeſſe, en lui feſant épouſer le fils de *Louis XI.* Ce roi ſe flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait ; et ce grand politique manqua l'occaſion d'unir au royaume la Franche-Comté et tous les Pays-Bas.

Les Gantois et le reſte des Flamands, plus libres alors ſous leurs ſouverains que les Anglais mêmes ne le ſont aujourd'hui ſous leurs rois, deſtinèrent à leur princeſſe *Maximilien*, fils de l'empereur *Frédéric III.*

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de leurs princes, la paix et la guerre, les établiſſemens des impôts, et toute leur deſtinée, par une déclaration de leurs maîtres : il n'en était pas ainſi en Flandre. Les Gantois voulurent que leur princeſſe épousât un allemand, et ils firent couper la tête au chancelier de *Marie de Bourgogne*, et à *Imbercourt*, ſon chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux miniſtres furent exécutés aux yeux de la jeune princeſſe, qui demandait en vain leur grâce à ce peuple féroce.

Mariage de ſa fille.

Maximilien, appelé par les Gantois plus que par la princeſſe, vint conclure ce mariage, comme un ſimple gentilhomme qui fait ſa

fortune avec une héritière ; sa femme fournit aux frais de son voyage, à son équipage, à son entretien. Il eut cette princesse, mais non ses Etats : il ne fut que le mari d'une souveraine ; et même lorsqu'après la mort de sa femme on lui donna la tutelle de son fils, lorsqu'il eut l'administration des Pays-Bas, lorsqu'il venait d'être élu roi des Romains et césar, les habitans de Bruges le mirent quatre mois en prison, en 1488, pour avoir violé leurs priviléges. Si les princes ont abusé souvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abusé de leurs droits.

Maximilien, depuis empereur, mis en prison par les bourgeois de Bruges.

Ce mariage de l'héritière de *Bourgogne* avec *Maximilien* fut la source de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maison de France aux mains avec celle d'Autriche. C'est ce qui produisit la grandeur de *Charles-Quint ;* c'est ce qui mit l'Europe sur le point d'être asservie : et tous ces grands événemens arrivèrent, parce que des bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur princesse.

CHAPITRE XCVI.

Du gouvernement féodal après Louis XI, au quinzième siècle.

Vous avez vu en Italie, en France, en Allemagne, l'anarchie se tourner en despotisme sous *Charlemagne*, et le despotisme détruit par l'anarchie sous ses descendans.

Vous savez que c'est une erreur de penser que les fiefs n'eussent jamais été héréditaires avant les temps de *Hugues Capet.* La Normandie est une assez grande preuve du contraire. La Bavière et l'Aquitaine avaient été héréditaires avant *Charlemagne.* Presque tous les fiefs l'étaient en Italie sous les rois lombards. Du temps de *Charles le gros* et de *Charles le simple*, les grands-officiers s'arrogèrent les droits régaliens, ainsi que quelques évêques. Mais il y avait toujours eu des possessions de grandes terres, des *sires* en France, des *herrens* en Allemagne, des *ricos hombres* en Espagne. Il y a toujours eu aussi quelques grandes villes gouvernées par leurs magistrats, comme Rome, Milan, Lyon, Reims, &c. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des seigneurs particuliers, ont toujours changé. La force et la fortune ont toujours décidé de

tout. Si les grands-officiers devinrent des uſurpateurs, le père de *Charlemagne* l'avait été. Ce *Pepin*, petit-fils d'un *Arnoud*, précepteur de *Dagobert*, et évêque de Metz, avait dépouillé la race de *Clovis*. *Hugues Capet* détrôna la poſtérité de *Pepin;* et les deſcendans de *Hugues* ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie françaiſe, laquelle avant *Clovis* n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France à la puiſſance féodale. *Ferdinand* et *Iſabelle* la combattaient dans la Caſtille et dans l'Aragon. Elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte. Elle ſubſiſtait en Pologne ſous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conſervé et augmenté toute ſa vigueur. Le comte de *Boulainvilliers* appelle cette conſtitution l'*effort de l'eſprit humain*. *Loyſeau* et d'autres gens de loi l'appellent une *inſtitution bizarre*, *un monſtre compoſé de membres ſans tête.*

On pourrait croire que ce n'eſt point un puiſſant effort du génie, mais un effet très-naturel et très-commun de la raiſon et de la cupidité humaine, que les poſſeſſeurs des terres aient voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moſcovie aux montagnes de la Caſtille, tous les grands terriens eurent toujours

la même idée ſans ſe l'être communiquée : tous voulurent que ni leurs vies, ni leurs biens, ne dépendiſſent du pouvoir ſuprême d'un roi ; tous s'aſſocièrent dans chaque pays contre ce pouvoir, et tous l'exercèrent autant qu'ils le purent ſur leurs propres ſujets. L'Europe fut ainſi gouvernée pendant plus de cinq cents ans. Cette adminiſtration était inconnue aux Grecs et aux Romains, mais elle n'eſt point bizarre, puiſqu'elle eſt ſi univerſelle dans l'Europe. Elle paraît injuſte en ce que le plus grand nombre des hommes eſt écraſé par le plus petit, et que jamais le ſimple citoyen ne peut s'élever que par un bouleverſement général. Nulle grande ville, point de commerce, point de beaux arts ſous un gouvernement féodal. Les villes puiſſantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un peu de liberté. Car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges et d'Anvers étaient bien plutôt des républiques ſous la protection des ducs de *Bourgogne* qu'elles n'étaient ſoumiſes à la puiſſance arbitraire de ces ducs. Il en était de même des villes impériales.

Vous avez vu s'établir dans une grande partie de l'Europe l'anarchie féodale ſous les ſucceſſeurs de *Charlemagne*. Mais avant lui il y avait eu une forme plus régulière de fiefs

ſous les rois lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec *Clovis*. Le comte de *Boulainvilliers* veut par cette raiſon que les ſeigneurs de châteaux ſoient tous ſouverains en France. Mais quel homme peut dire dans ſa terre : Je deſcends d'un conquérant des Gaules? et quand il ſerait ſorti en droite ligne d'un de ces uſurpateurs, les villes et les communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre leur liberté, que ce franc ou ce viſigoth n'en avait eu de la leur ravir?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puiſſance féodale ſe ſoit établie par le droit de conquête, ainſi qu'en Lombardie et en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquiſe par des étrangers; c'eſt cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le ſeul où la loi des fiefs ſubſiſte véritablement. Les *Boyards* de Ruſſie ont leurs ſujets, mais ils ſont ſujets eux-mêmes, et ils ne compoſent point un corps comme les princes allemands. Les kans des Tartares, les princes de Valachie et de Moldavie, ſont de véritables ſeigneurs féodaux qui relèvent du ſultan turc; mais ils ſont dépoſés par un ordre du divan, au lieu que les ſeigneurs allemands ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais ſont plus égaux entre eux que les

poſſeſſeurs des terres en Allemagne ; et ce n'eſt pas-là encore l'adminiſtration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vaſſaux en Pologne. Un noble n'y eſt pas ſujet d'un autre noble comme en Allemagne. Il eſt quelquefois ſon domeſtique, mais non ſon vaſſal. La Pologne eſt une république ariſtocratique, où le peuple eſt eſclave.

La loi féodale ſubſiſte en Italie d'une manière différente. Tout eſt réputé fief de l'Empire en Lombardie ; et c'eſt encore une ſource d'incertitudes, car les empereurs n'ont été dominateurs ſuprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie, de ſucceſſeurs des rois lombards : et certainement une diète de Ratiſbonne n'eſt pas roi d'Italie. Mais qu'eſt-il arrivé ? La liberté germanique ayant prévalu ſur l'autorité impériale en Allemagne, l'Empire étant devenu une choſe différente de l'empereur, les fiefs italiens ſe ſont dits vaſſaux de l'Empire et non de l'empereur. Ainſi une adminiſtration féodale eſt dévenue dépendante d'un autre adminiſtration féodale. Le fief de Naples eſt encore d'une eſpèce toute différente. C'eſt un hommage que le fort a rendu au faible; c'eſt une cérémonie que l'uſage a conſervée.

Tout a été fief dans l'Europe ; et les lois de fief étaient par-tout différentes. Que la branche mâle de *Bourgogne* s'éteigne, le roi *Louis XI* ſe

ſe croit en droit d'hériter de cet Etat. Que la branche de *Saxe* ou de *Bavière* eût manqué, l'empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le pape pourrait encore moins prendre pour lui le royaume de Naples, à l'extinction d'une maiſon régnante. La force, l'uſage, les conventions donnent de tels droits. La force les donna en effet à *Louis XI;* car il reſtait un prince de la maiſon de *Bourgogne*, un comte de *Nevers*, deſcendant de l'inſtitué; et ce prince n'oſa pas ſeulement réclamer ſes droits. Il était encore fort douteux que *Marie de Bourgogne* ne dût pas ſuccéder à ſon père. La donation de la Bourgogne, par le roi *Jean*, portait que les *héritiers ſuccéderaient;* et une fille eſt héritière.

La queſtion des fiefs maſculins et féminins, le droit d'hommage lige, ou d'hommage ſimple, l'embarras où ſe trouvaient des ſeigneurs vaſſaux de deux ſuzerains à la fois pour des terres différentes, ou vaſſaux de ſuzerains qui ſe diſputaient le domaine ſuprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre ſeule peut juger. Les fortunes des ſimples citoyens furent ſouvent encore plus incertaines.

Quel état pour un cultivateur, que de ſe trouver ſujet d'un ſeigneur, qui eſt lui-même

ſujet d'un autre dépendant encore d'un troiſième ! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux ; et il perd ſon bien avant d'avoir pu obtenir un jugement définitif. Il eſt sûr que ce ne ſont pas les peuples qui ont de leur gré choiſi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays digne d'être habité par des hommes que ceux où toutes les conditions ſont également ſoumiſes aux lois.

CHAPITRE XCVII.

De la chevalerie.

L'EXTINCTION de la maiſon de *Bourgogne*, le gouvernement de *Louis XI*, et ſur-tout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu à peu ce qu'on appelait *la chevalerie*, eſpèce de dignité et de confraternité, dont il ne reſta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établiſſement guerrier, qui s'était fait de lui-même parmi les ſeigneurs, comme les confréries dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie et le brigandage, qui déſolaient l'Europe dans le temps de la décadence de la maiſon de *Charlemagne*, donnèrent naiſſance à cette

inſtitution. Ducs, comtes, vicomtes, vidames, châtelains, étant devenus ſouverains dans leurs terres, tous ſe firent la guerre; et au lieu de ces grandes armées de *Charles-Martel*, de *Pepin* et de *Charlemagne*, preſque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de ſept à huit cents hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades compoſaient un petit Etat combattant ſans ceſſe contre ſon voiſin. Plus de communication entre les provinces, plus de grands chemins, plus de ſureté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait ſe paſſer: chaque poſſeſſeur d'un donjon les rançonnait ſur la route; beaucoup de châteaux ſur les bords des rivières et aux paſſages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs. On enlevait les femmes, ainſi qu'on pillait les marchands.

Pluſieurs ſeigneurs s'aſſocièrent inſenſiblement pour protéger la ſureté publique, et pour défendre les dames: ils en firent vœu; et cette inſtitution vertueuſe devint un devoir plus étroit, en devenant un acte de religion. On s'aſſocia ainſi dans preſque toutes les provinces. Chaque ſeigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier et d'entrer dans l'ordre.

On établit, vers le onzième ſiècle, des cérémonies religieuſes et profanes, qui ſemblaient

donner un nouveau caractère au récipiendaire : il jeûnait, ſe confeſſait, communiait, paſſait une nuit tout armé : on le feſait dîner ſeul à une table ſéparée, pendant que ſes parrains et les dames qui devaient l'armer chevalier mangeaient à une autre. Pour lui, vêtu d'une tunique blanche, il était à ſa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire, et même de manger. Le lendemain il entrait dans l'égliſe avec ſon épée pendue au cou; le prêtre le béniſſait; enſuite il allait ſe mettre à genoux devant le ſeigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui aſſiſtaient à la cérémonie lui chauſſaient des éperons, le revêtaient d'une cuiraſſe, de braſſarts, de cuiſſarts, de gantelets et d'une cotte de maille appelée *haubert.* Le parrain qui l'inſtallait lui donnait trois coups de plat d'épée ſur le cou au nom de DIEU, de St *Michel* et de St *George.* Depuis ce moment, toutes les fois qu'il entendait la meſſe, il tirait ſon épée à l'évangile, et la tenait haute.

Cette inſtallation était ſuivie de grandes fêtes, et ſouvent de tournois; mais c'était le peuple qui les payait. Les ſeigneurs des grands fiefs impoſaient une taxe ſur leurs ſujets pour le jour où ils armaient leurs enfans chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt et un ans que les jeunes gens recevaient ce titre.

Ils étaient auparavant bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets et écuyers; et les ſeigneurs qui étaient en confraternité ſe donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élevés loin de la maiſon paternelle, ſous le nom de varlets, dans l'apprentiſſage de la chevalerie.

Le temps des croiſades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les ſeigneurs de fief, qui amenaient leurs vaſſaux ſous leur bannière, furent appelés *chevaliers bannerets:* non que ce titre ſeul de chevalier leur donnât le droit de paraître en campagne avec des bannières. La puiſſance ſeule, et non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes ſous leurs enſeignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, et non de la chevalerie. Jamais ce titre ne fut qu'une diſtinction introduite par l'uſage, et non un honneur de convention, une dignité réelle dans l'Etat : il n'influa en rien dans la forme des gouvernemens. Les élections des empereurs et des rois ne ſe feſaient point par des chevaliers; il ne fallait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux diètes de l'Empire, aux parlemens de France, aux *cortes* d'Eſpagne. Les inféodations, les droits de reſſort et de mouvance, les héritages, les lois, rien d'eſſentiel n'avait rapport à cette

chevalerie. C'eſt en quoi ſe ſont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie. Ils ont écrit, ſur la foi des romans, que cet honneur était une charge, un emploi ; qu'il y avait des lois concernant la chevalerie. Jamais la juriſprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues lois, ce n'étaient que des uſages. Les grands priviléges de cette inſtitution conſiſtaient dans les jeux ſanglans des tournois. Il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de *jouſter* contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers, mais ils n'en étaient ni plus rois ni plus puiſſans ; ils voulaient ſeulement encourager la chevalerie et la valeur par leur exemple. On portait un grand reſpect dans la ſociété à ceux qui étaient chevaliers ; c'eſt à quoi tout ſe réduiſait.

Enſuite quand le roi *Edouard III* eut inſtitué l'ordre de la jarretière ; *Philippe le bon*, duc de Bourgogne, l'ordre de la toiſon d'or ; *Louis XI*, l'ordre de Saint-Michel, d'abord auſſi brillant que les deux autres, et aujourd'hui ſi ridiculement avili ; (1) alors tomba l'ancienne

(1) On a fait de cet ordre la récompenſe du mérite dans l'ordre civil ; mais on a pris toutes les précautions poſſibles pour empêcher qu'il ne parût trop honorable, comme ſi l'on eût craint que le public ne s'imaginât qu'il eſt plus glorieux d'avoir des talens que des ancêtres. Si jamais les

chevalerie. Elle n'avait point de marque distinctive ; elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs et des priviléges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets, quand les rois et les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance ; et l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On se fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les seigneurs constitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier ; et tous ceux qui fesaient profession des armes prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du Temple, ceux de Malthe, l'ordre teutonique et tant d'autres, sont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignait les cérémonies religieuses aux fonctions de la guerre. Mais cette espèce de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne : elle produisit en effet des ordres monastiques militaires, fondés par les papes, possédans des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines.

hommes deviennent raisonnables, ils auront bien de la peine à concevoir l'importance attachée aux ordres, aux chapitres à preuves, et à la fonction de généalogiste. Ils seront étonnés que des hommes de bon sens, et même assez éclairés, aient fait gravement ce ridicule métier. Ils riront en voyant un immense in-folio rempli par la généalogie d'un gentilhomme dont la famille ne mérite pas d'occuper une demi-page dans l'histoire.

De ces ordres ſinguliers les uns ont été de grands conquérans, les autres ont été abolis ſous prétexte de débauches, d'autres ont ſubſiſté avec éclat.

L'ordre teutonique fut ſouverain ; l'ordre de Malthe l'eſt encore, et le ſera long-temps.

Il n'y a guère de prince en Europe qui n'ait voulu inſtituer un ordre de chevalerie. Le ſimple titre de chevalerie que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens, ſans les agréger à aucun ordre particulier, eſt une dérivation de la chevalerie ancienne, et bien éloignée de ſa ſource. Sa vraie filiation ne s'eſt conſervée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toujours chevaliers les ambaſſadeurs qu'on leur envoie de Veniſe; et l'accolade eſt la ſeule cérémonie qu'on ait conſervée dans cette inſtallation.

Les chevaliers ès lois s'inſtituèrent d'eux-mêmes, comme les vrais chevaliers d'armes; et cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudians prirent le nom de bacheliers, après avoir ſoutenu une thèſe; et les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers : titre ridicule, puiſqu'originairement chevalier était l'homme combattant à cheval, ce qui ne pouvait convenir au juriſte.

Tout cela préſente un tableau bien varié; et ſi l'on ſuit attentivement la chaîne de tous

les usages de l'Europe depuis *Charlemagne*, dans le gouvernement, dans l'Eglise, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la société, enfin jusque dans les habillemens, on ne verra qu'une vicissitude perpétuelle.

CHAPITRE XCVIII.

De la noblesse.

APRÈS ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller, autant qu'on le pourra, ce qui regarde la noblesse, qui seule posséda long-temps ces fiefs.

Le mot de noble ne fut point d'abord un titre qui donnât des droits et qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains signifiait ce qui est notable, et non pas un ordre de citoyens. Le sénat fut institué pour gouverner, les chevaliers pour combattre à cheval, quand ils étaient assez riches pour avoir un cheval; les plébéiens devinrent chevaliers, et souvent même sénateurs, soit qu'on voulût augmenter le sénat, soit qu'ils eussent obtenu le droit d'être élus pour les magistratures qui en donnaient l'entrée. Cette dignité et le titre de chevalier étaient héréditaires.

Chez les Gaulois, les principaux officiers des villes et les druides gouvernaient, et le peuple obéiſſait; dans tout pays il y a eu des diſtinctions d'état. Ceux qui diſent que tous les hommes ſont égaux diſent la plus grande vérité, s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la propriété de leurs biens, à la protection des lois. Ils ſe tromperaient beaucoup, s'ils croyaient que les hommes doivent être égaux par les emplois. puiſqu'ils ne le ſont point par leurs talens. Dans cette inégalité néceſſaire entre les conditions il n'y a jamais eu, ni chez les anciens, ni dans les neuf parties de la terre habitable, rien de ſemblable dans l'établiſſement de la nobleſſe dans la dixième partie, qui eſt notre Europe. (1)

(1) Il a exiſté, et il exiſte encore pluſieurs nations où l'on ne connaît ni dignités ni prérogatives héréditaires : mais les familles qui ont été riches et puiſſantes durant pluſieurs générations, les deſcendans des grands hommes en tout genre, de ceux qui ont rendu ou qui paſſent pour avoir rendu de grands ſervices à la patrie, de ceux enfin à qui l'on attribue des actions extraordinaires, obtiennent dans tous les pays une conſidération héréditaire. Voilà ce qui eſt dans la nature ; le reſte eſt l'ouvrage des préjugés. Les prérogatives héréditaires éteignent l'émulation, reſtreignent le choix pour les places importantes entre un plus petit nombre d'hommes, rendent inutiles les talens de ceux qui, aſſez riches pour avoir reçu une bonne éducation, manquent de l'illuſtration néceſſaire pour arriver aux places : les priviléges en argent, comme ceux de la nobleſſe françaiſe, ſont une des principales cauſes de la mauvaiſe adminiſtration des finances et de

Ses lois, ses usages ont varié comme tout le reste. Nous vous avons déjà fait voir que la plus ancienne noblesse héréditaire était celle des patriciens de Venise, qui entraient au conseil avant qu'il y eût un doge, dès les cinquième et sixième siècles; et s'il est encore des descendans de ces premiers échevins, comme on le dit, ils sont sans contredit les premiers nobles de l'Europe. Il en fut de même des anciennes républiques d'Italie. Cette noblesse était attachée à la dignité, à l'emploi, et non aux terres.

Par-tout ailleurs la noblesse devint le partage des possesseurs de terres. Les *herrens* d'Allemagne, les *ricos hombres* d'Espagne, les barons en France, en Angleterre, jouirent d'une noblesse héréditaire, par cela seul que leurs terres féodales ou non féodales demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc, de comte, de vicomte, de marquis, étaient d'abord des dignités, des offices à vie, qui ensuite passèrent de père en fils, les uns plus tôt, les autres plus tard.

la misère du peuple. Ces privilèges, ces prérogatives, obtenus par la force ou par l'intrigue, ont trouvé, au bout d'un certain temps, des hommes qui en ont fait l'apologie, et ont voulu en prouver l'utilité. C'est le sort de toutes les mauvaises institutions; ceux qui les ont faites seraient bien étonnés des motifs qu'on leur prête, et de tout l'esprit qu'on leur suppose.

Dans la décadence de la race de *Charlemagne*, presque tous les Etats de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'est aujourd'hui : et nous avons déjà vu que chaque possesseur de fief devint souverain dans sa terre autant qu'il le put.

Il est clair que des souverains ne devaient rien à personne, sinon ce que les petits s'étaient engagés de payer aux grands. Ainsi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte qui payait un faucon à un comte qui payait à un duc une autre marque de vassalité. Tous reconnaissaient le roi du pays pour leur seigneur suzerain ; mais aucun d'eux ne pouvait être imposé à aucune taxe. Ils devaient le service de leur personne, parce qu'ils combattaient pour leurs terres et pour eux-mêmes, en combattant pour l'Etat et pour le chef de l'Etat; et de-là vient qu'encore aujourd'hui les nouveaux nobles, les anoblis, qui ne possèdent même aucun terrain, ne payent point l'impôt appelé *taille*.

Les maîtres des châteaux et des terres, qui composaient le corps de la noblesse en tout pays, excepté dans les républiques, asservirent autant qu'ils le purent les habitans de leurs terres. Mais les grandes villes leur résistèrent toujours : les magistrats de ces villes ne voulurent point du tout être les serfs d'un comte,

d'un baron, ni d'un évêque, encore moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons et que ces comtes. Les villes du Rhin et du Rhône, quelques autres plus anciennes, comme Autun, Arles, et ſur-tout Marſeille, floriſſaient avant qu'il y eût des ſeigneurs et des prélats. Leur magiſtrature exiſtait pluſieurs ſiècles avant les fiefs; mais bientôt les barons et les châtelains l'emportèrent preſque par-tout ſur les citoyens. Si les magiſtrats ne furent pas les ſerfs du ſeigneur, ils furent au moins ſes bourgeois; et de-là vient que dans tant d'anciennes chartes on voit des échevins, des maires ſe qualifier bourgeois d'un comte ou d'un évêque, bourgeois du roi. Ces bourgeois ne pouvaient choiſir un nouveau domicile ſans la permiſſion de leur ſeigneur, et ſans payer d'aſſez gros droits; eſpèce de ſervitude qui eſt encore en uſage en Allemagne.

Bourgeois libres.

Bourgeois ſerfs.

De même que les fiefs furent diſtingués en francs-fiefs qui ne devaient rien au ſeigneur ſuzerain, en grands fiefs, et en petits redevables, il y eut auſſi des *francs bourgeois*, c'eſt-à-dire, ceux qui achetèrent le droit d'être exempts de toute redevance à leur ſeigneur; il y eut de *grands bourgeois* qui étaient dans les emplois municipaux, et de *petits bourgeois* qui en pluſieurs points étaient eſclaves.

Cette adminiſtration, qui s'était formée inſenſiblement, s'altéra de même en pluſieurs pays, et fut détruite entièrement dans d'autres.

Anobliſſemens très-anciens. Les rois de France, par exemple, commencèrent par anoblir des bourgeois, en leur conférant des titres ſans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le tréſor des chartes de France
1095. les lettres d'anobliſſement que *Philippe I* donna à un bourgeois de Paris, nommé *Eudes le Maire*. Il faut bien que S[t] *Louis* eût anobli ſon barbier *la Broſſe*, puiſqu'il le fit ſon chambellan. *Philippe III*, qui anoblit *Raoult* ſon argentier, n'eſt donc pas, comme on le dit, le premier roi qui ſe ſoit arrogé le droit de changer l'état des hommes. *Philippe le bel* donna de même le titre de noble et d'écuyer, de *miles*, au bourgeois *Bertrand* et à quelques autres; tous les rois ſuivirent cet exemple.
1339. *Philippe de Valois* anoblit *Simon de Buci*, préſident au parlement, et *Nicole Taupin*, ſa femme.
1350. Le roi *Jean* anoblit ſon chancelier *Guillaume de Dormans*; car alors aucun office de clerc, d'homme de lois, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la nobleſſe, malgré le titre de chevalier ès lois, et de bachelier ès lois, que prenaient les clercs. Ainſi
1354. *Jean Paſtourel*, avocat du roi, fut anobli par *Charles V*, avec ſa femme *Sédille*.

Les rois d'Angleterre de leur côte créèrent

des comtes, des barons qui n'avaient ni comté, ni baronnie. Les empereurs usèrent de ce privilége en Italie : à leur exemple les poſſeſſeurs des grands fiefs s'arrogèrent le pouvoir d'anoblir et de corriger ainſi le haſard de la naiſſance. Un comte de *Foix* donna des lettres de nobleſſe à maître *Bertrand*, ſon chancelier ; et les deſcendans de *Bertrand* ſe dirent nobles ; mais il dépendait du roi et des autres ſeigneurs de reconnaître ou non cette nobleſſe. De ſimples ſeigneurs d'Orange, de Saluces, et beaucoup d'autres, ſe donnèrent la même licence.

Taupins gentils-hommes.

La milice des francs-archers et des *Taupins*, ſous *Charles VII*, étant exempte de la contribution des tailles, prit, ſans aucune permiſſion, le titre de noble et d'écuyer, confirmé depuis par le temps qui établit et qui détruit tous les uſages et les priviléges ; et pluſieurs grandes maiſons de France deſcendent de ces *Taupins*, qui ſe firent nobles, et qui méritaient de l'être, puiſqu'ils avaient ſervi la patrie.

Les empereurs créèrent non-ſeulement des nobles ſans terres, mais des comtes-palatins. Ces titres de comtes-palatins furent donnés à des docteurs dans les univerſités. L'empereur *Charles IV* introduiſit cet uſage ; et *Bartole* fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ſes enfans ne ſeraient point

entrés dans les chapitres, non plus que les enfans des *Taupins*.

Papes font des nobles.

Les papes, qui prétendaient être au-dessus des empereurs, crurent qu'il était de leur dignité de faire aussi des palatins, des marquis. Les légats du pape, qui gouvernent les provinces du saint-siége, firent par-tout de ces prétendus nobles : et de-là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis et de comtes que de seigneurs féodaux.

En France, quand *Philippe le bel* eut établi le tribunal appelé *parlement*, les seigneurs de fief qui siégeaient en cette cour furent obligés de s'aider des secours des clercs tirés ou de la condition servile, ou du corps des francs, grands et petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers et de bacheliers, à l'imitation de la noblesse ; mais ce nom de chevalier, qui leur était donné par les plaideurs, ne les rendait pas nobles à la cour, puisque l'avocat-général *Pastourel* et le chancelier *Dormans* furent obligés de prendre des lettres de noblesse. Les étudians des universités s'intitulaient bacheliers après un examen, et prirent la qualité de licenciés après un autre examen, n'osant prendre le titre de chevaliers.

Gens de loi.

Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles ne jouissent pas des droits de la noblesse : cependant

cependant cette contradiction ſubſiſtait partout; mais en France, ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il eſt vrai que leurs droits ne s'étendaient pas juſqu'à prendre ſéance aux états-généraux, en qualité de ſeigneurs de fiefs, de porter un oiſeau ſur le poing, de ſervir de leur perſonne à la guerre, mais ſeulement de ne point payer la taille, de s'intituler *meſſire*.

Le défaut de lois bien claires et bien connues, la variation des uſages et des lois fut toujours ce qui caractériſa la France. L'état de la robe fut long-temps incertain. Les cours de juſtice, que les Français ont appelées *parlemens*, jugèrent ſouvent des procès concernant le droit de nobleſſe que prétendaient les enfans des officiers de robe. Le parlement de Paris
jugea que les enfans de *Jean le Maître*, avocat 1540.
du roi, devaient partager noblement. Il rendit enſuite un arrêt ſemblable, en faveur d'un
conſeiller, nommé *Ménager* : mais les juriſ- 1578.
conſultes eurent des opinions différentes ſur ces droits que l'uſage attachait inſenſiblement à la robe. *Louet*, conſeiller au parlement, prétendit que les enfans des magiſtrats devaient partager en roture; qu'il n'y avait que les petits-fils qui puſſent jouir du droit d'aîneſſe des gentilshommes.

Les avis des jurifconfultes ne furent pas
1582. des décifions pour la cour. *Henri III* déclara par un édit qu'aucun, *finon ceux de maifon et race noble, ne prendrait doreſnavant le titre de noble et le nom d'écuyer.*

1600. *Henri IV* fut moins févère et plus jufte, lorfque, dans l'édit du règlement des tailles, il déclara, quoiqu'en termes très-vagues, *que ceux qui ont fervi le public en charges honorables peuvent donner commencement de nobleffe à leur poftérité.*

Cette difpute de plufieurs fiècles fembla terminée depuis fous *Louis XIV*, en 1644, au mois de juillet, et ne le fut pourtant pas. Nous dévançons ici les temps pour donner tout l'éclairciffement néceffaire à cette matière. Vous verrez, dans le fiècle de *Louis XIV*, quelle guerre civile fut excitée dans Paris pendant la jeuneffe de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides, et toutes les autres cours des provinces, obtinrent
1644. *les priviléges des nobles de race, gentilshommes et barons du royaume*, affectés aux enfans des confeillers et préfidens qui auraient fervi vingt ans, ou qui feraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état femblait être affuré par cet édit.

1669. Pourrait-on croire après cela que *Louis XIV*,

ſéant lui-même au parlement, révoqua ces priviléges, et maintint ſeulement tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits*, en révoquant tous les priviléges de nobleſſe accordés à eux et à leurs deſcendans, en 1644, et depuis juſqu'à l'année 1669.

Louis XIV, tout puiſſant qu'il était, ne l'a pas été aſſez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné ſous ſon nom. Il eſt difficile qu'un ſeul homme puiſſe obliger tant d'autres hommes à ſe dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur poſſeſſion. L'édit de 1644 a prévalu : les cours de judicature ont joui des priviléges de la nobleſſe, et la nation ne les a pas conteſtés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magiſtrats des cours ſupérieures diſputaient ainſi ſur leur état, depuis l'an 1300, les bourgeois des villes et leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. *Charles V*, dit *le ſage*, pour s'acquérir l'affection des citoyens de Paris, leur accorda pluſieurs priviléges de la nobleſſe, comme de porter des armoiries et de tenir des fiefs ſans payer la finance, qu'on appelle *le droit de franc-fief*, et ils en jouiſſent encore. Les maires, les échevins de pluſieurs villes de France jouirent des mêmes droits, les uns par un ancien uſage, les autres par des conceſſions.

Secrétaires du roi.

La plus ancienne conceſſion de la nobleſſe à un office de plume en France fut celle des ſecrétaires du roi. Ils étaient originairement ce que ſont aujourd'hui les ſecrétaires d'Etat; ils s'appelaient *clercs du ſecret ;* et puiſqu'ils écrivaient ſous les rois, et qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juſte de les diſtinguer. Leur droit de jouir de la nobleſſe, après vingt ans d'exercice, ſervit de modèle aux officiers de judicature.

C'eſt ici que ſe voit principalement l'extrême variation des uſages de France. Les ſecrétaires d'Etat, qui n'ont originairement d'autre droit que de ſigner les expéditions, et qui ne pouvaient les rendre authentiques qu'autant qu'ils étaient clercs du ſecret, ſecrétaires-notaires du roi, ſont devenus des miniſtres et les organes tout-puiſſans de la volonté royale toute-puiſſante. Ils ſe ſont fait appeler *monſeigneur*, titre qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes et aux chevaliers, et les ſecrétaires du roi ont été relégués à la chancellerie, où leur unique fonction eſt de ſigner des patentes. On a augmenté leur nombre inutile juſqu'à trois cents, uniquement pour avoir de l'argent; et ce honteux moyen a perpétué la nobleſſe françaiſe dans près de ſix mille familles, dont les chefs ont acheté tour à tour ces charges.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens, banquiers, chirurgiens, marchands, domestiques de princes, commis, ont obtenu des lettres de noblesse ; et au bout de quelques générations, ils prennent chez leurs notaires le titre de très-hauts et très-puissans seigneurs. Ces titres ont avili la noblesse ancienne, sans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin le service personnel des anciens chevaliers et écuyers ayant entièrement cessé, les états-généraux n'étant plus assemblés, les priviléges de toute la noblesse, soit ancienne soit nouvelle, se sont réduits à payer la capitation au lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour père ni échevin, ni conseiller, ni homme anobli, ont été désignés par des noms qui sont devenus des outrages ; ce sont les noms de *vilain* et de *roturier*.

Vilain vient de ville, parce qu'autrefois il n'y avait de nobles que les possesseurs des châteaux ; et *roturier*, de rupture de terre, labourage, qu'on a nommé *roture*. De-là il arriva que souvent un lieutenant-général des armées, un brave officier couvert de blessures, était taillable, tandis que le fils d'un commis jouissait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus déshonorant n'a été réformé qu'en 1752. par M. d'*Argenson*, secrétaire d'Etat de la guerre, celui de tous

Vilains.

les miniſtres qui a fait le plus de bien aux troupes, et dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement qu'il eſt diſgracié.

Nobles à faire rire.

Cette multiplicité ridicule de nobles ſans fonction et ſans vraie nobleſſe, cette diſtinction aviliſſante entre l'anobli inutile qui ne paye rien à l'Etat, et le roturier utile qui paye la taille, ces charges qu'on acquiert à prix d'argent, et qui donnent le vain nom d'écuyer ; tout cela ne ſe trouve point ailleurs : c'eſt un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation. Quiconque, en Angleterre, a quarante francs de revenu en terre, eſt *homo ingenuus*, franc citoyen, libre anglais, nommant des députés au parlement. Tout ce qui n'eſt pas ſimple artiſan eſt reconnu pour gentilhomme, *gentleman ;* et il n'y a de nobles, dans la rigueur de la loi, que ceux qui, dans la chambre haute, repréſentent les anciens barons, les anciens pairs de l'Etat. (2)

(2) *Vilain* peut auſſi être ſynonyme de *villageois*. Le mot *ville* a été en uſage pour ſignifier habitation des champs, *village :* témoin cette foule de noms propres de villages qui ſe terminent en *ville*. Ils ſont communs ſur-tout dans les provinces du nord de la France. *Gentleman*, en anglais, eſt l'équivalent de ce qu'en France nous appelons *homme vivant noblement*. Ceux qn'on déſigne par ce titre, qui ſignifie vivre du revenu de ſes terres, jouiſſent de quelques-uns des priviléges de la nobleſſe, et ſur-tout de ceux qui regardent la perſonne plutôt que les biens. On n'a pas cru devoir confondre, avec le peuple, des hommes que leur éducation en

Dans beaucoup de pays libres, les droits du ſang ne donnent aucun avantage ; on ne connaît que ceux de citoyen ; et même à Bâle aucun gentilhomme ne peut parvenir aux charges de la république, à moins qu'il ne renonce à ſes prérogatives de gentilhomme. Cependant, dans tous les Etats libres, les magiſtrats ont pris le titre de *nobilis*, noble ; c'eſt ſans doute une très-belle nobleſſe que d'avoir été de père en fils à la tête d'une république. Mais tel eſt l'uſage, tel eſt le préjugé, que cinq cents ans d'une ſi pure illuſtration n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille, et ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces uſages ſont le tableau de la vanité et de l'inconſtance ; et c'eſt la moins funeſte partie de l'hiſtoire du genre humain.

ſéparait. Mais cette humanité, pour quelques citoyens, eſt une injuſtice envers le peuple. Ce qui prouve que le gouvernement ne doit jamais exiger de perſonne un ſervice forcé, dont aucun citoyen, quelque grand qu'il ſoit, puiſſe être humilié.

CHAPITRE XCIX.

Des tournois.

Origine des tournois.

LES tournois, ſi long-temps célèbres dans l'Europe chrétienne, et ſi ſouvent anathématiſés, étaient des jeux plus nobles que la lutte, le diſque et la courſe des Grecs, et bien moins barbares que les combats des gladiateurs chez les Romains. Nos tournois ne reſſemblaient en rien à ces ſpectacles; mais beaucoup à ces exercices militaires ſi communs dans l'antiquité, et à ces jeux dont on trouve tant d'exemples dès le temps d'*Homère*. Les jeux guerriers commencèrent à prendre naiſſance en Italie vers le temps de *Théodoric*, qui abolit les gladiateurs, au cinquième ſiècle, non pas en les interdiſant par un édit, mais en reprochant aux Romains cet uſage barbare, afin qu'ils appriſſent d'un goth l'humanité et la politeſſe. Il y eut enſuite en Italie, et ſurtout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, de petits combats qu'on appelait *bataillole*, dont l'uſage s'eſt conſervé encore dans les villes de Veniſe et de Piſe.

Il paſſa bientôt chez les autres nations. *Nithard* rapporte qu'en 870, les enfans de *Louis*

Louis le débonnaire ſignalèrent leur réconciliation par une de ces joûtes ſolennelles, qu'on appela depuis tournois. *Ex utraque parte, alter in alterum veloci curſu ruebant.*

L'empereur *Henri l'oiſeleur*, pour célébrer ſon couronnement, donna une de ces fêtes 920.
militaires ; on y combattit à cheval. L'appareil en fut auſſi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encore de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin.

L'uſage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Eſpagnols et chez les Maures. On ſait que *Géofroi de Preuilli*, chevalier de Touraine, rédigea quelques lois pour la célébration de ces jeux, vers la fin de l'onzième ſiècle : quelques-uns prétendent que c'eſt de la ville de Tours qu'ils eurent le nom de *tournois*, car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courſes des chars, chez les Grecs et chez les Romains. Mais il eſt plus Pourquoi tournois?
probable que *tournoi* venait d'épée tournante, *enſis torneaticus*, ainſi nommée dans la baſſe latinité, parce que c'était un ſabre ſans pointe, n'étant point permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance.

Ces jeux s'appelaient d'abord chez les Français *empriſes*, *pardons d'armes ;* et ce terme *pardon* ſignifiait qu'on ne ſe combattait pas

jusqu'à la mort. On les nommait aussi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. *René d'Anjou*, roi de Sicile et de Jérusalem, duc de Lorraine, qui ne possédant aucun de ces Etats, s'amusait à faire des vers et des tournois, fit de nouvelles lois pour ces combats.

Lois des tournois.

S'il veut faire un tournoi ou béhourdis, dit-il dans ses lois, *faut que ce soit quelque prince, ou du moins haut-baron.* Celui qui fesait un tournoi envoyait un héraut présenter une épée au prince qu'il invitait, et le priait de nommer les juges du camp.

Les tournois, dit ce bon roi *René*, *peuvent être moult utiles ; car par adventure il pourra advenir que tel jeune chevalier ou écuyer, pour y bien faire, acquérera grâce ou augmentation d'amour de sa dame.*

On voit ensuite toutes les cérémonies qu'il prescrit, comment on pend aux fenêtres ou aux galeries de la lice les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, et des écuyers qui doivent joûter contre les écuyers.

Tout se fesait à l'honneur des dames, selon les lois du bon roi *René*. Elles visitaient toutes les armes ; elles distribuaient les prix ; et si quelque chevalier ou écuyer du tournoi avait mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres

tournoyans le battaient de leurs épées, jufqu'à ce que les dames criaffent grâce; ou bien on les mettait fur les barrières de la lice, les jambes pendantes à droite et à gauche, comme on met aujourd'hui un foldat fur le cheval de bois.

Outre les tournois, on inftitua les pas d'armes, et ce même roi *René* fut encore légiflateur dans ces amufemens. Le pas d'armes de la gueule du dragon, auprès de Chinon, fut très-célèbre, en 1446. Quelque temps après, celui du château de la joyeufe garde eut plus de réputation encore. Il s'agiffait, dans ces combats, de défendre l'entrée d'un château, ou le paffage d'un grand chemin. *René* eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La devife de ce galant prince était une chaufferette pleine de charbon, avec ces mots, *porté d'ardent défir;* et cet ardent défir n'était pas pour fes Etats qu'il avait perdus, c'était pour mademoifelle *Gui de Laval*, dont il était amoureux, et qu'il époufa après la mort d'*Ifabelle de Lorraine.*

Pas d'armes.

Ce furent ces anciens tournois qui donnèrent naiffance long-temps auparavant aux armoiries, vers le commencement du douzième fiècle. Tous les blafons qu'on fuppofe avant ce temps font évidemment faux, ainfi que toutes ces prétendues lois des chevaliers de la

table ronde, tant chantés par les romans.
Armoiries Chaque chevalier qui ſe préſentait avec le caſque fermé feſait peindre ſur ſon bouclier ou ſur ſa cotte d'armes quelques figures de fantaiſie. De-là ces noms ſi célèbres dans les anciens romanciers, de chevaliers des aigles et des lions. Les termes du blaſon, qui paraiſſent aujourd'hui un jargon ridicule et barbare, étaient alors des mots communs. Le couleur de feu était appelé *gueule*, le verd était nommé *ſinople*, un pieu était un *pal*, une bande était une *faſce*, de *faſcia* qu'on écrivit depuis *face*.

Tournois excommuniés. Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autoriſés, c'était dans le temps des croiſades, où l'exercice des armes était néceſſaire, et devenait conſacré ; cependant c'eſt dans ce temps même que les papes s'aviſèrent de les défendre, et d'anathématiſer une image de la guerre, eux qui avaient ſi ſouvent excité des guerres véritables. Entre autres, *Nicolas III*, le même qui depuis conſeilla les vêpres ſiciliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu et même aſſiſté à un tour-
1279. noi en France, ſous *Philippe le hardi ;* mais d'autres papes approuvèrent ces combats ; et le roi de France, *Jean*, donna au pape *Urbain V* le ſpectacle d'un tournoi, lorſqu'après avoir été priſonnier à Londres, il alla ſe croiſer à Avignon, dans le deſſein chimérique d'aller

combattre les Turcs, au lieu de penſer à réparer les malheurs de ſon royaume.

L'empire grec n'adopta que très-tard les tournois ; toutes les coutumes de l'Occident étaient mépriſées des Grecs : ils dédaignaient les armoiries, et la ſcience du blaſon leur parut ridicule ; enfin le jeune empereur *Andronic* ayant épouſé une princeſſe de Savoie, 1326.
quelques jeunes ſavoyards donnèrent le ſpectacle d'un tournoi à Conſtantinople : les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire ; mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait réſiſter aux Turcs, il fallait de bonnes armées et un bon gouvernement, que les Grecs n'eurent preſque jamais.

L'uſage des tournois ſe conſerva dans toute l'Europe. Un des plus ſolennels fut celui de Boulogne-ſur-mer, au mariage d'*Iſabelle de* 1309.
France avec *Edouard II*, roi d'Angleterre. *Edouard III* en fit deux beaux à Londres. Il y en eut même un à Paris, du temps du malheureux *Charles VI* : enſuite vinrent ceux de 1415.
René d'Anjou, dont nous avons déjà parlé. Le nombre en fut très-grand, juſque vers le temps qui ſuivit la mort du roi de France *Henri II*, tué, comme on ſait, dans un tournoi, au palais des Tournelles. Cet accident ſemblait 1559.
devoir les abolir pour jamais.

La vie déſoccupée des grands, l'habitude

et la paſſion renouvelèrent pourtant ces jeux funeſtes à Orléans, un an après la mort tragique de *Henri II.* Le prince *Henri de Bourbon-Montpenſier* en fut encore la victime; une chute de cheval le fit périr. Les tournois ceſsèrent alors abſolument. Il en reſta une image dans le pas d'armes dont *Charles IX* et *Henri III* furent les tenans, un an après la Saint-Barthélemi; car les fêtes furent toujours mêlées, dans ces temps horribles, aux proſcriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux; on n'y combattait pas à fer émoulu. Il n'y eut point
1581. de tournoi au mariage du duc de *Joyeuſe.* Le terme de tournoi eſt employé mal-à-propos à ce ſujet dans le journal de l'*Etoile.* Les ſeigneurs ne combattirent point, et ce que l'*Etoile* appelle *tournoi* ne fut qu'une eſpèce de ballet guerrier repréſenté dans le jardin du louvre par des mercenaires : c'était un des ſpectacles qu'on donnait à la cour; mais non pas un ſpectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux que l'on continua depuis d'appeler *tournois* ne furent que des carrouſels.

Abolition des tournois.

L'abolition des tournois eſt donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien eſprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guère que dans les romans. Cet eſprit régnait encore beaucoup au temps de *François I* et de *Charles-Quint. Philippe II*, renfermé dans ſon palais, n'établit

en Efpagne d'autre mérite que celui de la foumiffion à fes volontés. La France, après la mort de *Henri II*, fut plongée dans le fanatifme, et défolée par les guerres de religion. L'Allemagne, divifée en catholiques-romains, luthériens, calviniftes, oublia tous les anciens ufages de chevalerie; et l'efprit d'intrigue les détruifit en Italie.

Derniers carroufels

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois par-tout abolis, ont fuccédé les combats contre les taureaux en Efpagne, et les carroufels en France, en Italie, en Allemagne. Il ferait fuperflu de donner ici la defcription de ces jeux; il fuffira du grand carroufel qu'on verra dans le *Siècle de Louis XIV*. En 1750, le roi de Pruffe donna dans Berlin un carroufel très-brillant; mais le plus magnifique et le plus fingulier de tous a été celui de Saint-Pétersbourg, donné par l'impératrice *Catherine feconde*, les dames coururent avec les feigneurs, et remportèrent des prix. Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés; et de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps plus robuftes et plus agiles, il n'eft prefque plus refté que la chaffe, encore eft-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'eft fait des révolutions dans les plaifirs comme dans tout le refte.

CHAPITRE C.

Des duels.

Coutume des Romains, bien plus noble que les nôtres.

L'EDUCATION de la nobleffe étendit beaucoup l'ufage des duels, qui fe perpétua fi long-temps, et qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès, par un combat juridique, ne fut connue que des chrétiens occidentaux. On ne voit point de ces duels dans l'Eglife d'Orient; les anciennes nations n'eurent point cette barbarie. *Céfar* rapporte, dans fes commentaires, que deux de fes centurions, toujours jaloux et toujours ennemis l'un de l'autre, vidèrent leur querelle par un défi; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille. L'un, après avoir renverfé un grand nombre d'ennemis, étant bleffé et terraffé à fon tour, fut fecouru par fon rival. C'étaient-là les duels des Romains.

Le plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois, eft la loi de *Gondebaut* le bourguignon, d'une race germanique qui avait ufurpé la Bourgogne. La même jurifprudence était établie dans tout notre Occident. L'ancienne loi catalane, citée par le

ſavant *du Cange*, les lois allemandes-bavaroiſes ſpécifient pluſieurs cas pour ordonner le duel.

Dans les aſſiſes tenues par les croiſés à Jéruſalem, on s'exprime ainſi: *Le garant que l'on lieve, ſi come es par pu doit répondre à qui li lieve. Tu ments, et te rendrai mort ô recrean, et veſſi mon gage.*

Formule du meurtre.

L'ancien coutumier de Normandie dit : *Plainte de meurtre doit être faite; et ſi l'accuſé nie, il en offre gage... et bataille li doit être ottroyée par juſtice.*

Il eſt évident par ces lois qu'un homme accuſé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait ſouvent d'une affaire civile par cette procédure ſanguinaire. Un héritage était-il conteſté, celui qui ſe battait le mieux avait raiſon; et les différens des citoyens ſe jugeaient comme ceux des nations, par la force.

Cette juriſprudence eut ſes variations comme toutes les inſtitutions ou ſages ou folles des hommes. St *Louis* ordonna qu'un écuyer accuſé par un vilain pourrait combattre à cheval, et que le vilain accuſé par l'écuyer pourrait combattre à pied. Il exempte de la loi du duel les jeunes gens au-deſſous de vingt et un ans, et les vieillards au-deſſus de ſoixante.

Les femmes et les prêtres nommaient des

Prêtres duelliſtes.

champions pour s'égorger en leur nom; la fortune, l'honneur, dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'Eglise offrirent et acceptèrent le duel. On les vit combattre en champ clos; et il paraît par les constitutions de *Guillaume le conquérant* que les clercs et les abbés ne pouvaient combattre sans la permission de leur évêque : *Si clericus duellum sine episcopi licentiâ susceperit*, &c.

Par les établissemens de S[t] *Louis*, et d'autres monumens rapportés dans *du Cange*, il paraît que les vaincus étaient quelquefois pendus, quelquefois décapités ou mutilés; c'étaient les lois de l'honneur; et ces lois étaient munies du sceau d'un saint roi qui passe pour avoir voulu abolir cet usage digne des sauvages.

1168. On avait perfectionné la justice, du temps de *Louis le jeune*, au point qu'il statua qu'on n'ordonnerait le duel que dans des causes où il s'agirait au moins de cinq sous de ce temps, *quinque solidos*.

Code des meurtres. *Philippe le bel* publia un grand code de duels. Si le demandeur voulait se battre par procureur, nommer un champion pour défendre sa cause, il devait dire : » Notre souverain » seigneur, je proteste et retiens que par » loyale essoine de mon corps, (c'est-à-dire » pour faiblesse ou maladie) je puisse avoir

» un gentilhomme mon avoué, qui en ma » préfence, fi je puis, ou en mon abfence, » à l'aide de DIEU, de Notre-Dame et de » monfeigneur St *George*, fera fon loyal » devoir à mes coûts et dépens, &c. »

Les deux parties adverfes, ou bien leurs champions, comparaiffaient au jour affigné dans une lice de quatre-vingts pas de long et de quarante de large, gardée par des fergens d'armes. Ils arrivaient *à cheval*, *vifière baiffée*, *écu au col*, *glaive au poing*, *épées et dagues ceintes*. Il leur était enjoint de porter un crucifix, ou l'image de la Vierge, ou celle d'un faint, dans leurs bannières. Les hérauts d'armes fefaient ranger les fpectateurs tous à pied autour des lices. Il était défendu d'être à cheval au fpectacle, fous peine, pour un noble, de perdre fa monture, et pour un bourgeois de perdre une oreille.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, fefait jurer les combattans fur un crucifix que leur droit était bon, et qu'ils n'avaient point d'armes enchantées; ils en prenaient à témoin M. St *George*, et renonçaient au paradis s'ils étaient menteurs. Ces blafphêmes étant prononcés, le maréchal criait: Laiffez-les aller; il jetait un gant; les combattans partaient, et les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

Les mêmes formules s'obſervaient à peu-près en Angleterre. Elles étaient très-différentes en Allemagne; on lit dans le *Théâtre d'honneur*, et dans pluſieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Suabe était le champ de ces combats. Les deux ennemis venaient demander permiſſion aux notables de Suabe aſſemblés d'entrer en lice. On donnait à chaque combattant un parrain et un confeſſeur; le peuple chantait un *libera*, et on plaçait au bout de la lice une bière entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'obſervaient à Wisbourg.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe, juſqu'au treizième ſiècle. C'eſt des lois de ces combats que viennent les proverbes: *Les morts ont tort*, *les battus payent l'amende.*

Les parlemens de France ordonnèrent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou
1143. par témoins. Sous *Philippe de Valois*, le parlement jugea qu'il y avait gage de bataille et néceſſité de ſe tuer entre le chevalier *Dubois* et le chevalier de *Vervins*, parce que *Vervins* avait voulu perſuader à *Philippe de Valois* que *Dubois avait enſorcelé ſon alteſſe le roi de France.*

Le duel de *Legris* et de *Carrouge*, ordonné par le parlement ſous *Charles VI*, eſt encore

fameux aujourd'hui. Il s'agiſſait de ſavoir ſi *Legris* avait couché ou non avec la femme de *Carrouge*, malgré elle.

Le parlement long-temps après, dans une 1442.
cauſe ſolennelle entre le chevalier *Patarin* et l'écuyer *Tachon*, déclara que le cas dont il s'agiſſait ne requérait pas gage de bataille, et qu'il fallait une accuſation grave et dénuée de témoins, pour que le duel fût légitimement ordonné.

Ce cas grave arriva en 1454. Un chevalier, nommé *Jean Picard*, accuſé d'avoir abuſé de ſa propre fille, fut reçu par arrêt à ſe battre contre ſon gendre qui était ſa partie. Le *Théâtre d'honneur et de chevalerie* ne dit pas quel fut l'événement; mais quel qu'il fût, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceſte.

Evêques ordonnent le duel.

Les évêques, les abbés, à l'imitation des parlemens et du conſeil étroit des rois, ordonnèrent auſſi le combat en champ clos dans leurs territoires. *Yves de Chartres* reproche à l'archevêque de Sens, et à l'archevêque d'Orléans, d'avoir autoriſé ainſi trop de duels pour des affaires civiles. *Géofroi du Maine*,
évêque d'Angers, obligea les moines de Saint- 1100.
Serga de prouver par le combat que certaines dîmes leur étaient dues, et le champion des moines, homme robuſte, gagna leur cauſe à coups de bâton.

Sous la dernière race des ducs de bourgogne, les bourgeois des villes de Flandre jouiſſaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier et la maſſue de meſplier; ils oignaient de ſuif leur pourpoint, parce qu'ils avaient entendu dire qu'autrefois les athlétes ſe frottaient d'huile; enſuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, et mettaient du miel ou du ſucre dans leurs bouches; après quoi ils combattaient juſqu'à la mort, et le vaincu était pendu.

La liſte de ces combats en champ clos, commandés ainſi par les ſouverains, ſerait trop longue. Le roi *François I* en ordonna deux ſolennellement; et ſon fils *Henri II* en ordonna auſſi deux. Le premier de ceux qu'ordonna
1547. *Henri* fut celui de *Jarnac* et de *la Châtaigneraye*. Celui-ci ſoutenait que *Jarnac* couchait avec ſa belle-mère, celui-là le niait; était-ce là une raiſon pour un monarque de commander, de l'avis de ſon conſeil, qu'ils ſe coupaſſent la gorge en ſa préſence? mais telles étaient les mœurs. Les deux champions jurèrent, chacun ſur les évangiles, qu'il combattait pour la vérité, et qu'il *n'avait ſur lui ni paroles, ni charmes, ni incantations*. *La Châtaigneraye* étant mort de ſes bleſſures, *Henri II* fit ſerment, qu'il n'ordonnerait plus les duels; et deux ans après, il donna dans ſon conſeil privé

des lettres patentes, par lesquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller se battre en champ clos à Sédan, sous les yeux du maréchal de *la Mark*, prince souverain de Sédan. *Henri* croyait ne point violer son serment en ordonnant aux parties d'aller se tuer ailleurs qu'en son royaume. La cour de Lorraine s'opposa formellement à cet honneur que recevait le maréchal de *la Mark*. Elle envoya protester dans Sédan que tous les duels entre le Rhin et la Meuse devaient par les lois de l'Empire se faire par l'ordre et en présence des souverains de Lorraine. Le camp n'en fut pas moins assigné à Sédan. Le motif de cet arrêt du roi *Henri II*, rendu en son conseil privé, était que l'un de ces deux gentilshommes, nommé *Daguères*, avait mis la main dans les chausses d'un jeune homme nommé *Fendilles*. Ce *Fendilles* blessé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté hors du camp par les hérauts d'armes, et ses armes furent brisées; c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une cause si ridicule pouvait être vidée par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de DIEU, les combats singuliers entre les chefs de deux armées, entre les chevaliers des partis opposés.

Ces combats ſont des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout temps en uſage chez toutes les nations.

On ne ſait ſi on doit placer pluſieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie; il y en eut de ces deux eſpèces.

Duels des rois, tous ſans effet.

Lorſque *Charles d'Anjou*, frère de St *Louis*, et *Pierre d'Aragon* ſe défièrent après les vêpres ſiciliennes, ils convinrent de remettre la juſtice de leur cauſe à un combat ſingulier, avec la permiſſion du pape *Martin IV*, comme le rapporte *Jean-Baptiſte Caraffa* dans ſon hiſtoire de Naples; le roi de France *Philippe le hardi* leur aſſigna le camp de Bordeaux. Rien ne reſſemble plus aux duels juridiques. *Charles d'Anjou* arriva le matin au lieu et au jour aſſigné, et prit acte du défaut de ſon ennemi qui n'arriva que ſur le ſoir. *Pierre* prit acte à ſon tour du défaut de *Charles* qui ne l'avait pas attendu. Ce défi ſingulier eût été au rang des combats juridiques, ſi les deux rois avaient eu autant d'envie de ſe battre que de ſe braver. Le duel qu'*Edouard III* fit propoſer à *Philippe de Valois* appartient à la chevalerie. *Philippe de Valois* le refuſa, prétendant que le ſeigneur ſuzerain ne pouvait être défié par ſon vaſſal; mais lorſqu'enſuite le vaſſal eut défait les armées du ſuzerain, *Philippe* propoſa le

duel,

duel, *Edouard III* vainqueur le refuſa, diſant qu'il était trop aviſé pour remettre au haſard d'un combat ſingulier ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint et *François I* ſe défièrent, s'envoyèrent des cartels, ſe dirent *qu'ils avaient menti par la gorge*, et ne ſe battirent point. Il n'y a pas un ſeul exemple de rois qui aient combattu en champ clos; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur ſang dans ces aventures eſt prodigieux.

Nous avons déjà cité le cartel de ce duc de *Bourbon* qui, pour éviter l'oiſiveté, propoſait un combat à outrance à l'honneur des dames.

Un des plus fameux cartels eſt celui de *Jean de Verchin*, chevalier de grande renommée, et ſénéchal du Hainaut: il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe qu'il ſe battrait à outrance, ſeul ou lui ſixième, avec l'épée, la lance et la hache, *avec l'aide de* DIEU, *de la Ste Vierge, de monſieur St George et de ſa dame.* Le combat ſe devait faire dans un village de Flandre, nommé Conchy; mais perſonne n'ayant comparu pour venir ſe battre contre ce flamand, il fit vœu d'aller chercher des aventures dans tout le royaume de France et en Eſpagne, toujours armé de pied en cap:

Origine de dom *Quichotte.*

après quoi il alla offrir un bourdon à monſeigneur S[t] *Jacques* en Galice. On voit par-là que l'original de dom *Quichotte* était de Flandre.

Le plus horrible duel qui fut jamais propoſé, et pourtant le plus excuſable, eſt celui du dernier duc de Gueldre, *Arnoud* ou *Arnaud*, dont les Etats tombèrent dans la branche de *France de Bourgogne*, appartinrent depuis à la branche d'*Autriche-eſpagnole*, et dont une partie eſt libre aujourd'hui.

1470. *Adolphe*, fils de ce dernier duc *Arnoud*, fit la guerre à ſon père, du temps de *Charles le téméraire*, duc de Bourgogne; et cet *Adolphe* déclara publiquement devant *Charles*, que ſon père avait joui aſſez long-temps, qu'il voulait jouir à ſon tour; et que ſi ſon père voulait accepter une petite penſion de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. *Charles*, qui était très-puiſſant avant d'être malheureux, engagea le père et le fils à comparaître en ſa préſence. Le père, quoique vieux et infirme, jeta le gage de bataille, et demanda au duc de *Bourgogne* la permiſſion de ſe battre contre ſon fils dans ſa cour. Le fils l'accepta, le duc *Charles* ne le permit pas; et le père ayant juſtement déshérité ſon coupable fils, et donné ſes Etats à *Charles*, ce prince les perdit avec tous les ſiens et avec la vie, dans

une guerre plus injuſte que tous les duels dont nous avons parlé.

Ce qui contribua le plus à l'aboliſſement de cet uſage, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. Le roi *Henri IV* décria l'uſage des lances, à la journée d'Ivri; et aujourd'hui que la ſupériorité du feu décide de tout dans les batailles, un chevalier ferait mal reçu à ſe préſenter la lance en arrêt. La valeur conſiſtait autrefois à ſe tenir ferme et armé de toutes pièces ſur un cheval de carroſſe, qui était auſſi bardé de fer: elle conſiſte aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon, qui emportent quelquefois des rangs entiers.

Ceſſation des duels juridiques.

Lorſque les duels juridiques n'étaient plus d'uſage, et que les cartels de chevalerie l'étaient encore, les duels entre particuliers commencèrent avec fureur; chacun ſe donna ſoi-même, pour la moindre querelle, la permiſſion qu'on demandait autrefois aux parlemens, aux évêques et aux rois.

Il y avait bien moins de duels quand la juſtice les ordonnait ſolennellement; et lorſqu'elle les condamna, ils furent innombrables. On eut bientôt des ſeconds dans ces combats, comme il y en avait eu dans ceux de chevalerie.

Un des plus fameux dans l'hiſtoire eſt celui

de *Cailus*, *Maugiron* et *Livarot*, contre *Antraguet*. *Riberac* et *Schomberg*, ſous le règne de *Henri III*, à l'endroit où eſt aujourd'hui la place royale à Paris, et où était autrefois le palais des tournelles. Depuis ce temps il ne ſe paſſa preſque point de jour qui ne fût marqué par quelque duel; et cette fureur fut pouſſée au point qu'il y avait des compagnies de gendarmes dans leſquelles on ne recevait perſonne qui ne ſe fût battu au moins une fois, ou qui ne jurât de ſe battre dans l'année. Cette coutume horrible a duré juſqu'au temps de *Louis XIV*.

CHAPITRE CI.

De Charles VIII, et de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.

LOUIS IX laiſſa ſon fils *Charles VIII*, enfant de quatorze ans, faible de corps, et ſans aucune culture dans l'eſprit, maître du plus beau et du plus puiſſant royaume qui fût alors en Europe. Mais il lui laiſſa une guerre civile, compagne preſque inſéparable des minorités. Le roi, à la vérité, n'était point mineur par la loi de *Charles V*, mais il l'était par celle de la nature. Sa ſœur aînée, *Anne*, femme du duc

de *Bourbon-Beaujeu*, eut le gouvernement par le teſtament de ſon père, et on prétend qu'elle en était digne. *Louis* duc d'Orléans, premier prince du ſang, qui fut depuis ce même roi *Louis XII* dont la mémoire eſt ſi chère, commença par être le fléau de l'Etat, dont il devint depuis le père. D'un côté, ſa qualité de premier prince du ſang, loin de lui donner aucun droit au gouvernement, ne lui eût pas même donné le pas ſur les pairs plus anciens que lui : de l'autre, il ſemblait toujours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du trône, régnât pourtant ſous un autre nom. *Louis*, duc d'Orléans, ambitieux, (car les plus vertueux le ſont) fit la guerre civile à ſon ſouverain pour être ſon tuteur.

Parlement ne ſe mêle ni de l'Etat ni des finances.

Le parlement de Paris vit alors quel crédit il pouvait un jour avoir dans les minorités. Le duc d'*Orléans* vint s'adreſſer aux chambres aſſemblées, pour avoir un arrêt qui changeât le gouvernement. *La Vaquerie*, homme de loi, premier préſident, répondit que ni les finances, ni le gouvernement de l'Etat, ne regardent le parlement, mais bien les états-généraux, leſquels le parlement ne repréſente pas.

On voit par cette réponſe que Paris alors était tranquille, et que le parlement était dans

1488. les intérêts de Mme de *Beaujeu*. La guerre civile ſe fit dans les provinces, et ſur-tout en Bretagne, où le vieux duc *François II* prit le parti du duc d'*Orléans*. On donna la bataille près de Saint-Aubin en Bretagne. Il faut remarquer que dans l'armée des Bretons et du duc d'*Orléans* il y avait quatre ou cinq cents anglais malgré les troubles qui épuiſaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres.

Le bon roi *Louis XII* d'abord rebelle et priſonnier.

Louis de la Trimouille, grand général, battit l'armée des révoltés, et prit priſonnier le duc d'*Orléans*, leur chef, qui depuis fut ſon ſouverain. On le peut compter pour le troiſième des rois *capétiens* pris en combattant, et ce ne

1491. fut pas le dernier. Le duc d'*Orléans* fut enfermé près de trois ans dans la tour de Bourges, juſqu'à ce que *Charles VIII* allât le délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais qui, dans le même temps, tourmentés chez eux par les guerres civiles, feſaient périr d'ordinaire par la main des bourreaux leurs ennemis vaincus.

La paix et la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de *Charles VIII* qui força enfin le vieux duc de *Bretagne* à lui donner ſa fille et ſes Etats. La princeſſe *Anne de Bretagne*, l'une des plus belles perſonnes de

ſon temps, aimait le duc d'*Orléans* jeune encore et plein de grâces. Ainſi par cette guerre civile il avait perdu ſa liberté et ſa maîtreſſe.

Les mariages des princes ſont dans l'Europe le deſtin des peuples. Le roi *Charles VIII*, qui avait pu du temps de ſon père épouſer *Marie*, l'héritière de Bourgogne, pouvait encore épouſer la fille de cette *Marie*, et du roi des Romains, *Maximilien*; et *Maximilien*, de ſon côté, veuf de *Marie de Bourgogne*, s'était flatté avec raiſon d'obtenir *Anne de Bretagne*. Il l'avait même épouſée par procureur, et le comte de *Naſſau* avait, au nom du roi des Romains, mis une jambe dans le lit de la princeſſe, ſelon l'uſage de ces temps. Mais le roi de France n'en conclut pas moins ſon mariage. Il eut la princeſſe, et pour dot la Bretagne, qui depuis a été réduite en province de France.

La France alors était au comble de la gloire. Il fallait autant de fautes qu'on en fit, pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On ſe ſouvient comme le dernier comte de *Provence* donna par ſon teſtament cet Etat à *Louis XI*. Ce comte, en qui finit la maiſon d'*Anjou*, prenait le titre de roi des deux Siciles, que ſa maiſon avait perdues toutes deux depuis long-temps. Il communique ce titre à *Louis XI*, en lui donnant réellement la Provence.

Charles VIII voulut ne pas porter un vain titre ; et tout fut bien préparé pour la conquête de Naples, et pour dominer dans toute l'Italie. Il faut ſe repréſenter ici en quel état était l'Europe au temps de ces événemens, vers la fin du quinzième ſiècle.

Fin du Tome troiſième.

TABLE

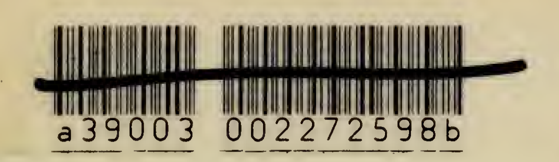
TABLE

DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Fin de la Table du troisième volume.




a39003 002272598b

